UCLouvain

FIAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

Faculté de philosophie, arts et lettres

Puissants et fragiles : les empereurs romains dans les *Cas des nobles hommes et femmes*

Auteur : Laura OTTOY
Promoteurs : Gilles LECUPPRE & Françoise VAN HAEPEREN
Lecteur : Paul BERTRAND
Année académique 2021-2022
Master 120 en Histoire, à finalité communication de l'histoire

UCLouvain

Faculté de Philosophie, Arts et Lettres (FIAL)
Département Histoire

Un éventail de formations, une multitude d'horizons

Année Académique : 2021 - 2022 Session : Juin 2022

Nom : Ottoy

Prénom : Laura

Titre du mémoire : « Puissants et fragiles : les empereurs dans les *Cas des nobles hommes et femmes* »

Promoteur : Gilles Lecuppre

Résumé du mémoire :

Si la Rome impériale suscite l'admiration, incarne le prestige et la grandeur politique durant la période médiévale, il n'en est pas de même pour certains de ses gouvernants. Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, Laurent de Premierfait s'attache à utiliser les parcours des empereurs infortunés afin de fournir des modèles et contre-modèles aux princes, à la manière de ce qui est réalisé dans le genre littéraire très en vogue aux XIV^{e} et XV^{e} siècles des *Miroirs des princes*. Pleinement nourrit de tradition chrétienne, la luxure, la « gloutonnie », l'inceste, le travestissement, les assassinats, la cruauté et l'impiété sont les vices qui sont reprochés aux empereurs par le traducteur humaniste. Évoluant auprès de la cour du roi de France et étant témoin de nombreux évènements catastrophiques que le royaume subit, le traducteur humaniste se donne pour mission de livrer un « guide » pour savoir comment devenir un bon prince à ceux qui lui sont contemporains.

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans le concours de nombreuses personnes auxquelles je souhaite exprimer toute ma reconnaissance et ma gratitude.

Tout d'abord, mon promoteur, Monsieur Gilles Lecuppre qui m'a non seulement apporté une multitude de connaissances en tant que professeur toutes ces années, mais également le souci d'un travail pointilleux et bien réalisé en tant que promoteur. Pour votre patience et vos relectures, merci ! Je tiens également à remercier ma co-promotrice, Madame Van Haeperen, pour sa disponibilité ainsi que pour ses éclairages.

Ensuite, mes très chères collègues et amies, Mesdemoiselles Valentine Coszach, Noémie Duchesne, Soline Desomer et Sara Jeanty, envers lesquelles je ne pourrais jamais être plus reconnaissante que je ne le suis pour avoir embelli mes années d'études universitaires, pour leur soutien indéfectible et l'attention portée à mon encontre durant toute la rédaction de ce mémoire.

Je tiens évidemment à remercier mon compagnon Quentin André qui me permet de voir le monde avec humour et qui a été une des principales sources de motivation durant l'écriture de ce mémoire. Merci également à sa maman, Madame Nathalie Danvin, qui a très gentiment proposé de me relire avec attention.

Enfin, je tiens à remercier ma famille, mes parents en particulier qui ont fait énormément pour moi ainsi que ma réussite universitaire et qui ont maintenant largement mérité la tranquillité. Je vous en suis infiniment redevable.

« *Pour monstrer la nuisance de fortune qui abati par tans de foix par tant de tresbuchetz tans dempereur romains.* »

GIOVANNI BOCCACCIO, *De casibus virorum illustrium*,
traduit en français par LAURENT DE PREMIERFAIT,
Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410,
Ms. fr. 190/2, f. 108r.

INTRODUCTION

1. Puissants et fragiles : les empereurs romains dans les *Cas des nobles hommes et femmes*

Dictateurs, assassins, personnalités trop autoritaires ou trop effacées, psychés dérangées ou victimes de complots, bon nombre de grandes figures historiques de pouvoir sont concernées par cette liste de qualificatifs. Si certains attribuent leur inexpérience ou leurs excès à l'incompétence, au manque d'éducation ou même à un état de santé dégradé, d'autres accusent la déesse Fortune qui a toute main sur les destins humains. Les empereurs romains tels que Tibère, Caligula, Néron, ou encore Vitellius, Valérien, Dioclétien, Julien l'Apostat et bien d'autres n'échappent pas à la règle. Le traducteur humaniste Laurent de Premierfait donne un aperçu de leur vie au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, une traduction du *De casibus virorum illustrium*, tout en insistant sur les évènements « malheureux » qui ont marqué leur existence. C'est précisément de ces destins tragiques et de l'œuvre qui les narre dont il va être question tout au long de ce mémoire.

Au préalable, il nous faut nous attarder sur la définition de certaines notions et l'identification de personnages. Boccace ou Giovanni Boccaccio, auteur du *De casibus virorum illustrium*, est un intellectuel florentin du XIV^e^ siècle. Né en 1313, il est l'enfant illégitime d'un homme d'affaires qui travaille pour la célèbre famille des Bardi et qui devient par la suite le conseiller du roi de Naples, Robert 1^er^ d'Anjou[1]. Après son enfance passée à Florence, Boccace entreprend des études de droit canonique à Naples. Il s'adapte rapidement à la ville, intègre la cour royale par le biais de son père et y rencontre le roi Robert 1^er^ d'Anjou. C'est à cette époque qu'il abandonne ses études de droit pour exploiter son potentiel d'auteur au travers d'études philosophiques et littéraires. À Naples, il a la chance d'explorer la bibliothèque riche de manuscrits précieux, mais aussi de faire la connaissance de deux personnalités importantes qui vont l'influencer pour le reste de sa vie d'auteur : Dante[2] et Pétrarque[3]. Ensemble, ils forment

---

[1] Robert d'Anjou, né en 1278 et décédé en 1343, est roi de Naples de 1309 à 1343. Il est le fils de Charles II d'Anjou et de Marie de Hongrie. Il succède à son frère Louis d'Anjou qui abdique pour entrer dans les ordres. ; SMALL M. Carola, « Robert of Anjou », dans KLEINHENZ Christopher, *Medieval Italy : An Encyclopedia*, vol. 2, Londres, Routledge, 2004, p. 970 - 971.

[2] Dante Alighieri, né en 1265 et décédé en 1321, est un écrivain, un poète ainsi qu'homme politique d'origine florentine. Il est notamment célèbre pour être l'auteur de la *Divine Comédie*, considérée comme une œuvre littéraire de référence en Occident. ; QUINONES J. Ricardo, « Dante Alighieri », dans *ibid.*, vol. 1, *ibid.*, p. 278 - 286.

[3] Francesco Petrarca, né en 1304 et décédé en 1374, est un écrivain et humaniste d'origine florentine. Bénéficiant d'une très grande renommée, il est également un poète accompli. Ses œuvres les plus connues sont le *Canzoniere*, *Africa* ou le *De viris illustribus*. ; KLEINHENZ Christopher « Petrarca Francesco », dans *ibid.*, vol. 2, *ibid.,* p. 881 - 888.

ce que l'on nommera plus tard les *Tre Corone*, c'est-à-dire les « trois couronnes » de la littérature italienne. En 1340, Boccace se voit contraint de quitter Naples et de retourner à Florence. C'est pour exposer les conséquences de l'épidémie de peste noire qui sévit en 1348 qu'il rédige le *Decameron*, son œuvre la plus célèbre. Plus tard, il rédige d'autres œuvres telles que le *De casibus virorum illustrium*, le *De mulieribus claris,* le *De genealogia deorum gentilium libri* ainsi que le *Corbaccio*. À la fin de sa vie, il se retire à Florence, réalise pendant quelque temps un travail de scribe et décède le 21 décembre 1375.[4]

Il est également nécessaire de préciser quelques éléments concernant l'œuvre de Boccace que nous allons étudier. Le *De casibus virorum illustrium* est un recueil en latin écrit en 1355 qui a bénéficié de révisions en 1373. Cette œuvre rassemble ce que l'on peut considérer comme des notices biographiques de personnages historiques de grande envergure. La caractéristique commune à ces 56 personnages est le fait qu'ils ont tous été bafoués par la Fortune. En effet, d'Adam et Ève à Jean II le Bon en passant par Alexandre, Caligula, Néron ou Philippe le Bel, la majorité d'entre eux ont connu un destin tragique. Pour illustrer cette « malchance », Boccace use notamment du concept de la roue de la Fortune que nous aborderons plus largement par la suite.[5]

Si la première version du *De casibus virorum illustrium* est rédigée en latin par Boccace, il existe également plusieurs traductions de cette œuvre. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons particulièrement à la version française et par conséquent, à l'auteur de cette traduction, Laurent de Premierfait. Poète latin, traducteur français ainsi qu'humaniste, ce dernier est né dans les années 1360[6] et est décédé en 1418. Concernant son enfance ainsi que sa prime jeunesse, il n'existe que peu d'informations si ce n'est que celui-ci est champenois comme le confirme son toponyme.[7] Cependant, il est établi qu'après un long séjour à Avignon

[4] JODOGNE Pierre, « Boccace médiéval et humaniste (1313 - 2013) », dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique. Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 24, 2013, p. 87 - 99. ; REDON Odile, RICCI BATTAGLIA Lucia, BELTRAMI G. Pietro (e.a), *Les langues de l'Italie médiévale*, Turnhout, Brepols, 2002 (L'atelier du médiéviste ; 8), p. 336. ; TOURNOY Gilbert (éd.), *Boccacio in Europe : Proceedings of the Boccaccio Conference, Louvain, décembre 1975*, Louvain, University press, 1977 (Symbolae Facultatis litterarum et philosophiae Lovaniensis. 4), p. 149 - 163.

[5] JODOGNE Pierre, *op.cit.*

[6] Il n'existe aucun document attestant de la date de naissance précise de Laurent de Premierfait. L'approximation de celle-ci aux environs des années 1360 repose exclusivement sur des suppositions réalisées en fonction de la correspondance qu'il entretient avec un napolitain prénommé Giovanni Moccia et dans laquelle il est mentionné. ; BOZZOLO Carla, « Introduction à la vie et à l'œuvre d'un humaniste », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 17 - 31.

[7] *Ibid.*

où il devient le secrétaire du neveu du pape Clément VII[8] et où il côtoie Amédée VIII de Savoie[9] de même que certains humanistes italiens, il s'installe à Paris. Il y devient notaire *publici auctoritate apostolica et imperiali* et travaille pour Jehan de Chanteprime[10] pour qui il réalise notamment la première traduction du *De casibus virorum illustrium* en 1400.[11] Il fait aussi son entrée dans la maison de l'un des secrétaires du roi de France, Charles VI. Entre 1408 et 1410, il aurait été le secrétaire de deux personnalités capitales : le duc Jean de Berry, frère de Charles V et oncle de Charles VI, ainsi que Louis de Guyenne, fils de Charles VI et dauphin de France. De 1410 à sa mort en 1418, Laurent de Premierfait exerce, entre autres, son activité de traducteur pour le duc Jean de Berry puisque c'est pour lui qu'il réalise la seconde traduction du *De casibus virorum illustrium*. Il est aussi majoritairement connu pour ses traductions des œuvres de Boccace et de Cicéron ainsi que pour avoir pris part au mouvement humaniste de son époque.[12]

Nous l'avons exposé plus tôt, le *De casibus virorum illustrium* de même que les *Cas des nobles hommes et femmes* dépeignent les destins tragiques de rois, d'empereurs, de princes et de personnages mythologiques. En effet, ceux-ci ont tous été quelque peu « maltraités » par la Fortune. Si l'auteur florentin ainsi que son traducteur s'attardent en particulier sur ces existences malheureuses, c'est parce qu'ils baignent dans un univers médiéval où Fortune occupe une place prépondérante. Le concept de la « fortune » est déjà présent durant la période antique. Selon Cicéron, par exemple, homme d'État romain et auteur latin, les notions *fortuna*, *fors* et *casus* semblent se rassembler en un seul et même concept : celui de l'existence de faits inopinés. Pour Isidore de Séville, homme d'Église du haut Moyen Âge, il existe clairement une distinction entre ce que l'on nomme le *fatum*, c'est-à-dire « le destin inéluctable fixé objectivement par les dieux » et *fortuna*, ce qui correspond aux « vicissitudes de l'existence humaine ». À cette époque, la fortune commence aussi à être personnifiée : la déesse *Fortuna*

[8] Clément VII est né en 1342 et mort en 1394 . Évêque de Thérouanne, archevêque de Cambrai et cardinal ensuite, il est élu antipape en 1378 sous le nom de Clément VII ; LOGOZ Roger-Charles « Clément VII », dans LEVILLAIN Philippe, *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, p. 372 - 377.

[9] Amédée VIII de Savoie, né en 1383 et mort en 1451, est un comte de Savoie entre 1391 et 1416. Ensuite, il devient duc de Savoie entre 1416 et 1440 de même qu'antipape de 1439 à 1449 sous le nom de Félix V. ; MONGIANO ELISA, « FÉLIX V », dans *ibid.*, p. 673 - 674.

[10] Jehan de Chanteprime est décrit comme le conseiller du roi Charles VI ainsi que le trésorier des Chartes. Il est important de préciser qu'il existe un autre Jehan de Chanteprime, qui fait partie de la famille du premier et qui est conseiller au Parlement. ; BOZZOLO Carla, « Introduction à la vie et à l'œuvre d'un humaniste », dans BOZZOLO Carla (dir.), *op.cit.*, p. 17 - 31.

[11] *Ibid.*

[12] HEDEMAN D. Anne, « L'imagerie politique dans les manuscrits supervisés par Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla, GAUVARD Claude et MILLET Hélène, *Humanisme et politique en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Edition de la Sorbonne, 2018, p. 191 - 207.

est représentée en femme accompagnée soit d'une corne d'abondance ou d'un gouvernail, soit d'une roue ou d'un globe sur lequel elle se tient debout.[13] Pour l'époque médiévale, ce n'est que vers 1100 que l'on remarque très nettement l'apparition de l'utilisation du thème de la fortune, notamment au sein de la poésie. De même, celle que les latins dénommaient « *rota fortunae* » c'est-à-dire « roue de la Fortune » est déjà assez présente au sein de l'iconographie médiévale. Cette dernière dispose parfois d'un fonctionnement mécanique ou est actionnée par Fortune elle-même. Ce retour de Fortune, qui depuis l'Antiquité tardive s'était relativement effacée, est sans doute causé et voulu par les réformateurs grégoriens. Dans un contexte où c'est maintenant en la personne du pape que l'on reconnait « le représentant de Dieu sur terre », la population profane est largement critiquée et discréditée par ces mêmes réformateurs. Dans cette disposition d'esprit, ceux-ci utilisent alors Fortune et l'opposent à l'Église, en mettant en avant que c'est la déesse qui est « responsable » du monde profane et qui, selon son gré, provoque ou non des catastrophes et décide des destins de chacun. Cet argument est bien évidemment usité pour mettre en lumière la « supériorité » de l'Église sur cette société profane.[14]

Durant tout le XII^e^ siècle, le concept de « fortune » se trouve être très apprécié et approuvé par bon nombre de milieux, aussi différents les uns des autres. Il semble qu'il pallie le manque crucial de considération du jeu et du hasard au sein de la conception chrétienne du monde. À la fin du XII^e^ siècle, la manière dont on représente Fortune subit quelques transformations ; on ne la représente plus devant ou à l'intérieur de la roue, mais à côté de celle-ci. Durant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, on observe donc une « valorisation » importante du concept de « fortune ». Cela se remarque notamment au travers du célèbre *Roman de la Rose*, une œuvre rédigée tout au long du XIII^e^ siècle et qui avec la remise au goût du jour du *De consolatione philosophiae* de Boèce, contribue nettement à la popularité du concept de « fortune » à la fin de la période médiévale.[15] Toutefois, cette popularité acquise aux XII^e^ et XIII^e^ siècles ne tarde pas à se trouver quelque peu en péril. En effet, les XIV^e^ et XV^e^ siècles se révèlent être des périodes compliquées, puisque marquées par la forte présence au sein de la population européenne, d'un sentiment de peur et d'insécurité dû aux épidémies, notamment celle de 1348, mais également à cause de la guerre de Cent Ans. Le concept de « fortune » se trouve assez rapidement employé

[13] HECQUET-NOTI Nicole, « *Fortuna* dans le monde latin : chance ou hasard ? », dans FOEHR-JANSSENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle, *La fortune : thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003 (Recherches et rencontres ; 19), p. 13 - 29.
[14] WIRTH Jean, « *L'iconographie médiévale de la roue de la fortune* », dans *ibid.*, p. 105 - 127.
[15] *Ibid*.

dans la construction de théories et d'explications à tous les maux que subissent les différents royaumes. Néanmoins, il apparait assez vite aux yeux des contemporains de cette époque qu'elle ne peut être la réponse à tout. Dans certains ouvrages littéraires, on voit apparaitre ce qui ressemble à un début d'une « démythification » de Fortune. C'est notamment le cas chez Boccace dans le *De casibus virorum illustrium* et encore davantage, dans le *Decameron*. Cet auteur adhère grandement au mouvement humaniste et par conséquent, considère que c'est aux hommes que revient le droit de fixer leur destin en effectuant les bons choix et en prenant des décisions raisonnées et non pas à Fortune de décider de leur avenir.[16]

Après avoir avancé toutes ces informations, il nous faut exposer notre axe de recherche ainsi que tous les points sur lesquels nous allons nous attarder. Tout d'abord, l'axe principal de ce mémoire porte sur la conception ainsi que la représentation médiévale des empereurs romains antiques. Pour ce faire, nous utilisons la tradition de l'œuvre de Boccace que nous avons précédemment décrite, réalisée par Laurent de Premierfait et qui s'intitule les *Cas des nobles hommes et femmes*. Au travers de celle-ci, nous tentons de saisir la manière dont les médiévaux se représentaient des personnalités complexes telles que Caligula ou Néron, mais également de mieux saisir l'impact du concept de la « fortune » sur cette représentation du pouvoir impérial. Nous l'avons vu, Fortune semble être souvent la responsable des destins malheureux de grandes figures historiques. Nous verrons si c'est également le cas pour les empereurs romains décrits dans la traduction de l'œuvre de l'auteur florentin.

Ce mémoire se structure de la manière suivante. Nous débuterons par une introduction du sujet, composée de la présentation de celui-ci ainsi que de la problématique. Une présentation de la source principale et des sources complémentaires utilisées ainsi qu'une historiographie du sujet seront également réalisées. Ensuite, l'étude véritable de la source sera entamée par l'analyse de la perception de l'Empire romain au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*. De fait, il sera question de s'intéresser à la manière dont l'œuvre conçoit la genèse de l'Empire romain, les attributs du pouvoir impérial ainsi que plus largement, la conception de ce dernier durant la période médiévale. Par la suite, nous nous engagerons dans ce qui correspond au cœur de ce mémoire, c'est-à-dire, l'analyse des descriptions d'empereurs dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. Il s'agira de déterminer les caractéristiques qui leur sont communes pour enchainer ensuite sur l'établissement des motifs de plaintes d'infortune, les causes invoquées

[16] MÜHLETHALER Jean-Claude, « Quand Fortune, ce sont les hommes. Aspects de la démythification de la déesse, d'Adam de la Halle à Alain Chartier », dans *Ibid.*, p. 177 - 206.

pour expliquer cette dernière et les caractéristiques de la narration. Enfin, la troisième partie de ce mémoire concernera plus largement l'ancrage des *Cas des nobles hommes et femmes* dans son actualité médiévale. En effet, nous démontrerons l'utilisation de la traduction de l'œuvre comme un manuel politique de son temps et nous préciserons les diverses hypothèses de comparaisons avec les princes médiévaux. Nous clôturerons ce mémoire par le biais d'une conclusion qui rassemblera nos observations et tentera d'en donner une synthèse claire et complète.

2. Présentation des sources

Afin de réaliser l'étude de la représentation des empereurs antiques dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, plusieurs sources seront mobilisées et plus précisément, deux types en particulier. Il s'agira tout d'abord de sources écrites avec la seconde traduction réalisée par Laurent de Premierfait qui est utilisée comme source de base, le *De mulieribus claris* également rédigé par Boccace, le *Romuleon* traduit par Jean Miélot et Sébastien Mamerot, et enfin, le *Temple de Boccace* composé par Georges Chastelain. Il y a ensuite les sources iconographiques et plus particulièrement, les illustrations qui sont présentes dans le manuscrit des *Cas des nobles hommes et femmes* que nous étudions.

Tout d'abord, il est nécessaire de réaliser un point sur les deux manuscrits présentant la traduction du *De casibus virorum illustrium*. Celle-ci étant la source sur laquelle se fonde l'ensemble de l'étude qui suit, il n'est pas nécessaire d'en exposer le contenu ni l'auteur et son traducteur puisque cela sera l'objet de plus amples analyses par la suite. Cependant, nous pouvons tout de même préciser les manuscrits qui seront utilisés de même que réaliser un apparat critique de ceux-ci. Les *Cas des nobles hommes et femmes* sont la seconde traduction réalisée par Laurent de Premierfait du *De casibus virorum illustrium*, en 1409 - 1410, à destination du duc Jean de Berry[17]. Si celle-ci se présente sur divers manuscrits conservés dans plusieurs bibliothèques en Europe et ailleurs[18], seuls les deux manuscrits Ms. fr. 190/1 et Ms. fr. 190/2[19], qui forment les deux moitiés d'une même œuvre et qui sont conservés à la Bibliothèque de Genève, seront étudiés. Ce choix de la seconde traduction s'explique en

[17] Il est nécessaire de préciser que c'est Martin de Gouge, évêque de Chartres, qui le sollicite pour réaliser cette seconde traduction. Elle est ensuite dédiée à Jean de Berry. ; BOZZOLO Carla, « Introduction à la vie et à l'œuvre d'un humaniste », dans BOZZOLO Carla (dir.), *op.cit*. p. 17 - 31.

[18] BOZZOLO Carla, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace (XV^e siècle)*, Padoue, Antenore, 1973 (Medioevo e unanesimo ; 15), p. 15 - 23.

[19] GIOVANNI BOCCACCIO, *De casibus virorum illustrium*, traduit en français par LAURENT DE PREMIERFAIT, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/1. ; *Ibid.*, Ms. fr. 190/2.

particulier par le fait que lorsque Laurent de Premierfait l'entreprend, il change diamétralement de mode de fonctionnement dans sa traduction par rapport à ce qu'il avait entrepris dans la première. En effet, la traduction de 1409 - 1410 est foncièrement différente de celle de 1400 puisque s'étant rendu compte des éléments ayant contribué à l'échec de cette dernière, il n'effectue plus de traduction mot-à-mot du texte latin de Boccace et prend l'initiative d'ajouter des explications, de corriger des fautes et de simplifier le récit[20] comme nous le détaillerons dans la troisième partie de ce mémoire.[21] Les deux manuscrits conservés à la Bibliothèque de Genève ne sont que l'une des versions de cette seconde traduction. La deuxième version est, quant à elle, offerte à Jean sans Peur, le duc de Bourgogne et est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal[22], à Paris.[23] Pour revenir aux manuscrits de la Bibliothèque de Genève, ceux-ci ont été choisis en raison du fait qu'ils bénéficient d'une numérisation de très grande qualité ainsi que d'une notice codicologique[24] très complète qui fournit un compte rendu précis de leur état matériel. Grâce à cette dernière, il a été mis en avant qu'il manque certains cahiers et par conséquent, des chapitres entiers, dans le second manuscrit sur lequel nous nous focaliserons davantage. De même, certains cahiers ne sont eux-mêmes pas tout à fait complets puisque de nombreux feuillets ont disparu. De manière générale, les deux manuscrits font preuve d'une très bonne conservation et présentent une très grande richesse tant au niveau de la confection de ceux-ci qu'au niveau des décorations et ornementations qu'ils arborent. Enfin, il est également nécessaire de préciser que les deux manuscrits étudiés, considérés comme deux unités codicologiques à part entière, résultent de la volonté d'Alexandre Pétau, un parlementaire et bibliophile français du XVII^{e} siècle, qui a entrepris la division du manuscrit original qui rassemblait les deux moitiés.[25]

---

[20] HEDEMAN D. Anne, « Visual Translation : Illustrating Laurent de Premierfait's French Versions of Boccaccio's *De casibus* », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.,* p. 83 - 117.

[21] *Cfr* le sous-point intitulé « Le souci d'intelligibilité de l'œuvre : Laurent de Premierfait comme « simplificateur » du récit » de la troisième partie de ce mémoire.

[22] GIOVANNI BOCCACCIO, *Le livre de Jehan Boccace des cas des nobles hommes et femmes, translaté en latin en françois par moy Laurens de Premierfait, clerc du diocese de Troyes, et fut complie ceste translation le XV^{e} jour d'avril mil IIIIc et neuf, sc'est (sic) assavoir le undi après Pasques*, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5193.

[23] HEDEMAN D. Anne, « Visual Translation : Illustrating Laurent de Premierfait's French Versions of Boccaccio's *De casibus* », dans *op.cit.,* p. 83 - 117.

[24] DUBUIS HOCHULI Paule, « Notice de Paule Hochuli Dubuis, Ms. fr. 190/1, Bibliothèque de Genève, pour e-codices 2010 », dans *e-codices*, 2010, http://www.e-codices.unifr.ch/en/description/bge/fr0190-1/, (consulté le 20 mai 2021) ; ID., « Notice de Paule Hochuli Dubuis, Ms. fr. 190/2, Bibliothèque de Genève pour e-codices 2010 », dans *op.cit.*, http://www.e-codices.unifr.ch/en/description/bge/fr0190-2/, (consulté le 20 mai 2021).

[25] ID., « Notice de Paule Hochuli Dubuis, Ms. fr. 190/1, Bibliothèque de Genève, pour e-codices 2010 », dans *op.cit.*, http://www.e-codices.unifr.ch/en/description/bge/fr0190-1/, (consulté le 20 mai 2021).

Si dans le *De casibus virorum illustrium*, Boccace expose le portrait d'une cinquantaine de figures majoritairement masculines[26] ayant subi les foudres de Fortune, il a également réalisé une autre œuvre, qui cette fois-ci se concentre uniquement sur la vie de personnages féminins populaires et d'envergure : il s'agit du *De mulieribus claris*. Il semble que la composition de celle-ci se soit réalisée par étapes. En effet, Boccace aurait commencé à rédiger cette œuvre au cours des années 1361 et 1362 en continuant, par la suite, sa construction morceaux après morceaux. Elle n'est réellement aboutie qu'en 1375 lorsqu'il y apporte les dernières modifications. L'auteur florentin impose cette œuvre comme une continuité au *De viris illustribus*, dont il s'inspire en partie et qui a été rédigé par celui qu'il considère comme son mentor, Pétrarque. Les deux œuvres présentent par conséquent de nombreux points communs quant aux sujets dont elles traitent. Cela se remarque notamment par le fait que le *De viris illustribus* de Pétrarque s'attache à retracer l'histoire ainsi que la vie de héros antiques en commençant par Adam et en terminant par Néron.[27] C'est ce que Boccace réalise en grande partie, mais tout de même en élargissant la visée chronologique ainsi qu'en ajoutant l'implication de Fortune et en insistant sur les destins tragiques sur lesquels elle a mainmise.[28] Au sein du *De mulieribus claris*, Boccace présente quelques mêmes personnages féminins exploités dans le *De casibus virorum illustrium*. Il est donc intéressant de croiser les portraits présents dans les deux œuvres. Il s'avère également que ces personnages se trouvent être très souvent les femmes ou les mères des empereurs sur lesquels nous nous attardons. Il y a, par exemple, Agrippina, la mère de l'empereur Néron ou Poppée la femme de ce dernier. La manière dont l'entourage de ces empereurs est décrit apporte aussi, en quelque sorte, des informations sur ceux-ci. Le *De mulieribus claris* peut donc fournir des éléments pertinents et intéressants afin d'établir un parallèle avec ce que Laurent de Premierfait présente dans le *Cas des nobles hommes et femmes*. Pour réaliser les intentions que nous venons de présenter, nous utiliserons l'édition critique réalisée par Zaccaria Vittorio de 2013[29], qui présente un apparat critique de cette œuvre ce qui permet de mieux l'appréhender.

[26] L'ensemble des figures qu'il expose se trouvent être des hommes de pouvoir que ceux-ci soient mythologiques ou historiques. Boccace dépeint tout de même quelques destins de femmes telles qu'Ève, Hécube, Olympias, Rosemonde ou encore la papesse Jeanne, etc. Néanmoins, elles restent très minoritaires.

[27] BOCCACE, *Les femmes illustres. De mulieribus claris*, éd. VITTORIO Zaccaria, traduction de BORIAUX Jean-Yves, Paris, Les Belles Lettres, 2013 (Les classiques de l'humanisme), p. 7 - 27.

[28] JODOGNE Pierre, *op.cit*., p. 87 - 99.

[29] Même si celle-ci a déjà été précisée quelques lignes auparavant, il est préférable de mentionner à nouveau sa référence entière. : BOCCACE, *Les femmes illustres. De mulieribus claris*, éd. VITTORIO Zaccaria, traduction de BORIAUX Jean-Yves, Paris, Les Belles Lettres, 2013 (Les classiques de l'humanisme).

Le *Romuleon* est une autre des œuvres à laquelle cette étude s'intéressera. Celle-ci a été rédigée dans les années 1361 à 1364 par Benvenuto da Imola, un homme de lettres du milieu du XIV^e^ siècle. Celui-ci est originaire de Bologne, en Italie et a suivi une formation intellectuelle poussée dont nous ignorons le sujet. Tout au long de celle-ci, ses qualités de commentateur et d'historien commencent à être reconnues et il est sollicité par le gouverneur de Bologne, Gomez Albornoz, afin de rédiger le *Romuleon*. C'est aux environs de cette époque qu'il fait la connaissance d'une influence majeure : Francesco Petrarca qui devient l'un de ses modèles. Plus tard, il commence à enseigner les auteurs classiques latins ainsi que les œuvres de Pétrarque dans la maison de Giovanni da Soncino, à Bologne, où se retrouvent d'autres enseignants. Son voyage à Florence en 1373 le rapproche également de Giovanni Boccaccio pour lequel il entretient une profonde admiration et affection. La fin de sa vie est marquée par son exil de Bologne d'où il doit fuir ainsi que par une intense production d'œuvres dont notamment le *Comentum super Dantem*. Il décède dans les années 1387 - 1388, à Ferrare.[30]

Grand rassemblement de l'ensemble de l'histoire romaine, le *Romuleon* retrace celle-ci depuis l'histoire d'Énée jusqu'à celle de l'empereur Constantin. L'œuvre est composée d'une dizaine de livres et est, comme nous l'avons exposé plus tôt, le résultat du désir du gouverneur de Bologne, Gomez Albornoz. En effet, celle-ci est rédigée à la fois pour satisfaire son goût pour l'histoire, mais également afin d'exposer son souhait concernant le retour du pape à Rome. Le *Romuleon* ne bénéficie pas d'une popularité importante dans le courant des premières années de sa publication. Ses détracteurs sont nombreux et l'élément majeur invoqué pour justifier le désintérêt qu'on lui porte est le fait qu'il s'agit d'une « œuvre de jeunesse », comme l'auteur le précise dans son prologue. Néanmoins, l'œuvre est aussi considérée comme un travail mené avec rigueur et précision. L'auteur prend le soin de choisir précautionneusement les sources dont il fait usage, de les critiquer et même de les confronter. Il s'inscrit également pleinement dans le mouvement historiographique que son modèle, Pétrarque, a commencé et souhaite rendre accessible l'information à tout individu qui désire se cultiver. Il s'agit bien là, pour Benvenuto da Imola, de créer une œuvre vulgarisée.[31] La diffusion importante que va connaitre le *Romuleon* dans le courant du XV^e^ siècle va le faire accéder au rang d'ouvrage indispensable et de référence qu'il est possible de retrouver dans l'ensemble des bibliothèques italiennes avec

[30] DUVAL Frédéric, *La traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot : études sur la diffusion de l'histoire romaine en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 2001 (Publications romanes et françaises : 228), p. 14 - 17.
[31] *Le Romuleon en françois*, éd. DUVAL Frédéric, traduit par MAMEROT Sébastien, Genève, Droz, 2000 (Textes littéraires français : 525), p. 11 - 12.

un tant soit peu de prestige et d'importance. C'est également grâce à sa popularité grandissante à cette époque qu'il va, petit à petit, commencer à circuler de manière notable en France et par conséquent, intéresser de nombreux intellectuels de l'époque, en particulier, des traducteurs désireux d'entreprendre sa traduction. C'est le cas de Jean Miélot[32] ainsi que de Sébastien Mamerot[33] qui s'attèlent, tous deux, à cette tâche. Le premier réalise la sienne en 1460 pour le compte de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et le second l'accomplit en 1466 sous la demande de Louis de Laval-Châtillon, grand baron et seigneur du royaume de France et bibliophile avéré du XV^{e} siècle.[34] Le choix de cette source parait intéressant pour plusieurs raisons. Premièrement parce le *Romuleon* établit clairement une histoire romaine et par conséquent, une histoire des empereurs qui détenaient le pouvoir. Il serait intéressant d'établir une comparaison entre la manière dont ceux-ci sont présentés dans le *Romuleon* et celle avec laquelle ils le sont dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. De plus, Benvenuto da Imola, l'auteur du *Romuleon*, est un contemporain de Boccace ce qui nous permet d'avoir la possibilité d'aborder la manière dont Boccace et ses contemporains traitaient du pouvoir impérial à leur époque. Enfin, il est également intéressant de remarquer que le *Romuleon* a été commandé et, par la suite, traduit par des personnes proches de la haute sphère du pouvoir. Cela l'est d'autant plus que les commanditaires des traductions sont français tout comme le traducteur du *De casibus virorum illustrium*, Laurent de Premierfait. Il réside peut-être à ce niveau certaines interrogations sur lesquelles il serait nécessaire de s'attarder.

La dernière œuvre écrite que nous utiliserons dans cette étude est le *Temple de Boccace*. Cette dernière est rédigée, en 1464, par Georges Chastelain, chroniqueur officiel des ducs de Bourgogne à partir de 1466. Appartenant à la fois à la noblesse de Flandre du côté de sa mère et à la bourgeoisie gantoise du côté de son père, Georges Chastelain étudie au sein de la récente Université de Louvain en 1430. À la fin de ses études, il débute une carrière militaire au sein de l'armée de Philippe le Bon. Par la suite, il s'établit à la cour du roi Charles VII jusqu'en 1446 pour finalement, comme mentionné précédemment, s'installer pour de bon au

[32] Jean Miélot est un copiste ainsi qu'un traducteur né au début du XV^{e} siècle. C'est à partir de 1448 qu'il rentre au service de Philippe le Bon et ensuite, de Charles le Téméraire ; L.P, « Jean Miélot », dans BOSSUAT Robert, *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, édition entièrement revue et mise à jour sous la direction d'HASENOHR Geneviève, Paris, Fayard, 1994, p. 512.

[33] Sébastien Mamerot est un ecclésiastique originaire de Soissons. Orphelin de père, il devient le conseiller de Louis de Laval-Châtillon avant 1458 et chapelain dans le courant de l'année 1460. Il devient également chanoine et chantre au sein de la Collégiale Etienne de Troyes et est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages encore assez méconnus ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 13 - 14.

[34] *Ibid.*, p. 12 - 13.

sein de la cour des ducs de Bourgogne. Il occupe consécutivement les postes d'écuyer, d'historiographe et de conseiller officiel de ceux-ci. Il meurt à Valenciennes en 1474.[35] Le *Temple de Boccace* est un ouvrage que Georges Chastelain rédige en l'honneur de Marguerite d'Anjou, épouse du roi Henri VI d'Angleterre. L'intention de Georges Chastelain est de réaliser, avec cette œuvre, une « suite » au *De casibus virorum illustrium* de Boccace. Pour lui, à cette époque, Marguerite d'Anjou représente à la fois le plus haut échelon de la noblesse européenne, mais également et surtout, la figure par excellence de la personne malheureuse, au destin tragique. Au début de l'œuvre, Georges Chastelain laisse entendre qu'il s'agirait de la reine elle-même qui lui aurait commandité l'œuvre. Par ce biais, il est fort probable qu'il veuille se dédouaner de toute vantardise et qu'il met en avant le fait qu'il n'espère pas, de sa propre volonté, égaler l'œuvre de Boccace. C'est en quelque sorte une manière pour lui de se justifier et de donner un objectif à son œuvre : Marguerite d'Anjou lui demande, il ne fait qu'exécuter. Le *Temple de Boccace* est également considéré à l'époque comme l'une des œuvres les plus connues et les plus répandues de Georges Chastelain. Sa popularité est en partie due à la richesse des récits biographiques des différents personnages qu'il présente puisqu'il utilise notamment les différentes œuvres de Boccace pour les compléter. Au total, il effectue le portrait biographique de plus de trente nobles. Tout au long de celui-ci, Boccace est décrit comme l'auteur qui fournit aux hommes malheureux un avertissement quant à l'instabilité de Fortune. C'est d'ailleurs quelquefois Boccace lui-même qui prend la parole au sein de certains chapitres.[36]

Il nous faut garder à l'esprit que cette œuvre est bien postérieure à celle de Boccace et à la traduction de Laurent de Premierfait. Cependant, cette précision justifie le choix de cette dernière comme source secondaire. En effet, puisqu'il s'agit de la suite directe du *De casibus virorum illustrium*, elle peut nous permettre d'étudier les potentielles continuités entre les deux œuvres de même que d'observer s'il existe des similitudes dans les descriptions des personnages considérés comme « problématiques » et « complexes » ainsi que leur sélection.

[35] LECUPPRE Gilles, « Une vérité bonne à dire, mais difficile à entendre. Deux œuvres de George Chastelain (vers 1457-1461) », dans GENÊT Jean-Philippe, *La vérité. Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIII^e - XVII^e siècle) : actes de la conférence organisée à Rome en 2012 par SAS en collaboration avec l'École française de Rome*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015 (Le pouvoir symbolique en Occident, 1300 - 1640 : Collection de l'École française de Rome) », p. 447 - 460. ; GEORGES CHASTELAIN, *Le Miroir de mort*, édition critique par VAN HEMELRYCK Tania, Louvain-la-Neuve, UCL. Institut d'études médiévales, 1995, (UCL. Publication de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès ; 17), p. 11.

[36] GEORGES CHASTELLAIN, *Le Temple de Boccace*, éd. commentée par BLIGGENSTORFER Susanna, Berne, Francke, 1988, (Romanica Helvetica. 104), p. 9 - 31.

Au sein de ce mémoire, nous utiliserons majoritairement l'édition commentée[37] de Susanna Bliggenstorfer.[38]

L'iconographie représente le second type de source utilisé. En effet, les deux manuscrits des *Cas des nobles hommes et femmes* que nous étudions présentent au total 143 vignettes historiées, avec respectivement 72 vignettes pour le premier manuscrit et 71 vignettes pour le second. Ces illustrations accompagnent chaque début de chapitre afin d'illustrer l'un des évènements les plus représentatifs du malheur et du destin tragique du personnage dont Boccace établit le portrait. Au vu du sujet de cette étude, nous nous concentrerons uniquement sur les illustrations en rapport avec le pouvoir impérial et les empereurs antiques. Celles-ci sont au nombre de 17 et sont toutes citées dans le point rassemblant l'ensemble des sources utilisées dans ce mémoire. Il serait sans doute trop long et peu pertinent, au sein de cette partie, d'entamer l'analyse de ces illustrations. Néanmoins, il est intéressant de déterminer leur auteur. Pour la totalité d'entre elles, celles-ci ont été exécutées par le Maitre de Luçon. Celui-ci est un enlumineur actif à Paris entre les années 1390 et 1417[39] et est dénommé de la sorte au vu des œuvres qu'il aurait réalisées à l'instigation d'Étienne de Loypeau, évêque de Luçon.[40] Il est considéré comme le représentant de ce que l'on appelle « le style international ». Cependant, ce dernier ne peut être estimé comme un réel innovateur puisqu'il ne prend pas de grandes initiatives au sein de ses œuvres et utilise assez souvent les mêmes schémas de composition.[41] Dans le but de compléter l'analyse de certaines iconographies, nous mobiliserons également l'une des autres versions des *Cas des nobles hommes et femmes* mentionnée auparavant, qui est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal[42] à Paris et qui présente elle aussi un grand nombre d'illustrations.

---

[37] GEORGES CHASTELLAIN, *Le Temple de Boccace*, *op.cit*.
[38] Une autre édition de cette source est également disponible même si elle ne sera pas utilisée dans ce mémoire : *Le Temple de Bocace, remonstrances, par manière de consolation, à une désolée reyne d'Angleterre*, dans *Œuvres de Georges Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, tome 7, Bruxelles, 1863.
[39] MOREHEAD Allison, *Cléopâtre dans le miroir de l'art occidental*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 2004, p. 76.
[40] CHÂTELET Albert, *L'âge d'or du manuscrit à peinture en France au temps de Charles VI et Les heures du maréchal Boucicaut*, Dijon, Faton, 2000, p. 123.
[41] MEISS Millard, *French Painting in the Time of Jean de Berry : The Limbourgs and Their Contemporaries*, Londres, Thames and Hudson, 1974, p. 393 - 394.
[42] GIOVANNI BOCCACCIO, *Le livre de Jehan Boccace des cas des nobles hommes et femmes, translaté en latin en françois par moy Laurens de Premierfait, clerc du diocese de Troyes, et fut complie ceste translation le XV^e^ jour d'avril mil IIIIc et neuf, sc'est (sic) assavoir le undi après Pasques*, Ms. 5193.

3. Considérations historiographiques

Au sein de cette étude, trois thèmes majeurs seront approfondis : le *De casibus virorum illustrium*, son auteur, sa traduction et son traducteur ainsi que les sujets développés ; Fortune, son rôle et son incidence dans les destins tragiques des empereurs romains sélectionnés ; et enfin, la perception du pouvoir impérial antique durant la période médiévale. Ces trois thèmes présentent tous une historiographie bien différente.

Le *De casibus virorum illustrium* est une œuvre à laquelle un petit nombre de chercheurs se sont intéressés. Celle-ci est souvent étudiée au travers de trois axes : l'œuvre en elle-même, son auteur et son traducteur. Concernant l'œuvre plus spécifiquement, elle bénéficie d'une attention particulière dès les années 1980, mais davantage encore à partir des années 2000. À intervalles réguliers, des études sont publiées à son sujet. Elle continue de susciter l'intérêt de certains chercheurs durant les années 2010, mais cela s'essouffle quelque peu durant cette décennie. Au sein de la recherche, on observe quatre tendances différentes. Tout d'abord, les études portent soit sur la source originale en latin, soit sur la source traduite en français. Il est nécessaire de préciser que lorsqu'il s'agit de la source traduite en français, ce sont les traductions de Laurent de Premierfait qui sont majoritairement étudiées. Ensuite, les chercheurs s'intéressent généralement au *De casibus virorum illustrium* soit via l'approche historique, c'est-à-dire en se penchant sur les évènements qu'il relate, l'impact qu'il a eu sur ses contemporains ; soit via l'approche littéraire et linguistique c'est-à-dire par le biais d'analyses poussées quant au style d'écriture et les procédés qu'utilise l'auteur.

Il n'y a pas de spécialiste attitré du *De casibus virorum illustrium*. Cependant, certains chercheurs semblent, de manière récurrente, publier des études sur le sujet. C'est le cas notamment d'Olivier Delsaux qui s'intéresse plus particulièrement, au travers des deux articles[43] repris dans la bibliographie, à l'analyse linguistique et littéraire de l'œuvre ainsi qu'au traducteur et au procédé de traduction. Dans l'ouvrage d'Anne D. Hedeman *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*[44] qui s'impose comme un indispensable concernant Laurent de Premierfait et son œuvre de traduction, celle-ci aborde de

[43] DELSAUX Olivier, « La ou les traduction(s) française(s) du "*De casibus virorum illustrium*" de Giovanni Boccaccio au XV^e^ siècle ? Mise au point sur l'histoire d' "un" texte », dans *Revue d'Histoire des Textes*, vol. 12, 2017, p. 321 - 352. ; ID., « Un témoignage inédit sur la fortune du "*De casibus virorum illustrium*" de Giovanni Boccaccio en France à la fin du Moyen Âge. L'extrait "*d'aucuns nobles hommes malheureux*" de Pierre Doriole (circa 1480) », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 27, n° 1, 2015, p. 347 - 363.

[44] HEDEMAN D. Anne, *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*, Los Angeles, Getty Publications, 2008.

manière plus précise la traduction du *De casibus virorum illustrium*, sa réception ainsi que la popularité dont il bénéficie par la suite. De manière générale, les chercheurs, quels qu'ils soient, entament leur étude sur base de manuscrits, qui diffèrent en fonction de la version de l'œuvre qu'ils souhaitent étudier.

À l'inverse du *De casibus virorum illustrium*, Boccace, son auteur, est le sujet de nombreuses études et recherches. Lorsque l'on analyse les ouvrages parus le concernant, on remarque que celui-ci est étudié depuis les années 1960. L'intérêt qu'on lui porte se poursuit dans le courant des années 1980 et 1990. C'est en 2010 et dans les années qui suivent que l'on observe le plus grand nombre de productions. Parmi l'ensemble de la bibliographie qui le concerne, une grande majorité des études sont des ouvrages qui lui sont entièrement consacrés. Il fait également souvent l'objet d'articles de revues ou d'ouvrages collectifs. Dans l'ensemble, les travaux établissent la biographie de l'auteur, son parcours ainsi que l'ensemble de ses œuvres. Cependant, les chercheurs s'attardent aussi sur d'autres thèmes qui lui sont relatifs comme la focalisation et l'étude particulière de l'une de ses œuvres, son lien étroit avec l'humanisme et la philosophie ou la réception de ses œuvres en Europe. Boccace est aussi un auteur qui est fortement mis en avant lorsque l'on s'intéresse à son œuvre majeure, le *Decameron*. C'est d'ailleurs souvent dans ce cas de figure que les chercheurs lui prêtent davantage attention et ce grâce à quoi il est majoritairement connu de nos jours. Si l'on souhaite étudier cet auteur humaniste du XIV^{e} siècle, il est indispensable de prendre connaissance de l'article rédigé par Pierre Jodogne « Boccace médiéval et humaniste (1313 - 2013) »[45] paru dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*. En effet, ce dernier donne un excellent panorama du parcours et des œuvres de Boccace et permet d'acquérir les connaissances de base concernant le personnage pour ensuite se lancer dans un approfondissement du sujet. Branca Vittore et les études[46] qu'il a menées sur Boccace sont également des indispensables. Ce dernier est l'un des plus grands spécialistes en la matière et a produit plus d'une quinzaine d'ouvrages le concernant. Il a participé en grande majorité à l'amélioration de notre connaissance de cet auteur et fournit dans bon nombre de ses ouvrages, des informations de qualité malgré l'ancienneté de ceux-ci.

[45] JODOGNE Pierre, *op.cit.*, p. 87 - 99.
[46] Un échantillon de ses œuvres les plus pertinentes est disponible dans la bibliographie qui suit. Cependant, il est utile de préciser que les deux ouvrages mentionnés ci-après sont des indispensables concernant la biographie de l'auteur ; BRANCA Vittore, *Boccaccio medievale*, Florence, Sansoni, 1964. ; ID., *Giovanni Boccaccio. Profilo biografico*, Florence, Sansoni, 1977.

Enfin, quant au traducteur du *De casibus virorum illustrium*, Laurent de Premierfait, il se trouve être le sujet de nombreuses études et analyses. L'attention dont il a été et est encore actuellement l'objet trouve son origine à la fin du XIX^{e} siècle. C'est à cette époque que le monde scientifique s'intéresse de plus près à ce que l'on appelle « le premier humanisme français » qui s'est déroulé tout au long du règne de Charles VI. Parmi les principaux acteurs de cette première « ère » humaniste française, Jean de Montreuil, un auteur politique français entretient une correspondance épistolaire avec un certain Laurent de Premierfait. C'est par ce biais que le traducteur commence à susciter l'intérêt des chercheurs. C'est également majoritairement grâce à cette correspondance qu'il est possible d'établir une biographie, certes incertaine, mais néanmoins existante, de Laurent de Premierfait car comme précisé précédemment, il est compliqué de trouver des sources le concernant directement.[47] Souvent, il est possible de relever trois tendances distinctes au sein des ouvrages qui portent sur Laurent de Premierfait. En effet, les chercheurs l'étudient soit en tant que traducteur du célèbre *Decameron*, soit en tant qu'humaniste en l'incluant dans une étude générale du mouvement pour la partie française, soit en tant que traducteur du *De casibus virorum illustrium.* En grande majorité, Laurent de Premierfait fait l'objet de nombreux articles dans divers ouvrages collectifs et revues. Néanmoins, Carla Bozzolo lui dédie tout de même un ouvrage entier[48] et très complet, véritable référence dans ce domaine, dans lequel plusieurs chercheurs se sont attelés à fournir des éléments biographiques de même que des informations relatives à sa carrière humaniste. Ils y exposent également sa conception du pouvoir ainsi que la manière dont il a réalisé la traduction du *De casibus virorum illustrium*. L'une des œuvres de Cicéron qu'il a aussi traduites, le *Livre de la vieillesse*, fait également l'objet d'une édition critique[49] qui est d'une grande aide notamment grâce à sa bibliographie très riche et pertinente le concernant.

Nous l'avons vu, Fortune revêt un rôle important au sein des destins tragiques des personnages dont Boccace narre l'histoire dans le *De casibus virorum illustrium* et que Laurent de Premierfait traduit ensuite. Celle-ci ne fait malheureusement pas état d'une bibliographie très riche. C'est en 1927, lorsque Howard Rollin Patch publie son ouvrage *The Tradition of the Goddess Fortuna in Medieval Philosophy and Literature*[50], considéré comme

[47] ORNATO Ezio, « Préface », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 5 - 17.
[48] *Ibid.*
[49] LAURENT DE PREMIERFAIT, *Livre de vieillesse*, édition critique de MARZANO Stefania, Turnhout, Brepols, 2009 (Texte, codex et contexte ; 6).
[50] PATCH ROLLIN Howard, *The Tradition of The Goddess Fortuna in Medieval Philosophy and Literature*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1927.

« l'œuvre fondatrice »[51], que la recherche sur la thématique de fortune débute. Jacqueline Champeaux réalise d'ailleurs un ouvrage très complet au milieu des années 1980 retraçant les origines antiques du culte.[52] Cependant, peu de chercheurs s'y attèlent réellement avant le début du XXIe siècle. Par conséquent, si la bibliographie n'est pas abondante, les études qui la composent sont relativement récentes, puisque celles-ci datent du début des années 2000, et présentent des analyses précises et efficaces. L'ouvrage collectif de Yasmina Foehr-Janssens ainsi que d'Emmanuelle Metry *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*[53] semble en être un bon exemple. En effet, cet ouvrage, qui s'impose maintenant comme une véritable référence lorsque l'on souhaite s'intéresser à ce sujet, propose une dizaine d'articles rédigés par divers spécialistes dans leur domaine, qui tous, s'intéressent à la Fortune sous des aspects différents. Cela varie de l'étude étymologique du mot « fortune » et de son origine antique, aux auteurs du haut Moyen Âge qui en font mention dans leur œuvre, à sa représentation iconographique en passant par sa démythification à la Renaissance. Comme le présentent les deux auteurs dans leur introduction[54], la multiplicité des points de vue et des connaissances de l'ensemble des spécialistes qui ont contribué à cet ouvrage s'avère très utile. Tout d'abord, puisque cela permet une variété dans la nature des réflexions proposées, mais surtout parce que cela semble indispensable pour un sujet tel que celui-ci qui touche autant à la mythologie et la littérature qu'à l'iconographie. L'ouvrage de Catherine Attwood *Fortune la Contrefaite. L'envers de l'écriture médiévale* [55] quant à lui, propose une réflexion d'ensemble sur la thématique et la figure de Fortune avec l'étude de Yasmina Foehr-Janssens et Emmanuelle Metry, comme des ouvrages majeurs. Comme c'est le cas dans les ouvrages que nous venons de présenter, Fortune peut être traitée selon différents points de vue. C'est généralement le cas dans les autres travaux ou articles que nous avons relevé. Ceux-ci sont souvent orientés selon deux thèmes : le premier se consacre à Fortune dans l'Antiquité tandis que le second se focalise davantage sur Fortune au Moyen Âge ainsi qu'à sa continuité durant la Renaissance. Au travers de ces deux thèmes, les chercheurs s'intéressent majoritairement durant les trois périodes, à sa représentation, sa

[51] DOUDET Estelle, « Catherine Attwood, *Fortune la Contrefaite. L'envers de l'écriture médiévale* », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 18 septembre 2018, en ligne, https://journals.openedition.org/crm/3733?lang=en#quotation (consulté le 20 mai 2021).
[52] CHAMPEAUX Jacqueline*, Fortuna : recherches sur le culte de la Fortune à Rome et dans le monde romain des origines à la mort de César*, Rome, École française de Rome, 1987 - 1989 (Collection de l'École française de Rome ; 64).
[53] FOEHR-JANSEENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle, *La fortune : thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003 (Recherches et rencontres ; 19).
[54] *Ibid.*, p. 7 - 11.
[55] ATTWOOD Catherine, *« Fortune la contrefaite » : l'envers de l'écriture médiévale*, Paris, Champion, 2007 (Études christiennes ; 9).

popularité et sa présence dans la culture ainsi qu'au phénomène de personnification à laquelle elle est sujette.

Enfin, concernant la thématique de la perception du pouvoir impérial durant la période médiévale, nous ne relevons qu'une très maigre production d'études. En effet, la bibliographie relative au sujet n'est que peu abondante puisqu'elle compte, jusqu'à présent, seulement huit ouvrages. Si ceux-ci sont peu nombreux, ils ont l'avantage d'être très récents puisque les plus anciens d'entre eux ont été publiés en 2009. L'ouvrage de Denis Bjaï et de Silvère Menegaldo *Figures du tyran antique au Moyen Âge et à la Renaissance : Caligula, Néron et les autres*[56] fait figure de référence puisqu'il s'attarde à étudier, au travers d'une dimension philologique ainsi qu'historique et politique, la manière dont les médiévaux percevaient les personnalités de pouvoir antiques décrites comme « tyranniques ». Dans ce dernier, il est clairement mis en avant que lorsque les auteurs médiévaux abordent le sujet de la tyrannie, les empereurs tels que Néron, par exemple, sont souvent considérés comme « des *exempla* » : ils sont des exemples parfaits « d'usagers » d'une politique de terreur et d'une mise en place d'un régime politique où ils concentrent les pouvoirs dans leurs mains. Les différents auteurs qui ont contribué à l'ouvrage mentionnent et fondent leur étude sur l'analyse d'œuvres de grands personnages tels que la traduction des *Politiques* d'Aristote par Nicolas Oresme ou encore la *Cité des Dames* de Christine de Pizan.[57] L'article[58] de Gilles Lecuppre, « Images médiévales du tyran et du tyrannicide : le Caligula des enluminures » permet, quant à lui, de s'intéresser à la représentation de ces figures impériales, au sein des manuscrits des XIV^{e} et XV^{e} siècles et plus particulièrement, à celle de l'empereur Caligula.

Pour aborder la perception médiévale du pouvoir antique impérial, il est également primordial d'étudier le pouvoir et sa perception au Moyen Âge. Ainsi, il est davantage aisé de comprendre les réticences ou points d'accord des médiévaux avec le pouvoir impérial notamment en le confrontant avec le système de pouvoir monarchique du Moyen Âge. Pour ce faire, une bibliographie assez récente, puisqu'elle est majoritairement composée d'ouvrages

[56] BJAÏ Denis et MENEGALDO Silvère (éd.), *Figures du tyran antique au Moyen Âge et à la Renaissance : Caligula, Néron et les autres*, Paris, Klincksieck, 2009 (Circare ; 3).
[57] DUMONT Jonathan, « Empereurs, rois et conquérants antiques au Moyen Âge. Retour sur quelques publications récentes », dans *Le Moyen Âge*, vol. CXIX, n° 2, 2013, p. 449 - 455.
[58] LECUPPRE Gilles, « Images médiévales du tyran et du tyrannicide : le Caligula des enluminures », dans ANDURAND Olivier, DENIEL-TERNANT Myriam, GALLAND Caroline (e.a.), *Histoires croisées. Politique, religion, et culture du Moyen Âge aux Lumières*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Nanterre, 2019 (Bibliothèque historique), p. 179 - 194.

postérieurs à 2000, offre la possibilité d'approfondir cette thématique. Ceux-ci illustrent plusieurs tendances de la recherche. La première est celle qui s'attache à étudier, de manière théorique, le roi ou le prince en lui-même ainsi que tout ce qui lui est propre. L'individu princier, sa symbolique et sa théorisation sont des dimensions particulièrement développées dans les ouvrages récents d'Éric Bousmar[59] concernant le corps princier et de Murielle Gaude-Ferragu[60] quant à son décès. La seconde s'attache à analyser et préciser la théorie relative au pouvoir de manière générale, c'est-à-dire ce qui a trait à la formation du prince, le comportement qu'il doit arborer ainsi que celui qu'il doit éviter. Des ouvrages de synthèse comme celui de Jacques Krynen[61] ou de Franck Collard[62] offrent un large aperçu de la théorisation et de la culture politique occidentale durant la période médiévale. D'autres ouvrages ou articles s'attachent, quant à eux, à décrire une de ses réalités de manière plus précise comme ceux de Mario Tuchetti[63] sur la tyrannie, d'Alain Boureau[64] sur le savoir politique ou encore de Francis Goyet[65] sur la vertu de prudence.

[59] BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), *Le corps du prince*, n° XXII, Florence, SISMEL – Ed. del Galluzzo, 2014 (Collection : Micrologus. Nature, Sciences and Medieval Societies, 22)
[60] CLAUDE-FERRAGU Murielle, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005.
[61] KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e - XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993.
[62] COLLARD Franck et BALARD Michel, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, V^e - XV^e siècle*, Paris, Hachette, 1999 (Collection : Hachette supérieur).
[63] TURCHETTI Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2013 (Collection : Bibliothèque de la Renaissance, n°11).
[64] BOUREAU Alain, « Un prince médiéval et la science politique », dans HALÉVI Ran (dir.), *Le savoir du prince : du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 25 - 50.
[65] GOYET Francis, « La prudence : entre sublime et raison », dans COGITORE Isabelle et GOYET Francis, *Devenir roi : Essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, UGA Éditions, 2001, p. 163 - 178.

I. ÊTRE EMPEREUR DE L'EMPIRE ROMAIN SELON LES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES*

1. La fonction impériale et l'Empire romain

Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, les chapitres présentant les récits biographiques d'empereurs délivrent à la fois énormément d'informations quant à leur sujet, mais aussi quant à l'Empire dans sa globalité et la fonction d'empereur. Dans ce premier chapitre, il sera question d'étudier la manière dont ces deux notions sont décrites afin de mieux comprendre les descriptions respectives d'empereurs. Pour ce faire, nous nous attarderons tout d'abord sur le récit relatif à la naissance de l'Empire en établissant la focalisation sur les personnages de Jules César ainsi que d'Octave Auguste. Ensuite, il s'agira d'analyser la matérialité du pouvoir impérial. De fait, il nous sera permis d'établir les symboles et attributs du pouvoir de l'empereur détaillés dans le récit, mais également d'observer la manière dont sa puissance et sa fonction sont représentées dans les iconographies des deux manuscrits étudiés.

1.1. La genèse de l'empire

Au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, la narration des récits de vie d'empereurs romains s'entreprend du début du livre VII jusqu'à la moitié du livre VIII. L'ensemble des empereurs décrits permettent de couvrir une grande partie de la période de l'Empire romain, c'est-à-dire de l'empereur Tibère à l'empereur Théodose[66]. Au travers de ces chapitres, il est possible d'observer l'évolution de l'Empire jusqu'à son extrême fin[67]. Cependant, qu'en est-il de sa création ? Pour introduire les récits concernant la période de l'Empire et les empereurs de même que respecter la chronologie des faits, plusieurs chapitres qui concernent des personnages et des évènements inhérents à sa naissance sont insérés vers la fin du livre VI. Dans ces derniers, deux figures majeures de l'histoire romaine font leur apparition : César et Octave. Comme nous

[66] Lors de la sélection des empereurs à étudier dans le cadre de ce mémoire, les empereurs succédant à l'empereur Julien l'Apostat et donc, à la dynastie des Constantiniens, n'ont pas été retenus en raison de la quantité importante d'informations déjà collectée ainsi que du peu d'originalité que proposait leur récit par rapport aux éléments déjà récoltés chez leurs prédécesseurs. Cependant, il nous faut noter que Théodose est le dernier empereur romain à bénéficier d'une description particulière dans les *Cas des nobles hommes et femmes,* mais n'est pas le dernier empereur romain officiellement.

[67] Traditionnellement, on définit le début de l'Empire romain à la date du mois de janvier de l'an 27 avant notre ère. Cela correspond à la date à laquelle les diverses réunions sont tenues entre le Sénat et Octave où ce dernier célèbre le renouvellement de son consulat pour la septième fois et où il obtient non seulement de nouveaux honneurs, mais également le nom d' « Auguste ». Quant à la fin de l'Empire romain, elle correspond à la déposition de Romulus Auguste en 476, considéré comme le dernier empereur et qui est nommé comme tel par son père Oreste. ; FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *Rome, cité universelle : de César à Caracalla : 70 av. J.-C. – 212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018 (Collection : Mondes Anciens), p. 104 - 114. ; SOTINEL Claire et VIRLOUVET Catherine (dir.), *Rome, la fin d'une Empire : de Caracalla à Théodoric, 212 - fin du V^e siècle*, Paris, Belin, 2019 (Collection : Mondes Anciens), p. 585 - 586.

allons l'observer, même si ceux-ci ne bénéficient pas de chapitre entier ou de description exhaustive en raison de leur réputation considérable à l'inverse des empereurs décrits par la suite, leur importance est telle que les *Cas des nobles hommes et femmes* les cite tout de même. Dans le *Romuleon*, ils font également partie de ce que l'auteur décrit comme « *(…) les trebons princes (…)* »[68].

a) Jules César ou le « premier empereur de romme »

Nous l'avons exprimé, si Jules César ne peut être considéré comme un personnage « malfortuné », celui-ci est tout de même présenté dans le *Cas des nobles hommes et femmes*. Avant d'entamer l'analyse de sa description au sein de l'œuvre, il est bon de réaliser un rapide portrait biographique de ce dernier. Jules César, né le 13 juillet de l'an 100 avant notre ère, est issu d'une famille patricienne et plus précisément, de la *gens* des *Iulii*.[69] Après avoir assisté à la guerre civile de Marius et Sylla et pris part à de nombreuses batailles en Asie, il débute une carrière politique en intentant des procès à de grands politiciens. Par la suite, il suit le *cursus honorum* et gravit les échelons jusqu'à acquérir le titre de *pontifex maximus*.[70] Il fait ensuite partie du premier *Triumvirat*, avec Pompée[71] et Crassus[72] et il est nommé consul en 59 avant notre ère. Par la suite, il devient proconsul en Illyrie et dans la province de Gaule. Il y mène d'ailleurs de nombreux combats, subit des défaites, mais finit par remporter la bataille à Alésia en l'an 52 avant notre ère contre Vercingétorix.[73] Dans l'objectif de réitérer son mandat de consul, il tente de séduire l'opinion romaine largement tenue sous bonne garde de Pompée qui ne souhaite pas lui accorder ce privilège. La tension grandissante entre les deux hommes atteint

[68] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 400.
[69] ÉTIENNE Robert, *Jules César*, Paris, Fayard, 1997, p. 11 - 13.
[70] *Ibid.*, p. 46.
[71] Pompée ou Cnaeus Pompeius Magnus, né en 106 avant notre ère et décédé en 49 avant notre ère, est une figure importante de la République romaine. Après avoir participé à la deuxième guerre civile et avoir cumulé de nombreux succès militaires, il forme le *Triumvirat* avec Crassus et Jules César. Après que cette alliance ait été dissoute suite à la mort de Crassus, il devient le seul et unique consul de Rome en 52 avant notre ère. Une guerre civile entre ce dernier et Jules César éclate quelques temps plus tard. Dès lors, il subit une défaite et se fait assassiner par Ptolémée XIII en Égypte. ; WILL Wolfgang, « Pompeius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/pompeius-e1003010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=pompeius (consulté le 9 mai 2022).
[72] Crassus ou Marcus Licinius Crassus, né en 115 avant notre ère et décédé en l'an 53 avant notre ère, est un homme politique ayant pris part à la deuxième guerre civile du côté de Sylla. Après la fin de la guerre, il amasse une importante fortune et obtient ensuite un *imperium* proconsulaire afin d'écraser la révolte des esclaves. En l'an 59 avant notre ère, Crassus rejoint Pompée et César dans le *Triumvirat,* mais n'arrive pas à s'imposer. Il décède à la suite de sa défaite contre les Parthes en l'an 53 avant notre ère. ; ID., « Crassus », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/licinius-e704320?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Licinius+Crassus+, consulté le 9 mai 2022).
[73] ÉTIENNE Robert, *op.cit.*, p. 82 - 111.

son apogée en l'an 49 puisque cela se solde par une guerre civile. À l'issue de cette dernière, César, victorieux, est nommé consul en 48 avant notre ère et Pompée se fait assassiner par le pharaon Ptolémée XIII[74] après s'être réfugié à Alexandrie.[75] César se voit ensuite attribuer nombre d'honneurs dont le titre d'*Imperator* qui est attribué aux généraux victorieux.[76] L'obtention de la dictature perpétuelle débouche sur une conjuration menée à l'encontre de sa personne. Celui-ci se fait assassiner sur le Champ de Mars le 15 mars de l'an 44 avant notre ère.[77]

Comme cela sera le cas pour Octave, les *Cas des nobles hommes et femmes* ne lui réservent pas de chapitre entier puisque ce n'est pas lui directement qui vient se plaindre au personnage de Boccace. Il intervient plutôt dans certains d'entre eux. Lorsque l'on regroupe l'ensemble de son parcours présenté entre les lignes de ceux des autres, il est possible de se rendre compte que les éléments rapportés à son sujet ne sont que positifs et ne font que confirmer son importance et sa renommée. Tout d'abord, c'est dans le chapitre[78] consacré à Pompée où il apparait pour la première fois que Laurent de Premierfait l'introduit et expose son arrivée au pouvoir. En effet, c'est parce que le Sénat, fortement influencé par Pompée, ne souhaite pas lui accorder[79] le renouvellement de son consulat ainsi qu'un triomphe en l'honneur de sa victoire en Gaule que l'affrontement débute[80]. Par le biais de cet évènement, le récit le montre comme un guerrier qui

[74] Ptolémée XIII est un pharaon d'Égypte né en 61 avant notre ère. Il arrive au pouvoir à la mort de son père en l'an 51 et règne conjointement avec sa sœur Cléopâtre VII. Cette dernière est chassée en l'an 49 et Ptolémée est reconnu comme le roi officiel d'Égypte par le sénat contrôlé par Pompée. Lorsque celui-ci vient se réfugier à Alexandrie, Ptolémée le fait exécuter. Après avoir été capturé par César qui le retenait en otage, Ptolémée trouve la mort en 47 avant notre ère. ; AMELING Walter, « Ptolemaeus », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/ptolemaeus-e1012900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Ptolemaeus+XIII, (consulté le 9 mai 2022).

[75] ÉTIENNE Robert, *op.cit.*, p. 119 - 138.

[76] ÉTIENNE Robert, *op.cit.*, p. 157 - 159.

[77] WILL Wolfgang, « Caesar », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/caesar-e223930?s.num=1&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=caesar+iulius, (consulté le 7 mai 2022). ; ÉTIENNE Robert, *Jules César*, Paris, Fayard, 1997, p. 272 - 274.

[78] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 51r - 63v.

[79] En voici l'extrait : « *Cesar qui senti et congneut que celle loy estoit faicte et publiee contre lui pour ce que lors il faisoit demender pour soy au senateurs la dignite et office du second consulat et lonneur du triumphe quil avoit desservi pour les victoires quil avoit eues en tous les pays de gaules les queles deux choses pompee lui vouloit fraudulemant soupplanter et tollir » ; Ibid.*, f. 57v.

[80] Voici l'extrait correspondant : « *Cesar qui ouy dire (...) que les tribuns du peuple avoient este mis hors et dechaciez de romme pour ce quilz supplioient aux senateurs pour obtenir les deux chose que cesar requeroit (...) Et oultre les senateurs favorables a pompee furent decret et ordonnance que cesar sanz obtenir consulat ne triumphe ne entreroit ia dedans romme sil ne laissoit son ost (...) Cesar acertaigne de ces choses parti avec son ost de ravennes et assailli par armes le pays de italie.* » ; *Ibid.*, f. 57v.

se bat afin de défendre ce qui lui revient de droit[81]. Dans l'une des seules enluminures[82] des *Cas des nobles hommes et femmes* le représentant, ce dernier est d'ailleurs vêtu d'une armure complète, qui semble d'inspiration médiévale[83], ce qui insiste encore davantage sur la dimension guerrière qui semble le caractériser dans l'œuvre. Pour en revenir à l'affrontement avec Pompée, l'évènement revêt une dimension divine puisqu'il est non seulement affirmé que le peuple romain avait récolté de nombreux signes du ciel[84] en la faveur de César, mais surtout que « *(…) divineurs et astronomiens par commun accort distrent que lempire du monde soubz le nom des rommains echeroit a cesar et que pompee et sa partie succomberoient (…)* »[85]. Dans le récit de cet évènement et de ses débuts en tant qu'homme de pouvoir à Rome, il est intéressant de remarquer que l'œuvre ne fait pas mention de son appartenance au *Triumvirat* formé avec Pompée et Crassus. En effet, il est uniquement précisé de manière assez brève que César et Crassus étaient des « *(…)nobles et puissens ducs et vaillens hommes en armes.* »[86], plus tard, que Crassus est décédé en menant une offensive contre les Assyriens[87] et que César s'occupait des régions de Gaule avec son armée[88]. Si leur importance à Rome est soulignée, le terme *Triumvirat* n'est aucunement précisé alors que c'est le cas dans le récit d'Octave comme nous le verrons ultérieurement. Par la suite, César qui remporte ce conflit, est décrit comme un homme qui se comporte dignement face à son ennemi puisque lorsque le pharaon Ptolémée lui présente la tête de Pompée qu'il a fait décapité[89], ce dernier « *(…) plourast et ot merci de pompee ainsi cruelmant meurti* »[90]. Nous l'observerons plus tard dans le récit de Valérien[91], mais les qualités de dignité et de respect envers son adversaire sont plus que recommandées au sein de l'œuvre.

[81] Cette affirmation s'est construite sur base de la narration des faits présents aux pages 59r à 60r.
[82] Cette illustration est présente dans les *Cas des nobles hommes et femmes* afin de représenter un tout autre évènement que l'affrontement entre Jules César et Pompée, c'est-à-dire celui entre César et le pharaon Ptolémée. Cependant, il démontre parfaitement l'aspect guerrier qu'on lui attribue. Voir annexe n°2.
[83] Il sera mis en évidence dans le sous-point suivant ainsi que dans la deuxième partie de ce mémoire et plus précisément, dans le chapitre consacré aux descriptions et représentations des empereurs que beaucoup d'éléments des enluminures se trouvent être d'inspiration médiévale, conformément au souhait de Laurent de Premierfait, afin que la compréhension du lectorat du *Cas des nobles hommes et femmes* soit facilitée.
[84] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 57v - 58v.
[85] *Ibid.*, f. 58v.
[86] *Ibid.*, f. 57r.
[87] *Ibid.*, f. 57v.
[88] *Ibid.*
[89] Cet évènement est représenté dans l'enluminure consacrée au chapitre sur Pompée. : Voir annexe n°1.
[90] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 60v.
[91] *Ibid.*, f. 109v - 122v.

Si le récit de cet évènement démontre que le personnage de César est à la fois utilisé pour révéler l'histoire romaine et la genèse de l'Empire de même que pour desservir la cause de Pompée, il est également présent pour confirmer ses débuts prometteurs et sa « légende » naissante. Par la suite, l'œuvre continue de faire intervenir Jules César au moyen du récit des grands qu'il a battus ou punis comme Ptolémée roi d'Égypte, Juba roi de Lybie[92], Aristobule roi de Juifs[93], Pharnace roi de Pontus[94] ou encore Scipion[95].[96] C'est au travers de leurs histoires que l'on apprend qu'il a mené de nombreuses batailles et qu'il « *(…) fut ordonne dictateur et consul (…)* »[97]. Dans le chapitre qui introduit le livre VII, Jules César fait également son apparition, mais cette fois-ci de manière plus brève, au même titre que cela sera le cas d'Octave. Il y est dit qu'il a reçu le privilège d'être déifié à sa mort. Dans l'ensemble de ses interventions, seuls deux évènements peuvent être jugés comme « négatifs » ou relevants de l'infortune. Le premier est le fait qu'il se soit laissé manipuler par Cléopâtre[98], reine d'Égypte, avec laquelle il

[92] Juba I[er], né en l'an 85 et décédé en l'an 46 avant notre ère, est un roi de Numidie qui succède à son père Hiempsal II. Devenu l'ennemi de César, sa succession à la tête du royaume n'est pas reconnue par Rome. Par la suite, il prend le parti de Pompée pendant la guerre civile et ce dernier le reconnait enfin comme roi. César, de son côté, décide de le faire reconnaitre comme ennemi de Rome et déclare ses ennemis rois. Lorsque César sort gagnant de la guerre civile, il veut reprendre les territoires de Juba. Après une défaite, Juba s'enfuit vers la ville de Zama pour y trouver refuge, mais il n'y est pas accepté et finit par se suicider. ; FÜNDLING Jörg, « Juba », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/juba-e529200?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=juba, (consulté le 12 mai 2022).

[93] Aristobule II est roi d'Israël et Grand prêtre d'Israël de l'an 67 à l'an 63 avant notre ère. Après être entré en conflit avec les Romains, il est emmené pour être exposé lors du triomphe de Pompée. Il réussit à s'enfuir, mais se fait à nouveau capturer par les Romains. Il est ensuite libéré par César en 49 avant notre ère et se fait empoisonner la même année. ; BRINGMANN Klaus, « Aristobolus », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/entries/brill-s-new-pauly/aristobulus-e135650?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Aristobulus, (consulté le 10 mai 2022).

[94] Pharnace II est roi du Pont et du Bosphore de l'an 63 à l'an 47 avant notre ère. Après que Pompée l'ait laissé devenir roi, Pharnace espère récupérer le royaume de son père, mais se fait battre par César. Il meurt en pleine bataille en 47 avant notre ère. ; VON BREDOW Iris, « Pharnaces », dans *ibid.*, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/pharnaces-e918670#e918680, (consulté le 11 mai 2022).

[95] Scipion ou Caecilius Metellus Pius Scipio, né en 95 et décédé en l'an 46 avant notre ère, est un homme politique romain ayant exercé de nombreuses fonctions d'envergure à Rome. Fervent partisan de Pompée, il le soutient durant la guerre civile et rassemble même des troupes pour faire face à Jules César. Après la Bataille de Pharsale, il se réfugie en Afrique et y dirige le clan des Pompéiens. Après la Bataille de Thapsus où il est vaincu par Jules César, il tente de s'enfuire vers l'Espagne, mais il est rattrapé et se suicide. ; WILL Wolfgang, « Caecilius », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/caecilius-e222580?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Quintus+Caecilius+Metellus+Pius+Scipio+Nasica, (consulté le 12 mai 2022).

[96] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 61v - 64v

[97] *Ibid.*, f. 63v.

[98] Cléopâtre VII est une reine d'Égypte ayant vécu de l'an 70 - 69 jusqu'à l'année 30 avant notre ère. Elle est la fille de Ptolémée XII et la dernière reine ptolémaïque d'Égypte. Elle a entretenu une relation amoureuse avec Jules César dont est issu un enfant nommé Césarion ainsi qu'avec Marc Antoine avec lequel elle se suicide à Alexandrie. ; AMELING Walter, « Cleopatra », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/cleopatra-e616480?s.num=4&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=cléopâtre, (consulté le 30 mars 2022).

a eu un enfant, Césarion[99]. Le second étant le fait qu'il ait été victime d'une conjuration menée par Brutus[100] et Cassius[101] qui lui assénèrent avec les autres conspirateurs « *(...) vint trois crueles plaies dont il mourut (...)* »[102]. Dans les deux cas, aucune responsabilité ne lui est imputée vis-à-vis de ces évènements. Comme nous le verrons dans la seconde partie de ce mémoire, lorsque les empereurs des *Cas des nobles hommes et femmes* vivent des épreuves tragiques, celles-ci sont automatiquement attribuées aux méfaits qu'ils ont commis, à leur mauvais comportement ou à leur faiblesse. Pour Jules César, cela n'est pas le cas puisque l'œuvre semble simplement énoncer les faits qui constituent son parcours. Pour le récit de sa relation avec Cléopâtre, celui-ci semble davantage présent afin d'accroitre la mauvaiseté de la reine d'Égypte et sa mauvaise réputation ce qui pourrait être confirmé par la description détaillée présente dans le *De mulieribus claris* au sein duquel elle bénéficie d'un chapitre entier[103] qui la discrédite et l'accuse de divers maux. Quant au récit de son assassinat, les *Cas des nobles hommes et femmes* insistent particulièrement sur l'aspect de trahison puisqu'il est précisé à plusieurs reprises qu'il « *(...) fut cruelmant et trahiteusemant occis (...)* »[104]. Tout comme cela sera le cas encore davantage pour Octave, Jules César est présenté comme une figure de prestige qui est profondément à l'opposé des mauvais empereurs décrits dans le reste de l'œuvre.

---

[99] Ptolémée XV ou Césarion, né en l'an 47 et décédé en l'an 30 avant notre ère, est le fils de Cléopâtre VII et de Jules César. Après que Ptolémée XIV soit décédé, Cléopâtre le fait nommer corégent en 43. Si la paternité de Jules César est fortement contestée en partie par Auguste, elle est reconnue par Marc Antoine. À la suite du décès de sa mère, Ptolémée se fait assassiner par Auguste alors qu'il tentait de s'enfuir en Inde. ; ID., « Ptolemaeus », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/ptolemaeus-e1012900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=ptolemaeus (consulté le 12 mai 2022).

[100] Brutus ou Marcus Junius Brutus Cæpio, né en l'an 85 et décédé en 42 avant notre ère, est considéré, avec Cassius, comme l'un des principaux assassins de Jules César. Fils de la maitresse de Jules César, il prend le parti de Pompée pendant la guerre civile. À l'issue de cette dernière, Jules César le gracie et lui octroie d'importantes responsabilités comme l'administration de la Gaule Cisalpine et la charge de préteur. C'est en l'an 44 avant notre ère, lorsque Jules César se fait nommer dictateur à vie qu'il décide de s'opposer à lui. Convaincu qu'il est nécessaire de sauver la République, il s'implique dans la conspiration destinée à assassiner Jules César. Après l'assassinat, Brutus et Cassius s'assurent une armée et font face au second *Triumvirat* nouvellement formé. À la suite de plusieurs défaites, il prend la décision de se suicider. ; WILL Wolfgang, « Iunius », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/iunius-e602780#, (consulté le 12 mai 2022).

[101] Cassius ou Caius Cassius Longinus, né en l'an 87 et décédé en l'an 42 avant notre ère, est considéré, avec Brutus, comme l'un des principaux assassins de Jules César. Après avoir participé aux combats menés par le consul Crassus, il prend le parti de Pompée lors de la guerre civile et combat en son nom. Tout comme Brutus, il est gracié par César après la Bataille de Pharsale, obtient des honneurs et des titres et s'oppose fermement à lui dès 44. Selon les sources, il aurait été l'instigateur du complot, mais Brutus se serait accaparé le projet. Par la suite, il rejoint Brutus afin de vaincre le *Triumvirat,* mais convaincu de l'issue fatale de ces combats, il décide de suicider. ; ELVERS Karl-Ludwig, « Cassius », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/cassius-e228030#e228140, (consulté le 12 mai 2022).

[102] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 63v.

[103] BOCCACE, *op.cit.*, p. 154 - 160.

[104] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 66r.

Si la perception de la figure de Jules César durant la période médiévale subit de nombreuses variations, l'importance accordée à ce personnage est à relever. Il est possible de discerner certains points communs aux apparitions de Jules César dans les productions littéraires médiévales. En premier, l'importance de son personnage dans l'histoire humaine est un point de concorde non contestable pour une grande majorité d'auteurs médiévaux. En effet, qu'il soit mal perçu ou considéré comme le symbole du pouvoir fort, le récit de la vie de Jules César – ou de certains pans de celle-ci – est une étape obligatoire lorsqu'il est décidé d'effectuer une histoire antique ou romaine. C'est effectivement le cas dans les *Cas des nobles hommes et femmes* puisque sa présence au sein de l'œuvre est contradictoire avec l'intention initiale de l'œuvre, c'est-à-dire de ne présenter que les personnages infortunés en raison de leurs agissements. Ensuite, durant la période médiévale pour un certain nombre d'auteurs et de contemporains, Jules César fait partie des figures de pouvoir importantes et « d'exemplarité »[105] au même titre que celle d'Alexandre le Grand. Ces deux figures sont d'ailleurs souvent associées dans des œuvres littéraires comme par exemple dans *Le Livre de la Mutacion de Fortune* qui mobilise aussi le concept de Fortune et qui est réalisé par Christine de Pizan, une auteure contemporaine de Laurent de Premierfait. Ce duo est également présent dans le motif littéraire des Neuf Preux, défini au début du XIV^e^ siècle dans l'œuvre *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon. Représentants d'un idéal de chevalerie et d'héroïsme, les Neuf Preux sont un rassemblement de neuf personnages d'importance majeure qui sont soit d'origine biblique comme Josué, David et Judas Macchabée, d'origine païenne comme Hector, Alexandre le Grand et Jules César ou d'origine chrétienne comme Arthur, Charlemagne ou Godefroy de Bouillon.[106] La présence de Jules César illustre l'intérêt porté à son personnage durant la période médiévale de même que la symbolique mythique qu'on lui attribue.[107] Il est aussi important de préciser que Jules César n'est pas systématiquement glorifié. Alors que dans l'œuvre de Pétrarque, le *De viris illustribus*, Jules César est admiré en tant que héros, mais

[105] MARTIAL Martin, « Les Vies parallèles de César à la fin du XVI^e^ et au début du XVII^e^ siècle », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, numéro thématique, « La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance (II) », n°14, 2007, p. 57 - 70.

[106] SALAMON Anne, « Les Neuf Preux : entre édification et glorification », dans *Questes*, numéro thématique, « Figures royales à l'ombre du mythe », n°13, 2008, p. 38 - 52.

[107] Le motif des Neuf Preux est fortement populaire aux XIV^e^ et XV^e^ siècles et cela est particulièrement le cas chez les membres de la famille royale française. Les oncles de Charles VI, Jean de Berry et Philippe le Hardi par exemple possèdent une tapisserie aux Neuf Preux. Quant au frère de Charles VI, Louis d'Orléans, certaines de ses possessions arborent des sculptures représentant les Neuf Preux. ; GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992, p. 151.

surtout en tant qu'individu par l'auteur[108], dans l'œuvre de Christine de Pizan par exemple, cette dernière ne fait mention d'aucune des qualités, des compétences et de l'importante expérience qu'elle lui reconnait normalement. De même, elle n'utilise pas non plus l'ensemble de son parcours pour démontrer les manœuvres de Fortune. À l'inverse, pour Alexandre le Grand qu'elle lui oppose, il est question de pleinement décrire sa grandeur et discerner en lui l'archétype du vertueux personnage de pouvoir injustement infortuné.[109]

Enfin, pour conclure ce sous-point concernant la figure de Jules César, il est important de relever un élément particulièrement frappant présent dans les *Cas des nobles hommes et femmes* : à deux reprises, César est décrit comme le premier empereur de Rome. Cela se produit dans le chapitre consacré à Pompée où il est dit à la suite de l'explication sur la guerre civile « *(...) que la victoire finablement demourast a cesar par quoy il acquist le premier nom dempereur (...)* »[110] ainsi que dans le chapitre consacré à Marc Antoine[111] où il présente Jules César comme étant « *noble et saige et puissant homme en armes iulius cesar premier empereur de romme* »[112]. De même, lorsque le récit présente l'empereur Claude, il est défini comme le « *(...) tiers empereur de romme apres iulius cesar (...)* »[113] ce qui est étrange et surtout erroné sur plusieurs plans. En effet, si l'on suit la logique qui souhaiterait que Jules César ait été le premier empereur de Rome, Claude ne serait pas le troisième empereur, mais bien le quatrième. L'empereur Claude ne pourrait être le troisième empereur que si le récit

[108] CAVAGNA Mattia, « La figure de Jules César chez Pétrarque dans les traditions italienne et française des Triomphes », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, *op.cit.*, p. 73 - 83.
[109] GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « Histoires universelles et variations sur deux figures du pouvoir. Alexandre et César dans l'Histoire ancienne jusqu'à César, Renart le Contrefait et le Livre de la Mutacion de Fortune de Christine de Pizan », dans *ibid.*, p. 7 - 28.
[110] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 60v.
[111] Marc Antoine ou Marcus Antonius, né en 82 et décédé en l'an 30 avant notre ère, est un homme politique et un général romain. En l'an 52 avant notre ère, il combat pour César durant la Guerre des Gaules. Pendant la guerre civile, il est un fervent partisan de César et se bat pour lui. Après la Bataille de Pharsale, il s'essaye à la résolution des troubles à Rome au nom de César, mais n'y parvient pas. À la suite du décès de ce dernier, il devient populaire auprès de la population à la suite de son discours funèbre. Responsable de certaines provinces, il doit faire face à l'opposition d'Octave, fils adoptif et héritier de César. Il fait finalement partie du second *Triumivrat* après une première altercation avec Octave. Il entreprend ensuite une vengeance répressive envers les assassins de Jules César. Afin de sceller plus encore leur alliance, il épouse la sœur d'Octave, Octavie et leur accord est renouvelé. Dès 37, ses projets sont davantage influencés par ceux de Cléopâtre avec laquelle il entretient une relation, ce qui mène à son divorce avec Octavie en 32. C'est à la suite du triomphe qu'il s'organise à Alexandrie et après qu'il ait donné les plus grands honneurs à Cléopâtre et Césarion que la relation avec Octave et le Sénat se cristallise définitivement. Les deux camps débutent alors une guerre et en l'an 30 avant notre ère, Octave arrive à gagner Alexandrie. Marc Antoine décide alors de se suicider. ; WILL Wolfgang, « Antonius », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/antonius-brill010010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Antonius+, (consulté le 12 mai 2022).
[112] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 66r.
[113] *Ibid.*, f. 76v.

comptait à partir d'Octave, le vrai premier empereur de Rome. Nous pourrions avancer l'hypothèse qu'une erreur a été commise au niveau de la nomenclature de l'empereur Octave et que pour le mentionner lui et non César, la partie de sa nomenclature « Julius Caesar » a tout de même été utilisée. Cependant, cela semble également peu certain puisque plus tard dans le récit, lorsqu'il est question d'évoquer Octave, c'est son nom en entier qui est utilisé ce qui ne permet pas de confusion. Dans le *Romuleon*, l'auteur considère également César comme le premier empereur comme le confirme le titre du huitième livre : « *Le. viii^e^. livre contenant les fais du tresexcellent prince et premier empereur Gayus Julius Cesar jusques au temps de Octovien qui est dit Cesar Auguste* »[114]. D'un point de vue historique, il est bien établi que Jules César n'a jamais été empereur même si l'ensemble des pouvoirs qu'il cumule et les stratégies qu'il met en place mènent irrémédiablement vers l'instauration d'un système impérial.[115] Pour expliquer cette incohérence, deux éléments peuvent être relevés. Tout d'abord, il est établi, comme nous allons le voir dans le point suivant, que certains médiévaux préfèrent César à Auguste comme c'est le cas de Dante qui, dans sa *Divine comédie*, attribue l'instauration de l'Empire à César plutôt qu'à Auguste.[116] Les deux œuvres s'inscrivent donc peut-être dans la continuité de cette démarche. Ensuite, cette confusion trouve peut-être aussi son origine dans la confusion avec le terme *imperator* qui est un des titres dont Jules César bénéficie comme nous l'avons précisé précédemment. Au fil du temps et conformément au fait que Jules César est souvent perçu comme le créateur du pouvoir fort et le « fondateur de la monarchie universelle »[117], nous pouvons émettre l'hypothèse que le terme a sans doute été déformé et rapproché de la fonction d'empereur qu'Octave est définitivement le premier à exercer.

b) Octave, figure de l'empereur par excellence

Véritable premier empereur romain et archétype du prince puissant et bon, Octave est tout de même décrit dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. Avant de réaliser l'analyse de la place qu'il occupe au sein de l'œuvre, procédons tout d'abord, comme pour Jules César, à un court aperçu biographique de cette figure emblématique. Né en l'an 63 avant notre ère, Octave est à la fois l'un des descendants de Pompée et de la sœur de Jules César, Julia.[118] Après une

[114] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 125.
[115] ÉTIENNE Robert, *op.cit.*, p. 264 - 267.
[116] LE DOZE Philippe, *Auguste*, Paris, Ellipses, 2020, p. 420.
[117] MÜHLETHALER Jean-Claude, « Entre la France et l'Italie. Jules César chez Thomas III de Saluces et Eustache Deschamps », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, *op.cit.*, p. 191 - 205.
[118] LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 13 - 15.

formation poussée et avoir accédé à la fonction de pontife, Octave par le biais de Jules César, est de plus en plus impliqué dans la vie politique romaine aux côtés de ce dernier. Pour compléter son *cursus honorum*, Octave suit son grand-oncle en Hispanie où il apprend et perfectionne ses compétences militaires.[119] À la suite du décès de Jules César en 44 avant notre ère, il devient officiellement son fils adoptif de manière posthume. Il endosse ensuite pleinement le rôle dont il a hérité en restant prudent puisqu'à Rome règne une atmosphère tendue entre les conjurateurs de l'assassinat de César et les partisans de Marc Antoine qui le considèrent comme un potentiel successeur.[120] Les importantes tensions entre ce dernier et Octavien[121] débouchent sur un premier conflit qu'Octavien remporte et qui se solde par la création d'un second *Triumvirat* composé de ce dernier, de Marc Antoine et de Lépide.[122] Cette alliance est rapidement résiliée avec Lépide[123] en raison de sa trahison et avec Marc Antoine par l'accumulation de tensions et provocations. Les deux hommes s'affrontent à Actium en l'an 31 avant notre ère : la victoire est remportée par Octavien et Marc Antoine, de son côté, se suicide suivit de près par Cléopâtre.[124] Dès sa victoire, Octavien s'impose comme le « restaurateur » de la République. Il ne s'agit ni plus ni moins pour lui de garder le pouvoir sans brusquer les choses et sans créer le doute sur ses intentions.[125] Par la suite, son pouvoir se fortifie petit à petit et il commence à cumuler de nombreuses charges et pouvoirs tout en s'assurant qu'on les lui attribue toujours et qu'il ne les acquiert pas par lui-même. Le système qu'il met en place se fonde sur la continuité avec la République avec des institutions d'origines républicaines, le respect du Sénat et des magistratures, mais également sur le renforcement de son *imperium*.[126] Le reste de sa vie est marqué par de nombreuses campagnes militaires, des innovations politiques, économiques et sociales ainsi que la « rénovation » de Rome. Octavien devenu Auguste, rencontre également des problèmes lors de sa succession[127] qui finit par être réglée par l'adoption de Tibère, son beau-fils. Après un long principat, Octavien meurt en 14 de notre ère.[128]

---

[119] *Ibid.*, p. 22 - 23.
[120] *Ibid.*, p. 26 - 38.
[121] Après l'assassinat de Jules César et l'officialisation de son adoption, Octave modifie son nom pour prendre celui de son père adoptif, c'est-à-dire Caius Julius Caesar Octavianus et par conséquent, Octave devient Octavien. ; LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 42.
[122] *Ibid.*, p. 39 - 44.
[123] *Ibid.*, p. 56 - 58.
[124] *Ibid.*, p. 68 - 72.
[125] *Ibid.*, p. 77 - 93.
[126] *Ibid.*, p. 135 - 152.
[127] *Ibid.*, p. 391 - 401.
[128] *Ibid.*, p. 401 - 406.

Durant la période médiévale[129], il est juste d'affirmer que la figure d'Auguste n'est empreinte que d'une notoriété mineure et est beaucoup moins exaltée que durant l'Antiquité. En effet, la société médiévale étant majoritairement tournée vers le Christianisme, elle ne s'intéresse que très peu à la période du Haut-Empire romain à tendance païenne[130] et nettement plus à celle du Bas-Empire où le Christianisme se développe pleinement et où apparaissent des empereurs chrétiens.[131] De fait, ce sont Constantin ou Théodose qui sont davantage exaltés qu'Auguste chez les théoriciens du pouvoir et les clercs. Le personnage d'Auguste ne suscite l'intérêt que pour l'instauration de l'Empire qu'il a réalisé et non pas pour son rôle de fondateur.[132] C'est dans la continuité du système impérial mis en place que les Carolingiens de même que les Ottoniens ou les Hohenstaufen s'inscrivent, mais ne s'identifient pas directement à la figure d'Auguste.[133] Il est important de souligner que le premier empereur fait aussi son apparition dans les théories eschatologiques chrétiennes puisqu'il est considéré comme celui ayant instauré le dernier empire destiné à accueillir Jésus et à propager la paix.[134] On retient aussi tout de même de lui un goût prononcé pour les lettres tel qu'en témoigne son rapprochement avec Virgile ou Horace. Comme il a été précisé précédemment, il est également moins apprécié que César qui se trouve parmi les Neuf Preux et auquel on attribue plus facilement la réelle création de l'Empire plutôt qu'à Auguste dans les œuvres littéraires.[135] Ce n'est qu'avec les débuts du courant humaniste et la redécouverte pleine et entière des classiques antiques qu'Auguste retrouve ses lettres de noblesse et est à nouveau considéré comme une figure d'importance majeure.[136] Les *Cas des nobles hommes et femmes* s'inscrivent certainement dans les prémices de cet humanisme, l'œuvre étant à l'opposé de ce qui vient

[129] La consultation de l'ouvrage *Augustus Through the Ages: Receptions, Readings and Appropriations of the Historical Figure of the First Roman Emperor* réalisé par Marco Cavalieri en 2021 semble être particulièrement pertinent pour le développement de ce point. Cependant, celui-ci n'est pas accessible et il a donc été difficile de le consulter. ; CAVALIERI Marco, *Augustus Through the Ages : Receptions, Readings and Appropriations of the Historical Figure of the First Roman Emperor*, Latomus, Bruxelles, 2021.
[130] Celle-ci n'est étudiée que pour rendre compte de l'apparition du Christianisme et des premiers martyrs chrétiens. Elle est donc considérée comme une époque relevant d'un intérêt particulier uniquement pour cet aspect. ; LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 418. ; HURLET Frédéric, *Auguste : les ambiguïtés du pouvoir*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 185.
[131] LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 417 - 418.
[132] *Ibid.*, p. 418.
[133] HURLET Frédéric, *op.cit.*, p. 185 - 186, 188 - 190.
[134] DESCORPS-DECLÈRE André, « Auguste, l'Empire et les Francs : quelques remarques sur la figure médiévale de l'empereur Auguste (X^{e} - XII^{e} siècles) », dans DAGUET-GAGEY Anne, *L'empereur Auguste et la mémoire des siècles : actes des journées d'études de Dijon (28 novembre 2014) et Arras (23 mars 2015)*, Arras, Artois presses université, 2018, p. 241 - 262.
[135] LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 420.
[136] *Ibid.*, p. 421.

d'être énoncé puisque comme nous allons le voir, Octave est dépeint comme un modèle de pouvoir.

Même si Octave est à l'opposé des cas d'empereurs « malfortunés » qui lui succèdent, il parait compréhensible que les *Cas des nobles hommes et femmes* ne puissent procéder autrement – encore davantage que pour Jules César – que de le mentionner lorsqu'il établit, par le biais des empereurs qu'il décrit, une grande partie de l'histoire de l'Empire romain. Précisément à cause de sa popularité et de son importance, un chapitre entier ne peut lui être uniquement consacré conformément à la logique interne des *Cas des nobles hommes et femmes*. Tout comme pour Jules César, c'est exclusivement par le biais des méfaits et de la « malfortune » des autres que le parcours d'Octave est narré. Le récit ne fournit d'ailleurs que très peu d'informations relatives à Octave et lorsqu'il le fait, il s'agit pour lui de préciser plus encore le récit d'autres personnages infortunés dans lequel il intervient. C'est notamment le cas dans les chapitres consacrés aux histoires de Sextus Pompée[137], Lépide[138], Paulus le frère de Lépide[139]ou encore Marc Antoine. Ainsi, il est d'abord fait mention qu'à la mort de Jules César, c'est lui ainsi que Marc Antoine qui « *(...) furent deux principaulx heritiers et successeurs de*

[137] Sextus Pompée ou Sextus Pompeius Magnus Pius, né en 68 et décédé en 35 avant notre ère, est le fils cadet de Pompée. À la mort de ce dernier, il fait ensuite alliance avec son frère Cnaeus Pompée pour faire face à César. Après plusieurs défaites, il se cache et lève des légions afin de gagner les territoires du Sud de l'Espagne. Suite à ses victoires, il porte également le titre d' *Imperator* et à la mort de César, il quitte l'Espagne en ayant pour projet de conquérir l'Italie. En 43, il est proscrit par la Sénat et se réfugie en Sicile. En opposition à Octave qui s'établit comme le descendant de Vénus par son adoption, il prend le nom de « Magnus Pius » pour établir qu'il est le descendant de Neptune. Après de multiples combats, il perd face à Antoine qui fait encore partie du *Triumvirat* et se fait exécuté en 35. ; FÜNDLING Jörg, « Pompeius », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/pompeius-e1003010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Sextus+Pompeius+Magnus+Pius, (consulté le 12 mai 2022).

[138] Lépide ou Marcus Aemilius Lepidus, né en 89 et décédé en 12 avant notre ère, est l'un des trois membres du *Triumvirat* avec Octave et Marc Antoine. Après avoir exercé des fonctions d'importance majeure, c'est lui qui proclame Jules César dictateur en l'an 49. Il continue de remplir d'importantes fonctions et après l'assassinat de César, il rejoint Antoine, lui apporte son aide et fait ensuite partie du *Triumvirat*. Alors que les deux autres *triumvirs* continuent leur vengeance envers les assassins de Jules César, il est demandé à Lépide de gouverner Rome en leur absence. Soupçonné d'avoir conspiré avec Sextus Pompée, il perd les provinces qu'il avait à charge, mais devient gouverneur en Afrique. C'est lorsqu'il revendique la Sicile que le pouvoir lui est retiré. Par la suite, il ne garde que le titre de *Pontifex Maximus* qu'il avait acquis auparavant et termine sa vie de cette manière. ; WILL Wolfgang, « Aemilius », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/aemilius-e105120?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Æmilius+Lepidus, (consulté le 12 mai 2022).

[139] Paulus ou Lucius Aemilius Paullus est le frère du *triumvir* Lépide. Victime de chantage par Jules César lorsqu'il fût choisi comme consul en l'an 50 avant notre ère, il demande l'établissement de la proscription de son frère et par la suite, est placé lui-même par sur la liste des proscrits décidée par le second *Triumvirat*. Il s'enfuit et termine sa vie à Millet. ; *Ibid.*

lempire de romme[140] *(...)* »[141]. Le récit insiste ensuite sur le *Triumvirat*[142], à la manière de ce qu'avait fait Pompée, César et Crassus, constitué avec Marc Antoine après sa première défaite face à Octavien ainsi qu'avec Lépide en qui ils ont confiance puisqu'il avait « *(...) en armes longuemant et bien servi iulius cesar (...)* »[143] comme le démontre l'extrait suivant :

> « *(...) par commun consentemant ordonnerent que eulx trois gouverneroient lempire es trois parties du monde. Si instituerent ung office appelle triumvirat et chascun deux fut appelle triumvir (...)* »[144]

Il est ensuite ajouté « *(...) loyaulte et amour iamez ne demourent entre deux hommes puisquilz soient compaignons dune mesme seignorie*. »[145] ce qui constitue un résumé des évènements qui suivent. En effet, conformément à ce qui a été décrit plus tôt, très rapidement après la révolte de Lépide et de son exclusion de l'alliance, le récit insiste sur les tensions entre les deux héritiers de Jules César qui semblent se cristalliser et sont d'ailleurs largement explicitées dans le chapitre dédié à Marc Antoine. Dans ce dernier, la figure d'Octavien semble être utilisée pour l'opposer à celle de Marc Antoine, une manière de démontrer la mauvaiseté de celui-ci :

> « *Et voult cesar que eulx deux feussent ses enfans adoptifz en droit de hourie et de succession de lempire de rome. Et afin que tu voies laveuglesse de fortune certain est que antoine ne fut pas esleve a la tresgrant et tresresplendissant haultesse de puissence mondaine par les vertus de soy, mais par sa cruaulte, par sa forseunerie, par ses gloutonnies et par les miseres et pouvretez quil fist soufrir a pluseurs.* »[146]

Comme le montre cet extrait, en établissant les méfaits et les vices qui caractérisent Marc Antoine et en n'effectuant pas la même démarche pour Octavien, le récit démontre indirectement que celui-ci est un très mauvais potentiel successeur et qu'à l'inverse, c'est

---

[140] Il est intéressant de noter que dans cet extrait, le récit énonce déjà le fait qu'il s'agit de l'Empire de Rome alors qu'historiquement, cela n'est pas encore le cas. En effet, traditionnellement, on fixe la date du début de l'Empire à l'an 27 avant notre ère, date à laquelle Octave reçoit le titre d'Auguste. ; FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *op.cit.*, p. 107.

[141] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 65r.

[142] Comme précisé dans le sous-point concernant la figure de Jules César, il est intéressant de remarquer que la notion de *Triumvirat* est très bien mentionnée dans le récit d'Octave, mais aucunement chez Jules César. Dans le *Romuleon*, le terme *Triumvirat* semble traduit puisque le récit mentionne que les trois protagonistes se *« (...) departirent entre eulx la chose publique (...) ces trois furent appelléz les trois hommes par lesquelz estoit la chose publicque administree en toutes pars, mais separeement chascun en la scienne.*» ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 286.

[143] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 65r.

[144] *Ibid.*

[145] *Ibid.*

[146] *Ibid.*, f. 66r.

Octave qui réunit toutes les bonnes caractéristiques pour succéder. Le reste du chapitre poursuit cette même démarche puisqu'à chaque mauvaise chose commise par Marc Antoine, Octavien réagit de la bonne manière ou réalise de bonnes choses. L'exemple le plus flagrant décrit dans l'œuvre est celui de l'influence de Cléopâtre sur les deux hommes. Pour Marc Antoine, après une longue énonciation de tous les méfaits qu'il avait commis pour elle et de l'ensemble des choses qu'elle aurait exigées, il est dit que « *la gloire et la noblesse de antoine et de son ost rommain feust ou giron de cleopatra il se geta en luxure et en peresse.* ». Du côté d'Octavien, il est précisé tout à fait l'inverse puisque l'on insiste sur la retenue de ce dernier :

> « *Cleopatra a donc cuidant secourir a soy et a ses choses sefforca mais en vain de allecher attraire et blandir le iouvencel octavian afin que par ses doulx resgars mignotz et gentilz maintiens il se amourast delle en visaige de luxure, mais cleopatra certaine par ouy dire que octavian quant au fait de luxure ne tenoit compte delle (...)* »[147]

Comme nous le verrons plus en détail par la suite[148], la luxure est un des péchés sévèrement jugés par la société médiévale et le fait qu'Octavien y résiste est certainement un signe de sa bonté et de sa force contrairement à Marc Antoine qui y succombe presque immédiatement.[149] Une autre qualité d'Octavien est également mise en avant. De fait, lorsque Cléopâtre se donne la mort au moyen du venin de serpents, le récit insiste sur le fait qu'il « *(...) fist essaier se a cleopatra pourroit rendre pleine vie par vertu dune maniere de herbes que len appelle scilles (...) lesquelles il fist mettre sur louverture des plaies (...)* »[150]. Cet acte doit à nouveau fortement parler à des médiévaux puisque le suicide est un acte jugé répréhensible et contraire à la morale chrétienne.[151] Par conséquent, le fait qu'Octavien tente tant bien que mal de l'aider à survivre doit être perçu comme un acte profondément bon et noble.[152] Enfin, tout comme Jules César, Octavien se comporte également dignement face à ses ennemis puisqu'après avoir tenté de sauver Cléopâtre, celui-ci prend ses dispositions afin de les inhumer[153] dans les « *(...) sepulcres quilz avoient commenciez (...)* »[154]. De fait, même si ceux-ci ont mis en danger son

[147] *Ibid.*, f. 68v.
[148] *Cfr* le point intitulé « La luxure : relations adultérines, « ribauldes » et perversions » de la deuxième partie de ce mémoire.
[149] Cette propension à la luxure est aussi fortement critiquée dans le *Romuleon* comme cela se remarque aux pages 288 et 289 ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 288 - 289.
[150] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 69r.
[151] *Cfr* le point intitulé « La cause du décès » de la deuxième partie de ce mémoire.
[152] Il est important de remarquer que dans l'histoire officielle, il est dit qu'Octave aurait souhaité garder Cléopâtre vivante afin sans doute de la faire apparaitre dans son triomphe. ; LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 72.
[153] Cet évènement est représenté dans l'illustration consacrée au chapitre de Marc Antoine : Voir annexe n°3.
[154] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 69r.

pouvoir à plusieurs reprises, Octave leur offre une fin digne[155] et les traite avec respect ce qui doit certainement être plus qu'apprécié par le public médiéval.[156] Au sein du *Romuleon*, l'auteur accentue encore davantage ce procédé « du bon et du mauvais », car plus encore que dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, les deux figures d'Octavien et de Marc Antoine sont l'une et l'autre renforcées respectivement dans leurs qualités et dans leurs travers. Ainsi, le *Romuleon* insiste particulièrement sur la luxure et les nombreux péchés commis par Marc Antoine alors qu'Octave bénéficie de nombreux compliments.[157] Il est important de préciser que l'œuvre contient davantage de chapitres concernant Octave puisque son fonctionnement interne le lui permet. Cet élément nous renforce en quelque sorte dans l'idée le peu d'espace concédé à Octave dans les *Cas des nobles hommes et femmes* est justifié par sa popularité « positive ». C'est pour cela qu'il n'apparait que brièvement dans des récits plus imposants tels que celui de Marc Antoine qui dans les *Cas des nobles hommes et femmes* est le sujet d'un chapitre entier et dans le *Romuleon*, n'est présent qu'au travers du récit d'Octave.[158]

Dans le chapitre qui débute le livre VII des *Cas des nobles hommes et femmes* contenant une majorité de récits d'empereurs, Octave est également décrit. Son personnage a évolué puisqu'il est maintenant au pouvoir. Il est d'ailleurs principalement résumé en ses qualités de vainqueur puisque la première chose que l'on dit de lui est que « *(…) apres cinq batailles accomplies fut retournez victorieux a rome (…)* »[159]. On mentionne également « l'épuration » à laquelle il procède dans l'Empire notamment avec le cas du fils de Marc Antoine[160] qu'il fait exécuter. Néanmoins, celle-ci est « justifiée » par le fait qu'il ne souhaite pas que ce dernier ou quiconque ne trouble « *(…) par adventure la generale paix de lempire de romme (…)* »[161]. Les

[155] Dans l'ouvrage de Philippe le Doze, ce dernier insiste sur le fait qu'Octave aurait montré une forme de piété en permettant à Marc Antoine d'être inhumé à Alexandrie là où il le souhaitait et à Cléopâtre de lui laisser lui organiser des funérailles imposantes. ; LE DOZE Philippe, *op.cit.*, p. 72.
[156] *Cfr* le sous-point « Le manque de sépulture décente » de la deuxième partie de ce mémoire.
[157] Par exemple, certains chapitres concernant Octave ne se consacrent qu'aux qualités de celui-ci comme en attestent les titre de ces derniers : « *Comment Octovien Cesar Auguste fut de grant curialite et clemence, duquel se racontent plusieurs beaulx exemples* », « *Comment Auguste desprisa tousjours estre appellé seigneur et comment il fut begnin a ses amis et les visitoit et consoloit es necessitez* », « *Comment Auguste enseignoit noblement ceulx de sa maison, acqueroit prudentement les amittiés, delaissa les vices qu'il avoit paravant, mais ne laissa point le jeu des tables. Il se tenoit es mengiers et vivoit joyeusement, loyalement, sobrement et attrempeement* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 296 - 300.
[158] Les chapitres concernés se trouvent entre les pages 281 et 306. ; *Ibid.*, p. 286 - 306.
[159] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 70r.
[160] Marcus Antonius Minor également appelé Antyllus est le plus âgé des deux fils de Marc Antoine. ; WILL Wolfgang, « Antonius », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/antonius-brill010010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Antonius+Minor+#e126110, (consulté le 12 mai 2022).
[161] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 70r.

exécutions des coupables de la conjuration ayant attenté à la vie de Jules César sont aussi quelque peu « excusées » puisque même si cela n'est pas forcément toléré par la société médiévale, ces évènements revêtent une dimension de justice et d'honneur. Enfin, son aversion pour la luxure et la débauche est encore une fois mentionnée et confirmée puisque c'est précisément pour ces raisons qu'il fait exiler sa propre fille Octavia :

> « *Or advint que julia (…) abandonna son corps au dedint de pluseurs hommes par maintes foiz. Son pere lempereur octavian considera que les vices des enfans admoindrissent les honneurs de leurs parens et tant que par adventure mieulx ou aultretant vault non avoir lignie que avoir lignie mauvaise comme fut iulia fille de octavian ou aultre filz ou fille qui fait honte a son paraige. Octavian donques presques a tous debonnaire devint cruel envers sa fille iulia. Et pour punir son crime de adoultire octavian lenvoya en exil hors du pays de Italie et commendast quelle jamais ne buvast de vin et vesquist sanz compaignie humaine dont il advint que iulia chey en si grant mesaise quelle fina sa vie en pouvrete deshonneste.* »[162]

De manière générale, Octave est présenté au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* comme la figure de l'empereur par excellence, celui dont les qualités devraient être répétées, mais surtout, celui que ses successeurs se devraient d'imiter. L'œuvre l'instaure en parfaite antithèse des empereurs romains décrits ensuite. Comme nous l'avons déjà mentionné, le *Romuleon* lui octroie, tout comme à César, la place de « *tresbons princes* » et tous deux, avec d'autres successeurs, doivent « compenser » les « *(…) tresmauvais empereurs (…)* ».[163]

1.2. L'empereur dans sa matérialité et sa représentation

Dans ce sous-point, il sera question de préciser la manière dont les empereurs sont à la fois décrits et représentés au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*. Les deux aspects seront traités séparément, car comme nous le constaterons, il existe une réelle différence entre la manière dont l'œuvre détaille leurs attributs impériaux ainsi que leur fonction d'empereur et celle avec laquelle elle les représente.

a) La description des attributs impériaux et des symboles de pouvoir

À plusieurs reprises et de manière très brève, il est fait mention, dans les *Cas des nobles hommes et femmes,* des attributs que les empereurs romains portent pour signifier leur pouvoir. Si ceux-ci sont principalement décrits pour accentuer leur mauvaiseté ou leur infortune, ils nous

[162] *Ibid.*, f. 70v.
[163] La citation complète est la suivante : « *(…) ainsi a l'encontre de ces tresmauvais empereurs se doivent compenser les tresbons princes Cesar, Auguste, Trajan, Vespasien, Titus, Adrien, Anthoine Pius et les semblables (…)* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 400.

informent également sur la manière dont la société médiévale perçoit et imagine la matérialisation du pouvoir impérial.

Dans l'œuvre, il est bien établi qu'il existe des « *(...) atours imperiaulx (...)* »[164]. Tout d'abord, il y a les vêtements, la manière dont l'empereur se vêt. Dans l'ensemble des récits, c'est le terme « robe » qui revient le plus souvent. Ainsi, on dit de l'empereur Vitellius qu'il était « *(...) vestu de robe de pourpre a maniere dempereur (...)* »[165], de Maximien « *(...) quil fist faire robe de pourpre en signe dempereur (...)* » [166] ou de Galère qu'il était « *(...) vestu de pourpre (...)* »[167]. Dans ces trois exemples et à maintes reprises dans les autres chapitres, il semble non seulement que la robe soit la parure par excellence de l'empereur, mais surtout que celle-ci se doit être de couleur pourpre. Cette robe est en réalité une toge que l'on appelle *toga picta* ou *toga palmata* et qui est plus communément connue sous le nom de toge tyrienne. Petit à petit, cette toge est en effet fortement associée au pouvoir impérial.[168] Selon les sources antiques, c'est l'empereur Auguste qui aurait souhaité en premier réintroduire ce vêtement fortement présent durant la République, mais qui aurait commencé à être oublié. Cependant, il ne s'agit pas pour lui de porter une toge entièrement pourpre, mais bien une toge blanche uniquement agrémentée d'une bande pourpre à la manière des sénateurs afin de montrer qu'il ne se considère pas au-dessus de ceux-ci et qu'il honorait par conséquent, son titre de *Primus Inter Pares*. Toujours selon les sources antiques sur lesquelles se construit le récit, c'est l'empereur Caligula, en corrélation avec sa mauvaiseté et sa dépravation que nous détaillerons par la suite[169] qui aurait modifié le modèle vestimentaire de « l'empereur-citoyen » en portant cette fameuse *toga picta*, normalement portée uniquement pendant les triomphes.[170] De manière générale, la pourpre est aussi un signe de richesse et de prestige durant l'Antiquité comme pendant la période médiévale puisqu'il s'agit d'un matériau très rare qu'il est nécessaire d'extraire de plusieurs milliers de petits mollusques appelés « murex » pour obtenir un gramme

[164] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 117r.
[165] *Ibid.*, f. 91v.
[166] *Ibid.*, f. 116v.
[167] *Ibid.*, f. 117r.
[168] HEKSTER Olivier, « Les contraintes posées par la tradition à la création de l'image impériale », dans LE DOZE Philippe (dir.) *Le costume du prince. Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021 (Collection : Collection de l'École française de Rome), p. 87 - 112.
[169] *Cfr* les sous-points intitulés « Stéréotype de l'empereur fou et cruel » et « Inceste, homosexualité, travestissement et perversité : les mauvaises mœurs des empereurs romains » de la seconde partie de ce mémoire.
[170] ANGLADE Laurent et ÉLOI Thierry, « Les vêtements de Caligula : un monstre s'habille », dans LE DOZE Philippe (dir.) *Le costume du prince. Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, *op.cit.*, p. 269 - 284.

de la substance.[171] Pour les contemporains médiévaux, le rouge est également synonyme de force, de vigueur et de pouvoir. Le pape, par exemple, porte des vêtements de couleur rouge jusqu'à la fin du Moyen Âge en rappel au sang du Christ, mais également à la pourpre romaine.[172] Plus encore que les papes, ce sont aussi les empereurs médiévaux qui portent du rouge : c'est le cas de Charlemagne qui, lors de son couronnement, porte à la fois une tunique, et une chlamyde qui aurait été de couleur rouge, conformément à ce qui se pratiquait à Rome.[173]

Puisqu'il semble exister une norme « traditionnelle » dans la manière de se vêtir lorsque l'on est empereur dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, toute incartade est considérée comme fautive. De fait, elle permet quelquefois d'insister quant à la prodigalité de l'empereur de même que son orgueil. Pour l'empereur Dioclétien par exemple, le récit établit qu'il entreprit de « *(…) mettre pierres precieuses es robes et de entremesler es robes ouvrages a fils dor dont les roys navoient point ose a romme depuis le temps du roy tarquini lorgueilleux*[174] *qui fut dechasiez de romme (…)* »[175]. En effectuant cette comparaison avec l'un des derniers rois étrusques de Rome, nous pouvons émettre l'hypothèse que Laurent de Premierfait dénonce ce comportement puisque ceux-ci sont mal perçus dans l'histoire romaine et dans les sources antiques, dont certaines utilisées dans l'œuvre.[176] Pourtant, pour le public des *Cas des nobles hommes et femmes*, cette richesse affichée fait partie des éléments distinctifs du pouvoir. En effet, l'ensemble du XIV^e^ siècle en France est marqué par l'attrait du luxe dans le domaine vestimentaire et par une véritable « révolution somptuaire » dans la noblesse comme au pouvoir. Cette richesse affichée par le biais du vêtement devient comme le précise Michelle

[171] RAPELLI Paola, « Pourpre », dans RAPELLI Paola, *Symboles du pouvoir*, traduit de l'italien par GARNIER Cécilia, Paris, Hazan, 2005 (Collection : Guide des arts), p. 48 - 51.
[172] PASTOUREAU Michel, *Rouge : une histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2016, p. 69.
[173] *Ibid.*, p. 69 - 71.
[174] Tarquin le Superbe ou Lucius Tarquinius Superbus est, en adéquation avec la tradition romaine, le septième et le dernier roi de Rome. Il serait également, selon les sources, soit le fils ou le petit fils du cinquième roi de Rome Tarquin l'Ancien soit le beau-fils de Servius Tullius. Toujours selon la tradition romaine, il se serait emparé du pouvoir illégalement et aurait utilisé ses pouvoirs à outrance. Lassé de ces abus, il aurait été chassé de Rome ainsi que toute la *gens Tarquinia* par le peuple. Après son expulsion, il aurait tenté de reprendre le pouvoir, mais échoua et serait mort en exil à Cyme en l'an 495 avant notre ère. ; FÜNDLING Jörg, « Tarquinius », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit*., https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/tarquinius-e1200920?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=+Tarquinius, (consulté le 12 mai 2022).
[175] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 118v.
[176] Dans la tradition romaine, le concept de royauté et en particulier les derniers rois de Rome, sont particulièrement critiqués et détestés. La période monarchique qui prend fin en 509 lors de la chute de Tarquin le Superbe inaugure l'instauration de la République dans laquelle les Romains souhaitent établir à la fois les droits des citoyens et les libertés publiques. ; BOURDIN Stéphane, *Rome, naissance d'un Empire : de Romulus à Pompée, 753 - 70 av. J.-C.*, Paris, Belin, 2021, p. 89.

Bubenicek « un code du pouvoir ».[177] De même, certains contemporains s'appliquant à la théorisation du pouvoir, comme Gilles de Rome, identifient également la richesse et l'apparat comme un signe de majesté. Selon ce dernier, « l'art de gouverner » relève de la capacité du prince à utiliser sa richesse de la bonne manière, ce qui se matérialise entre autres par le fait de bien se vêtir. Par ce biais, il atteint dès lors la « magnification » de sa fonction et de son statut.[178] Pour en revenir aux enluminures de la seconde traduction de Laurent de Premierfait, quand un empereur n'est pas vêtu normalement, cela peut aussi être un moyen d'insister sur sa condition d'infortuné, mais également sur les mauvaisetés qu'il commet. Pour les empereurs Tibère et Caligula par exemple, il est dit qu'ils « *(...) portassent habitz et visaiges trescourrouciez et doulens (...)* »[179]. De cette façon, le lien entre leur accoutrement et leur situation est directement établi : ceux-ci sont habillés à l'inverse de la norme souhaitée en raison de leur état d'infortune. Pour l'empereur Valérien dont on dit qu'il avait « *(...) cheveux blans et vestu dune villaine robe et par ce quil confessoit tant par son habit comme par ses paroles sa hote et sa villeme (...)* »[180], c'est davantage le lien entre sa mauvaiseté et ses vêtements qui est mis en avant.

Si la robe pourpre définit l'empereur dans la globalité de son pouvoir, les *Cas des nobles hommes et femmes* insistent sur le fait que celui-ci peut aussi être habillé par des vêtements plus spécifiques à ces autres fonctions. C'est le cas de Vitellius pour lequel il est dit dans son récit qu'il est « *(...) vestu de chasubles et daultres vestemens pontificaulx*[181] »[182]. Conformément à la littérature scientifique consultée, il n'est pas établi que l'empereur a l'obligation de porter des vêtements particuliers lors de cérémonies religieuses. Il s'agit peut-être ici d'un parallèle réalisé avec ce qui était d'application durant la période médiévale et par conséquent, d'une transposition des références culturelles du traducteur à une situation qui lui est antérieure. Comme nous le verrons ultérieurement, les empereurs romains entretiennent une relation

[177] BUBENICEK Michelle, « Marquer la prééminence sociale dans la noblesse française médiévale. Du rôle du bijou et du vêtement à travers deux exemples genrés, au XIV^e^ siècle », dans GENÊT Jean-Philippe et MINEO E. Igor (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris-Rome, Éditions de la Sorbonne, 2014, p. 115 - 127.
[178] BARTHOLEYNS Gil, « Gouverner par le vêtement : naissance d'une obsession politique », dans *ibid.*, p. 215 - 232.
[179] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 77r.
[180] *Ibid.*, f. 108v.
[181] Il est important de préciser que le terme « pontifical » utilisé dans cet extrait ne fait pas référence au registre du Christianisme et par conséquent, à un élément en lien avec le pape. C'est à l'inverse, le terme chrétien qui est dérivé de celui de « pontife » déjà présent durant la période antique de même que celui de *Pontifex Maximus*, la plus haute fonction dans la prêtrise romaine et qui imposait à l'empereur le contrôle de l'ensemble de la religion romaine dans l'Empire de même que le rôle de médiateur officiel auprès des dieux. ; HEKSTER Olivier, *op.cit.*, p. 87 - 112.
[182] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 92r.

tumultueuse avec la nouvelle religion chrétienne.[183] C'est notamment le cas de Julien l'Apostat qui après avoir été chrétien, décide de revenir à la tradition païenne. Ce changement est particulièrement détaillé dans le récit qui lui est relatif et qui condamne ce dernier. Cela se fait notamment par la description des vêtements que revêtait l'empereur. Ainsi, pour signifier qu'il est chrétien, il est précisé qu'il était « *(...) en habit de moine estoit humbles et pales il estoit vestu de gros et aspres draps chaucie de rudes souliers* (…) »[184]. Son accoutrement évoque celui d'un religieux. Au même titre que les parures possèdent des symboliques différentes, l'absence de vêtements ou la nudité sont également significatives. Dans l'ensemble des chapitres étudiés, cela se produit une seule fois chez l'empereur Vitellius puisqu'il est dit qu'il « (…) *a moitie nuz et a moitie vestuz fut admene ou plaidoiour de romme (...)* »[185]. Nous pouvons supposer que pour des médiévaux, la dimension de honte doit clairement transparaitre au travers de cet évènement puisque le supplice que vit Vitellius est adjoint par de la nudité et que cette pratique est reconnue comme déshonorante.[186] Enfin, dans le chapitre consacré à Maximien, le vêtement est utilisé pour définir le statut social puisque ce sont les vêtements de Dioclétien et Maximien qui semblent les établir en empereurs :

> « *(...) dioclecian et maximian en ung mesme iour comparurent en habitz privez et vestus comme deux chevaliers de prime estat. Dioclecian monstrant quil avoit renoncie a lempire se monstra en habit domme prive (...)* »[187]

Concernant les attributs matériels des empereurs, ceux-ci sont de deux types : le premier relève de la symbolique, c'est-à-dire que cela sert à témoigner de son pouvoir ; et le second est davantage axé sur la richesse de l'empereur. Dans la première catégorie, il est possible de retrouver la couronne de laurier[188], par exemple, qui n'est mentionnée qu'une seule fois : « *Tu souloiez porter sur ta teste haulte couronne de laurier en signe de empereur (...) »*[189]. Dans le récit de Vitellius, il est établi qu'il porte aussi « *(...) une ceinture a clouz dorez (...)* »[190] à

[183] *Cfr* le sous point intitulé « L'aspect religieux négligé ou persécuté » et « L'infortune comme conséquence de la colère de Dieu » de la seconde partie de ce mémoire.
[184] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 124r.
[185] *Ibid*., f. 93v.
[186] ZINK Michel, *L'humiliation, le Moyen Âge et nous*, Paris, Albin Michel, 2017, p. 32.
[187] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 118v.
[188] Dans la Rome antique, il existe plusieurs types de couronnes dont deux plus connues : la couronne « civique » principalement utilisée pendant la période républicaine et la couronne « triomphale » formée par des feuilles de laurier octroyée aux généraux victorieux pendant un court laps de temps. À partir d'Auguste qui reçut les deux pour avoir mis un terme aux conflits, elle sont davantage portées par les empereurs. ; RAPELLI Paola, « Couronne », dans RAPELLI Paola, *op.cit.*, p. 22 - 27. ; LE DOZE Philippe, *Auguste*, *op.cit.*, p. 175.
[189] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 110v.
[190] *Ibid.*, f. 93v.

laquelle est « *(…) ceint son espee (…)* »[191]. Le récit précise également qu'il était muni d'une dague « *(…) quil avoit prinse en sa main en lieu de sceptre (…)* »[192]. Nous pouvons sans doute avancer l'hypothèse qu'il s'agit d'une manière d'affirmer son pouvoir guerrier. La société médiévale attribue à l'épée et à la dague des symboliques particulières puisqu'elles sont à la fois le symbole de la force physique et de la guerre, mais également de la liberté et de la justice. Ces deux objets sont d'ailleurs assez souvent représentés dans les iconographies médiévales et sont investis d'un si grand rôle qu'ils possèdent quelquefois des noms comme l'épée de Charlemagne qui se prénomme « Joyeuse ».[193] L'épée est également utilisée durant les cérémonies d'adoubement.[194] Dans le récit, la richesse s'illustre principalement par les ornements des vêtements que portent les empereurs. La robe de Dioclétien en est un très bon exemple. Cependant, cela s'affiche également par les pierres précieuses que portent les empereurs comme pour Valérien pour lequel le récit précise qu'il portait à ses mains des « *(…) aneaulx dor a pierres precieuses (…)* »[195].

Il est important de préciser que les *Cas des nobles hommes et femmes* font aussi état des attributs impériaux portés par les femmes des empereurs. Cette dimension est évidemment moins détaillée puisque les empereurs romains sont tous des hommes. Cependant, au travers des récits qui les concernent, certaines informations sont subtilement insérées quant aux « (…) *atours imperiaux* (…) »[196] féminins. Ainsi, il est d'abord confirmé dès le premier chapitre établissant le récit d'empereurs que les femmes de ces derniers, elles aussi, arborent certaines parures propres à leur statut. Cela se fait brièvement lorsque le récit des méfaits de Messaline est narré puisque Laurent de Premierfait dit sans préciser davantage qu'elle « *(…) laissoit les robes et les atours royaulx (…)* »[197]. Par la suite, le propos est quelque peu plus détaillé lorsqu'il est fait mention de Sporus, l'amant de Néron, sur lequel nous nous appesantirons par la suite.[198] À son propos, le récit affirme qu'il épousa Néron en « *(…) robes en ioyaulx a la guise et manière des empererix (…)* »[199]. Même s'il ne nous est pas fait part de plus de précisions et qu'il s'agit peut-être d'une remarque réalisée sur le ton de la « moquerie », il est tout de même révélé que

[191] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91v.
[192] *Ibid.*, f. 93r.
[193] RAPELLI Paola, « Épée », dans RAPELLI Paola, *op.cit.*, p. 64 - 67.
[194] DEMOUY Patrick, *Le sacre du roi*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2016, p. 139.
[195] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 93r.
[196] *Ibid.*, f. 117r.
[197] *Ibid.*, f. 77v.
[198] *Cfr* les sous-points « Stéréotype de l'empereur fou et cruel » et « Inceste, homosexualité, travestissement et perversité : les mauvaises mœurs des empereurs romains » de la deuxième partie de ce mémoire.
[199] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 84v.

selon les *Cas des nobles hommes et femmes*, les épouses des empereurs s'habillent au moyen de robes richement ornées de pierres précieuses et de joyaux. Durant la période médiévale, les reines se paraient également d'atours conformes à leur condition. Pendant le sacre par exemple, la reine aborde également une couronne à la manière du roi même si celle-ci est quelque peu différente. De fait, elle en possède plusieurs modèles qu'elle peut utiliser en fonction des occasions qui s'y prêtent. Pour le sacre de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V et reine de France, on lui remet également un anneau qui rappelle les devoirs qu'elle se doit de remplir envers Dieu et l'Église, le sceptre de même que la verge qui symbolisent tous les deux le pouvoir royal ainsi que son autorité temporelle. Il est cependant important de préciser que si la reine se voyait remettre certains des *regalia*[200], elle n'avait pas accès au pouvoir qu'ils représentaient de la même manière que son mari. Par son mariage, elle est y simplement associée.[201]

Il est intéressant de constater que dans l'ensemble de ses descriptions de même que dans les enluminures que nous analyserons ensuite, les empereurs romains sont systématiquement rattachés à des attributs de pouvoir ainsi qu'à une parure plus ou moins complète qui permet d'indiquer leur statut. Néanmoins, dans la Rome antique impériale et particulièrement dans les premiers moments de l'Empire, les différents empereurs décident de ne pas s'afficher directement avec leurs plus imposants atours dans les représentations comme les bijoux, le sceptre ou encore la couronne afin d'éviter de froisser le Sénat.[202] De plus, il nous faut également remarquer que la majorité des descriptions d'attributs impériaux ressemblent particulièrement à ce que l'on peut reconnaitre chez les rois médiévaux. Cela est d'ailleurs confirmé par l'extrait suivant qui dit : « *(…) Les deux empereurs dioclecian et maximian delaisserent toutes enseignes et armes et atours que ilz par avant portoient a manière de roys.* »[203].

[200] Lors du sacre, la reine ne reçoit pas tous les *regalia* et surtout, elle se les voit octroyer par un procédé différent de celui de son mari : pour la couronne, ce sont des barons qui la lui portent ; pour l'onction, celle-ci n'était pas réalisée avec le saint chrême, mais avec une huile simplement sanctifiée au préalable. Cela se réalisait uniquement sur la tête et sa poitrine contrairement au roi. ; GAUDE-FERRAGU Murielle, *La reine au Moyen Âge : le pouvoir au féminin : XIV^e - XV^e siècle*, Paris, Tallandier, 2014, p. 68.
[201] *Ibid.*, p. 65 - 66.
[202] HEKSTER Olivier, *op.cit.*, p. 87 - 112.
[203] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 118v.

b) La représentation iconographique de la « *seignorie imperiale* »

L'une des particularités de la seconde traduction du *De casibus virorum illustrium* de Boccace par Laurent de Premierfait sont ces enluminures.[204] Pour celles présentes dans les chapitres concernant les empereurs, elles peuvent nous renseigner à propos de deux éléments : le premier correspond à la manière dont ceux-ci étaient représentés personnellement ce qui fera l'objet d'une étude plus poussée dans la deuxième partie de ce mémoire et le second permet d'appréhender la perception de la fonction impériale et la figure de l'empereur par des médiévaux[205] et leurs contemporains.

Tout d'abord, il est question de la parure de l'empereur. Précédemment, il a été affirmé que la robe de couleur pourpre était l'un des attributs majeurs des empereurs romains. Il est opportun de noter qu'au sein des enluminures étudiées, aucune d'entre elles ne présente un empereur habillé de vêtements de cet acabit.[206] En effet, ceux-ci sont majoritairement représentés vêtus d'une robe ou d'une « cape »[207] d'un bleu éclatant. Nous l'avons vu, durant la période médiévale, la pourpre était particulièrement portée par les papes et surtout par les empereurs. Elle est également affichée par plusieurs souverains médiévaux durant leur couronnement : c'est le cas pour les rois d'Angleterre, ceux de la péninsule Ibérique ou même ceux de Pologne et d'Écosse. Cependant, cela n'est pas le cas pour les rois de France qui affichent, quant à eux, des vêtements de couleur « azur semé de fleurs de lys d'or ».[208] Ainsi, le rouge est associé au pouvoir impérial et le bleu au pouvoir royal.[209] De fait, cette tendance correspond davantage à ce que l'on peut observer sur les enluminures. Il est important de préciser que la couleur bleue bénéficie aussi d'une certaine symbolique puisque pour la société médiévale, elle rappelle la

[204] HEDEMAN D. Anne, « Visual Translation : Illustrating Laurent de Premierfait's French Versions of Boccaccio's *De casibus* », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 83 - 117.

[205] Pour développer cette dimension, il aurait été intéressant de consulter l'ouvrage suivant : BLANCHARD Joël (éd.), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque organisé par l'université du Maine les 25 et 26 mars 1994*, Paris, Picard, 1995. Cependant, il n'était pas possible de le consulter.

[206] Il est important de noter que dans l'enluminure représentant l'empereur Valens (voir annexe n°18), ce dernier est représenté avec une cape rouge vif revêtue par-dessus une robe bleue. Comme précisé auparavant, ce dernier n'entre pas dans la sélection d'empereurs étudiés dans ce mémoire puisqu'elle s'arrête à la dynastie des Constantiniens. Cependant, dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, l'empereur Néron lui aussi porte une robe de couleur rouge/pourpre. Il s'agit de la seule occurrence avec l'empereur Valens ; GIOVANNI BOCCACCIO, *Le livre de Jehan Boccace des cas des nobles hommes et femmes, translaté en latin en françois par moy Laurens de Premierfait, clerc du diocese de Troyes, et fut complie ceste translation le XVe jour d'avril mil IIIIc et neuf, sc'est (sic) assavoir le undi après Pasques*, *op.cit.*, f. 290v, 337r.

[207] En effet, certains portent soit une longue robe bleue, soit une robe de couleur différente avec une « cape » de couleur bleue.

[208] PASTOUREAU Michel, *op.cit.*, p. 72.

[209] DEMOUY Patrick, *op.cit.*, p. 131.

Vierge. Ce choix de la couleur bleue, instaurée par les Capétiens à la fin du XII^e siècle n'est donc sans doute pas anodin puisque cela permet de rappeler les couleurs de cette dernière qui est considérée comme la protectrice du royaume de France à cette époque de même que de la dynastie capétienne.[210] L'ensemble de ces éléments démontrent et annoncent également ce que nous conclurons ensuite, c'est-à-dire que celles-ci semblent réalisées en accord avec les normes que connaissent Laurent de Premierfait et l'enlumineur ainsi que celles connues et appliquées par le lectorat princier des *Cas des nobles hommes et femmes*. Concernant la cape, il s'agit d'un attribut fortement ancré dans la tradition médiévale du costume et plus encore, dans la représentation iconographique de la royauté. En effet, ce que l'on appelle également le « manteau » est considéré comme un signe d'autorité et d'ordre princier. La cape fait l'objet de variantes dans la manière dont elle est portée. De fait, sa disposition indiquerait le rang social du personnage qui la porte.[211] Dans le cas des empereurs, il est vrai que certaines différences existent entre leurs capes : celles-ci sont parfois nouées sur l'épaule tandis que d'autres le sont sur la poitrine. La signification de ces emplacements n'est cependant pas claire. De plus, le fait qu'il n'y ait que trois représentants du pouvoir impérial dont la femme d'un empereur[212] qui la portent au sein de la même enluminure est curieux et s'ajoute aux différences notables de cette enluminure par rapport aux autres. Pour l'empereur Caligula, cela pourrait être expliqué par ce que nous avons démontré précédemment concernant le fait que sa perversion et sa mauvaiseté s'étendent jusqu'à la manière dont il s'habille. Cependant, pour Tibère et Messaline, cela n'est pas le cas et plus encore pour Tibère puisque selon certaines sources antiques, il interdit au même titre qu'Auguste le port de la toge pourpre.[213]

Un autre élément caractéristique de la royauté médiévale que l'on retrouve au sein de ces enluminures est la présence d'hermine qui se situe généralement à l'intérieur de la robe ou de la cape des empereurs. En effet, le manteau royal médiéval était généralement recouvert de la peau de ce mammifère et revêtait une symbolique particulièrement forte puisqu'il était destiné à démontrer l'importance et la majesté de celui qui le porte. Le reste du manteau était souvent de couleur bleue ou pourpre agrémenté de motifs particuliers en fonction de la maison et des

[210] PASTOUREAU Michel, *Bleu : histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2000, p. 60.
[211] BLANC Odile, « Le manteau, vêtement de l'autorité », dans ARIBAUD Christine et MOUYSSET Sylvie, *Vêture et pouvoir, XIII^e - XX^e siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2003, p. 53 - 66.
[212] Il est important de préciser que ce n'est pas le cas pour les empereurs Tibère et Caligula qui sont habillés d'une « cape » rose et mauve avec par-dessous une robe bleue à l'inverse de Messaline, qui elle, est vêtue d'une cape bleue.
[213] ANGLADE Laurent et ÉLOI Thierry, *op.cit.*, p. 269 - 284.

armoiries de la personne.[214] Il est possible d'apercevoir cet ajout d'hermine dans les enluminures représentant les empereurs Titus[215], Valérien[216], Aurélien[217] ou Magnence[218]. En supplément de l'hermine, la parure présente également de nombreuses ornementations. Souvent présentes sur les robes, elles sont de couleur dorée et se trouvent tout le long du vêtement comme pour Néron[219] ou Valérien[220] par exemple. À plusieurs reprises, l'artiste mobilise, sur différents vêtements, de longues bandes de couleur dorée et foncée sur lesquelles sont apposées des pierres précieuses. Cela se remarque généralement sur la cape comme celles que portent Tibère, Caligula et Messaline,[221] mais également sur la robe que porte Vitellius[222]. Au-delà du fait qu'il s'agit certainement d'un moyen utilisé par l'enlumineur pour conférer un caractère officiel et « luxueux » au vêtement, cela peut aussi être un choix artistique, une manière de délimiter la fin du vêtement dans le cas de Vitellius puisqu'il ne porte que la moitié d'une robe et de permettre de les superposer sans semer de confusion pour l'enluminure représentant les deux empereurs et Messaline.

Comme établi précédemment, le pouvoir impérial romain bénéficie d'attributs particuliers qui le symbolisent.[223] Couronne de laurier, dague, épée, richesses, le récit précise brièvement ces éléments à plusieurs reprises. Cependant, comme pour les vêtements, il existe une réelle différence entre la description des attributs et leur représentation dans les enluminures. Premièrement, la distinction s'établit déjà quant à la couronne. En effet, dans toutes les enluminures sauf celles de Magnence et de Julien l'Apostat, les empereurs ne portent pas de couronne de laurier,[224] mais bien une couronne qui ressemble davantage à celle d'un roi médiéval. À cette époque, plus encore que le sceptre, la main ou le trône qui forment les *regalia*, la couronne représente et matérialise le pouvoir royal.[225] De manière systématique, celle-ci est

[214] RAPELLI Paola, « Hermine », dans RAPELLI Paola, *op.cit.*, p. 44 - 47.
[215] Voir annexe n°8.
[216] Voir annexe n°10.
[217] Voir annexe n°12.
[218] Voir annexe n°16.
[219] Voir annexe n°5.
[220] Voir annexe n°10.
[221] Voir annexe n°4.
[222] Voir annexe n°7.
[223] Dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, il est possible d'observer que ceux-ci sont majoritairement similaires à ceux présents dans les deux manuscrits étudiés.
[224] La couronne de laurier n'est que très peu mentionnée dans l'œuvre comme nous l'avons déjà remarqué précédemment.
[225] DEMOUY Patrick, *op.cit.*, p. 144. ; KRYNEN Jacques, « Idéologie et Royauté », dans AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude, MOEGLIN Jean-Marie, *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1999 (Collection : Histoire ancienne et médiévale ; 59), p. 609 - 620.

représentée en forme circulaire, surmontée des piques dressées tout le long de sa circonférence, de couleur dorée et sertie de pierres précieuses. La ressemblance avec une couronne médiévale est poussée jusqu'au détail de ce qui semble être une petite croix chrétienne, présente au-devant de la couronne. Il est possible de l'apercevoir sur les couronnes de Tibère et Messaline[226] ainsi que celles de Néron[227], de Galba[228], de Commode[229] et de Dioclétien[230]. La présence de cet élément qui ressemble à une croix chrétienne n'est pas justifiée puisqu'aucun des empereurs cités précédemment n'est chrétien. Au contraire, bon nombre d'entre eux sont connus pour avoir persécuter de chrétiens comme nous l'observerons par la suite[231]. Pour expliquer ce phénomène, deux hypothèses s'offrent à nous. La première illustre la volonté, pour le traducteur comme l'enlumineur, d'offrir des points de repère familiers aux lecteurs de l'œuvre, les motifs chrétiens tels que celui-ci apparaissant plus souvent sur les couronnes médiévales. Cela permettrait aussi à ces derniers de potentiellement s'identifier à ces empereurs et mieux percevoir la morale qui s'y cache. La seconde, quant à elle, est plus hypothétique encore puisque la présence de cet élément évoquerait, par le biais de l'illustration, ce qui est défini tout au long des chapitres d'empereurs : le pouvoir qu'ils détiennent, comme tout pouvoir même s'ils sont païens, est d'origine divine. Par conséquent, ceux-ci se doivent d'obéir à la volonté de Dieu et l'infortune qu'ils subissent n'est autre que le résultat de sa colère.[232]

L'un des éléments les plus remarquables est certainement le fait que pour chacun des empereurs portant ce genre de couronne, celle-ci se présente comme « fermée » c'est-à-dire qu'elle ne laisse pas le haut de la tête découverte, mais qu'elle présente un « arc » dont les deux extrémités joignent le bord du bandeau. Beaucoup de contemporains médiévaux semblent aussi qualifier cette couronne de « couronne à l'impériale ». Si nous avons précisé que la couronne matérialisait le pouvoir du roi, elle lui permet aussi d'annoncer ses intentions. De fait, la symbolique établirait que celui qui la porte ne reconnait pas de pouvoir qui lui serait supérieur et qu'il incarne le pouvoir ultime en son propre royaume. Son adoption diffère en fonction des régions : les royautés telles que la Bohème, la Pologne et la Hongrie l'adoptent assez tôt alors que pour les royaumes de France et d'Angleterre, il faut attendre la fin du XIV^{e} siècle et le

[226] Voir annexe n°4.
[227] Voir annexe n°5.
[228] Voir annexe n°6.
[229] Voir annexe n°9.
[230] Voir annexe n°13.
[231] *Cfr* le sous-point « L'aspect religieux négligé ou persécuté » de la seconde partie de ce mémoire.
[232] Ce propos sera plus largement explicité dans la seconde partie de ce mémoire : *cfr* le sous-point « L'infortune comme conséquence de la colère de Dieu ».

début du XV^e pour la voir apparaitre.[233] En tenant compte de ces précisions, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'une manière pour l'enlumineur comme pour Laurent de Premierfait de confirmer l'importance du statut d'empereur selon eux de même que démontrer l'étendue de ses pouvoirs et de sa puissance. Comme précisé précédemment, la couronne est bien confirmée dans son rôle de symbole premier du pouvoir puisque dans les enluminures de Dioclétien[234] et Maximien[235], ce sont leur couronne qu'ils rendent lorsqu'ils abdiquent. Si la couronne reflète donc bien la nature du pouvoir des empereurs, les « couronnes » que portent Magnence et Julien l'Apostat relèvent d'une importance conséquente. Dans le premier cas, Magnence[236] ne porte effectivement pas de couronne similaire à ce que l'on a pu observer dans le reste des enluminures. De fait, ce dernier revêt une sorte de chapeau de couleur rouge, à la base carrée et de forme plus allongée au bout qui possède deux grands rabats à sa base recouverts d'hermine. Une explication plausible à cette absence de couronne est sans doute le fait que Magnence est considéré comme un réel usurpateur et n'a jamais bénéficié de la pleine identité impériale.[237] Il ne serait donc pas possible pour le traducteur comme pour l'enlumineur de le faire représenter avec une couronne. L'empereur Julien l'Apostat[238] quant à lui, porte ce qui semble être une tiare papale. De couleur blanche, elle est formée de plusieurs étages de circonférences différentes, tous séparés par une fine bande de riches décorations dorées. Sa présence fait sans doute référence à sa conversion à la religion païenne après avoir été chrétien, laquelle nous préciserons davantage. De manière générale, les empereurs sont toujours coiffés d'un couvre-chef et ne sont jamais représentés la tête dégarnie. Le trône est l'un des autres attributs du pouvoir représenté dans les enluminures.[239] De fait, dans plusieurs d'entre elles, il est possible d'apercevoir l'empereur assis sur une sorte de siège, soit avec un dossier très haut soit un dossier à hauteur de son dos, orné de pierres précieuses et de couleur dorée. Il est aussi possible d'observer que lorsque ce dernier est assis, il est systématiquement le seul à se trouver dans cette position et dans le cas de Néron, son trône est particulièrement relevé par rapport au reste des personnages figurant dans la scène. Cet objet,

[233] FRANÇOIS Michel, « Le pouvoir royal et l'introduction en France de la Couronne fermée », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°106, vol.2, 1962, p. 404 - 413. ; GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles : les États*, 4^e édition mise à jour, Paris, PUF, 1991, p. 145.
[234] Voir annexe n°13.
[235] Voir annexe n°14.
[236] Voir annexe n°16.
[237] Sa biographie comme l'ensemble de celle des autres empereurs seront précisées dans la seconde partie de ce mémoire.
[238] Voir annexe n°17
[239] Il est possible d'observer cette particularité dans les enluminures des empereurs Néron, Titus, et Carus, voir annexes n°5, 8, 11.

qui possède une forte signification royale, est utilisé afin de signifier la place qu'occupe le roi par rapport à ses sujets lors d'évènements solennels ou l'exercice de ses fonctions : il est destiné à démontrer que celui-ci leur est supérieur. De même, par sa hauteur, il rapproche le roi du ciel et de Dieu qui lui a octroyé son pouvoir et sa puissance.[240]

Concernant la dimension guerrière et militaire, les empereurs sont représentés avec des dagues, des épées et des porte-épées. Ces attributs sont mobilisés de différentes manières. Pour certains, la dague ou l'épée est portée, alors qu'ils sont vivants, à la main en signe guerrier comme pour Tibère et Caligula[241], Néron[242] ou Aurélien[243]. Pour d'autres, elle est le moyen avec lequel il est possible d'attenter à sa vie comme pour l'empereur Magnence[244]. Si ces attributs représentent la dimension guerrière, ils permettent aussi d'accentuer la richesse des empereurs au moyen des pierres précieuses qui décorent les poignées des épées et dagues ainsi que les fourreaux dans lesquels ils sont rangés. Enfin, tout comme le récit fait mention très succinctement de l'habillement des impératrices, les enluminures ne le représentent qu'une seule fois. Cela se réalise notamment au travers de la représentation du personnage de Messaline[245] puisque cette dernière porte pratiquement les mêmes attributs que les deux empereurs qui l'entourent, c'est-à-dire la couronne fermée, ornée d'une croix et de pierres précieuses, une cape bleue ainsi qu'une longue épée.

Comme nous venons de l'observer dans les deux sous-points précédents, les *Cas des nobles hommes et femmes* se veulent faciliter la compréhension de son lectorat.[246] Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que conformément à ce souhait, l'ensemble des descriptions et représentations du pouvoir impérial proposent de nombreuses similitudes avec le pouvoir médiéval même si cela est parfois anachronique. De même, il nous faut aussi garder à l'esprit que l'auteur, mais plus encore le traducteur dans ce cas-ci est un produit de son temps. Il est donc probable qu'il ne puisse concevoir les choses autrement que par la vision héritée de son époque.

[240] RAPELLI Paola, « Trône », dans RAPELLI Paola, *op.cit.*, p. 34 - 39.
[241] Voir annexe n°4.
[242] Voir annexe n°5.
[243] Voir annexe n°12.
[244] Voir annexe n°16.
[245] Voir annexe n°4.
[246] Cette dimension est davantage exploitée dans la troisième partie de ce mémoire avec le sous-point intitulé « Le souci d'intelligibilité de l'œuvre : Laurent de Premierfait comme « simplificateur » du récit ».

2. Conception médiévale du pouvoir impérial romain

Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, il est perceptible que Laurent de Premierfait, dans la lignée de Boccace qu'il traduit, s'intéresse pleinement à l'histoire romaine. En effet, comme le précise Carla Bozzolo, c'est à peu près 37% des chapitres de l'ensemble de l'œuvre qui mentionnent soit des évènements ou des personnages inhérents à l'histoire romaine soit qui ont un lien particulier avec cette dernière.[247] Si au fil des récits, Boccace brasse l'ensemble de l'histoire de Rome, en commençant par sa naissance pour ensuite passer à la période de la royauté, celle de la République ainsi que de l'Empire, Laurent de Premierfait s'attarde davantage sur certains pants qu'il explicite plus que l'auteur florentin.[248] Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, cette histoire romaine est fortement glorifiée et mise sur un piédestal. Ce phénomène se remarque particulièrement lors de la narration des récits d'empereurs. De fait, à plusieurs reprises dans l'œuvre, il est fait mention pour parler du système impérial ou de la fonction d'empereur que ce dernier se hisse à la « *(...) haultesse de lempire (...)* »[249] ou à la « *(...) seigneurie du monde (...)* »[250]. Ainsi, la « direction » de l'empire est directement rapportée au gouvernement du monde entier comme le démontre cet extrait : « *(...) rome a tire devers soy le fasceau et la charge de la seignorie de tout le monde* (…) »[251]. Dans le chapitre concernant Vitellius, c'est la ville elle-même ainsi que le symbole qu'elle représente qui sont glorifiés puisqu'il est dit « *(...) il fut esleuez a la hariltesse de lempire de romme dame du monde (...)* »[252]. Ces formulations sont nombreuses au fil des chapitres et forcent à penser que pour Boccace et plus particulièrement pour Laurent de Premierfait, le pouvoir impérial romain est sans doute ce qui se rapproche le plus d'une sorte de pouvoir ultime. De même, la ville de Rome semble bénéficier d'un statut privilégié et respecté ainsi que d'une image considérablement admirée.

L'ensemble des éléments présentés précédemment illustrent la manière dont la société médiévale percevait Rome et son histoire. En effet, et cela se remarque davantage dans le domaine littéraire, Rome est sans cesse rattachée à un certain prestige politique. Les théoriciens et littéraires médiévaux distinguent deux « types » de Rome : celle de la République qui prône

[247] BOZZOLO Carla, « L'intérêt pour l'histoire romaine à l'époque de Charles VI : l'exemple de Laurent de Premierfait », dans AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude, MOEGLIN Jean-Marie, *op.cit.*, p. 109 - 124.
[248] *Ibid.*
[249] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91v.
[250] *Ibid.*, f. 93v.
[251] *Ibid.*, f. 116r.
[252] *Ibid.*, f. 92r.

des valeurs comme le civisme et le respect des droits des individus et celle de l'Empire qui démontre la puissance du pouvoir impérial et représente la structure politique la plus imposante et résistante dans la durée, dans l'histoire de l'Occident.[253] Les médiévaux plaçaient également l'Empire et plus généralement la Rome antique en haute estime, car selon eux, ces périodes avaient permis d'instaurer « l'État et la Loi ».[254] De manière générale, l'identification au pouvoir impérial est plus aisée pour les contemporains médiévaux puisque la période républicaine ne correspond pas et est même à l'opposé de la théorie politique en vigueur qui veut que le pouvoir doive toujours et ne puisse être que d'origine royale ou princière comme cela est voulu par Dieu.[255] La *translatio imperii*[256], phénomène majeur introduit par Otton de Freising[257] au cours du XII[e] siècle, démontre aussi l'importance accordée à Rome et au mythe impérial. Selon ce principe, le pouvoir détenu par les Babyloniens, passé ensuite aux Grecs et aux Romains aurait été accordé aux Carolingiens, aux Ottoniens, puis aux Hohenstaufen et enfin aux Habsbourg.[258] De fait, le sacre de Charlemagne le 25 décembre 800 par exemple, est considéré comme la « renaissance de l'Empire romain »[259] ; Otton I[er] fut couronné à Rome par le pape, ce qui reliait la gestion de Rome et de l'Italie au pouvoir impérial[260] ; le droit romain est reconnu comme applicable dans le Saint-Empire romain[261] ; et le candidat à la succession impériale se devait de porter le titre de « Roi des Romains »[262]. Il existe donc une vraie continuité dans l'esprit des médiévaux et surtout, des théoriciens du pouvoir, un vrai lien entre les dirigeants de leur époque et les empereurs. C'est d'ailleurs pour cela que les empereurs sont souvent utilisés comme modèles ou contre-modèles à suivre ou ne pas suivre comme c'est le cas dans les *Cas des nobles hommes et femmes*.[263] La ville de Rome est également un symbole

---

[253] BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence, *Entre fiction et histoire : Troie et Rome au Moyen Âge*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 163 - 164.
[254] DI CARPEGNA FALCONIERI Tommaso, *Il se voyait déjà Empereur : Cola di Rienzo, un Romain au Moyen Âge*, traduit de l'italien par GRÉVIN Michèle, Grenoble, UGA Éditions, 2020 (Collection : Italie plurielle), p. 22.
[255] BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence, *op.cit.*, p. 165.
[256] Pour davantage de compléments, il est nécessaire de consulter : GOEZ Wener, *Translatio Imperii : ein Beitrag zur Geschichte des Geschichtsdenkens und der politischen Theorien im Mittelalter und in der frühen Neuzeit*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1958.
[257] Otton de Freising est un évêque et théoricien du XII[e] siècle, proche du pouvoir impérial germanique puisqu'il est le fils de l'empereur Henri IV et le demi-frère de l'empereur Conrad III qui est l'oncle de l'empereur Frédéric Barberousse. ; DESCORPS-DECLÈRE André, *op.cit.*, p. 241 - 262.
[258] BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence, *op.cit.*, p. 165. ; GUTBUB Christophe, « De la translation à la traduction à la lumière de la *translatio imperii* », dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol.2, n°87, 2018, p. 233 - 253.
[259] PARISSE Michel, « Empire », dans LE GOFF Jacques, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 346 - 359. ; DI CARPEGNA FALCONIERI Tommaso, *op.cit.*, p. 22.
[260] PARISSE Michel, *op.cit*., p. 22.
[261] BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence, *op.cit.*, p. 165. ; GUTBUB Christophe, *op.cit.*
[262] PARISSE Michel, *op.cit*., p. 22.
[263] DESCORPS-DECLÈRE André, *op.cit.*, p. 241 - 262.

fort pour les médiévaux et pour la Chrétienté puisqu'elle abrite la tombe de Saint-Pierre.[264] À ce titre, elle est souvent associée à la ville de Jérusalem puisqu'elle est considérée comme la *civitas Dei*, c'est-à-dire la cité de Dieu.[265] Elle est investie d'une dimension éternelle et d'un caractère universel qui lui est propre et qui est dû aux nombreux vestiges antiques qui subsistent dans la ville. La perception du temps par les médiévaux en est aussi une conséquence puisque ceux-ci n'appliquent pas la « distance historique » et imaginent la Rome des empereurs très proche de leur réalité.[266]

De l'ensemble de ces chapitres se dégage également un sentiment de nostalgie par rapport à ce type de régime et l'époque en question. C'est davantage le cas encore dans le chapitre XVII du livre VIII intitulé « *(...) contre le present estat de romme et des rommains* »[267] où il est démontré que la Rome antique, et plus encore la Rome impériale, est préférée à « *(...) la cite de romme maintenant trop malheureuse (...)* »[268]. Dans ce dernier, l'accent est mis sur les vertus des « *(...) hommes rommains iadiz glorieux et renommez (...)* »[269] ainsi que sur la force de l'Empire comme le montre l'extrait suivant :

> « *Les citez les peuples et les roys du monde se sont soubmiz et rendiz a toy et a tes armes victorieuses. Les ducs et les chevetaignes rommains ont porte merveilleux et nobles triumphes par les pays et les provinces que ils subvigoient par batailles (...) tout le monde vint soubz ta seignorie tu eux a ta part de la praie tous les pays du monde tandiz que tes citoiens annerent pouvrete voluntaire et ne orent aultre envie fors de aggrandir les œuvres de vertu. (...) Et oultre plus tu avoies esleve par glorieuse renommee ton nom pardessus les estelles.* »[270]

Cet encensement précède en réalité une vive critique de la situation de Rome à cette époque. Il y est fait mention des mauvais choix de meneurs ainsi que du fait que ces derniers s'évertuent à gâcher sa réputation et à faire oublier son ancienne prestance :

> « *Et vray est o malheureuse romme que tant en nom comme en situation de lieu et en aulcuns edifices tu estouyes et gardes les remembrances et les histoires des nobles choses faites par tes vieilz citoiens qui maintenant sont a moitie rongees et defaictes.* »[271]

---

[264] SANFILIPPO Mario, « Rome », dans LE GOFF Jacques, *op.cit.*, p. 1005 - 1021.
[265] DI CARPEGNA FALCONIERI Tommaso, *op.cit.*, p. 23 - 24.
[266] *Ibid.*, p. 19.
[267] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 136v - 137r.
[268] *Ibid.,* f. 136v.
[269] *Ibid.*
[270] *Ibid.*, f. 136v - 137r.
[271] *Ibid.*, f. 137r.

La situation compliquée de laquelle il est fait mention dans ce chapitre relève de différents évènements. Le premier, et sans le doute le plus conséquent, est ce que l'on appelle le « Grand Schisme » d'Occident.[272] Ce dernier se produit en 1378 et trouve son origine dès 1303 avec le roi de France Philippe le Bel et le pape Boniface VIII[273]. En raison de différends concernant les décimes prélevés par le roi en France et de l'arrestation de l'évêque Bernard Saisset, les tensions se cristallisent entre les deux protagonistes. En effet, il est question plus largement de l'affrontement entre les pouvoirs temporels représenté par Philippe le Bel et spirituel représenté par Boniface VIII. De fait, alors que le royaume de France se trouve dans une dynamique de renforcement de son pouvoir, la papauté, quant à elle, réaffirme au travers de ces évènements la supériorité du sien sur celui du roi. L'issue de ce conflit est l'assassinat de Boniface VIII à Anagni, le 11 octobre 1303, après son arrestation, suivie de sa libération, par Guillaume de Nogaret qui s'était déplacé à Rome armé. Par la suite, en raison de l'insécurité qui plane sur la ville de Rome, les successeurs de Boniface VIII décident de déménager à Avignon en 1309. Dès lors, la papauté tient son siège dans cette ville et les sept papes qui y occupent cette fonction s'avèrent être tous d'origine française.[274] Cette période avignonnaise dure jusqu'en 1377 où le dernier pape d'Avignon, Grégoire XI[275], décide de rentrer à Rome. Ce dernier meurt quelque temps après et un successeur doit être désigné. C'est ce qu'il se produit et le nouveau pape choisi par les cardinaux est Urbain VI[276]. Cependant, il devient vite impopulaire et il est affirmé qu'il ne peut être pape puisque l'élection s'est tenue trop rapidement et sous la pression exercée par le peuple de Rome. Les cardinaux procèdent alors à une nouvelle élection et désignent Clément VII. Néanmoins, ces derniers se trouvent contraints de retourner à Avignon, l'accès à la ville de Rome leur étant interdit. Dès lors, il existe donc deux versions du siège pontifical et

[272] Laurent de Premierfait énonce précisément cet évènement dans son prologue comme l'illustre l'extrait suivant : « *La robe de ihus sanz piece et sanz cousture a este par trente deux ans tranchee en deux puiz en trois pieces ; Et ou saint et noble corps de leglise dont ihus est le seul chief sont surcreves trois testes a maniere dun monstre.* » ; *Ibid.*, Ms. fr. 190/1, f. 3r.

[273] Boniface VIII ou Benedetto Caetani, né en 1235 et décédé en 1303, est un pape qui a exercé cette fonction du 24 décembre 1294 au 11 octobre 1303. ; « Boniface VIII », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 432 - 437.

[274] CHANDELIER Joël, *L'Occident médiéval : d'Alaric à Léonard, 400 - 1450*, Paris, Belin, 2021 (Collection : Mondes Anciens), p. 514 - 516. ; PAUL Jacques, *Le Christianisme occidental au Moyen Âge : IV^e - XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 304 - 307. ; CASSARD Jean-Christophe, *L'âge d'or capétien : 1180 - 1328*, Paris, Belin, 2011 (Collection : Histoire de France), p. 542 - 550.

[275] Grégoire XI ou Pierre Roger de Beaufort, né en 1329 et décédé en 1378, est un pape ayant exercé cette fonction du 30 décembre 1370 au 27 mars 1378. ; « Grégoire XI », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *op.cit.*, p. 467 - 471.

[276] Urbain VI ou Barthélémy Prignano, né en 1318 et décédé en 1389, est un pape ayant régné du 8 avril 1379 au 15 octobre 1389. ; « Urbain VI », dans *ibid.*, p. 471 - 475.

plusieurs papes règnent simultanément.[277] L'ensemble de la Chrétienté se doit donc de choisir l'un des deux papes : les partisans de Rome sont l'Italie, mais également l'Angleterre, la Hongrie et la Pologne et ceux en faveur d'Avignon sont les royaumes de France, d'Écosse, les couronnes de Castille et d'Aragon ainsi que la Navarre. Ce « Grand Schisme » se règle en 1417, à l'issue d'un concile en 1415 et d'une nouvelle élection qui fait de Martin V[278] le nouveau pape.[279] Cet évènement de grande envergure, qui marque profondément l'Occident, marque également la ville de Rome, car si jusqu'à présent, cette dernière était considérée comme le « centre et la tête du monde » puisqu'elle avait été le siège du prestigieux Empire romain et également le lieu où les martyrs et les apôtres saint Pierre et saint Paul avaient été tués et où ils reposaient, elle ne l'était plus. En effet, la valeur de Rome avait considérablement faibli, la dimension religieuse liée à l'emplacement de la curie ayant disparu.[280] De fait, ce que Tommaso Di Carpegna Falconieri appelle la *Roma christiana* n'était plus et il ne subsistait plus que l'*Urbs* qui se trouvait en piteux état tant au niveau culturel qu'au niveau matériel.[281]

Si le déménagement de la curie pontificale à Avignon a fragilisé la ville de Rome au niveau de sa symbolique et de son histoire, l'évènement entraine de nombreuses autres conséquences. En effet, l'économie de la ville étant déjà peu développée, le transfert du siège pontifical ampute Rome d'un nombre considérable d'activités économiques liées à la papauté qui lui permettaient de subsister. L'entretien de la curie, par exemple, générait une quantité importante de revenus, car il était nécessaire d'entretenir le pape, mais aussi de s'occuper de l'ensemble de sa cour qui rassemblait à elle seule quelques milliers de personnes. Le pèlerinage, directement associé au pape, s'amenuisait aussi même si une partie des pèlerins souhaitait se rendre à Rome. À tout cela s'ajoute aussi, comme pour de nombreuses autres régions d'Occident, les épidémies qui causent des ravages ainsi qu'une baisse de croissance démographique déjà largement entamée avant l'arrivée de la peste.[282] La crise économique ainsi que le choc lié au départ du pape permettent une situation idéale pour que des tensions internes se développent et débouchent sur l'émergence de figures de pouvoir qui souhaitent encore reprendre les choses en main.

---

[277] CHANDELIER Joël, *L'Occident médiéval : d'Alaric à Léonard, 400 - 1450*, Paris, Belin, 2021 (Collection : Mondes Anciens), p. 518.
[278] Martin V ou Oddo Colonna, né en 1368 et décédé en 1431, est un pape ayant exercé cette fonction du 11 novembre 1417 au 20 février 1431. ; « Martin V », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 497 - 501.
[279] CHANDELIER Joël, *op.cit.*, p. 522. ; PAUL Jacques, *op.cit.*, p. 304 - 307.
[280] DI CARPEGNA FALCONIERI Tommaso, *op.cit.*, p. 11 - 12.
[281] *Ibid.*, p. 14.
[282] *Ibid.*, p. 16 - 19.

De fait, à la suite du déménagement de la papauté à Avignon, le peuple de Rome décide de faire de Cola di Rienzo, un notaire issu d'une famille d'artisans romains[283], son délégué officiel auprès du pape à Avignon, en 1343. Ce dernier s'avère être un féru d'histoire antique, formé dans sa jeunesse au moyen de la lecture d'auteurs antiques tels que Virgile, Ovide, Lucain, Salluste, Cicéron, Sénèque et bien d'autres, mais également, un partisan du retour à la République telle qu'elle avait été durant l'Antiquité.[284] Cola di Rienzo se rend donc à Avignon dans l'optique de tenter de convaincre Clément VI[285], pape à cette époque, de revenir à Rome.[286] Il n'obtient pas ce qu'il désire réellement si ce n'est le titre de secrétaire de la *Camera Capitolina* ainsi qu'un jubilé en 1350. À son retour à Rome, il décide de mener une guerre sans pitié aux barons de la ville qui la contrôlaient. Pour ce faire, il souhaite frapper les esprits et réalise une fresque symbolique près du Capitole qui illustre Rome se faisant malmener par les barons ainsi que le texte de Vespasien conférant l'*Imperium* qu'il aurait retrouvé.[287] En 1347, Cola di Rienzo s'arroge le contrôle de Rome avec l'accord du pape toujours établi à Avignon. Dès lors, sous le titre de « recteur » et rapidement sous celui de « tribun » qu'il remet à l'ordre du jour, il gouverne Rome et demande à se faire appeler « Nicolas le sévère et le miséricordieux : tribun de la liberté, de la paix et de la justice ; libérateur de la Sainte République romaine »[288]. Par la suite, il se fait également baptiser dans un bassin qui aurait été utilisé pour le baptême de l'empereur Constantin et change ensuite sa titulature pour devenir « Chevalier-candidat du Saint-Esprit, Nicolas le Sévère et le Miséricordieux, Libérateur de la cité, Zélote de l'Italie, Amoureux du Monde, et Tribun Auguste ». Profondément à l'encontre des barons de la ville qu'il estime être les responsables de la dégradation de la ville, il les fait fuir et prend une série de mesures pour remettre Rome en état. Ainsi, il décide d'étendre l'octroi de la citoyenneté romaine à l'ensemble des Italiens, impose des mesures de protection pour les constructions et monuments antiques et imagine la mise en place d'une forme de parlement réunissant toutes les communes. Au vu de l'ampleur des actions et des ambitions de Cola di Rienzo, le pape Clément VI qui le soutenait depuis le début change d'avis et se range aux côtés des barons,

[283] CROUZET-PAVAN Élisabeth, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2004 (Collection : Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité), p. 31.
[284] CONNELL J. William, « Cola Di Rienzo », dans KLEINHENZ Christopher, *op.cit.*,vol.1., *op.cit.*, p. 238 - 239.
[285] Clément VI ou Pierre Roger, né en 1291 et décédé en 1352, est un pape ayant exercé sa fonction du 7 mai 1342 au 6 décembre 1352. ; « Clément VI», dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *op.cit.*, p. 455 - 459.
[286] Certaines personnalités de l'époque souhaitent également voir le pape revenir à Rome. C'est le cas de Gomez Albornoz, gouverneur de Bologne pour lequel l'auteur du *Romuleon* réalise son œuvre. ; DUVAL Frédéric, *op.cit.*, p. 14 - 17.
[287] CONNELL J. William, *op.cit.*, p. 238 - 239.
[288] *Ibid.*

majoritairement représentés par les Colonna et les Orsini. Le mécontentement de la population ajouté à la désapprobation pontificale obligent Cola di Rienzo à s'enfuir. Il se fait arrêter une première fois par les Orsini en 1348, mais réussit à s'échapper et tente de trouver refuge auprès de l'empereur Charles IV qui le fait emprisonner et qui le livre à la papauté. La mort de Clément VI change la situation puisque le nouveau pape Innocent VI[289] le fait libérer en 1353. En plus de sa liberté, il le missionne pour retourner à Rome afin de rétablir l'ordre ainsi que l'autorité papale. Il est donc nommé sénateur et réalise une entrée triomphale à Rome en 1354. Cependant, son pouvoir n'est pas reconnu ce qui entraine sa capture et son assassinat de même que la dégradation de sa dépouille.[290] De fait, celui qui espérait reproduire l'ancienne République romaine s'avère plutôt agir à la manière d'un empereur[291].

Concernant la fonction d'empereur, le récit affiche une position ambiguë. Comme expliqué précédemment, il semble vanter l'honneur et le prestige de la fonction d'empereur notamment en lui attribuant des descriptions flatteuses. Néanmoins, il en reconnait aussi toutes les difficultés comme cela est exposé au travers de cet extrait :

> « *(…) ie suis constreint par les pouvres chetifz nobles hommes de Italie et tresespecialmant par les malheureux empereurs et gouverneurs de lempire de romme afin que ie descrive leurs malheureux cas ; Mais ilz sont en si grant nombre que ie ne les puiz pas seulemant tous escrire (…) Et se droitement ie considere pour quoy ie trouve es histoires tans dempereurs rommains avoir este malheureux ie cuide que ainsi comme la cite de romme a tire par devers soy le fasceau et la charge de la seignorie de tout le monde elle a aussi trait par devers soy lembrasement de tous crimes de trahisons de occisions et de infortunes pour ce que les haultes et riches seignories ont tout iours voisines de tout pecchie et lointaignes de vertu (…)* »[292]

Ainsi, s'il est établi dans l'œuvre que la fonction d'empereur est une fonction d'une importance incommensurable, elle est également considérée comme une charge lourde à endosser puisqu'elle correspond à la « *(…) charge de la seignorie de tout le monde (…)* »[293]. Par ce biais, les *Cas des nobles hommes et femmes* qui s'acharnent, entre autres, à décrire les parcours calamiteux des différents empereurs romains fournissent une explication, loin d'être

[289] Innocent VI ou Étienne Aubert, né en 1282 et décédé en 1362, est un pape ayant exercé sa fonction du 18 décembre 1352 au 12 septembre 1362. ; « Innocent VI», dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *op.cit.*, p. 459 - 463.
[290] CONNELL J. William, *op.cit.*, p. 238 - 239.
[291] Au début de sa carrière, il aurait d'ailleurs fait croire qu'il était le fils de l'empereur Henri VII. ; DI CARPEGNA FALCONIERI Tommaso, *op.cit.*, p. 25.
[292] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 115v - 116r.
[293] *Ibid.*, f. 116r.

une excuse, quant aux péchés et vices qu'ils commettent et qui attirent leur infortune. Cependant, cela n'empêche pas Boccace et Laurent de Premierfait d'insister sur la mauvaiseté de certains des empereurs en livrant leur récit ou en omettant volontairement les empereurs qui ont brillé par leur bon règne puisque cela n'est pas le propos de l'œuvre. De fait, il y a selon ces derniers, des empereurs considérés comme des exemples de bon prince. Cela est précisé de manière plus explicite dans le *Romuleon* puisque l'auteur énonce textuellement la liste de ceux qui sont considérés comme de bons empereurs : « *(…) ainsi a l'encontre de ces tresmauvais empereurs se doivent compenser les tresbons princes Cesar, Auguste, Trajan, Vespasien, Titus, Adrien, Anthoine Pius et les semblables (…)* ».[294]

[294] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 400.

II. LES EMPEREURS DANS LES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES*

1. Description et caractéristiques communes des empereurs

1.1. L'aspect physique des empereurs

a) Les descriptions écrites

Au travers des *Cas des nobles hommes et femmes*, il est question d'établir les récits des empereurs « malfortunés », mais aussi les raisons de leur infortune avec le récit de leurs « mauvaises » actions ou de leurs traits de caractère comme nous l'expliciterons par la suite. De temps à autre, leur aspect corporel est utilisé afin de justifier l'ampleur de leurs méfaits. Tout d'abord, il faut préciser que seuls quelques empereurs romains bénéficient d'une description physique et celle-ci est souvent assez brève. Dans la majorité des cas, elle est davantage utilisée pour développer d'autres arguments que pour fournir des informations factuelles sur l'empereur en question. L'aspect corporel semble y revêtir une moins grande importance que dans le *Romuleon* par exemple où la majorité des empereurs sont décrits physiquement et de manière très détaillée comme il est possible de le constater dans l'extrait suivant concernant l'empereur Caligula[295] :

> « *Cestui mauvais empereur Gayus eult haulte stature, couleur pale, le corps grant, le col et les cuysses grandes, les yeulx et les temples encavees, le front large et aspre, les cheveux clerz – et n'en avoit point environ le col ; par quoy, lui passant la voye, avoit paine de le regarder. De la partye d'en hault eult le visage orrible et obscur et par son estude se faisoit en regardant le visage fier, cruel pour faire toute terreur et peur*. »[296]

De fait, l'auteur ne se limite pas aux caractéristiques corporelles de l'empereur, mais fournit aussi des informations comme l'aura qu'il dégageait auprès de ses contemporains. La description se veut la plus exhaustive possible et semble davantage subjective que dans les *Cas des nobles hommes et femmes* où les descriptions sont plus factuelles comme il sera établi ensuite. Cette importance accordée au physique des empereurs dans le *Romuleon* et qui diffère des *Cas des nobles hommes et femmes* se perçoit aussi dans le titre des récits de vie. Par

[295] Caligula ou Caius Julius Caesar Germanicus est le troisième empereur de la dynastie des Julio-Claudiens. Il nait en l'an 12 de notre ère, décède en 41 et règne pendant quatre ans, de 37 à 41. Il est le fils de Germanicus et d'Agrippine l'Ainée. ; CASTORIO Jean-Noël, *Caligula : au cœur de l'imaginaire tyrannique*, Paris, Ellipses, 2017, p. 42, 430, 438.
[296] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 316.

exemple, pour l'empereur Caracalla[297], l'auteur avance que « *(...) la forme de son corps et ses meurs* » sera décrite au même titre que ses exploits :

> « *Comment l'empereur Bassian filz de Severus, fut de tresloable enfance et comment, venu en aage, il fit tuer son frere et le ploura ; après tuas plusieurs lyons et sengliers et print en mariage sa maratre et mere de son frere Setha par lui fait tuer ; et la forme de son corps et ses meurs*. »[298]

Si les descriptions physiques ne sont pas nombreuses dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, leur utilisation pour corroborer les causes des malheurs dont les empereurs sont victimes est assez récurrente. C'est par exemple le cas dans la description physique de Néron[299] au sein du chapitre qui lui est consacré. Dans ce dernier, le récit établit son infortune et n'hésite pas à dévoiler les nombreuses « *mauvaistiez* » qu'il a commise. Après avoir précisé brièvement l'origine de son pouvoir initié par la « *soubtilite de sa mere agrippine* »[300], il énumère les savoirs et qualités intellectuelles de Néron qu'il doit à sa formation suivie pendant son adolescence, auprès de son précepteur Sénèque[301]. Les aptitudes intellectuelles adjointes à la description corporelle de Néron décrite dans l'extrait suivant, semblent être utilisées afin de justifier une dégradation et corruption du personnage ainsi que de ses aptitudes par l'exercice du pouvoir :

> « *Il sceut pfaitemant art et maniere de mener cheriotz et charretes et chevaucher toutes bestes portans sômes ; Il fut de corps fort et viguereux apert hardi et prest a tout faire et a tout dire. Il fut dur et perseverant en quelconque maniere de batailles.* »[302]

En effet, le récit insiste tout particulièrement sur des caractéristiques corporelles qui vont souvent de pair avec certaines qualités spirituelles et psychologiques attendues chez les « bons » meneurs et dirigeants – que cela soit durant l'Antiquité ou le Moyen Âge – comme la force, le courage, la vigueur, la hardiesse et la persévérance au combat. Dans la Rome antique, un corps guerrier et athlétique est une preuve de virilité et les compétences physiques ont un rôle majeur

---

[297] Caracalla ou Lucius Septimius Bassianus est le deuxième empereur de la dynastie des Sévères. Il nait en 188 et meurt en 217 après avoir régné pendant six ans de 211 à sa mort. ; LE BOHEC Yann, *Naissance, vie et mort de l'Empire romain : de la fin du I^er^ siècle avant notre ère jusqu'au V^e^ siècle de notre ère*, Paris, Picard, 2012, p. 608.
[298] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 396.
[299] Néron ou Lucius Domitius Ahenobarbus est le dernier empereur de la dynastie des Julio-Claudiens. Il nait en 37 et décède en 68, après avoir été empereur de l'an 54 jusqu'à sa mort. Il est le fils de Cnaeus Domitius Ahenobarbus et d'Agrippine la Jeune. ; CIZEK Eugen, *Néron*, Paris, Fayard, 1982, p. 15, 25.
[300] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.
[301] Sénèque est un philosophe et homme politique important né en l'an 3 avant notre ère et décédé en l'année 65 de notre ère. Il est recruté par Agrippine, la mère de Néron afin qu'il lui prodigue des cours de grammaire et de rhétorique. ; CIZEK Eugen, *op.cit.*, p. 30 - 31.
[302] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 83v.

dans la construction de celle-ci.[303] Elle se manifeste aussi par la « *virtus* » dont fait preuve l'homme en question et qui se révèle en temps de guerre chez le « mâle romain ».[304] Durant la période médiévale, on attend aussi du prince « qu'il excelle sur le plan de la force et de la virilité ».[305] Tout comme l'homme romain, sa virilité, sa puissance et sa valeur se démontrent, entre autres, sur le champ de bataille. Certains même y laissent leur vie en se lançant dans des combats acharnés parce qu'ils estiment devoir prouver et démontrer leur gloire et leur renommée acquises à la guerre. La visibilité de la faiblesse physique d'un prince et plus encore d'un roi rend quelquefois sa sacralité questionnable : comme l'énonce Wim Blockmans dans son article, « un élu de Dieu peut-il être visiblement faible ? ».[306] L'accentuation des qualités citées précédemment présentes chez Néron dès l'enfance au début de son « histoire », l'absence de ces dernières dans la suite du récit de même que la dégénérescence de son parcours ensuite, créent chez le lecteur une scission dans la représentation et la perception de ce dernier. Ainsi, il existerait un Néron « pré-empereur» et un Néron « post-empereur ». Cet argument est mobilisé à de nombreuses reprises pour d'autres empereurs romains, mais nous y reviendrons plus tard dans le second point de ce chapitre. Dans le *Romuleon*, la description physique de Néron est aussi liée au détail de ses compétences intellectuelles, mais elle se situe néanmoins après la description de son décès, à l'inverse des *Cas des nobles hommes et femmes* qui la relient à sa jeunesse. Avec cette disposition, le récit n'insiste donc pas directement la théorie de corruption progressive par le pouvoir, mais semble simplement à la fois fournir des détails sur son apparence physique, mais aussi affirmer qu'il possède de mauvaises mœurs et habitudes ayant un impact sur son physique et sa santé :

> « *Neron eult stature droicte, le corps taché et lait, les cheveulx blondz et deliéz, les yeulx louches et flebles, le col gras, le ventre enflé, les cuisses tresmesgres, et de felicieuse sancté ; car combien qu'il feust desatrempé en luxure, il fut malade trois fois seulement par xiiii ans, tellement toutefois que oncques ne s'estoit abstenu de vin ne de aulcune coustume desordonnee.* »[307]

[303] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (éd.), *Histoire de la virilité. L'invention de la virilité. 1. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2011, p. 87.
[304] *Ibid*., p. 103.
[305] BLOCKMANS Wim, « Beau, fort et fertile : l'idéal du corps princier », dans BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), p. 767 - 781.
[306] *Ibid.*
[307] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 333.

L'empereur Vitellius[308] bénéficie aussi de descriptions physiques et celles-ci sont intéressantes puisqu'elles cumulent plusieurs utilités qui s'appliquent également aux autres empereurs. La première est tout à fait semblable à celle des descriptions de Néron, c'est-à-dire qu'elles permettent de créer une différence très marquée entre la personne qu'il était avant de devenir empereur et la personne qu'il est devenu une fois empereur. Cela se remarque notamment par la détérioration visuelle de son physique. De fait, Vitellius passe d'un empereur qui se serait servi de sa beauté pour offrir à son père une fonction importante dans l'empire à un empereur totalement dépassé par le vice de « *gloutonnie* » et qui semble en très mauvaise forme physique comme il est possible de le constater dans les deux extraits suivants :

> « *Et encores croient aulcuns historians que vitellius fut moult ioliz et habiles et bien fassonnez de corps et de beaulte singuliere. Et a layde de cestes prerogatives il mist son père lucius vitellius en la grace et en lamistie de lempereur tybere qui puient et esleva lucius vitellius son pere aux honneurs et aux offices publiques par les mauvaises mœurs et vices detestables dont vitellius fut enteschiez (...)* » [309]

> « *Et a donc vitellius vestu de chasubles et daultres vestemens pontificaulx devoroit les viandes posees et mises devant lui et les transgloutissoit a manière dune beste sauvaige et esbealloit sa gorge ainsi comme se elle feust insaoulable et apres cestes mangeries vitellius emplissoit son treslarge et parfond ventre par souvant espuiser tresgrans hanaps de vin. Et il qui par trop manger et trop boire estoit flestri et pourri en viandes et en vin il aloit entour les aulters des dieux et chancelloit en aland et trembloit en chantand. Et en disend plus et oultre vitellius dommaigiez et empirez par le desconvenable vice de gloutonnie rendi soy legier et prest a toute manière de pecchie.* »[310]

La deuxième utilité correspond, quant à elle, à la révélation et l'énumération des « mauvais » agissements de l'empereur. La dénonciation de comportements jugés répréhensibles et abusifs constatée précédemment dans le *Romuleon* est clairement établie au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*. En effet, le récit dresse sans détour les causes des

[308] Vitellius ou Aulus Vitellius a été empereur durant l'année des quatre empereurs. Il est né en l'an 15 de notre ère et est mort en 69. Il fut nommé empereur par ses soldats qu'il dirigeait en Germanie supérieure en 69 alors que l'empereur Galba était encore empereur. Othon, qui est aussi nommé empereur par ses propres soldats assassine l'empereur Galba. Vitellius et lui se retrouvent en opposition pour l'obtention de l'empire. Othon est vaincu par les troupes de Vitellius et se suicide. Vitellius est officiellement reconnu comme empereur, mais il ne reste empereur que pour quelques mois puisqu'il finit par provoquer le mécontentement d'un grand nombre de ses alliés qui se joignent dès lors à son futur successeur, l'empereur Vespasien. ; LE BOHEC Yann, *op.cit.*, p. 77 - 81. ; FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *op.cit.*, p. 198 - 203.
[309] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91r.
[310] *Ibid.*, f. 92r.

infortunes. Parmi celles-ci, et nous le verrons ultérieurement, il y a ce qu'il est assimilé aux péchés et aux vices chrétiens, souvent décrits par ce dernier comme l'une des causes et des conséquences de l'exercice d'un « mauvais » pouvoir. La description physique est parfois utilisée afin d'accentuer certains des nombreux vices auxquels ils sont régulièrement sujets depuis qu'ils sont devenus empereurs. Le vice de « *gloutonnie* »[311] par exemple est souvent directement illustré au moyen du physique des personnages comme dans l'extrait précédent. Les caractéristiques corporelles telles que « *son treslarge et parfond ventre* » indiquent le lien avec le péché de « *gloutonnie* ». D'une part, il s'agit de montrer l'une des conséquences du péché, c'est-à-dire la prise de poids importante et donc, la preuve de son péché ; mais d'autre part, cela permet de décrire l'intensité avec laquelle il « pratique » ce dernier et à laquelle il s'y soumet. La suite de l'extrait insiste d'ailleurs sur le fait qu'il soit « *flestri et pourri en viandes et en vin* » ce qui accentue encore davantage l'influence du vice. Cette description physique amène également à imaginer l'empereur dans de mauvaises conditions de santé, contraires à celles que l'on attend d'un dirigeant comme expliqué plus tôt. Que cela soit durant l'Antiquité ou l'époque médiévale, la santé du prince est une des préoccupations des sujets et de son entourage. Le peuple romain, par exemple, est pleinement impliqué dans la « bonne santé du prince » puisqu'il demande régulièrement aux dieux de veiller sur celle-ci au travers de rites comme la formulation de « *vota* » pour le salut de l'empereur. Sa santé ne lui est donc pas uniquement propre, elle concerne aussi son peuple.[312] Les sujets de l'empereur attendent également de lui qu'il entretienne cette « bonne santé » pour éviter que cela ne devienne une gêne au bon gouvernement de l'empire.[313] Durant la période médiévale, le pouvoir était pensé selon diverses théories. La plus connue est celle Jean de Salisbury qui met en avant que la société politique ressemble, métaphoriquement, aux différents membres du corps humain. Ainsi, selon les versions, la tête représenterait le souverain ou le prince, les mains seraient les officiers de justice, les intestins les officiers des finances, les jambes le peuple, etc. De fait, si la tête n'est pas en capacité de diriger le reste du corps en raison de divers problèmes tels que ceux qui ont attrait à la santé, cela risque de faire du tort à ce même ensemble. C'est précisément

[311] *Cfr* le sous-point intitulé « Le péché de *gloutonnie* » dans la seconde partie de mémoire.
[312] GANGLOFF Anne, « Le souci de la santé du prince, d'Auguste aux Sévères », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l'Antiquité romaine*, Grenoble, Million, 2020, p. 65 - 91.
[313] *Ibid.*

la raison pour laquelle la santé du roi ou du prince est aussi un sujet d'inquiétude de la part de la population et de l'entourage du personnage en question.[314]

Dans la première description de Vitellius[315], il est établi que l'empereur a commis d'autres péchés que celui de gourmandise. En effet, le récit insiste sur le fait que Vitellius ait de « *mauvais mœurs* » et qu'il ait commis des « *vices detestables* ». Cet extrait, replacé dans un contexte plus large, tend à sous-entendre qu'il aurait utilisé ses attributs physiques et son corps auprès de l'empereur Tibère pour arriver à ses fins puisqu'il est dit quelques lignes plus tôt :

> « *(…) vitellius ou temps de la iuenesse fut meslez et conversa avec les ribaudes de lempereur tybere (…) et dient les histoires que vitellius mena si deshonneste vue en adolescence et en iuenesse que ou lui changa so nom et fut appelle spuitoire qui est ung nom dordure et de difame.* »[316]

Un parallèle avec l'une des autres œuvres de Boccace, le *De mulieribus claris*, est à réaliser. Dans cette dernière, l'histoire de Cléopâtre est narrée et il y est également fait mention de sa beauté singulière dont elle se servirait pour accomplir ses objectifs :

> « *(…) Cléopâtre, naturellement malicieuse et pleine de confiance en elle-même, vint se présenter parée de ses atours royaux, comptant que le trône lui reviendrait si elle séduisait le conquérant du monde ; comme elle était d'une grande beauté, capable en jouant de ses regards et de son éloquence de mettre la main sur qui elle voulait, elle attira sans grand effort dans son lit le prince dépravé et elle y passa plusieurs nuits (…)* »[317]

Dans ce cas-ci, il est question pour Boccace d'établir de manière claire, par l'intermédiaire de cette brève description, le fait qu'elle aurait utilisé son pouvoir de séduction et sa beauté physique afin de réaliser ses ambitions. À la relecture attentive de l'extrait concernant Vitellius, on observe que ce n'est pas nécessairement le cas. Alors que Boccace dit avec des mots clairs de Cléopâtre qu'elle « *(…) attira sans grand effort dans son lit le prince dépravé et elle y passe plusieurs nuits (…)* », les *Cas des nobles hommes et femmes* font usage de la description physique de Vitellius afin de sous-entendre qu'il aurait pu entretenir des relations sexuelles avec l'empereur Tibère[318] pour réaliser ses volontés, mais il ne le dit pas explicitement. Il faut aussi ajouter que dans le *De mulieribus claris*, l'auteur florentin met un point d'honneur à

---

[314] LACHAUD Frédéric, « Corps du prince, corps de la *Res Publica*. Écriture métaphorique et construction politique dans le *Policraticus* de Jean de Salisbury », dans BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), *op.cit.*, p. 171 - 199.
[315] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91r.
[316] *Ibid.*
[317] BOCCACE, *op.cit.*, p. 155.
[318] Cet évènement n'est pas réellement authentifié comme historique. Dans la littérature scientifique, il est fait mention de l'hypothèse qu'il aurait pu être l'un des mignons de Tibère, mais cela n'est pas tout à fait établi.

rappeler l'importance de la vertu chez les femmes : il s'agirait donc pour lui de maintenir ses positions concernant la luxure, l'adultère et la chasteté[319] en créant, avec l'histoire de Cléopâtre, un contraste négatif important.

Quoi qu'il en soit, par le biais de ce genre de description, la réputation déjà entamée de certains empereurs est aggravée. C'est ce qui correspond à la troisième utilité. Ces faits de « *gloutonnie* » et de luxure qui sont racontés par de nombreuses sources détériorent encore davantage l'image de Vitellius puisque ces éléments se rajoutent à l'ensemble des reproches existants au préalable et participent à la construction de sa mauvaise réputation en tant qu'empereur. La description physique permet également d'accentuer le malheur dans lequel les empereurs se trouvent à cause des mauvaises actions et des péchés qu'ils ont commis. Dans le chapitre qui contient le débat entre Tibère[320], Caligula et Messaline[321], le récit décrit l'expression des deux empereurs : ceux-ci « *portassent habitz et visaiges trescourrouciez et doulens* ».[322] Par ce biais, il exprime le désarroi, la colère et la peine dans lesquels ils se trouvent, ce qui de manière générale, peut s'appliquer à l'ensemble des empereurs qui viennent se plaindre auprès du personnage de Boccace pour qu'il raconte leur histoire désolante.[323] C'est également le cas pour l'empereur Valérien[324] dans l'extrait suivant où l'on remarque que son physique, allié aux vêtements qu'il porte, lui confère un aspect général qui semble peu attirant selon le récit et qui témoigne également de son infortune :

[319] BOCCACE, *op.cit.,* p. XVIII - XXV.
[320] Tibère ou Tiberius Claudius Nero est le deuxième empereur de la dynastie des Julio-Claudiens. Il est né en l'année 42 avant notre ère et est mort en l'an 37 de notre ère. Il est le successeur d'Auguste et occupe la fonction d'empereur de l'an 14 à 37. ; LE BOHEC Yann, *op.cit.*, p. 53 - 58.
[321] Messaline est la troisième épouse de l'empereur Claude, successeur de Caligula et quatrième empereur de la dynastie des Julio-Claudiens. ; *Ibid.*, p. 60 - 61.
[322] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 77r.
[323] Cela est énoncé dans cet extrait : « *(…) ie suis constreint par les pouvres chetifz nobles hommes de Italie et tresespecialmant par les malheureux empereurs et gouverneurs de lempire de romme afin que ie descrive leurs malheureux cas (…)* » ; *Ibid*., f. 115v.
[324] Valérien ou Publius Licinius Valerianus, né aux alentours de 195 et décédé vers 260, est un empereur appartenant à la période des « Trente Tyrans ». Après avoir été « consul suffect » sous l'empereur Sévère Alexandre et participé à l'administration de l'empire sous l'empereur Dèce, il fut proclamé « Auguste » en 253 et devient donc empereur alors qu'il avait une soixantaine d'années. Il obtient le pouvoir de manière peu conventionnelle puisque celui-ci se fait proclamé empereur par ses soldats et doit faire face au nouvel empereur Émilien proclamé par le Sénat. Alors qu'il doit affronter Valérien, il se fait assassiner par ses propres soldats et c'est Valérien qui devient l'empereur officiel. Ce dernier règne en même temps que son fils Gallien, proclamé « César » par le Sénat en son absence et devenu « Auguste » grâce à lui. ; SOTINEL Claire et VIRLOUVET Catherine (dir.), *op.cit.*, p. 71 - 87.

« *Il nest mestier de en racompter pluseurs mais pour ce que entre ces malheureux venoit lempereur valerian a cheveux blans et vestu dune villaine robe et par ce qu'il confessoit tant par son habit comme par ses paroles sa honte et sa villenie (..)* »[325]

Si les descriptions physiques d'empereurs sont utilisées afin d'expliquer les causes de leurs malheurs, elles sont aussi mobilisées pour illustrer la manière dont ceux-ci périssent, conséquence ultime de leur infortune. Même si cette facette de leur existence fera l'objet d'une analyse plus poussée dans les chapitres suivants, il est intéressant de relever que pour les empereurs qui auraient vécu une mort jugée comme déshonorante, honteuse et violente par rapport à leur statut, les *Cas des nobles hommes et femmes* s'attardent à la décrire en faisant appel au registre du corporel et du physique. Lorsqu'il s'agit d'un évènement violent et non naturel, comme pour les empereurs Vitellius et Julien l'Apostat[326] par exemple, ils insistent davantage sur la dimension « sanguinolente » de l'évènement :

« *Et apres sa charoigne defiguree et horrible fut trahinee iusques dedans le tybre a maniere dun chien puant. Et pour trahiner la charoigne de lui ung sergent getta ung croc de fer a ses narines.* »[327]

« (…) *Iulian apostat soubdeinemant et en despourveu rencontra ung chevalier ennemi et adversaire qui de une lance frapa iulian ia tremblant et paoureux (…) Cestui chevalier abati ius a terre et tua iulian qui demoura plongie et reuoultre dedans son sang. (…) Et ceulx qui racomptent la vie de saint fabien dient que la charoigne de lapostat iulian fut pruise par le commendemant de sapor roy des persois qui fist escorcher la charoigne de iulian et le cuir bien courroie et teint en couleur iaune fut atachiez a la porte de la sale royale.* » [328]

Ainsi, les récits des assassinats respectifs des deux empereurs nous sont transmis, le premier aurait été victime d'une lapidation en masse par le peuple romain et le second aurait été assassiné par « *ung chevalier ennemi et adversaire* ». Il faut remarquer que dans la description de ces deux décès, Boccace accorde une attention particulière à préciser le sort réservé à la dépouille des défunts. Pour ce faire, il utilise des qualificatifs assez forts. Pour

[325] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.* Ms. fr. 190/2, f. 108v.
[326] Julien l'Apostat ou Flavius Claudius Julianus est un empereur du IV^e^ siècle de notre ère. Il est né en 331 ou 332 et est décédé en 363. Après avoir été nommé César et avoir reçu la défense de la Gaule, son armée lui proposa de devenir Auguste au vu des nombreuses dissensions avec l'Auguste en charge, Constance II. Il hésita un temps, mais finit par s'autoproclamer Auguste. Jusqu'ici de foi chrétienne, il décida également de revenir au paganisme et c'est à cause de cette conversion et des persécutions qu'il mena contre les Chrétiens qu'on lui donna le surnom « d'Apostat ». ; LE BOHEC Yann, *op.cit.*, p. 682 - 684.
[327] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94r.
[328] *Ibid.*, f. 125r - 125v.

l'empereur Vitellius, sa dépouille est qualifiée de « *charoigne defiguree et horrible* » et comparée à celle d'« *un chien puant* ». Il ajoute aussi que cette dernière aurait été trainée jusqu'au Tibre à l'aide d'un « *croc de fer a ses narines* » ce qui renforce l'horreur de la scène. Pour l'empereur Julien l'Apostat dont la dépouille a été enlevée par le roi des Perses, Sapor II[329], il a été question de l'écorcher et de prélever l'ensemble de sa peau afin de la colorer en jaune et de l'exhiber ensuite. Le décès survenu pour cause de maladie est aussi une mort particulièrement détaillée d'un point de vue physique au sein de l'œuvre. C'est notamment le cas de l'empereur Galère[330] frappé d'une maladie effroyable et fulgurante :

> « *Mais ceste chose point ne proufita a gallerius car une raige sourdi dedans son cuer qui telemant le demena que il chey en maladie si pestilencieuse que ses entrailles pourirent dedans son corps et il non pas seulemant craichoit vers par sa bouche, mais mesmemant malgre lui et non obstant tous remedes de ses oreilles et de ses narines et de sa bouche sourdoient vers comme dune folle pleine de charoigne et dordure ; Les vers sailloient par les conduitz du corps de gallerius avec si grant puenteur que en quelconque lieu quil feust porte il empoisonnoit lair dune mortele odeur ; Et pour ce que gallerius par ouvraige de medicins ne pot estre allegie de celle orde pestilence* (…) »[331]

Les symptômes et conséquences du mal dont est atteint Galère sont particulièrement détaillés. Tout au long de l'extrait, Laurent de Premierfait accentue particulièrement l'infection et la purulence de la maladie en fournissant des détails physiques déplaisants. Cette description des symptômes démontre l'infortune qui s'exerce sur Galère de même que son intensité. En effet, la gravité avec laquelle la maladie le touche se veut proportionnelle à la cruauté et la brutalité dont il a fait preuve lorsqu'il était empereur.

Enfin, le but premier d'une description physique est aussi tout simplement de décrire les personnages tels qu'ils sont afin que le lecteur puisse s'en faire une image. Au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, ce genre de description est souvent utilisée pour rappeler que comme chaque être humain, les empereurs eux aussi subissent l'œuvre du temps et vieillissent. L'un des exemples les plus frappants est celui de Valérien, présenté dans l'extrait précédent, où le

---

[329] Sapor II est un roi de Perse ayant régné de 309 à 379. Il est également l'arrière-petit-fils de Sapor I^er^ responsable de la captivité de l'empereur Valérien. ; SCHOTTKY Martin, « Sapor II », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/sapor-e1101000?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=sapor (consulté le 30 mars 2022).

[330] Galère ou Gaius Galerius Maximinus est l'un des premiers empereurs tétrarques. Celui-ci est né en 250 et est décédé en 311. Il est nommé « César » par Dioclétien en même temps que Constance Chlore, en 285 et reçoit la charge de la gestion du front du Danube depuis Sirmium. Il devient ensuite « Auguste », comme le prévoit le système de la Tétrarchie, en 305 à l'abdication des précédents. ; LE BOHEC Yann, *op.cit.*, p. 671 - 677.

[331] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 120v.

récit précise qu'il a des « *cheveux blans* », ce qui est corroboré à de nombreuses reprises tout au long du chapitre par des qualificatifs tels que « *malheureux vieillart valerian* »[332]. D'autres empereurs comme Tibère, Vitellius ainsi que Dioclétien se voient également décrits de la sorte. Pour ce dernier, il est précisé son âge puisqu'il est dit « *(…) qui estoit fort eagiez (…)* »[333] afin de justifier le fait qu'il souhaite se retirer du pouvoir et laisser la place aux deux césars, futurs augustes. Comme dit précédemment, la santé des empereurs concerne grandement la population qui se soucie de cette dernière puisqu'elle influe directement sur la politique de l'empire. À cette époque comme durant la période médiévale, la vieillesse n'est pas forcément synonyme de bonne santé : elle implique quelquefois des problèmes physiques et/ou mentaux ce qui va à l'encontre des attentes des sujets à propos de la force, de la vaillance et de la ténacité du corps du prince.[334] En effet, ce dernier est une dimension sur laquelle l'ensemble de la communauté politique estime avoir un droit de regard. Cela est même considéré comme un enjeu vital pour celle-ci. Au même titre que la maladie, les contemporains médiévaux reconnaissent que la vieillesse entraine inévitablement des risques notamment celui de l'abus de la situation par l'entourage du prince.[335]

De manière générale, l'utilité de ces descriptions physiques ne se limite pas à simplement dépeindre les empereurs d'un point de vue corporel. De fait, en plus de fournir davantage d'éléments dégradants à ajouter à la réputation des empereurs déjà mise à mal par le récit de leurs exploits, elles démontrent les causes de l'infortune des empereurs et par conséquent, elles insistent aussi toutes sur le fait qu'ils ont été fortement maltraités par Fortune en raison de leurs méfaits.

b) Les empereurs au travers des enluminures

Comme précisé dans la présentation des sources, les deux manuscrits de la seconde traduction[336] des *Cas des nobles hommes et femmes* sont richement illustrés au moyen d'enluminures qui accompagnent les différents récits de personnages. Conformément au souhait de Laurent de Premierfait, elles doivent être étudiées de manière simultanée aux histoires couchées sur parchemin. En effet, ce dernier a tout particulièrement veillé, lors de la confection de ces manuscrits, à fournir à la fois une lecture visuelle et une lecture écrite des

[332] *Ibid.*, f. 110v.
[333] *Ibid.*, f. 118r.
[334] BLOCKMANS Wim, *op.cit.*, p. 767 - 781.
[335] LECUPPRE Gilles, « Déficience du corps et exercice du pouvoir au XIVe siècle », dans BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), *op.cit.*, p. 705 - 719.
[336] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1. ; *Ibid.*, Ms. fr. 190/2.

histoires des protagonistes dont il a traduit les récits de vie.[337] Comme c'est le cas pour les autres personnages présents au sein de l'œuvre, les empereurs romains bénéficient aussi de ces enluminures. Par ce biais, il nous est permis d'obtenir une visualisation entière du physique des différents empereurs puisque ceux-ci sont représentés à plusieurs reprises. En tout premier lieu, à l'inverse des descriptions écrites, un plus grand nombre d'empereurs profitent d'une représentation visuelle au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*. Pour l'essentiel, ce sont souvent les empereurs qui possèdent un chapitre entier qui sont concernés et qui se voient gratifiés d'une enluminure au début du chapitre. Certains empereurs dont le cas est raconté en même temps que d'autres dans un même chapitre sont quelquefois représentés, certainement à cause du degré de gravité de leurs actes, et par conséquent, de l'importance de leur impopularité ou de leur « malfortune » par rapport aux autres.

Les empereurs bénéficiant d'une enluminure revêtent une apparence assez similaire. Ce qui les différencie profondément, ce sont les situations dans lesquelles ils se trouvent ou les personnages avec lesquels ils interagissent. Certains éléments physiques changent tout de même : la position dans laquelle ils se trouvent, l'expression de leur visage ou encore leur pilosité comme la barbe et les cheveux. Tout d'abord, un nombre important d'empereurs sont représentés en affichant une posture droite et une attitude assez fermée et distante. Lorsqu'il ne s'agit pas de la représentation de leur décès, ils sont généralement assis ou debout et ne laissent apparaitre que peu de visibilité sur leur corps. Ils portent souvent une longue robe, comme vu dans le chapitre concernant les attributs impériaux, qui couvre l'ensemble de leur corps à l'exception de leur visage, de leur cou, de leurs mains et leurs pieds. Par conséquent, les allégations du traducteur dans les descriptions écrites de leur physique concernant leur ventre très arrondi et leur masse pondérale importante ne peuvent pas être corroborées par les enluminures. Si les descriptions écrites insistent sur le poids pour mettre en évidence leur tendance au péché de « gloutonnie », les enluminures quant à elles ne le confirment pas. Quand l'enluminure illustre la manière dont ceux-ci ont trouvé la mort, ils sont parfois représentés en position allongée et sans vêtements. C'est le cas de l'empereur Vitellius[338] dont la moitié de la robe a été arrachée ; de l'empereur Galère[339] qui est allongé dans un lit torse nu pour réaliser une focalisation sur la maladie dont il est atteint ; ou de l'empereur Julien l'Apostat[340] qui est

[337] HEDEMAN D. Anne, *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*, *op.cit.*, p. 5.
[338] Voir annexes n°7.
[339] Voir annexes n°15.
[340] Voir annexes n°17.

sur le ventre certainement en train d'essayer de fuir son assassin alors que celui-ci lui porte des coups de lance. Certains même affichent un visage souffrant comme Vitellius[341], Tibère et Caligula[342] ou encore, Magnence[343] et son frère.[344]

Concernant la pilosité, elle diffère particulièrement au niveau de la barbe : certains sont représentés glabres comme Caligula qui se trouve auprès de Messaline et Tibère[345] ou comme Titus[346] ; d'autres sont rasés de près comme l'empereur Galba[347] ou possèdent un bouc comme Magnence[348] ; d'autres encore affichent une barbe courte, mais taillée soit en deux pointes distinctes comme l'empereur Néron[349], soit en une seule pointe tressée comme Vitellius[350]. Quant aux cheveux, il n'est pas aisé de pouvoir les observer. Trois enluminures permettent tout de même de le faire : celle de Valérien[351] qui a des cheveux très longs, gris et qui semblent noués en tresses ; celle de Maximien Hercule[352] qui porte aussi des cheveux longs, gris et ondulés ; et enfin, celle de l'empereur Magnence[353] et son frère où les deux semblent avoir les cheveux courts. Dans la Rome antique[354], la barbe est, de même que le maintien d'une bonne santé et des qualités physiques, un signe de virilité comme la pilosité de manière générale. Elle est un indicateur de la transformation du jeune adolescent romain en un homme adulte puisque pour marquer ce changement, on procède à un rituel religieux où la barbe est coupée et offerte

[341] Voir annexes n°7.
[342] Voir annexes n°4.
[343] Magnence ou Flavius Magnentius est un usurpateur du pouvoir impérial, né en 303 et décédé en 353 environ. Alors qu'il est un officier en charge du commandement des *protectores*, il feint d'être devenu empereur à la place de Constant en portant la pourpre impériale. Magnence est soutenu par une partie de ses soldats ainsi que par la population d'Autun, la ville dans laquelle il se trouve et alors qu'il a vaincu Constant lors d'une bataille, ce dernier est tué par les soldats de l'usurpateur. Il reste au pouvoir pendant trois ans et c'est finalement le frère de Constant, Constance II qui met fin à son règne. Magnence se donne ensuite la mort. ; SOTINEL Claire et VIRLOUVET Catherine (dir.), *op.cit*., p. 311 - 317.
[344] Voir annexes n°16.
[345] Voir annexes n°4.
[346] Voir annexes n°8.
[347] Voir annexes n°6.
[348] Voir annexes n°16.
[349] Voir annexes n°5.
[350] Voir annexes n°7.
[351] Voir annexes n°10.
[352] Voir annexes n°14.
[353] Voir annexes n°16.
[354] Il est intéressant de remarquer que depuis la fin de la République, la tendance au niveau de la pilosité se modifie. En effet, la barbe n'est plus aussi populaire qu'elle l'avait été auparavant. Elle est d'ailleurs abandonnée et ne redevient à la mode que vers le II^{e} siècle de notre ère avec l'empereur Hadrien. ; CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (éd.), *op.cit.*, p. 94 - 95.

aux dieux lares[355].[356] Dans la même optique que ce qui a été développé dans le point concernant les attributs impériaux, Laurent de Premierfait, souhaitant utiliser les illustrations afin de rendre les écrits plus parlants encore pour le public médiéval, a mobilisé des codes inhérents à cette époque.[357] Le fait de représenter certains empereurs en particulier avec des barbes ou des cheveux longs tressés coïncide avec la symbolique médiévale morale que ces deux caractéristiques revêtent. Les cheveux longs chez un homme, par exemple, sont très souvent perçus comme le signe d'un attrait quelconque pour la luxure ainsi que de mœurs corrompues.[358] Ce serait une manière d'insister sur la mauvaiseté de certains des empereurs représentés en utilisant des caractéristiques physiques particulières. De son côté, la barbe est aussi utilisée afin de faire passer des messages implicites. La barbe longue et grise par exemple, est généralement le signe de la vieillesse et est utilisée pour discerner un jeune d'un vieillard.[359]

Enfin, si l'on compare la représentation physique des empereurs dans les enluminures des deux manuscrits de Genève avec celles de la version réalisée pour le duc Jean sans Peur[360], il est possible d'en confirmer la forte ressemblance. Au niveau des différences, nous avons relevé plus tôt que certains éléments différaient quant aux attributs des empereurs. De même, certaines couleurs utilisées dans cette seconde version semblent moins vives que dans les manuscrits de Genève.[361] Néanmoins, de manière générale, le physique des empereurs est tout à fait semblable dans les deux versions, tout cela bien sûr en tenant compte que c'est de la main d'un autre artiste que ceux-ci ont été réalisés. Que cela soit au niveau de leur pilosité, de leur visage ou de leur corpulence, tout semble identique. Cependant, il est possible de relever certaines variations.

---

[355] Les « *lares* » sont des divinités appartenant à la religion romaine et qui revêtent souvent un caractère domestique. Ce sont les Étrusques qui initient cette croyance et par la suite, ce sont les Romains qui l'adoptent. Ces divinités sont semblables à des esprits et protègent les croyants qui les vénèrent et sont généralement rattachés à un lieu. Il existe donc de nombreux *lares* différents comme par exemple les « *lares familiaris* » pour la protection de la famille ou les « *lares viales* » pour la protection des voyageurs et des routes ; LE GLAY Marcel, *La religion romaine*, 3e édition mise à jour, Paris, Armand Colin, 1997, p. 21. ; MASTROCINQUE Attilio et HUß Werner, « Lares », in *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/lares-brill001330?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=lares (consulté le 30 mars 2022).

[356] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (éd.), *op.cit.*, p. 94 - 95.

[357] BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 83 - 101.

[358] GARNIER François, *Le langage de l'image au Moyen Âge. II : Grammaire des gestes*, Paris, Le Léopard d'or, 1989, p. 74 - 75.

[359] *Ibid.*, p. 88 - 89.

[360] GIOVANNI BOCCACCIO, *Le livre de Jehan Boccace des cas des nobles hommes et femmes, translaté en latin en françois par moy Laurens de Premierfait, clerc du diocese de Troyes, et fut complie ceste translation le XVe jour d'avril mil IIIIc et neuf, sc'est (sic) assavoir le undi après Pasques*, Ms. 5193.

[361] BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 83 - 101.

Dans l'enluminure qui représente la mort de l'empereur de Vitellius par exemple, celui-ci se trouve sur le ventre et regarde vers la gauche dans le manuscrit Ms. 5193 alors qu'il se trouve sur le dos avec l'un de ses flancs dénudés dans le second manuscrit de Genève. De même, dans l'enluminure du manuscrit de Genève Ms. fr. 190/2 illustrant le déshonneur subit par l'empereur Valérien à cause du roi Sapor[362], il ne nous est pas permis de distinguer le visage de l'empereur alors que dans celle du manuscrit Ms. 5193, Valérien a la tête relevée et l'on peut observer son expression.

1.2.Parcours de vie et tempéraments

Au fil de la lecture des *Cas des nobles hommes et femmes*, on remarque assez rapidement que les différents empereurs romains qui y sont décrits partagent quelques caractéristiques que cela soit au niveau de leur parcours de vie, de leur entourage ou de leur caractère. Il sera question au sein de cette deuxième partie de chapitre de les établir et de les exploiter.

a) L'ascendance noble et « mythologique » comme tentative de légitimation du pouvoir

Certaines descriptions d'empereurs débutent par l'établissement de leur ascendance ou d'un aperçu généalogique. Ceux-ci sont assez souvent reliés soit à des ancêtres divinisés, soit à une généalogie de pouvoir très respectée, soit à des figures tellement importantes et anciennes qu'elles revêtent finalement un aspect mythologique. Cinq empereurs sont concernés par cette pratique : Claude, Néron, Vitellius, Valérien et Dioclétien. Ces cinq cas sont tous différents les uns des autres, tant par les référentiels mythologiques et historiques qu'ils mobilisent que par leur utilisation dans la construction de la légitimité du pouvoir et de l'intensité de la chute des empereurs. Trois de ces cinq empereurs bénéficient d'une généalogie « positive », c'est-à-dire qu'il s'agit de mettre en lumière leurs liens familiaux avec de grands personnages ayant marqué l'histoire romaine.

Le premier cas est celui de l'empereur Claude[363] qui ne bénéficie pas de chapitre particulier le concernant dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. Son ascendance est brièvement

[362] Sapor I[er] est un roi de Perse ayant régné de 240 à 272. Après une défaite contre les Romains, il capture l'empereur Valérien et le retient captif jusqu'à la fin de sa vie. ; SCHOTTKY Martin, « Sapor I[er] », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/sapor-e1101000?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=sapor, (consulté le 30 mars 2022).

[363] Claude ou Tiberius Claudius Drusus est le quatrième empereur de la dynastie des Julio-Claudiens. Il est né en l'an 10 avant notre ère et est décédé en l'année 54 de notre ère. Il est le fils d'Antonia Minor et de Drusus, le frère de l'empereur Tibère. Il succède à l'empereur Caligula en 41 et le reste jusqu'en 54, à son décès ; LE BOHEC Yann, *op.cit.*, p. 60 - 61 ; CHAUSSON François, *Claude (Lyon, 10 avant J.-C. – Rome, 54 après J.-C.) : un empereur au destin singulier*, Paris, LienArt, 2018, p. 15.

précisée au sein du chapitre contenant le débat entre Tibère, son prédécesseur et son oncle, Caligula, son neveu et aussi son prédécesseur, et Messaline, sa première épouse. En effet, Caligula affirme à Messaline : « *Tibere ne scet pas que claudius ton mari soit du lignaige des dieux par les merites de agrippina sa suer et sa ribaulde.* »[364]. Dans cet extrait, il est établi que Claude appartiendrait au « *lignaige des dieux* » grâce à « *agrippina* » décrite comme sa « *suer* ». Il s'agit certainement d'Agrippina Minor, sa seconde épouse qui est sa nièce et la sœur de Caligula. En effet, elle est la fille d'Agrippina Maior[365] qui est la petite-fille d'Auguste, mais aussi de Germanicus, adopté par l'empereur Tibère, lui-même fils adoptif d'Auguste.[366] Elle revêt donc une importance considérable au sein de la lignée des Julio-Claudiens et est l'héritière directe d'Auguste et de César, deux personnages divinisés. Il est tout de même important de préciser que Claude aussi possède une généalogie prestigieuse même si elle l'est beaucoup moins que celle d'Agrippine. En effet, il est, par sa mère Antonia Minor, l'un des descendants d'Octavie[367] qui est la sœur d'Auguste.[368] En replaçant cet extrait dans la continuité du chapitre, il apparait très rapidement que l'ascendance de Claude est utilisée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il ne bénéficie pas de chapitre au sein de l'œuvre et par le biais de ce débat, l'entièreté de l'histoire romaine a certainement voulu être décrite en n'omettant pas celle de Claude entre Caligula, l'un des participants au débat et Néron, qui bénéficie d'un chapitre entier par après. Ensuite, il s'agit sans doute aussi de préciser l'existence de son second mariage qui n'avait pas encore été mentionné. Cette volonté se traduit peut-être par le début de l'extrait qui dit « *Tibere ne scet pas (...)* » ce qui est logique puisque ce dernier décède bien avant le remariage de Claude. De fait, ce début d'extrait pourrait aussi être interprété comme « *il n'a pas encore été dit* ». De plus, le mariage n'aurait peut-être pas été mentionné non plus puisque le débat n'inclut que Messaline, la première épouse de Claude. Nous pouvons également penser que c'est aussi une manière pour Caligula et donc le traducteur, « d'aggraver » la situation et la réputation de

[364] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 77v.
[365] Agrippine l'Ainée est la femme de Germanicus et la mère de l'empereur Caligula ainsi que d'Agrippine la Jeune, mère de Néron. Elle est née en l'an 14 avant notre ère et est décédée en 33 de notre ère. ; KIENAST Dietmar, « Agrippina », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/agrippina-e108900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=agrippina+maior (consulté le 30 mars 2022).
[366] SELLA Jérôme, *Tenir le loup par les oreilles : prendre le pouvoir et le conserver dans la Rome impériale des premiers siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, p. 154 - 155.
[367] Octavie est la sœur de l'empereur Auguste et la mère des deux Antonia. Elle est née en l'an 69 avant notre ère et est décédée en l'an 11 avant notre ère. ; FISCHER Robert, « Octavia », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/octavia-e827850?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=octavia (consulté le 30 mars 2022).
[368] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 154 - 155.

Messaline, son mari ayant dû se remarier avec une seconde épouse à cause de ses agissements décrits ensuite. Enfin, l'empereur Claude ne bénéficie pas d'une description très glorieuse au sein de ce débat : même si elle est éparpillée tout au long de ce dernier, les éléments récurrents concernent ses mauvais comportements et les péchés qu'il a commis. Il s'agirait donc de créer un réel décalage entre son ascendance prestigieuse, l'empereur qu'il aurait dû devenir, et celui qu'il est devenu afin de justifier le fait qu'il ait subi la colère de Fortune.

Le second cas est celui de l'empereur Néron, successeur de Claude. À deux reprises, sa généalogie est établie dans le chapitre qui lui est réservé et comme Claude, elle revête une dimension « positive ». Le premier extrait ci-dessous insiste particulièrement sur sa généalogie proche, c'est-à-dire ses deux parents :

> « *Cestui neron descendi du lignaige nomme des enobardois. et les enobardois premieremant descendirent dun noble chevalier rommain appelle domicius. Enobardus qui fut noble et resplendissant par offices publiques et par victoires quil obtint en batailles ; Cestui domicius par les nobles mariages des nobles femmes quil ot proceda et vint a tant quil ot a femme la noble agrippine suer germaine de lempereur caligule. Et de ces II mariez domicius et agrippine fut engendrez et nez cestui neron (...)* »[369]

Dans cet extrait, le récit établit une seconde fois l'identité de la mère de Néron, qui est donc Agrippina Minor « *la suer germaine de lempereur caligule* » et celle de son père, Cnaeus Domitius Ahenobarbus en précisant les raisons pour lesquelles il « *fut noble et resplendissant* ». Par ce biais, il affirme l'importance et le prestige de la généalogie de Néron. C'est aussi une façon de légitimer son règne puisque l'on peut qualifier Néron de « candidat dynastique ultra-légitime ». Parmi ses ascendants, cinq sont considérés comme de grands chefs de guerre : ils sont Germanicus, son grand-père maternel ; Drusus, son arrière-grand-père maternel ; Cnaeus Domitius Ahenobarbus son père ; Marc Antoine, le grand-père de son père et l'arrière-grand-père de sa mère ; et Auguste l'arrière-grand-père de sa mère. Il compte également dans sa généalogie des ascendantes de prestige comme les deux Agrippine (Agrippine la Jeune, sa mère et Agrippine l'Ainée, sa grand-mère), les deux Antonia (Antonia la Jeune[370] et Antonia

[369] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.

[370] Antonia la Jeune est la fille d'Octavie et de Marc Antoine ainsi que la mère de Germanicus et Claude. Elle est née en l'an 36 avant notre ère et est décédée en l'an 37 de notre ère. ; STEGMANN Helena, « Antonia », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/antonia-e125900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Antonia (consulté le 30 mars 2022).

l'Ainée[371]), Julia[372], Livie[373] et Octavie.[374] Le deuxième extrait, quant à lui, insiste uniquement sur son ascendance héritée de sa mère, Agrippina Minor : « *Et la magnificence de la personne et de lestat de neron fut moult accreue par la memoire de son ayeu le noble germanicus filz de lempereur tibere* »[375]. À la lecture de ces deux extraits et en omettant le futur parcours de Néron, on pourrait être amené à penser qu'avec ces ascendances de prestige, ce dernier était promis à un avenir radieux et serait certainement un bon empereur.

Le troisième et dernier cas d'empereur qui bénéficie d'une « d'ascendance positive » est Vitellius. Cependant, son cas est assez différent des deux précédents. En effet, l'établissement de sa généalogie permet l'occasion de raconter l'histoire des origines de Rome. Après avoir affirmé que Vitellius « *descendi de la lige du roy faunus et dune ninfe appellee vitellia* »[376], il est fait mention de l'arrivée du dieu Saturne à Rome fondée par le dieu Janus sur le Mont Janicule, de la découverte du manque de civilisation, de culture et de traditions chez les Romains et ensuite, de leur apprentissage grâce à Saturne. La descendance de Saturne est ensuite précisée et se termine par Énée « *dont les rommains prennent leur premiere naiscence* ».[377] Le récit se poursuit ensuite avec la description de la descendance de Vitellius, en réaffirmant que ce dernier descend de la lignée des « *vitelliois* » fondée par le roi Faunus et par une nymphe appelée Vitellia et en précisant que selon d'autres historiens, la lignée serait issue d'un « *cousturier de vieilles robes* » et qu'elle aurait déménagé à Rome :

> « *(…) Les aultres historians dient que les vitellois furent filz dun cousturier de vieilles robes que len appelle frepier et que la lignie des vitelliois parti de lucere une cite de pueille et vint a romme. Et le premier chevalier rommain de cellui lignaige fut appelle publius vitellius qui fut procureur et*

[371] Antonia l'Ainée est la fille d'Octavie et de Marc Antoine ainsi que la sœur d'Antonia la Jeune. Elle est également la mère du père de Néron. Elle est née en l'an 39 avant notre ère et est décédée en l'année 25 de notre ère. ; ID., « Antonia », dans *ibid.* , https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/antonia-e125900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Antonia (consulté le 30 mars 2022).
[372] Julia est la fille de l'empereur Auguste et de sa femme Scribonia. Elle est née en l'an 39 avant notre ère et est décédée en l'année 14 de notre ère. ; ECK Werner, « Iulia », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/iulia-e600010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Iulia, (consulté le 30 mars 2022).
[373] Livie est la troisième épouse de l'empereur Auguste et la mère de l'empereur Tibère. Elle est née en l'an 58 avant notre ère et est décédée en l'an 29 avant notre ère. ; STEGMANN Helena, « Livia », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/livia-e707950?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=livia (consulté le 30 mars 2022).
[374] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 156.
[375] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.
[376] *Ibid.*, f. 90v - 91r.
[377] *Ibid.*

ministre des choses et des besoignes de lempereur octavian et du dict publius vitellius nasqui lucius vitellius qui finablemant fut pere de aulus vitellius dont ie compte le cas. »[378]

Par ce biais, la lignée de Vitellius est directement liée à l'origine mythologique de Rome. Selon certaines légendes, le dieu Faunus, qui serait à l'origine de la lignée de Vitellius, aurait un lien de parenté direct avec le divin puisqu'il serait le petit-fils de Saturne[379]. En effet, le dieu Saturne, après s'être rendu dans le Latium, aurait épousé la fille du dieu Janus[380] avec laquelle il a un fils prénommé Picus. Ce dernier est le père du dieu Faunus et avec son épouse, ils ont ensuite un fils, Latinus, qui rencontrera Énée. Par conséquent, il aurait dans sa généalogie plusieurs des « premiers rois mythiques indigènes du Latium ».[381] Concernant la nymphe « Vitellia », il s'agirait de la déesse familiale de la *gens* des *Vitellius* dont elle tirerait son nom.[382] Enfin, l'aïeul ainsi que le père de Vitellius sont clairement tous deux identifiés. Pour le grand-père Publius Vitellius, il est même précisé qu'il fut au service d'Auguste et qu'il occupait un poste important, ce qui confère de nouveau à Vitellius une ascendance prestigieuse. Il est aussi important de replacer le détail de sa généalogie dans le processus de son accession au pouvoir. En effet, Vitellius obtient l'empire dans un contexte particulier puisque ce sont ses soldats qui le nomment empereur alors que Galba occupe toujours cette fonction. Le fait que son père Lucius Vitellius ait obtenu à trois reprises la fonction de consul et qu'il ait été censeur sous l'empereur Claude fait de lui un candidat parfait à l'empire : il est issu d'une famille noble et respectée, ayant été proche des membres de la dynastie des Julio-Claudiens et surtout, d'une famille dont l'un des membres avait atteint le niveau le plus important de la « *dignitas* ».[383] Comme pour Néron, la description de son ascendance est majoritairement utilisée afin de légitimer son accession au pouvoir.

---

[378] *Ibid.*

[379] Saturne est un dieu assez ancien appartenant à la mythologie romaine. Il est le dieu des semailles ainsi que de la fécondité et est considéré comme un « civilisateur » puisque c'est lui qui aurait appris aux Romains l'agriculture. Il est assez souvent rapproché à son homologue grec, Cronos. ; « Saturne », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 824 - 825.

[380] Janus est une divinité purement italique et romaine. C'est à lui que les Romains rendent un culte lorsqu'ils honorent les dieux et déesses mythologiques « nationales ». L'une des sept collines de Rome porte son nom puisqu'elle se nomme le Mont Janicule et il est assez souvent décrit comme le dieu des commencements et des passages, protégeant symboliquement « la porte ». ; « Janus », dans *ibid.*, p. 528 - 431.

[381] « Faunus », dans *ibid.*, p. 382 - 383.

[382] UGGERI Giovanni, « Vitellia », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/vitellia-e12205950?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=vitellia (consulté le 30 mars 2022).

[383] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 268 - 269.

L'ascendance des deux derniers empereurs revêt un caractère moins « positif ». Pour l'empereur Valérien par exemple, le récit souhaite clairement l'établir comme si cela était impératif, mais ne semble pas disposer d'informations suffisantes dans les écrits des historiens précédents : « *Et pour ce que a descrire pleinement le cas de lempereur valerian il samble que ie doive dire le lignaige de lui : mais non feray car les historians nen acertaignent riens fors que valerian se fist surnommer decius (..)*»[384]. Nous pourrions nous questionner quant à la volonté du traducteur de relever cette inexistence d'informations. De fait, pourquoi débuter en insistant sur la nécessité d'établir cette généalogie pour ensuite, affirmer qu'on ne dispose d'aucune information à ce sujet ? Beaucoup des autres empereurs dont l'histoire est narrée au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* n'en bénéficient pas et pour autant, le récit n'insiste pas sur leur absence. Nous pourrions avancer trois hypothèses : la première serait que le traducteur, qui se repose sur des sources d'historiens antiques pour réaliser son récit, informe simplement le lecteur qu'il manque d'indications sur Valérien. Il remplirait en quelque sorte son devoir « d'historien » même s'il ne le précise pas pour les autres empereurs. La seconde hypothèse serait qu'il s'agit d'une manière de démontrer le fait que Valérien n'a aucune ascendance, qu'elle soit prestigieuse ou non, qu'il est une sorte d'inconnu aux yeux des auteurs antiques et des siens. Cela le « délégitimerait » d'avance et justifierait en quelque sorte son infortune. Enfin, la troisième hypothèse est que les informations concernant son ascendance ne sont simplement pas données au vu de la fin de sa vie considérée, à plusieurs reprises[385], comme déplorable et honteuse pour un empereur romain. De fait, il ne « mériterait » pas que l'on communique à son sujet. Quant à l'empereur Dioclétien[386], contrairement à Valérien pour lequel aucune information n'est fournie concernant sa généalogie, son ascendance est directement décrite négativement :

> « *Il samble neantmoins que en comptand le cas de dioclecian ie doive descrire son naiscemant et lignaige pour monstrer plus entiremant son cas. Cestui donques dioclecian extrait de dalmacie une des VII provinces de grece fut de tresobscur lignaige de vil et pouvre lieu en tant que dioclecian mesme en suivend le mestier de ses parens fut courtillier cestadire laboureur de pouriaux et de choulz et daultres courtillaiges Dioclecian delaissant cellui mestier se appliqua aux armes et advint*

[384] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 108v.
[385] À la fin du chapitre concernant Valérien, l'auteur lui livre un discours de raison en lui présentant les motifs pour lesquels il aurait dû préférer mettre un terme à sa vie en se laissant mourir de faim lorsqu'il était prisonnier du roi Sapor plutôt que de rester en vie et de déshonorer la fonction impériale et l'empire.
[386] Dioclétien, né en 245 et décédé vers 311, est un empereur ayant régné officiellement de 286 à 305. Il est le fondateur de la Tétrarchie et règne donc avec un autre Auguste, Maximien Hercule ainsi que deux Césars qui sont Galère et Constance Chlore. ; LE BOHEC Yann, *op.cit.*, p. 671 - 675.

ne me chaille par quelz moyans quil fut esleu par les chevaliers romains a succeder a carus XXXIIe empereur de rome. »[387]

Au travers de cet extrait, il est précisé que Dioclétien est issu d'un « *tresobscur lignaige de vil et pouvre lieu* » justifié par le métier de ses deux parents. Le traducteur continue ensuite en précisant qu'il change radicalement de vie puisqu'il finit par devenir le successeur de l'empire. Son parcours pourrait très largement illustrer la métaphore de la roue de la Fortune, très populaire durant la période médiévale, qui permet l'ascension sociale en montant sur celle-ci pendant un temps et en redescendant brutalement ensuite.[388] Cependant, Laurent de Premierfait semble tout de même relativement perplexe quant à son ascension lorsqu'il dit « *et advint ne me chaille par quelz moyans* » : cela sous-entend que l'origine de son ascension reste très peu claire et pourrait également être un signe annonçant le début de sa mauvaiseté.

L'intérêt porté à l'ascendance de ces empereurs trouve certainement un écho auprès du lectorat médiéval des *Cas des nobles hommes et femmes*. En effet, à cette époque, la légitimité d'un roi ou d'un prince se construit et s'établit sur sa continuité avec ses prédécesseurs, par le biais du lien du sang. De fait, si la légitimité repose moins sur la mythologie pour les contemporains médiévaux ainsi que les gouvernants, il est capital que le roi ou le prince s'inscrive pleinement dans la continuité de ces ancêtres desquels il a reçu son pouvoir.[389] Cette légitimité est d'ailleurs particulièrement mise en avant par le biais de monuments (Saint-Denis par exemple, choisie comme nécropole dynastique par la royauté française), d'effigies (bustes, portraits, médaillons), d'armoiries ou même d'emblèmes.[390]

b) Une arrivée au pouvoir « controversée »

Certains empereurs décrits au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* suscitent des interrogations quant à leur accession au pouvoir. En effet, l'œuvre insiste particulièrement sur trois empereurs qui sont Néron, Vitellius et Julien l'Apostat[391] en établissant la manière dont

[387] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 116r.
[388] FOEHR-JANSEENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle, *op.cit.*, p. 105 - 129.
[389] KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e - XV^e siècle*, *op.cit.*, p. 127 - 136.
[390] DE MÉRINDOL Christian, « Les princes et l'usage de l'histoire à la fin de l'époque médiévale : le témoignage des 'images' médiévales » dans GRELL Chantal, PARAVICINI Werner et VOSS Jürgen (éd.), *Les princes et l'histoire du XIV^e au XVIII^e siècle*. Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles - Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles, 13 - 16 mars 1996, Bonn Bouvier, 1998, p. 43 - 66.
[391] D'autres empereurs sont aussi rendus coupables d'arrivées « controversées » comme Pertinax et Didus Julianus, mais ceux-ci sont très peu évoqués au sein de l'œuvre. ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 106r - 106v.

ceux-ci ont acquis leur fonction. Pour l'empereur Néron, le motif de la controverse est établi dès le début du chapitre qui lui est consacré. Ce dernier aurait été « *eslevez en haultesse de lempire par deux moians cestassavoir par la soubtilite de sa mere agrippine et par la faveur de fortune aveuglee qui sanz diference eslieve les mauvais comme les bons (...)* »[392]. Néron ne serait donc pas devenu empereur en suivant la « tradition », mais bien par l'entreprise de sa mère et l'aveuglement de Fortune. Dans la suite du chapitre, il est expliqué à plusieurs reprises que sa mère, Agrippine Minor, désireuse d'établir le jeune Néron issu d'un premier mariage, aurait entrepris de séduire son oncle, l'empereur Claude. Ce dernier l'épouse « *surpruis et atteins de lamour de agrippine* »[393] et quelques temps plus tard, « *claudius son parrastre adopta neron plein moyan et ayde de agripine sa mere* ». L'adoption réalisée, « *claudius par le barat de agrippine mourut par le venin[394] quil prist es champignons* »[395]. La manière dont le cheminement vers cette adoption est décrite attribue à Agrippine une sorte de « soif de pouvoir » totalement incontrôlable et la dépeint comme une manipulatrice. S'il est vrai qu'elle a énormément d'ambition, plusieurs chercheurs affirment également qu'il y aurait certainement eu du côté de Claude, même si l'on a de lui une image d'empereur incapable et effacé, la volonté d'assurer sa succession en choisissant d'épouser Agrippine pour son ascendance de prestige dont elle faisait bénéficier sa propre descendance. Ainsi, après les nombreux méfaits commis par Messaline, Agrippine permettait à la fois de faire table rase du passé, mais promettait aussi la garantie d'une succession plus sereine qui s'orienterait davantage vers Néron, un successeur plus âgé et mûr que Britannicus[396], à l'ascendance prestigieuse et surtout qui ne serait pas le fils de Messaline.[397] Néanmoins, si Agrippine lui permet d'occuper une place de premier choix dans la famille impériale par de vils subterfuges, c'est Néron qui assure son accession à l'empire en ne tenant pas compte des droits « *(...) du noble britannicus a qui de droit appartenoit lempire* »[398], fils légitime de Claude issu de son mariage avec Messaline. Devenu empereur à 17 ans, il fait éliminer son frère par alliance au moyen d'un venin, comme l'avait fait sa mère,

[392] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.
[393] *Ibid.*
[394] Durant la période antique comme la période médiévale, l'utilisation de venin pour attenter à la vie d'un individu est généralement attribué aux femmes et est considéré comme un crime typiquement féminin. ; COLLARD Franck, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003, p. 111 - 117.
[395] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.
[396] Britannicus, né en 41 et décédé en 55, est le fils de l'empereur Claude et de sa première épouse, Messaline. ; ECK Werner, « Britannicus », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/britannicus-e220260?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Britannicus (consulté le 30 mars 2022).
[397] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 156 - 157.
[398] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.

pour écarter toute menace. Au travers du chapitre, l'accent est davantage mis sur l'usurpation du pouvoir par les complots et les assassinats.

Pour les empereurs Vitellius et Julien l'Apostat, le traducteur décrit leur accession au pouvoir comme des usurpations ou de véritables coups d'État *manu militari*. En effet, dans les deux cas, ceux-ci ont largement profité de rébellions pour tenter d'accéder à la fonction d'empereur. Dans le cas de Vitellius, il est dit qu'il aurait d'abord usé de ses différents talents pour se tenir au plus près du pouvoir. De fait, il fut successivement proche de Tibère, entre autres grâce à la place qu'occupait son père qu'il aurait obtenue pour lui en contrepartie de services charnels comme nous l'avons vu précédemment ; de Caligula, par sa capacité à « *habilemant savoir mener cheriots et charetes* »[399] ; de Claude, parce qu'il savait « *habilemant et bien jouer et aux tables et aux dez et aux eschecz*[400] »[401] ; et de Néron, par un mélange de tout cela. De ces différentes relations, il aurait obtenu « *honneurs et dignitez de prestises et eneschiez lesqueles il prenoit voulentiers.* »[402]. Alors que l'empereur Galba et Othon[403] se battaient pour le pouvoir, Vitellius, qui s'était rendu auprès des soldats romains qui « *sestoient courrouciez contre leur capitaine* »[404], « *prist esperance de venir a la haustesse de lempire* »[405]. Une fois les soldats de son côté, il est affirmé que quelques semaines plus tard, ces derniers l'auraient proclamé empereur et que « *en la noble signifiance de sa seignorie imperiale* »[406], ils lui donnèrent « *une espee qui avoit este de iulius cesar (…)* »[407]. Après la mort de Galba que le

[399] *Ibid.*, f. 91r.
[400] Au Moyen Âge, les échecs bénéficient d'une symbolique particulière. Avec l'œuvre de Jacques de Cessoles, le *Liber de moribus hominum ac officiis nobilium super lude scaccorum* de la seconde moitié du XIII[e] siècle, la métaphore du jeu d'échecs à la dimension guerrière comme vision morale de la politique et du pouvoir devient particulièrement effective. Dans son œuvre, l'auteur s'attache à décrire et comprendre l'ensemble du jeu en établissant la description des différents pions, leurs caractéristiques et leurs fonctions comme par exemple la fonction royale et honorifique pour les pions du Roi et de la Reine, la fonction judiciaire pour les Alphins, la fonction militaire pour les Chevaliers et la fonction administrative pour les Rochs. L'auteur livre également des *exempla* pour lesquels il s'inspire notamment des auteurs antiques. Pour la majorité d'entre eux, ils sont des modèles et seulement une vingtaine d'entre eux sont des contre-exemples. Au travers de ces figures, il met en avant certaines vertus et tente d'y délivrer l'esquisse du bon comportement du gouvernant. ; MEHL Jean-Michel, *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, Paris, Champion, 2010, p. 93 - 95, 101 - 103, 147 - 154.
[401] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91r.
[402] *Ibid.*
[403] Othon ou Marcus Salvius Otho, né en 32 et mort en 69, est un empereur ayant régné durant l'année des quatre empereurs, en 69. Après avoir été vaincu par l'empereur Vitellius qui lui succède, il se suicide. ; ECK Werner, « Otho », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/otho-e902530?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Otho, (consulté le 31 mars 2022).
[404] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91v.
[405] *Ibid.*
[406] *Ibid.*
[407] *Ibid.*

récit qualifie d' « *estrange mort* »[408] et que Othon « *voluntairement sestoit tue de son espee* »[409], Vitellius prit le pouvoir, devint empereur et « *a manière dempereur et ceint de son espee et environe de chevaliers armez entra dedans romme* »[410]. L'usurpation de Vitellius contre Galba révèle à la fois les mauvaises mœurs de Vitellius qui n'hésite pas à usurper le pouvoir pour satisfaire son désir et l'incapacité de Galba et d'Othon à entreprendre la stabilisation de l'Empire.[411] L'histoire de l'empereur Julien l'Apostat semble assez similaire puisque lui aussi profite des mécontentements des troupes de Gaule auprès desquelles il a été envoyé. Très vite, en comprenant la discorde qui gagne les rangs, il y voit une opportunité et « *chey en la coivoitise et en lesperance davoir lempire de romme* ».[412] Après avoir insisté sur sa conversion à la religion païenne lui qui était auparavant homme de Dieu et sur laquelle nous reviendrons plus tard, Laurent de Premierfait affirme que « *iulian prist ardemmant et occupa le siege la dignite le palais et lestat imperial* »[413]. Le coup d'État est ensuite clairement confirmé par le vocabulaire utilisé pour parler de Julien l'Apostat qui est qualifié d'« *envahisseur de lempire* » et par l'extrait suivant :

> « *Afin que constantius refreignist la fureur et loultraige de iulian qui defait envahissoit lempire par la mort de lempereur constantius lapostat iulian sanz guerre sanz contredict obtint la seignorie de romme.* »[414]

En lien avec l'importance de la succession par le sang qui a été mentionné précédemment, ces arrivées « controversées » doivent revêtir un caractère interpellant pour des contemporains médiévaux du XV^e^ siècle puisqu'il est établi depuis plusieurs décennies que la succession d'un prince pour devenir roi se réalise selon des principes fixés par des lois efficientes. Pour le royaume de France, jusqu'au XIII^e^ siècle, la succession se réalise davantage selon la coutume et n'avait jamais posé de problème. En effet, si la loi salique semble avoir été oubliée, celle-ci semble timidement refaire surface lorsque le seul descendant mâle du roi Louis X décède de manière prématurée et par conséquent, sans descendance. Ce cas de figure ne s'était alors pas encore présenté puisque l'ensemble des rois capétiens avaient toujours fourni un descendant mâle. Dans ses circonstances, la question de la succession de la fille de Louis X, Jeanne, se pose. Néanmoins, celle-ci est rapidement évincée et c'est le frère du roi défunt, Philippe V, qui

[408] *Ibid.*
[409] *Ibid.*
[410] *Ibid.*
[411] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 268 - 269.
[412] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 123v.
[413] *Ibid.*, f. 124r.
[414] *Ibid.*

devient roi. Ces évènements forcent les théoriciens et juristes à réfléchir quelque peu à la succession royale, qui jusqu'à présent se reposait particulièrement sur la coutume. Ainsi, sous les règnes de Philippe V, de Charles IV et puis du premier roi valois, Philippe VI, cette idée de succession est vaguement débattue, mais cela ne débouche pas sur quelque chose de concret.[415] Sous Charles V, ses conseillers mentionnent avec beaucoup d'inexactitude la loi salique, mais ce n'est que sous le règne de Charles VI, par l'intermédiaire de Jean de Montreuil, que celle-ci est pleinement révélée dans son traité *À toute la chevalerie de France*. Dans ce dernier, celui-ci fait non seulement mention de cette loi, mais surtout, il l'instaure et la considère comme la loi qui légitime le pouvoir des rois de la dynastie des Valois.[416]

c) Les empereurs corrompus par le pouvoir et la gloire

Tout au long des récits de vie d'empereurs « malfortunés », le pouvoir impérial souvent accordé par Fortune, est à plusieurs reprises considéré comme l'origine et la cause de leur corruption. Laurent de Premierfait, traitant du cas de Néron affirme d'ailleurs qu'il *« (...) ait este ordoie et parverti par la tres crasse substance des richesses des dignitez des honneurs de la puissnece et de la gloire que fortune lui donna (...)* »[417]. De fait, pour lui, il est clair que le pouvoir et la puissance dont disposait Néron, mais également les autres empereurs que nous indiquerons ensuite, corrompent l'être humain qui les reçoit. Pour poursuivre sur le cas de Néron, il est important d'indiquer que son parcours est un véritable témoignage de cette « corruption ». En effet, l'ensemble de son récit de vie dévoile une sorte de « dégradation » progressive de sa personne. Pour reprendre l'explication précédemment livrée dans le point concernant la description et la représentation physiques des empereurs, il est tout à fait flagrant qu'il existe, dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, un Néron avant le pouvoir et un Néron après le pouvoir. Ce phénomène est aussi présenté par le récit le concernant au sein du *Romuleon*. Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, cette dégradation est fortement accentuée par le début du récit qui nous présente les qualités physiques et surtout intellectuelles de l'empereur acquises enfant. L'accent est ensuite davantage mis sur ses nombreuses qualités de jeune empereur comme cela est évoqué au travers de cet extrait : « *Il sambla que neron au commencemant de son empire deust estre tresbon prince. (...) Il fist et ot en soy aulcunes grans*

[415] KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e - XV^e siècle*, *op.cit.*, p. 127 - 133. ; GAUDE-FERRAGU Murielle, *op.cit.*, p. 109 - 114.
[416] KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e - XV^e siècle*, *op.cit.*, p. 133 - 135.
[417] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 84r.

et notables choses par lesqueles il accrut la grandeur de lui et de son empire »[418]. Après avoir mis en lumière l'ensemble des choses remarquables qu'il aurait réalisées, le récit marque le début de la fin de son « bon règne » en affirmant que « *(...) neron se laissa trebuscher et cheoir pou a pou en une merveilleuse et abhominable dissolution de vivre (...)* »[419]. C'est à partir de ce moment que le récit de ses mauvaises actions, de ses péchés et de ses vices les plus abusifs et répréhensibles est entamé et se termine par la description de son suicide. Au fil de son récit, on constate que son accession au pouvoir déclenche rapidement une phase de déclin progressive de ses mœurs, de ses qualités et de ses projets. Si le début du chapitre présente le jeune Néron comme sage, ambitieux et prometteur, il fait aussi état de la manière dont sa mère, déjà corrompue par l'attrait du pouvoir, a orchestré son accession à l'empire en usant de stratagèmes et du meurtre. Cet élément, disposé à cet endroit du récit certainement pour correspondre à la chronologie des faits historiques, pourrait également être pris comme annonciateur du futur règne compliqué de l'empereur, celui-ci prenant racine dans de mauvaises mœurs. Cette hypothèse est confirmée dans le *De mulieribus claris* puisque dès le début du chapitre consacré à Agrippine, il est dit qu'elle se distinguait par la « *monstruosité de son fils comme par la sienne* »[420] et que Néron fut « *(...) un terrible fauve pour le monde entier dès qu'il eut mis les pieds hors du sein maternel.* »[421]. Le *Romuleon*[422], quant à lui, confirme, comme établi plus tôt, la dégradation des valeurs de Néron, mais le récit le réalise de manière différente : il précise que cela aurait déjà débuté lors de ses années de formation et que cela se serait accentué par la suite.

D'autres empereurs sont concernés de la même manière par cette corruption progressive du pouvoir : l'empereur Domitien dont le récit dit qu'il « *vint pou a pou a tous les degres et manieres de mauvaistiez et de vices* »[423] ; ou l'empereur Julien l'Apostat dont les « *premieres œuvres donna bonne esperance de soy en monstrand quil seroit bon et vaillant* »[424] puisque celui-ci s'était affiché comme chrétien et réalisait de « bonnes » choses, mais qui très vite, devint un mauvais empereur à cause de son retour à la religion païenne et aux sciences occultes de même que les cruautés qu'il commit. Le cas de Vitellius présente également cet aspect de

[418] *Ibid.*, f. 83r.
[419] *Ibid.*, f. 84r.
[420] BOCCACE, *op.cit.*, p. 165.
[421] *Ibid.*
[422] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 324 - 327.
[423] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 105v.
[424] *Ibid.*, f. 123r - 123v.

corruption par le pouvoir qu'il exerce, mais s'avère tout de même légèrement différent. En effet, à l'inverse de Néron qui est bon à l'origine et mauvais ensuite, l'empereur Vitellius semble toujours l'avoir été depuis sa plus tendre enfance puisqu'il est dit que « *(...) vitellius mena si deshonneste vie en adolescence et en iuenesse que on lui changa son nom et fut appelle spuitoire qui est ung nom dordure et de difame.* ».[425] Sa proximité très étroite avec la quasi-totalité des empereurs issus de la famille des Julio-Claudiens n'aurait fait que révéler d'autres vices : « *Et entre les maulditz vices de lui le vice de cruaulte entre pou a pou dedans sa crasse poiterine* ».[426] Les empereurs Tibère et Caligula sont également concernés par ce phénomène de « mauvaiseté innée » puisqu'il est dit à Tibère, dans le chapitre qui contient le débat, la formule suivante « *tu tibere vieillart et plein de mauvaistiez des ton enfance* »[427] et à Caligula, dans ce même chapitre « *tu caligule tres mauvaiz jouvencel et fils indigne du noble germanicus* »[428]. Pour ce dernier, il est intéressant de remarquer qu'au sein du *Romuleon*, il est dit l'inverse puisque Laurent de Premierfait dit qu'il « (…) *fit au commencement de son empire aucunes choses dignes de loenge, mais après se ordoya du tresort vice de cruaulté*[429]*, de luxure*[430] *et de prodigialité*[431] *(..)* ».[432] Par conséquent, si l'instant de départ de la corruption diffère en fonction des œuvres comme c'est le cas pour l'empereur Néron, elle est généralement confirmée par toutes. De fait, dans le *Romuleon* comme dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, il est assez rapidement fait mention des relations incestueuses qu'il aurait entretenues avec ses sœurs et de ses nombreux autres méfaits.

d) Stéréotype de l'empereur fou et cruel

Au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, la majorité des empereurs sont dépeints comme de « simples » mauvais dirigeants à cause de travers qu'ils commettent et d'une multitude de qualités qui leur fait défaut. Cependant, les cas de deux empereurs en particulier sont davantage dégradés : il s'agit de l'empereur Caligula et de l'empereur Néron. En effet, le récit ne s'arrête pas à la description de leurs méfaits : il s'articule pleinement autour de l'idée

[425] *Ibid.*, f. 91r.
[426] *Ibid.*, f. 92r - 92v.
[427] *Ibid.*, f. 80r.
[428] *Ibid.*, f. 78v.
[429] *Cfr* le sous-point « Des monstres assoiffés de sang : la cruauté et la torture » de la seconde partie de ce mémoire.
[430] *Cfr* le sous-point « Luxure : relations adultérines, « ribauldes » et perversions » de la seconde partie de ce mémoire.
[431] *Cfr* le sous-point « L'orgueil et la prodigalité »
[432] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 312.

que ceux-ci sont les parfaits représentants de la folie et de la cruauté qui peuvent s'exercer au pouvoir.

Lors du débat auquel il prend part et qui a déjà été mentionné auparavant, Caligula se voit décrit comme un homme cruel et dérangé. Tout au long du récit de sa vie, le récit insiste sur le fait qu'il cumule un grand nombre de vices et de péchés : globalement, son goût prononcé pour la chair, la colère et l'orgueil. Ceux-ci ne sont pas rares chez les empereurs romains décrits au fil de l'œuvre, mais c'est davantage la manière dont ceux-ci se concrétisent et dérivent sur d'autres vices plus scandaleux encore qui pose « problème » et qui prouve sa folie. On dit par exemple de lui qu'il pratiqua l'inceste puisqu'il « *corrumpis charnelemant* » ses « *trois nobles suers agrippine drusille et livuille* »[433] ; qu'après avoir emprisonné ses deux frères Néron et Drusus et que ceux-ci soient morts, il dispersa les membres de leur deux corps à divers endroits pour que « *onques homme ne les pot recueillir ne reassambler pour les mettre en tombeaulx* »[434] ; qu'il affama tellement le peuple de Rome que « *(...) presques les gens mangoient leurs membres (...)* »[435] ; qu'il se rendit coupable d'infanticide sur sa propre fille Drusilla en la faisant jeter contre un mur ; et enfin, qu'il possédait une myriade de poisons en tous genres retrouvés à sa mort de même que deux livres qui « *contemiz les noms de ceulz que tu avoies destinez a mourir les plus esleux et meilleurs hommes de deux estatz cestassavoir des senateurs et des chevaliers romains* ».[436] Dans le *Romuleon*, il est aussi précisé qu'ayant vidé l'ensemble de la trésorerie de son prédécesseur Tibère, il aurait eu recours délibérément à des stratagèmes financiers douteux et des extorsions pour remplir les caisses de l'empire.[437]

L'apogée de la cruauté et de la folie chez les empereurs se ressent lors de la lecture du chapitre entièrement consacré à Néron. Plus que Caligula encore, Néron est considéré comme l'archétype par excellence de l'empereur fou et sanguinaire. Comme cela est exprimé une première fois lors de sa présentation, il dit qu'il est un « *(...) homme sidesnaturel et si cruele beste que ou monde ne fut maiz son pareil* ».[438] Comme bon nombre d'empereurs, Néron est coupable, selon ces écrits, de débauche puisqu'il fréquente assidument « *les ribauldes (..) les suillartz et ribaux difamez de toute romme (...)* »[439] et qu'il « *(...) abusast de la compaigne*

[433] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 78v.
[434] *Ibid.*, f. 80r.
[435] *Ibid.*, f. 81r - 81v
[436] *Ibid.*, f. 78v.
[437] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 312.
[438] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82r.
[439] *Ibid.*, f. 84r.

charnele des nobles iouvenceaulx et des femmes mariees et des pucelles (...) »[440]. Cependant, son attrait pour la luxure dérive très rapidement. En premier lieu, il est accusé d'avoir castré et travesti son amant Sporus qu'il demande en mariage et dont le récit livre ensuite les détails sordides de la nuit de noces. Il aurait également entretenu des relations incestueuses avec sa mère Agrippine et après avoir répudié sa première femme Octavia pour épouser Poppée avec qui il avait commis l'adultère, il fit tuer cette dernière « *en chaux vive* »[441]. Néron s'illustre aussi par sa cruauté. De fait, sa mère décédée conformément à ce qu'il avait souhaité, ce dernier se retrouve devant son corps, en compagnie du bourreau, et se réjouit de sa mort. Le traducteur, à ce moment du récit, réalise même un parallèle étrange entre le vin dont le bourreau et Néron se délectent et l'abondance du sang d'Agrippine, comme s'ils buvaient métaphoriquement le sang de sa mère. Enfin, l'incendie de Rome dont il serait l'instigateur et le commanditaire n'est pas non plus passé sous silence.[442] Le récit de l'incendie permet de démontrer l'inhumanité de Néron et le plaisir qu'il ressent lorsqu'il commet des actes considérés comme monstrueux puisqu'il se serait largement réjoui à la vue de Rome réduite en cendres :

> « *Et le cruel neron qui estoit en tour nommee metonecianne faisoit Ioie et disoit chanconnetes en resgardand lenbrasemant de romme qui dura par six jours et vii nuyts* ».[443]

Il nous faut également rappeler qu'au sein du *Romuleon*, lorsque l'auteur précise les bons et les mauvais empereurs, Caligula et Néron sont bien évidemment présentés comme les archétypes des mauvais empereurs.[444] Chez l'un comme chez l'autre, la narration des évènements souhaite prouver qu'ils sont atteints par la folie et qu'ils ne possèdent plus aucune limite. Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, au fil des deux récits d'empereurs, le traducteur tend à démontrer le côté « bestial » qui sommeille en eux et qui, de plus en plus souvent, prend le dessus. Ceux-ci sont présentés comme des hommes sanguinaires, excités par la douleur, la cruauté et la mort comme s'ils ne possédaient plus aucune humanité. Dans le reste de la littérature médiévale, les deux empereurs sont également dépeints comme les visages par définition de la tyrannie et des mauvais gouvernants aux mœurs dépravées.[445] De fait, lorsque

[440] *Ibid.*, f. 84v.
[441] *Ibid.*, f. 86v.
[442] Si le récit attribue la responsabilité de l'incendie à l'empereur Néron, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle où l'on remet cette certitude fortement en question.
[443] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 85r - 85v.
[444] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 400.
[445] HUSQUIN Caroline, « Corps du prince, réputation et postérité entre politique et pathologique : l'exemple de Caligula », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *op.cit.*, p. 135 - 149.

ceux-ci font leur apparition dans certaines productions majeures, les auteurs leur attribuent systématiquement une légende noire et c'est plus particulièrement le cas encore pour Néron. Dans l'œuvre de Boèce par exemple, le *Consolatio Philosophae*, ce sont à nouveau ses frasques cruelles et détestables qui sont mises en avant et par ce biais, ce dernier devient l'exemple même du gouvernant au parcours « ravagé par le pouvoir absolu ».[446] L'œuvre de Jean de Meun, le *Roman de la Rose*, emprunte un cheminement de pensée similaire en utilisant les mêmes exemples que ceux présents dans l'œuvre de Boèce. Cependant, il diffère quelque peu puisqu'il énonce le fait qu'il illustre parfaitement les conséquences de la colère de Fortune en appuyant sur le bon début de règne de Néron.[447]

En réalité, Néron et Caligula sont tous deux « victimes » d'une tradition qui a perduré pendant longtemps et qui a été prolongée durant la période médiévale. Celle-ci était uniquement basée sur le récit d'anciens auteurs antiques – notamment Suétone – qui n'étaient pas en accord avec ces deux figures et qui ont procédé à une campagne de calomnies les concernant.[448] Au XIX^{e} siècle, lorsque les chercheurs s'intéressent aux empereurs romains antiques, ils confirment et insistent particulièrement sur l'hypothèse des « césars fous ». Leur certitude que les empereurs seraient atteints d'une pathologie grave marque profondément la manière dont l'histoire de ces derniers sera réalisée jusqu'au XX^{e} siècle. En effet, ce n'est qu'à cette époque que la lumière est faite sur leurs supposées maladies psychologiques et leur très mauvaise réputation. Les études envisagent la maladie au même titre que d'autres possibilités et ne restent pas focalisées sur leur potentielle folie.[449]

Il est nécessaire de préciser que durant la période médiévale, la folie est perçue de différentes manières. En effet, il en existe plusieurs types. La première est celle dont l'origine est considérée comme « surnaturelle », c'est-à-dire ce qu'elle relève des possessions démoniaques, mais également, des individus qui ne croient pas en Dieu ou en une autre religion.[450] Elle concerne également les individus qui mènent une vie dissolue, emplie de vices

---

[446] MENEGALDO Silvère, « *Les faiz Neron le cruel homme*. La figure de Néron dans quelques textes français du Moyen Âge », dans BJAÏ Denis et MENEGALDO Silvère (éd.), *op.cit.*, p. 33 - 55.
[447] *Ibid.*
[448] Pour en savoir davantage, il est utile de consulter l'ouvrage suivant : LEFEBVRE Laurie, *Le mythe Néron. La fabrique d'un monstre dans la littérature antique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017 (Collection : Archaiologia).
[449] GANGLOFF Anne, « Introduction. Folie, maladies et santé des Césars », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *op.cit.*, p. 7 - 14 ; LECUPPRE Gilles, « Images médiévales du tyran et du tyrannicide : le Caligula des enluminures », *op.cit.* p. 179 - 194.
[450] LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge, XI^{e} - XIII^{e} siècles*, Paris, Le Léopard d'or, 1991, p. 53 - 59.

et de péchés. Il s'agit ici d'une folie plus moralisée qui apparait vers le XII^e siècle et qui concerne davantage les empereurs romains tels que Caligula et Néron.[451] Ensuite, il y a la folie « naturelle » dont la cause est le dysfonctionnement des humeurs[452], c'est-à-dire des liquides présents naturellement dans le corps et qui sont au nombre de quatre : la bile jaune, le sang, la bile noire et le flegme. L'ensemble de ces liquides sont liés à la fois aux quatre tempéraments et aux quatre éléments : l'eau correspond au froid et à l'humide ; la terre correspond au froid et au sec ; l'air correspond au chaud et à l'humide ; et le feu correspond au chaud et au sec. Lorsque l'un des éléments est en trop grande proportion par rapport au reste, il est possible de déterminer le comportement de l'individu. Ainsi, il y a les « bilieux », les « sanguins », les « atrabilaires » et les « flegmatiques ». Un dérèglement dans ces humeurs provoque irrévocablement des dégâts physiques et dans le cadre de la folie, des dégâts mentaux.[453] Ce type de folie est plutôt attribué à des personnages tels que Charles VI, le roi de France, sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie de ce mémoire.[454]

e) L'empereur « sage »

Avant qu'ils ne soient considérés comme de mauvais dirigeants en raison de l'étendue de leurs vices induits par leur accession au pouvoir, certains empereurs sont décrits dans les *Cas des nobles hommes et femmes* comme des étudiants aguerris, formés et instruits en conséquence de leur future fonction. Comme explicité dans certains des précédents sous-points, c'est le cas de l'empereur Néron, qui assez jeune, suit les enseignements de son précepteur Sénèque « *homme tresrenomme et tresbien es sciences liberaulx et tresapprouve en œuvres de vertus* ».[455] Ainsi, grâce à lui, le jeune futur empereur « *apprint et retint par mervueilleuse legierete les sept ars libaulx cestassavoir grammaire. rhetorique logique. Arithmetique. Geometrie astronomie et musique* »[456] et « *eut lengin tresprompt a apprendre rhethorique et les tressaints enseignemens de philosophie naturele et morale* ».[457] De fait, les « *sept ars* » prennent leur origine et sont enseignés durant la période antique,[458] mais sont largement popularisés au Moyen Âge. Ils sont divisés en deux parties : le *trivium* qui comprend la

[451] *Ibid.*, p. 59 - 74.
[452] Il est à noter que cette théorie est déjà présente et développée durant l'Antiquité et elle se répand et se popularise vers le XII^e siècle. ; *Ibid.*, p. 53 - 59.
[453] *Ibid.*, p. 120 - 122.
[454] *Cfr* le sous-point intitulé « La folie de Charles VI » de la troisième partie de ce mémoire.
[455] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 82v.
[456] *Ibid.*, f. 83r - 83v.
[457] *Ibid.*
[458] Pour approfondir le sujet, il est utile de consulter l'ouvrage suivant particulièrement complet et récent : WOLFF Catherine, *L'éducation dans le monde romain*, Paris, Picard, 2015.

grammaire, la rhétorique et la dialectique et le *quadrivium* composé de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie.[459] L'éducation de Néron se réalise donc selon la volonté d'Agrippine qui souhaitait qu'il formât au mieux son fils au niveau intellectuel, mais qui voulait également profiter de Sénèque afin qu'il lui prodiguât des conseils politiques.[460] Cependant, il est tout de même précisé que Sénèque « *(...) osta neron de lestude de rhetorique qui enseigne propremant et bellemant parler par quoy len acquiert la grace et bien vueillence de ceulx avec qui len converse (...)* » en justifiant cet acte par le fait qu'il aurait souhaité rester « *(...) par son attourne et doulz langaige (...) singulierement aggreable a neron (...)* »[461], chose qui n'était pas possible si Néron maitrisait cet art. De même, sa mère Agrippine l'enlève de l'école de philosophie, car selon elle « *lestude de philosophie estoit contraire et nuysible a ung prince* »[462]. Cet argument revient à plusieurs reprises et il semble par conséquent qu'Agrippine ne souhaite pas que son enfant reçoive trop d'enseignements relatifs à la philosophie comme il fut le cas pour la mère d'Agricola qui le beau-père de Tacite, avec laquelle on réalise souvent la comparaison.[463] Il est important de préciser que Sénèque a joué un rôle majeur auprès du jeune Néron : à plusieurs reprises, ce dernier outrepasse son simple rôle de précepteur et devient un conseiller qui intervient dans certaines décisions et manœuvres politiques.[464] De plus, il est une des pièces majeures du plan d'Agrippine puisqu'en le rappelant de son exil et en le faisant devenir le précepteur de son fils, elle marque et annonce la future politique qu'elle souhaite instaurer.[465] Si le futur empereur suit cette formation pendant sa jeunesse, il semble avoir développé sa fibre artistique puisqu'il est pris de passion pour la poésie et la musique. De fait, il est précisé qu'il écrit un recueil de poésie à l'encontre d'un certain « *clodius pollio* »[466] et qu'il joue « *(...) de harpe et de tous instrumens de corde.* ».[467] En effet, dès le début de sa formation, Néron se découvre un intérêt particulier pour la poésie et pendant tout son règne, encourage la production d'œuvres.[468]Julien l'Apostat est un des autres empereurs pour lesquels

[459] LEMOINE Michel, « Arts libéraux », dans GAUVARD Claude, LIBERA Alain de et ZINK Michel (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p. 93 - 96.
[460] GANGLOFF Anne, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leiden, Brill, 2018, p. 40.
[461] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 90/2, f. 83r - 83v.
[462] *Ibid.*
[463] GANGLOFF Anne, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, *op.cit.*, p. 43.
[464] *Ibid.*, p. 44 - 45.
[465] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 164 - 165.
[466] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 83r.
[467] *Ibid.*, f. 82r.
[468] GANGLOFF Anne, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, *op.cit.*, p. 41 - 42.

le récit nous précise la formation intellectuelle. Tout comme Néron, il « (…) *appris et retenuz les sciences liberaulx (…)* »[469] et *« (…) entendi a philosophe naturele et morele par quoy chascun esperoit qui seroit bon homme et vaillant ou gouvernemant de la chose publique (…)* »[470]. Il est intéressant de relever que Néron comme Julien l'Apostat, tous les deux empereurs à des siècles d'écart, suivent l'enseignement des « arts libéraux ».

Pour le lectorat médiéval des *Cas des nobles hommes et femmes*, l'acquisition de la « sagesse » par certains empereurs est sans conteste appréciée puisque celle-ci est une qualité requise chez les bons princes durant la période médiévale. De fait, elle est généralement considérée comme la qualité royale et princière la plus inestimable.[471] Comme nous le détaillerons dans la troisième partie de ce mémoire[472], l'adage « un roi sans culture est un âne couronné » développé par Jean de Salisbury, théoricien anglais du XII^{e} siècle, est particulièrement ancré dans l'esprit des théoriciens médiévaux et se retrouve presque de manière systématique dans l'ensemble des « Miroirs des princes ».[473] La connaissance ou la « sagesse » trouve également en la figure de Charles V, roi de France, un excellent représentant comme l'indique son surnom puisque celui-ci est appelé « le Sage ».[474]

f) L'entourage féminin néfaste

L'une des caractéristiques communes à plusieurs empereurs décrits dans les *Cas des nobles hommes et femmes* est leur entourage féminin considéré comme « néfaste ». Tout au long des récits, les épouses, les mères ou les sœurs sont, à plusieurs reprises, impliquées à divers degrés, dans certains des évènements ayant marqué négativement le règne de l'empereur auquel elles sont reliées. Dans l'ensemble des occurrences où ces figures féminines font leur apparition dans le récit, on constate que celles-ci sont utilisées à des fins différentes. Dans un premier temps, elles ne vont être mobilisées que pour amplifier le caractère malsain, dérangé et mauvais des empereurs. C'est le cas de l'empereur Caligula qui est l'un des premiers pour lesquels on mentionne une personne appartenant à l'entourage féminin. Il s'agit de ses trois sœurs Julia Agrippina, Julia Drusilla et Julia Livilla avec qui il aurait entretenu des relations incestueuses comme exposé précédemment. Toutes les trois apparaissent uniquement pour ce motif précis

[469] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 124r.
[470] *Ibid.*
[471] GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIV^{e} et XV^{e} siècles : les États*, *op.cit.*, p. 139.
[472] *Cfr* le sous-point intitulé « L'acquisition de la noblesse par la sagesse et les vertus intellectuelles : l'importance de la formation et de l'entourage du prince » dans la troisième partie de ce mémoire.
[473] GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIV^{e} et XV^{e} siècles : les États*, *op.cit.*, p. 139 - 140.
[474] AUTRAND Françoise, *Charles V*, le Sage, Paris, Fayard, 1994, p. 713 - 714.

puisque l'on ne dispose pas davantage d'informations à leur sujet à ce moment du récit, si ce n'est qu'après avoir été les amantes de leur frère, il les « *envoia en exil* »[475] et à sa demande, « *elles furent cruelmant occies* »[476]. Cependant, cette dernière affirmation s'avère être simplement utilisée pour amplifier la cruauté de Caligula puisque toutes n'ont pas péri comme Julia Agrippina par exemple puisqu'elle sera la mère du futur Néron.

L'entourage féminin de Néron est utilisé de manière semblable. En effet, que cela soit sa mère Agrippine ou sa seconde épouse Poppée, toutes deux renforcent l'intensité de sa cruauté et ses mauvaises mœurs. Des deux femmes, c'est Agrippine qui cumule le plus de travers puisque comme explicité plus tôt, dans le but que son fils devienne empereur, elle se marie avec son oncle Claude, lui fait adopter Néron comme son fils légitime et l'empoisonne peu de temps après. Dans la suite du récit, leur relation tend à se dégrader progressivement parallèlement aux mœurs de Néron. De fait, il est non seulement établi que Néron et elle auraient entretenu une relation incestueuse mère-fils, mais également que pendant plusieurs années, ce dernier cherche à la faire disparaitre à plusieurs reprises. Lorsqu'il finit par atteindre son but et qu'il se tient debout devant le corps ensanglanté de sa mère, le traducteur insiste sur la perversité de leur relation puisqu'il « *(...) demanda et prist le vin et but en disend elle fut belle* ».[477] Au travers du récit, il semble que la dévorante ambition d'Agrippine ainsi que sa mauvaiseté qui ont fait de Néron un empereur auraient déteint sur lui et que ses traits de caractère se seraient même amplifiés au fil de son règne. Cette hypothèse est aussi corroborée au sein du chapitre consacré à Agrippine dans le *De mulieribus claris*. Dans celui-ci, le récit insiste particulièrement sur la perversité de cette dernière dans les extraits précédemment cités où elle est définie par la « *monstruosité de son fils comme par la sienne* »[478] et dans d'autres où l'on précise qu'elle « (…) *multiplia meurtres et condamnations à l'exil* »[479] et que c'était elle qui avait obligé son fils à lui procurer « *(...) un amour insensé, au-delà de l'affection normale et naturelle d'un fils* »[480]. Tout au long de son parcours, Agrippine influence considérablement la société romaine ainsi que la politique de l'empire que cela soit pendant la fin de règne de l'empereur Claude ou le début du règne de son fils Néron. Cette influence, souvent considérée comme néfaste puisqu'elle a recours à des stratagèmes, des assassinats et des complots pour atteindre

[475] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 78r.
[476] *Ibid.*
[477] *Ibid.*, f. 86v.
[478] BOCCACE, *op.cit.*, p. 165.
[479] *Ibid.*, p. 167.
[480] *Ibid.*

ses objectifs, concerne également les individus que sont Claude et Néron.[481] Poppée, quant à elle, ne fait que conforter ce dont le lecteur est convaincu depuis le début : Néron est un monstre sans humanité aucune et parfaitement cruel puisqu'après avoir commis l'adultère et avoir répudié Octavia sa première femme pour elle et à l'encontre de l'avis du sénat, il la fait mourir à l'aide de chaux vive.

Dans les autres cas, les femmes proches des empereurs sont utilisées pour illustrer leur incompétence et leur fragilité. L'un des exemples les plus frappants est celui de l'empereur Claude. Alors qu'il n'est déjà que brièvement mentionné dans les *Cas des nobles hommes et femmes* par rapport à d'autres empereurs, la majorité de son récit est uniquement narré par sa première femme Messaline qui est l'une des trois intervenantes du débat avec les empereurs Caligula et Tibère. À l'inverse des autres empereurs, ce n'est pas lui qui demande à ce que son histoire soit racontée : elle est utilisée au cours du débat sans qu'il intervienne directement et par conséquent, c'est comme s'il en était totalement dépossédé. De plus, quand il est fait mention de Claude et de son histoire, c'est soit Caligula qui l'utilise pour accuser encore davantage Messaline et aggraver sa situation soit Messaline qui tente de se défendre et de minimiser ses actes en comparant ce qu'elle lui a fait avec ce que Caligula ou Tibère ont réalisé comme méfaits. Le récit de sa vie n'est donc pas raconté pour l'intérêt qu'il pourrait revêtir. Enfin, le portrait qui est fait de l'empereur Claude par les trois participants du débat est loin d'être flatteur. Si Caligula et Néron inspirent la crainte et l'horreur, Claude, quant à lui, est décrit comme un pantin manipulé éhontément par Messaline. En effet, à plusieurs reprises, Caligula affirme qu'elle aurait été « *querir des herbes qui endorment les hommes comme est le pavot et opion et aultre medicines* »[482] pour endormir son mari afin qu'elle puisse pendant la nuit, prendre « *habitz de ribaulde publique* »[483] et se coucher « *sous tous hommes venens* ».[484] La manipulation qu'elle exerce sur l'empereur ainsi que sa réputation dégradent fortement l'image de Claude ce qui s'ajoute à ses nombreux péchés tels que la gourmandise, décrits à maintes reprises comme un « *si noble engorgeur de viandes et de vins quil chancelle et boitoie en aland.* ».[485] Plus tard, dans le chapitre consacré à Néron, Laurent de Premierfait précise les circonstances de la mort de Claude, qui comme précédemment établi se fait empoisonner par Agrippine sa seconde femme et la mère de Néron. Une fois de plus, son histoire n'est pas

[481] SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 159 - 181.
[482] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 77r - 77v.
[483] *Ibid.*, f. 77v.
[484] *Ibid.*
[485] *Ibid.*

racontée pour l'intérêt qu'elle pourrait susciter, mais bien parce qu'elle sert à dépeindre le personnage d'Agrippine et surtout l'accession au pouvoir de Néron. On pourrait aussi affirmer que même pour sa propre mort, il n'avait pas le contrôle. De même que pour l'empereur Claude, Commode[486] est aussi victime d'un membre de la gent féminine qui l'entoure. Après le récit peu glorieux de son parcours de vie, il est dit que c'est sa maitresse[487], Marcia, avec l'aide d'autres conspirateurs, qui lui donne la mort en l'étranglant :

> « *Lempereur commodus qui a tous comme dict iay estoit dommageux fut comme dient aulcuns historians estrangle et mort en la maison dun homme rommain appelle vestasian. Car lempereur commodus avoit une concubine appellee marcia qui avec pou dommes procura ceste mort et elle en despourveur hapa lempereur par la gorge et si fort lestreigny quelle lestrangla et mourut comme dict iay* »[488]

Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'à la lecture de ses portraits de femmes faisant partie de l'entourage des empereurs, le lectorat de Laurent de Premierfait ait pu être surpris et indigné. En effet, la majorité des femmes dont nous venons d'exposer les principales caractéristiques diffèrent foncièrement des princesses et reines de l'époque médiévale[489], tant par la position et les pouvoirs dont elles semblent bénéficier que par leur comportement. Comme l'a établi Murielle Gaude-Ferragu, les reines médiévales sont loin de posséder une si grande autonomie et autant de libertés.[490] Tout d'abord, lorsqu'une princesse devient reine, celle-ci se doit de se montrer obéissante envers son mari et surtout, envers son roi.[491] Elle ne possède également qu'un pouvoir restreint par rapport à celui de son époux. Comme nous l'avons affirmé précédemment, elle reçoit bien les *regalia* à la manière du roi, mais ne peut pas en saisir

---

[486] Commode ou Lucius Aurelius Commodus, né en 161 et décédé 192, est le dernier empereur de la dynastie des Antonins. Il est le fils de l'empereur Marc Aurèle et de Faustine la Jeune ; ECK Werner, « Commodus », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit*., https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/commodus-e303570#, (consulté le 31 mars 2022).

[487] Pour la société médiévale, il est normal qu'un roi ait une ou plusieurs maitresses pour deux raisons majeures. La première est qu'au sein des mariages princiers et royaux, la différence entre la relation conjugale et les sentiments amoureux est bien établie, le mariage étant souvent organisé et conclu à des fins politiques, diplomatiques ou stratégiques. La seconde est le fait que l'entretien de relations extra-conjugales démontre la virilité du roi. Dans certains cas, ces relations semblent même être considérées comme la norme et comme une activité traditionnelle de la fonction de roi. Ces maitresses n'occupent pas de place officielle avant le XV[e] siècle avec Odette de Champdivers que l'on avait acceptée comme maitresse officielle de Charles VI afin de soulager Isabeau de Bavière face aux nombreuses crises du roi. ; GAUDE-FERRAGU Murielle, *op.cit.*, p. 53.

[488] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 106r.

[489] Afin d'apporter davantage de compléments, il aurait été intéressant de consulter cet ouvrage. Cependant, en raison de sa nouveauté, celui-ci n'est pas encore disponible : PORTES François-Marie, *La femme au Moyen Age : Aristote contre l'Evangile - St Albert le Grand, St Thomas d'Aquin, St Bonaventure et Gilles de Rome*, Paris, Cerf, 2022.

[490] Il est uniquement fait mention ici des libertés et du comportement décrits dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, il ne s'agit donc pas d'une généralité.

[491] GAUDE-FERRAGU Murielle, *op.cit.*, 2014, p. 49.

pleinement les pouvoirs. De fait, la société médiévale attend de cette dernière certaines obligations, mais ne lui fournit que peu de droits. La première est certainement la nécessité de fournir un héritier afin de perpétuer et d'assurer la bonne succession.[492] Par la suite, c'est à elle que l'on confie l'importante tâche de l'éducation des enfants et en particulier, celle de l'héritier qui se doit d'être complète et en accord avec les responsabilités qu'il devra endosser.[493] Ensuite, il est aussi question pour la reine, dans la continuité de ce qui est demandé pour le roi, de s'établir en modèle de vertus. Tout comme pour les princes et les rois, de nombreux théoriciens s'emploient à fournir des « miroirs » aux femmes de pouvoir. C'est le cas notamment des *Enseignements* de saint Louis ou dans le *Traité du jeu d'échecs* de Jacques de Cessoles dont nous avons déjà brièvement parlé[494]. Au travers de ces œuvres, les qualités attendues chez une princesse ou une reine sont la piété, l'obéissance, la vertu morale, la chasteté et la sagesse. Dans des œuvres telles que le *Miroir des dames* de Durand de Champagne ou le *Livre des Trois Vertus* de Christine de Pizan, le rôle de la reine est perçu de manière moins négative et cloisonnée puisque même si elle doit présenter des vertus morales et spirituelles, vouer une obéissance parfaite à son roi et son mari, il lui est également accordé et suggéré de faire respecter sa position et son autorité.[495] Pour Christine de Pizan comme pour un grand nombre de contemporains, la reine est également rattachée à la figure de la Vierge, considérée à cette époque comme « la mère de toute la Chrétienté ». Par transposition, la reine est donc assimilée à la « mère de son peuple » et se doit d'intercéder en sa faveur, de le défendre et de veiller à la paix.[496] À plusieurs reprises, la reine est également amenée à exercer la régence en raison d'une complexification dans la succession, mais cela ne peut durer que pendant un court laps de temps, la succession royale étant essentiellement masculine[497].[498] À la lumière de ces éléments, il est compréhensible que les portraits de femmes d'empereurs ne semblent pas correspondre à ce que les médiévaux connaissent du rôle des reines. Cependant, elles partagent tout de même une caractéristique commune : les reines comme les femmes d'empereurs font, les unes comme les autres, l'objet de violentes accusations et calomnies de détracteurs qui leur sont contemporains, une tradition qui se perpétuent ensuite dans les différents courants

[492] *Ibid.*, p. 78 - 79.
[493] *Ibid.*, p. 114 - 116.
[494] Jacques de Cessoles et son auteur font l'objet d'une notice explicative à la page76 de ce mémoire.
[495] GAUDE-FERRAGU Murielle, *op.cit.*, p. 116 - 118.
[496] *Ibid.*, p. 117.
[497] Il est nécessaire de préciser que nous exploitons majoritairement le cas de la France durant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, mais que dans d'autres régions de même qu'à d'autres périodes, des femmes incarnent le pouvoir.
[498] GAUDE-FERRAGU Murielle, *op.cit.*, p. 114 - 133.

historiographiques ultérieurs et modernes. C'est notamment le cas d'Isabeau de Bavière dont Laurent de Premierfait est contemporain et pour laquelle l'historiographie du XIX[e] siècle détériore encore son portrait.[499]

g) L'aspect religieux négligé ou persécuté

Au fil des descriptions, la dimension religieuse est un des éléments les plus récurrents au sein des récits de parcours d'empereurs. Que cela concerne le Christianisme nouvellement apparu ou ce qui est nommé la « religion publique », c'est-à-dire la religion païenne romaine, la religion et les croyances suscitent des réactions différentes chez chacun de ces empereurs. Cependant, le point commun à tout cela est certainement le fait que les comportements qu'ils ont affichés par rapport à l'une ou l'autre n'ont pas été perçus comme bienveillants, voire comme totalement cruels et intransigeants. Tout d'abord, il est établi dans le récit que bon nombre d'empereurs de croyance païenne manquent à leurs devoirs, trahissent et entachent la tradition. Ceux-ci sont qualifiés de « *violeur et despriseur de la religion publique* »[500] comme c'est le cas de Tibère qui a fait enlever l'ensemble des représentations du dieu Janus et les a fait jeter dans le Tibre. L'empereur Néron, quant à lui, se serait attaché à piller systématiquement les richesses disposées dans les temples étrangers de villes qu'il conquérait. Il est aussi précisé qu'il ne rendait hommage à aucun des dieux sauf à la déesse égyptienne Isis pour laquelle à terme, il *« brouilla et honny* »[501] son idole « *de pissat et de ordures* »[502]. Dans le cas de l'empereur Vitellius, il aurait été question pour lui de ne pas respecter la tradition du « *jour alliensois* »[503] qui consistait en « *ne devoit faire aulcune chose appartenant a le religion ne aux besoignes de la chose publique* »[504] en recevant ce jour-là précisément, « *loffice de euesque de romme qui lors estoit la tresgrant dignite* ».[505] Il aurait aussi interrompu des sacrifices en commandant à ses serviteurs une multitude de délicieux mets qu'il « *transgloutissoit a maniere dune beste sauvaige* »[506]. Lorsque le traducteur raconte ses évènements, il semble sous-entendre que ces empereurs, qui sont aussi pour la plupart des persécuteurs de chrétiens comme il sera expliqué ensuite, ne respectent aucune religion ni croyance tout simplement parce qu'ils méprisent déjà la leur et celle de leurs ancêtres.

[499] *Ibid.*, p. 163 - 169.
[500] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 80v.
[501] *Ibid.*, f. 87v.
[502] *Ibid.*
[503] *Ibid.*, f. 91v - 92r.
[504] *Ibid.*
[505] *Ibid.*
[506] *Ibid.*, f. 92r.

Témoins ainsi que contemporains de l'apparition et du développement du Christianisme, les empereurs, au sein du récit, semblent mal à l'aise face à cette situation et réagissent assez souvent de manière violente. En effet, les premières persécutions de Néron déclenchent chez les empereurs qui lui succèdent une « tradition » de persécutions des chrétiens. Tout commence avec l'empereur Néron qui aurait fait exécuter les deux chefs de file du Christianisme naissant : saint Pierre en le faisant crucifier et saint Paul en le faisant décapiter. Convaincu qu'il était nécessaire que le « *saint nom de ihucrist feust effacie et ramene a neant* »[507], il continue ses atrocités en faisant « *(…) mourir aulcuns aultre cristians qui en suivoient la doctrine des apostres aux quelz il mettoit a suz que ils estoient supsticieux et enseignoient faulse religion* ».[508] Ce que ne précise pas les *Cas des nobles hommes et femmes*, c'est que si les sources antiques attribuent l'incendie de Rome de l'an 64 à Néron, celui-ci se serait défendu en accusant les chrétiens de ce crime. Le début des premières persécutions chrétiennes serait donc « justifié » par ce fait et y trouverait son origine.[509] Le récit insiste ensuite sur le cas de l'empereur Domitien, qui à l'aide de « *mandements et letres a ses sergens* »[510] poursuivi les persécutions par l'exécution de croyants et la destruction d'églises. Par la suite, ses successeurs continuent le mouvement et s'inscrivent dans la tradition comme en témoignent les formulations accolées aux présentations des empereurs telles que « *(…) severus qui fut le XVIIe empereur apres octavian fist la cinquiesme persecution contre les cristians et leglise de dieu* ».[511] Cependant, à partir de l'empereur Septime Sévère, les infortunes auxquelles ils doivent faire face commencent à être considérées comme les conséquences de leurs actes et il est davantage fait mention de « vengeance de Dieu ». Plusieurs cas démontrent la manière dont cette vengeance s'exécute comme la détérioration de la santé, la fin de vie misérable, la manière de mourir, etc. Ce phénomène fera d'ailleurs l'objet d'une réflexion plus approfondie ultérieurement.[512] Quoi qu'il en soit, les vagues de persécutions continuent à se suivre et s'enchainer les unes à la suite des autres, mais ce phénomène atteint son paroxysme avec l'empereur Dioclétien dont Laurent de Premierfait qualifie la persécution comme « *la plus*

[507] *Ibid.,* f. 87r - 87v.
[508] *Ibid*.
[509] SORDI Marta, *Les chrétiens et l'Empire romain*, Neuilly-sur-Marne, Certamen, 2015 (In illo tempore ; 1), p. 60 - 63.
[510] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 105v.
[511] *Ibid.*, f. 106v.
[512] *Cfr* le sous-point intitulé « L'infortune comme consequence de la colère de Dieu » dans la deuxième partie de ce mémoire.

cruele et la plus longue de toutes les aultres neuf ».[513] Le cas de Julien l'Apostat est plus particulier puisque celui-ci « *(...) se donna soy voluntairement au service de dieu (...)* »[514] dans un premier temps, s'inscrivant dans la continuité de ce qu'avait établi Constantin, c'est-à-dire l'instauration du Christianisme et le bannissement de la religion païenne. Il renoua ensuite très rapidement avec les croyances traditionnelles et souhaita « *(...) ramener le coultinemant des faulx dieux et des ydoles par flateries par dons* ».[515] Ce changement de croyance entraina avec lui un regain de persécutions envers les chrétiens puisque Julien l'Apostat « *(...) priva les hommes cristians innocens de plusieurs proufitz franchoses et offices (...)* » et que pour remplir la promesse faite aux dieux en échange de sa victoire contre les Perses, il « *(...) sacrifieroit le sang des cristians (...)* ».[516] Au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, il est présenté comme l'exemple même du persécuteur des chrétiens et du blasphémateur par excellence. Un chapitre entier intitulé « *contre les blafemeurs du nom de dieu* » est d'ailleurs directement accolé au chapitre consacré à Julien l'Apostat, lui étant réservé et insistant particulièrement sur cet aspect de sa nature. Il nous faut également remarquer que le récit présente aussi des empereurs de foi chrétienne. C'est le cas de Philippe l'Arabe qui « *fut entre tous les empereurs le premier cristian* »[517] dont l'histoire est brièvement racontée en même temps que celle d'autres empereurs et qui grâce à sa foi et selon le récit, « *(...) receu grace et honneur de dieu (...)* ».[518] Le traducteur mentionne aussi discrètement l'empereur Constantin comme « *(...) le grant constantin second empereur cristian* ».[519]

Le fait que les empereurs romains arborent un comportement si peu pieux envers leurs propres croyances et surtout un comportement cruel envers les chrétiens doit certainement paraître impensable et choquant pour des contemporains médiévaux. En effet, au-delà du fait que les empereurs se rendent coupables de nombreux crimes et de l'un des plus graves péchés envers Dieu en massacrant des chrétiens, ceux-ci commettent d'impardonnables actes envers leurs propres croyances et leurs dieux. Dans la société médiévale, la royauté et la religion sont intrinsèquement liées. L'impiété d'un empereur, même si c'est à propos de la religion païenne, doit certainement être considérée comme inconcevable pour des médiévaux. D'autant plus

[513] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 117r.
[514] *Ibid.*, f. 123r - 123v.
[515] *Ibid.*, f. 124v.
[516] *Ibid.*
[517] *Ibid.*, f. 108r.
[518] *Ibid.*
[519] *Ibid.*, f. 123r.

qu'au début ainsi que tout au long du XIV[e] siècle, en France plus particulièrement, la relation entre le roi et Dieu tend à s'amplifier, car le roi de France affirme très nettement la supériorité de son pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel – comme nous l'avons établi dans la première partie de ce mémoire – c'est-à-dire la papauté. En effet, par l'onction pratiquée durant son sacre, il affirme que son pouvoir royal est « d'essence religieuse » et se considère comme le « lieutenant de Dieu dont il tient la seule couronne ».[520] Plus tard, durant le règne de Charles V, l'ampleur de la sacralité de la personne du roi prend de l'envergure puisqu'au travers du *Traité du sacre* commandé par Charles V, Jean Golein, théologien du XIV[e] siècle, insiste à nouveau sur l'importance de l'onction que reçoit le roi. Par celle-ci, le lien entre le roi et Dieu est automatiquement créé et le roi n'est plus lié aux autres hommes. De fait, le pouvoir royal français est particulièrement exalté puisqu'il serait d'origine divine et aurait pour objectif de réaliser la volonté de Dieu. Le témoignage le plus conséquent de sa puissance est certainement sa vertu thaumaturgique[521], c'est-à-dire, sa capacité à guérir des malades par son simple touché.[522]

Il est intéressant d'observer que les persécutions menées envers les Juifs par les empereurs Vespasien et Titus sont mobilisées différemment que celles menées contre les chrétiens. En effet, dans les deux chapitres consacrés au peuple juif[523], le récit affirme que l'ensemble des situations difficiles et catastrophiques auxquelles il doit faire face n'est autre que le résultat de leur trahison envers Dieu. Cette trahison dont il est question n'est autre que la mise à mort de Jésus Christ pour laquelle la culpabilité est attribuée aux Juifs par le récit :

> « *(…) Mais pour ce que les iuifs furent envers dieu ingratz et descongnoiscens de tans et si grans benefices et graces ilz souffrirent plus travaulx et meschances plus a leur correction et chastiemant que pour leur destruiemant. Car la pitie et misericorde de dieu pluseurs foiz les remist en leur premiere felicite mais derremeremant les iuifs vindrent a si desmesure oultrage et a si grant orgueil que ilz lancerent leurs mains contre ihucrist saulveur deulx et de tout lumain lignaige et occisirent a tort et cruelmant le filz de dieu qui par la bouche de dieu le pere et des prophetes avoit este par uns parmis a leurs predecesseurs patriarches et roys et prophetes ancians par tres long temps ainsi quil venist habiter entre les hommes et toutevoies ihucrist estoit envoie aux iuifs par la benignite*

[520] COLLARD Franck et BALARD Michel, *op.cit.*, p. 154.
[521] Pour davantage de compléments, voir : BLOCH Marc, *Les Rois Thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, 1983.
[522] COLLARD Franck et BALARD Michel, *op.cit.*, p. 178.
[523] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 96r - 100v, 100v - 102r.

de dieu le père qui ne leur pouvoit envoier aultre quelconque plus precieuse ne plus proufitable chose. (…) »[524]

Parmi les infortunes auxquelles ils doivent faire face, le récit décrit les persécutions menées par les Romains. Contrairement aux autres persécutions, la description de celle-ci n'est pas destinée à démontrer la mauvaiseté des empereurs qui les commettent, Vespasien[525] et Titus étant considérés comme de bons empereurs et ne bénéficiant pas de chapitres particuliers à leur intention. Elle sert uniquement d'exemple de colère de Dieu et permet à Laurent de Premierfait de mettre en garde son lectorat comme nous l'expliciterons par la suite.

h) Une fin de vie ou une fin de règne violente, humiliante ou « inédite »

La dernière caractéristique commune aux empereurs décrits au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* et que nous détaillerons davantage dans le deuxième chapitre, est la manière dont ceux-ci voient leur existence arriver à terme. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit très souvent de morts qui peuvent être considérées comme violentes ou « sanguinolentes ». Ainsi, beaucoup sont assassinés au moyen d'armes blanches qui détériorent fortement l'état du corps. Certains assassinats sont à l'inverse, décrits comme moins « frappants », car le procédé laisse moins de traces physiques comme l'étouffement ou l'empoisonnement.

2. Les divers cas et exemples « d'infortune »

Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, si le personnage de Boccace entreprend la narration des récits des différents protagonistes, c'est parce qu'il s'y trouve quelque peu « contraint », ceux-ci lui apparaissant sous forme spectrale et se lamentant sur leur infortune. Il en est évidemment de même pour les empereurs romains qui n'échappent pas à la règle. Les concernant, il est possible de relever deux « natures » de plaintes : celles relatives au pouvoir et celles relatives à leur mort. Les personnages davantage médiévaux, décrits au sein de l'œuvre de Georges Chastelain *Le Temple de Boccace*, présentent des natures de plaintes pratiquement similaires à celles des empereurs romains antiques des *Cas des nobles hommes et femmes* et par conséquent, du *De casibus virorum illustrium* à ceci près que la durée du règne ainsi que la prématurité de leur mort sont aussi ajoutées.

[524] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 97v.
[525] Vespasien ou Titus Flavius Vespasianus est un empereur né en l'an 17 avant notre ère et décédé en l'an 79 de notre ère. Il appartient à la dynastie des Flaviens et a régné de 69 à 79. ; ECK Werner, « Vespasianus », dans *Brill's New Pauly*, op.cit., https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/vespasianus-e12202340?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=vespasianus, (consulté le 19 avril 2022).

2.1. Les plaintes relatives au pouvoir

L'empereur occupe une place primordiale au sein de l'Empire romain non seulement parce qu'il exerce les plus hautes fonctions politiques, juridiques, économiques, religieuses et militaires[526], mais aussi parce que c'est lui qui en est le symbole et l'unique visage. Il se définit par son *auctoritas*, c'est-à-dire son pouvoir ainsi que sa capacité à régner et à se faire obéir, mais surtout par la gestion des affaires de l'empire et de sa « bonne santé ».[527] Un échec dans un de ces domaines constitue un motif légitime pour qu'il soit classé parmi les « mauvais empereurs ». La majorité de ceux décrits dans les *Cas des nobles hommes et femmes* invoque précisément ces échecs tels que l'usurpation de pouvoir, la perte de territoire et l'impopularité comme preuve de l'acharnement de Fortune sur leur parcours tel qu'il est possible de le remarquer dans cet extrait :

> « *(…) ie ne puis nombrer tous ceulx que ie voy plourer pour leurs miseres tamboisser et crier pour les hastives et crueles mors et pour les desrochemans et deshonneurs que ilz souffrirent iadiz (…)* »[528]

a) Le pouvoir usurpé, complots et dégradation de la figure impériale

Comme évoqué plus tôt, plusieurs empereurs parviennent au pouvoir de manière « controversée ». Par conséquent, si certains prennent le pouvoir illégitimement[529], d'autres se le font dérober. De manière générale, on remarque que le récit s'attarde davantage sur les usurpateurs que sur les usurpés, une manière sans doute d'accentuer la mauvaiseté de ces derniers puisqu'ils s'approprient un pouvoir qui ne leur est pas destiné[530] au détriment de ceux

---

[526] L'empereur cumule divers fonctions et titres tels que l'*Imperium* dont l'*imperium* proconsulaire, la puissance tribunicienne, la fonction de consul, la fonction de *Pontifex Maximus* et souvent, mais pas systématiquement, le titre honorifique de *Pater Patriae* qui signifie « Père de la Patrie ». ; JACQUES François, *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. 260 ap. J.-C.). Tome 1 : Les structures de l'Empire romain*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 23, 83 - 99.

[527] *Ibid.*, p. 29 - 32.

[528] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 115v.

[529] Dans le cadre de cette étude, il est considéré qu'une prise de pouvoir est illégitime lorsque celle-ci ne cadre pas avec la tradition de succession et qu'elle est réalisée par individu non destiné à exercer le pouvoir. De manière générale et même si le processus a évolué dans le temps, le successeur est souvent associé assez tôt au pouvoir afin de lui conférer une légitimité. Lorsque l'empereur en fonction décède, la tradition souhaite que le candidat pour le remplacer soit acclamé par le peuple et l'armée. Il est ensuite confirmé par le Sénat qui lui confère le titre d'*imperator* et qui convoque les comices afin de lui octroyer les fonctions et privilèges associé au pouvoir impérial. Si aucun candidat n'avait été choisi par l'empereur venant de décéder, il était important que celui qui le remplacera fût accepté par le Sénat et l'armée. ; JACQUES François, *op.cit.*, p. 23 - 26. ; OMISSI Adrastos, *Emperors and Usurpers in The Later Roman Empire : Civil War, Panegyric, and the Construction of Legitimacy*, New York, Oxford university press, 2018 (Oxford studies in Byzantium), p. 12 - 13.

[530] Pour s'assurer de la sérénité ainsi que du caractère irréfutable de la succession, il est profitable que le successeur soit un membre de la dynastie au pouvoir, que cela soit par adoption ou par lien biologique. Si c'est fortement le cas durant le I[er] siècle de notre ère, la situation change par la suite puisque ce sont majoritairement des

qui le possédaient et souvent, en faisant appel à la force et à l'armée. C'est par la description des méfaits de l'usurpateur que Laurent de Premierfait établit implicitement l'infortune de l'usurpé comme par exemple pour les empereurs Galba et Othon[531]. Dans l'ensemble des empereurs ayant perdu le pouvoir, aucun d'entre eux n'est qualifié directement « d'usurpé » ou de « victime ». À l'inverse, il est courant de trouver des expressions telles que « *occupeur de l'empire* »[532] pour qualifier les usurpateurs. Si le pouvoir usurpé n'est que brièvement détaillé, il fait pleinement partie des malheurs caractérisant les empereurs infortunés et des motifs de plainte. Ces phénomènes d'usurpation font certainement échos aux théories concernant la tyrannie qui se développent plus largement dès le XII^e^ siècle par des théoriciens et théologiens médiévaux. Vers la seconde moitié du XIII^e^ siècle, l'aristotélisme prend de l'ampleur. En effet, plusieurs œuvres du philosophe Aristote sont traduites et parmi celles-ci, la *Politique* remporte un franc succès et influence particulièrement les théories médiévales à propos de la tyrannie. Ce procédé d'usurpation présent chez certains empereurs romains doit sans doute faire écho à la théorie aristotélicienne concernant la tyrannie que le lectorat de Laurent de Premierfait doit certainement connaitre. Dans son œuvre, il décrit les différents types de tyrans et parmi ceux-ci, se trouve le tyran d'acquisition qui usurpe le pouvoir par la force et qui l'exerce sans légitimité.[533]

Des complots, organisés dans l'ombre, ont aussi été menés afin d'attenter à la vie de l'empereur. Cependant, ceux-ci ne sont jamais qualifiés comme de complots. En effet, les complots visant Caligula, Néron et Domitien, qui étaient clairement identifiés aux yeux de tous comme des conspirations, ne sont pas mentionnés comme tels. Il est important de préciser qu'il existe une différence majeure entre ces trois évènements : la conspiration[534] menée contre

commandants fortement appréciés par l'armée et acclamés par celle-ci qui prennent le pouvoir. ; JACQUES François, *ibid.*

[531] Une longue tradition d'usurpation du pouvoir se perpétuant chez les empereurs romains, nous ne citerons que certains exemples dans ce sous-point.

[532] Pour Galba, Othon et Vitellius, ceux-ci sont qualifiés d'usurpateurs et le récit indique qu'ils ne peuvent pas être comptés parmi les empereurs : « *(...) Iay appelle galba et octho et vitellius empereurs de romme et toutevoies ilz ne sont pas comptez entre les vii cesarians. Savoir comment que depuiz neron qui fut quart empereur apres octavian aulcun aultre fors que vespasian nest propremant appelle empereur. Mais ces trois nobles hommes Galba Octho et Vitellius sont appellez occupeurs et occuperent lempire (...)* » ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94r.

[533] TURCHETTI Mario, *op.cit.*, p. 83 - 96.

[534] Dans le *Romuleon,* à l'inverse des *Cas des nobles hommes et femmes*, les noms des deux conspirateurs principaux sont révélés : il s'agirait de « *Cassius Cherca* » et de « *Cornelius Sabinus* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 317.

Caligula aboutit à la mort de ce dernier[535] de même que celle contre Domitien alors que cela n'est pas le cas pour celle menée contre Néron. Quoi qu'il en soit, aucun d'entre eux n'est réellement identifié en tant que complot. La manière dont celui contre Néron est narré dans les *Cas des nobles hommes et femmes* est également particulière. De fait, en conséquence de son comportement et du danger qu'il faisait planer sur la tête de certains sénateurs, une conjuration est organisée à son encontre : « la conjuration de Pison ».[536] Dans l'œuvre, il n'en est fait que brièvement mention, le récit ne faisant intervenir cet évènement que par le biais de la narration d'un des nombreux assassinats que Néron aurait commis. Ainsi, la victime serait le fils de Lucain Silanus[537], qu'il accusait « *(…) qu'il feust coulpable et conveincu dune coniuration quil disoit avoir este bastie et complotee contre soy par piso*[538] *noble chevalier rommain* »[539]. Alors qu'il s'agit d'une tentative de complot avérée, le récit n'aborde pas davantage la question et surtout, n'établit pas la potentielle véracité de cette information en laissant l'accusation de Néron dans le vide. Trois hypothèses se présentent à nous : la première est que la source sur laquelle il se base ne mentionne pas cet évènement, que Laurent de Premierfait ne dispose donc pas d'informations, mais qu'il en informe le lecteur sans véritablement l'affirmer. La deuxième, plus hypothétique que la première, supposerait qu'il est de parti pris et de fait, qu'en ne mentionnant que brièvement cet évènement, il ne permet pas à Néron d'obtenir un motif de plainte concernant son infortune comme dans d'autres cas. Par le biais de ce complot non

[535] Sur l'ensemble des conspirations organisées durant la période julio-claudienne, elle est la seule, avec celle menée contre Jules César, qui aboutit réellement. Elle se déroule le 24 janvier 41, durant les Jeux Palatins et est fortement commentée par les sources antiques. ; COGITORE Isabelle, *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, Rome, École française de Rome, 2002 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes de Rome ; 313), p. 63.

[536] La « conjuration de Pison » est un complot mené en 65 par 21 conjurés à l'encontre de l'empereur Néron et qui se centre autour du personnage de Pison. Celle-ci n'aboutit pas et les auteurs de cette dernière sont sévèrement réprimés. ; SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 197 - 200.

[537] Lucain Silanus ou Marcus Annaeus Lucanus est né en 39 et est décédé en 65. Membre de la famille de Sénèque l'Ancien ainsi que de Sénèque le Jeune, il devient poète auprès de l'empereur Néron et occupe également les postes de questeur et d'augure. En raison de son évincement et de celui de son oncle par Néron, il rejoint la conjuration de Pison, mais à cause de l'échec de cette dernière, il est forcé par celui-ci, comme son père et son oncle, de mettre fin à ses jours. ; VESSEY David T., « Lucanus », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/lucanus-e710250?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=+Annaeus+Lucanus, (consulté le 24 avril 2022).

[538] Pison ou Caius Calpurnius Piso serait l'un des conspirateurs ayant pris part à la conjuration menée contre l'empereur Néron. On ne sait que très peu de choses sur lui, si ce n'est que son épouse a été « volée » par l'empereur Caligula pour qu'elle devienne la sienne et qu'il aurait été banni par ce dernier et ensuite, rappelé par Claude sous lequel il aurait été gouverneur de Dalmatie. Enfin, il se serait suicidé en se tailladant les veines une fois les principaux participants à la conjuration qui porte son nom découverts. ; ECK Werner, « Calpurnius », dans *ibid.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/calpurnius-e225050?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Calpurnius+P#e225300, (consulté le 21 avril 2022).

[539] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 87r.

confirmé, il détient la possibilité d'accentuer indirectement la folie dont l'empereur serait atteint. Cela lui permet d'accentuer sa cruauté puisqu'il assassine sur base de « simples » suppositions. Cette hypothèse pourrait être confirmée par la suite du récit concernant la mort de Sénèque[540], assassiné par Néron dont Boccace dit « *(...) sanz rendre aulcune cause pour quoy il feist ainsi (...)* »[541]. La troisième quant à elle, impliquerait l'idée de tyrannicide, qui à l'époque, suscite les controverses. Tout d'abord, le tyrannicide est un sujet considéré comme quelque peu complexe par de nombreux théoriciens médiévaux. Pour Jean de Salisbury dans son *Policraticus* par exemple, le meurtre d'un roi doit être perçu comme un crime de lèse-majesté tandis que le tyrannicide est, selon lui, la juste conséquence de sa mauvaiseté et de son impiété.[542] Thomas d'Aquin, quant à lui, ne tranche pas explicitement la question : si dans ses premières œuvres, il évoque la possibilité de la légitimation du tyrannicide, il n'en fait rien par la suite et affirme plutôt qu'il faut que le peuple qui subit la tyrannie se tourne vers Dieu.[543] Pour Nicole Oresme, philosophe et théologien du XIV^{e} siècle, il est plus sage de se résoudre à l'obéissance prônée par les Apôtres, même envers des tyrans.[544] Enfin, des auteurs tels que Pétrarque et Boccace explicitent également leur théorie concernant le tyrannicide. Pour le premier, il n'en fait pas la promotion même s'il semble être pris d'admiration pour cet acte ; pour le second, il en fait l'éloge de manière explicite dans le *Decameron* mais également dans le *De casibus virorum illustrium*.[545] Si Boccace se permet ce genre d'affirmation, il n'en est pas de même pour Laurent de Premierfait, son traducteur, ce dernier étant témoin d'une situation politique complexe. En effet, et nous l'aborderons plus largement par la suite[546], en 1407, Jean sans Peur, le duc de Bourgogne fait assassiner son cousin et frère du roi, Louis I^{er} d'Orléans, en prétendant agir comme « sauveur de la France » et en excusant son geste par le fait qu'il s'agissait d'éliminer un tyran. C'est tout du moins l'argumentation que propose Jean Petit,

[540] Il est important de préciser que Sénèque était en mauvaise posture depuis quelques années ayant été accusé de souhaiter prendre le pouvoir en 62, mais qu'il ne faisait pas partie des conjurés. Cependant, à cause de sa position d'influence, il était craint par les conjurés eux-mêmes qui avaient pour projet de l'éliminer lorsqu'ils seraient au pouvoir. Par conséquent, Néron, ne souhaitant prendre aucun risque, force Sénèque à se « suicider » ; SELLA Jérôme, *op.cit.*, p. 200 - 203.
[541] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 87r.
[542] ROUILLÉ Florent, « La tyrannie à l'épreuve de la littérature : Arthur, Alexandre et le *Policraticus* de Jean de Salisbury », dans BOULÈGUE Laurence, CASANOVA-ROBIN Hélène et LÉVY Carlos (éd.), *Le Tyran et sa postérité dans la littérature latine de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013 (Collection : Renaissance latine n°1), p. 223 - 254.
[543] TURCHETTI Mario, *op.cit.*, p. 267 - 274.
[544] *Ibid.*, p. 304 - 308.
[545] *Ibid.*, p. 293 - 294.
[546] *Cfr* le sous-point « Louis d'Orléans et Jean sans Peur : le péché d'envie et assassinats » dans la troisième partie de ce mémoire.

moine et théologien, dans sa *Justification du duc de Bourgogne* devant le Parlement de Paris. Si cette plaidoirie remporte un franc succès et permet l'acquittement du duc de Bourgogne, elle ne plait pas à tout le monde comme par exemple Jean Gerson qui publie ensuite son étude sur la question.[547]

Il est opportun de faire mention d'un cas particulier de l'histoire de l'Empire romain : l'abdication « forcée » de Maximien Hercule, co-empereur avec l'empereur Dioclétien. Dans les *Cas des nobles hommes et femmes,* le traducteur insiste sur le fait qu'il aurait été « *(...) demenez par diverses mutations de fortune au resgart du commancement du moyan et de la fin de sa vie.* »[548]. Il fait référence au souhait de Dioclétien, qui l'avait fait co-empereur en le nommant « Auguste » et qui devenait âgé, de se retirer du pouvoir[549] pour « *(...) se adonne a oysivete et repos (..)* »[550]. De fait, si Dioclétien désire abdiquer, il doit en être de même pour Maximien Hercule, conformément au système de la tétrarchie mis en place qui prévoit deux « Augustes » au pouvoir ainsi que deux « Césars » pour les remplacer.[551] Dans le récit, il est perceptible que Maximien est réticent quant à cette abdication puisqu'il est dit qu'il renonça à l'empire « *(...) a desplaisir (...)* »[552] et « *(...) malgre soy (...)* »[553]. Il en est de même dans le *Romuleon* où il est précisé « *(...) l'empire qu'il avoit mis jus contre sa voulenté (...)* »[554]. Son abdication, considérée comme forcée, pourrait donc être placée sur le même pied d'égalité qu'une usurpation de pouvoir et donc, un exemple d'infortune. Cependant, Boccace précise tout de même qu'il ne « *(...) chey pas de sa haultesse mais il descendi (...)* »[555] puisque même s'il est poussé à l'abdication, c'est lui qui « *(...) consenti soy a voluntairement desmettre (...)* »[556]. Par la suite, il semble regretter son choix puisqu'il « *(...) commenca convoiter aussi lempire en son cuer (...)* »[557] et « *(...) cuida retourner empereur.* »[558].

---

[547] TURCHETTI Mario, *op.cit.*, p. 319 - 328.
[548] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 117v.
[549] Cet évènement est représenté dans l'illustration du chapitre qui lui est consacré : voir annexes n°10.
[550] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 118r.
[551] Le système de la tétrarchie a été mis en place afin de permettre à Dioclétien d'assumer les nombreux problèmes auxquels devaient faire face l'empire. En premier lieu, Dioclétien s'adjoint l'aide de Maximien Hercule, en tant que deuxième « Auguste ». À deux, ils gèrent ensemble les invasions qui menacent l'empire ainsi que la mise en place de nouvelles réformes. Par la suite, il nomme un homme de confiance pour chaque Auguste, nommé « César », qui sera ensuite son successeur. ; RÉMY Bernard, *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 (Que sais - je ? ; 3418), p. 18 - 19, 29.
[552] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 118v.
[553] *Ibid.*, f. 117r.
[554] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 453.
[555] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 118v.
[556] *Ibid.*
[557] *Ibid.*
[558] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 453.

La dégradation de la figure impériale est aussi un exemple d'infortune et elle se traduit de différentes manières. Dans le cas de Vitellius, quand il comprend qu'il va être capturé par les hommes de Vespasien, Laurent de Premierfait précise qu'il aurait négocié son sort en promettant « *(…) quil se desmettroit de lempire de romme se on luy vouloit promettre et bailler certaine quantite de monnoie* ».[559] Finalement capturé et assistant à son « procès », il aurait continué à s'humilier et se déshonorer en sa condition d'empereur puisqu'il « (…) *descendi es sieges du plaidoiour de la court et en faisend gemirs et larmes (…)* »[560] pour réitérer sa proposition. Il persévéra et « *fist maintes prieres aux gens de vespasian afin quilz ne loccisissent et afin quilz le gardassent en prison loye de chaines* »[561] mais à moitié dévêtu et dénudé, il « *fut admene ou plaidoiour de romme devant le peuple ses mains loyees derrier le dos et ung chevestre*[562] *gete par my le col* »[563]. Vitellius ne semble donc pas agir dignement, comme ce que l'on attend d'un « véritable » empereur. Quant à Valérien, ce dernier personnifie à lui seul le déshonneur[564] et l'humiliation puisqu'après avoir été capturé par le roi Sapor I[er], Valérien « *(…) comme homme de condicion tres vile et tres chetif estat se agenoillast a terre en soy soustenand sur les mains et apprestast son dos a guise de montouer pour monter le roy sapor sur son cheval* »[565]. Le personnage de Boccace, dans un chapitre qui est consacré à cet évènement[566], s'adresse d'ailleurs directement à Valérien en essayant de le persuader qu'il aurait dû mettre un terme à tout cela en se donnant la mort dignement. L'enluminure[567] qui accompagne ce chapitre le montre d'ailleurs de dos, sur les genoux, dans une position humiliante et avilissante. Si le traducteur précise et critique vivement l'humiliation vécue et causée par certains empereurs, c'est parce que ce sentiment est très mal perçu au Moyen Âge. En effet, la société médiévale fortement basée sur les valeurs chevaleresques ne conçoit que très négativement l'humiliation et la honte, l'honneur étant une vertu et une qualité hautement estimée d'autant plus chez les rois et princes. De plus, pour les médiévaux, l'attitude et le

[559] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 92v.
[560] *Ibid.*
[561] *Ibid.*, f. 93v.
[562] Le terme « chevestre » correspond au mot moderne chevêtre qui signifie le licol utilisé pour les bêtes de somme. ; « Chevestre », dans *Godefroy. Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du 9e au 15e siècle,* 1881 - 1901, en ligne, https://num-classiques-garnier-com/index.php?module=App&action=FrameMain, (consulté le 17 mai 2022).
[563] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 93v.
[564] Dans le *Romuleon*, l'auteur insiste aussi sur ce déshonneur en affirmant qu'il se trouvait en « (…) *vitupereuse servitute (…)* » et dans une « *(…) infame condicion de servitute (…)* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 422.
[565] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 109v.
[566] Il s'agit du quatrième chapitre du huitième livre, avec comme intitulé « *Le quart chapiltre parle contre sapor roy des persois ; et contre valerian empereur des rommains* » ; *Ibid.*, f. 109v - 112r.
[567] Voir annexe n°10.

comportement d'un individu sont le reflet de ses valeurs morales.[568] Par conséquent, lorsque les empereurs adoptent une attitude déshonorante, ils démontrent non seulement qu'ils ne possèdent pas l'une des plus importantes vertus morales, mais surtout, qu'ils n'en possèdent pas de bonnes.

b) La perte de pouvoir et de contrôle sur les territoires de l'empire

Chez les empereurs romains, l'infortune se caractérise quelquefois par la rébellion des populations sous contrôle de l'empire. Ainsi, l'évolution du nombre de leurs méfaits et de leur gravité entrainerait directement ces évènements. C'est le cas de Néron qui perd consécutivement l'obéissance des peuples « (…) *des deux bretaignes (...)* »[569], du « *(...) peuple du royaume de armenie (...)* »[570], des « *(...) gens de gaules (...)* »[571], ainsi que des « *(...) espaignolz (...)* »[572]. Certains ne se contentent pas de ne plus obéir à Rome puisque les « *armeniois* », par exemple, reviennent même à leurs traditions et tuent des Romains :

> « *(...)et retournerent les armemois en leurs anciannes loix et premieres coustumes. Et en ceste besoigne fut faite par les armemois tres grant occision des compaignons et alliez des rommains (...)* »[573]

L'empereur Vitellius, quant à lui, voit l'autorité de certains de ses territoires[574] profiter à Vespasien, proclamé empereur par ses troupes.[575] La réaction de ces deux empereurs à la perte de leurs territoires n'arrange pas leur situation. En effet, il est précisé pour Néron qu'il « *(...) feigni de apprester tresgrans batailles contre les francois et contre les espaignols (...)* », mais qu'il se serait rétracté et qu'il « *(...) vaca a ses cruaultez et dissolutions par avant accoustumees (...)* »[576]. Vitellius, de son côté, envoie des soldats pour régler les rébellions et contrer la prise de pouvoir de Vespasien, mais ceux-ci se seraient révélés inefficaces. Que cela soit Néron ou Vitellius, aucun des deux n'arrive à régler ses problèmes et leurs agissements semblent accentuer le mécontentement collectif grandissant de la population à leur encontre. Il est d'ailleurs précisé pour Néron que « *(...) les romains se indignerent contre lui (...)* »[577]. Dans

---

[568] ZINK Michel, *op.cit.*, p. 29 - 35.
[569] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 87v - 88r.
[570] *Ibid.*
[571] *Ibid.*
[572] *Ibid.*
[573] *Ibid.*
[574] L'ensemble de ces espaces géographiques ne correspondent évidemment pas à la réalité géographique actuelle. Cependant, ce sont les noms que l'auteur utilise pour les identifier.
[575] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 92v.
[576] *Ibid.*, f. 87v - 88r.
[577] *Ibid.*, f. 92v.

le *Romuleon*, l'auteur spécifie qu'après que Néron avait dû faire face à ces rébellions, il aurait pris conscience de sa « malfortune » en disant « *(…) tout haut qu'il estoit consommé* », que cela ne s'était pas produit avec ces prédécesseurs et qu'il « *(…) perderoit, estant vif, le souverain empire (…)* »[578]. Dans certains cas, les rébellions et guerres civiles provoquées par de potentiels usurpateurs sont régulées par l'empereur comme Septime Sévère[579] qui, comme cela est indiqué par le récit, « *(…) fut constreint soubdainement venir de surie en gaules pour faire la tierce bataille civile contre ung noble et puissant chevalier appelle albinus qui ou pays de lyonnois se estoit fait empereur (…)* ».[580] Après plusieurs affrontements et avoir fait « *(…) grant effusion de sang rommain* »[581], il arrive à neutraliser la troisième et dernière menace[582] que représente Clodius Albinus[583] et devient officiellement empereur.

Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, le territoire que recouvre l'empire peut tout aussi bien être mis en danger par Fortune au travers d'une menace extérieure. L'empereur Valérien, par exemple, doit faire face à l'invasion de certains de ses territoires par le roi perse Sapor I[er] :

> « *(…) il advint que sapor roy des persois occupa et prist par force darmes tout le pays de mesopotamie qui est une des provinces de asie (…) Apres la prinse de mesopotamie cellui roy sapor occupa et prist par bataille les pays de surie et licie et de capadoce lesquelz quatre pays appartenoient a lempire de romme et gasta le roy sapor par feu et par fer toutes les choses des pays dessusdicts* »[584]

---

[578] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 330.
[579] Septime Sévère ou Lucius Septimius Severus Pertinax est un empereur né en 146 et décédé en 211. Il est à l'origine de la dynastie des Sévères et a régné de 193 à 211. ; FRANKE Thomas, « Septimius », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/septimius-e1109030#e1109180, (consulté le 19 avril 2021).
[580] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 106v.
[581] *Ibid.*
[582] Après la mort de Commode et celle de son successeur, Pertinax, c'est Didius Julianus qui devient empereur par confirmation du Sénat. Cependant, lorsque ses deux nouvelles parviennent à Septime Sévère, celui-ci souhaite revenir à Rome et aussitôt, le Sénat délégitime Didius Julianus pour le légitimer lui. Un autre usurpateur fait également son apparition simultanément : il s'agit de Caius Pescennius Niger. Par la suite, Didius Julianus est très rapidement oublié et Septime Sévère prépare sa campagne contre Niger. Pour ce faire, il s'adjoint de Clodius Albinus. Septime Sévère défait l'armée de Niger et le vainc. Assez rapidement, la relation entre Septime Sévère et Clodius Albinus se dégrade jusqu'à ce qu'ils entrent tous les deux en conflit et que cela se solde par un affrontement à l'issue duquel Septime Sévère remporte la victoire. ; FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *op.cit.*, p. 370 - 382.
[583] Decimus Clodius Albinus ou Decimus Clodius Septimius Albinus est un usurpateur romain né en 147 et décédé en 197. Originaire d'Afrique, il est l'un des usurpateurs du pouvoir impérial à la suite de la mort de Pertinax et est vaincu par Septime Sévère en 197. ; BIRLEY A.R., « Albinus », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/albinus-e113110?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Clodius+albinus#e113120, (consulté le 19 avril 2022).
[584] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 109r.

Là encore, l'incapacité de Valérien à repousser l'invasion et à conserver l'intégrité de ses territoires tend à démontrer son inefficacité en tant qu'empereur ainsi que sa « malfortune ». Lors d'une première bataille, l'armée qu'il avait envoyée pour reconquérir ses territoires aurait réussi à repousser les Perses. Cependant, en raison de leur infériorité numérique face à l'ennemi, « *(...) les rommains furent constreints a tourner le dos pour fuyre*[585] »[586] et comme exposé plus tôt, l'empereur Valérien perd non seulement les territoires, mais aussi sa liberté puisqu'il est retenu captif par le roi perse qui l'humilie jusqu'à la fin de sa vie. Sa capture par l'ennemi qu'il aurait dû vaincre ajoute une dimension déshonorante à la situation. Pour Boccace, l'ensemble de ces exemples ne doit certainement pas correspondre à la vision traditionnelle de l'empereur guerrier, qui augmente la splendeur de sa *virtus* d'*imperator* en conquérant des territoires et en y affirmant son autorité. De plus, le concept de domination universelle par Rome est fortement ancré et présent dans l'ADN romain – cela depuis la République – et dans la conception de l'empire. Il est aussi développé par de nombreux intellectuels. Ainsi, Virgile dit dans l'*Énéide* : « Souviens-toi, Romain, qu'il te revient d'imposer aux peuples ton pouvoir, d'édicter les lois de la paix, d'épargner les vaincus et de dompter les orgueilleux ».[587]

c) L'impopularité grandissante

Au fil des descriptions, il apparait implicitement que l'impopularité manifeste des empereurs informe et intervient quant au degré d'infortune auquel ils sont soumis. S'il est aisé de le déduire au travers des récits, le traducteur s'attache quelquefois à le préciser de manière catégorique. Sans surprise, ce sont chez les empereurs Néron et Vitellius que l'on retrouve les exemples les plus frappants. En effet, lassé des agissements néfastes et de l'incapacité de Néron à garder ses territoires comme expliqué plus tôt, le peuple romain s'indigne contre lui à plusieurs reprises :

> « *(...) les rommains se indignerent contre lui. Et pour ce que ilz constumeremant ont faulte de courage et hardemant de dire verite publiquemant a leurs princes et seigneus. Les rommains secretemant attachoient aux statues et ymages de neron libelles difamatoires et scedules villeneuses et aultres poles detestables.(...) par les libelles difamatoires et par les inuirieuses paroles et*

[585] La consultation de l'ouvrage de Frédéric Wittner *L'idéal chevaleresque face à la guerre - Fuite et déshonneur à la fin du Moyen Âge* particulièrement pertinent puisqu'il traite en profondeur de ce sujet n'a malheureusement pas été possible en raison de son accessibilité ; WITTNER Frédéric, *L'idéal chevaleresque face à la guerre - Fuite et déshonneur à la fin du Moyen Âge*, Apt, Astrolabe Éditions, 2008.
[586] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 109r.
[587] FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *op.cit.*, p. 414 - 419.

scedules que len faisoit et disoit de neron. Il pot clerement congnoistre quele pensee tous les rommains avoient envers lui par ces choses aussi (…) ».[588]

En précisant que cela ne rentre pas dans les habitudes du peuple romain de faire remarquer son agacement et son mécontentement vis-à-vis du comportement et de la politique de l'empereur, cela renforce l'intensité de la rancœur qu'il nourrit envers lui. Des actions hautement symboliques sur le plan religieux sont effectivement menées et des propos injurieux et diffamatoires circulent sur sa personne ainsi que sur ses proches. Durant la période médiévale, l'injure faite au roi est considérée comme un crime de lèse-majesté. Interdite dans la Bible et déjà jugée comme *crimen maiestatis* sous l'empereur Théodose en 393[589], l'injure envers le roi ou le prince est punie et utilisée comme motif de condamnation au XIV^{e} siècle. C'est en se reposant sur les lois romaines que l'accusation prend sa forme officielle au cours d'une période où la sacralité du souverain s'accentue particulièrement et se développe.[590] Sous les rois valois, l'injure devient par conséquent une démonstration de protestation et de désapprobation du pouvoir royal qu'il est nécessaire et obligatoire de sanctionner.[591] Il est possible de distinguer différents types d'injures : la mention du roi dans un contexte qui n'est pas approprié, les insultes, les allusions obscènes, les commentaires concernant son physique, sa personne, sa manière d'exercer sa fonction ou sa piété sont considérés comme des outrages au roi.[592]

Dans le cas de l'empereur Vitellius, la déplorable réputation qu'il possède joue un rôle majeur dans ses derniers instants de vie ainsi que dans la manière dont il décède. Tout d'abord, comme nous l'avons vu précédemment, si Vespasien parvient à prendre le pouvoir sans grandes difficultés, c'est en partie parce que la population et l'armée ne semblent plus en accord avec le comportement de l'empereur Vitellius. Ensuite, lorsque ce dernier supplie les hommes de Vespasien afin qu'ils épargnent sa vie, il est dit qu'il comprend rapidement que les Romains ne lui feraient ni « *(…) faveur ne ayde (…) ne ne empeschoient point que il ne feust tuez (…)* »[593] et qu'il était *« (…) delaissé de tous (…)* »[594]. Après avoir été trainé - au sens premier du terme

[588] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 88r.
[589] HOAREAU-DODINAU Jacqueline, *Dieu et le roi : la répression du blasphème et de l'injure au roi à la fin du Moyen Âge*, Limoges, PULIM, 2002 (Cahiers de l'Institut d'Anthropologie Juridique, n°18), p. 171 - 173.
[590] *Ibid*., p. 183.
[591] *Ibid*., p. 205.
[592] *Ibid.*, p. 227 - 173.
[593] *Ibid.*, f. 93r - 93v.
[594] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 341.

– au *« (...) plaidoiour de romme devant le peuple (...)* »[595], il aurait assisté à un discours assez long où l'ensemble des éléments que le peuple lui reprochait étaient présentés.[596] Conséquence de son impopularité, l'empereur Vitellius, après qu' « *(...) aucuns lui gettans boue et fiens, les autres lui disans opprobes* »[597] comme le précise l'auteur du *Romuleon*, est ensuite lapidé par la foule romaine et jeté dans le Tibre. Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, il est même ajouté que « *(...) tous les rommains crioient et disoient vituperes et difames apres sa charoigne (...)* »[598].

2.2. Plaintes relatives à la fin de vie et à la mort

L'un des aspects de la vie des empereurs où l'infortune s'exprime le plus amplement est celui de leur mort. Les plaintes qui y sont relatives relèvent de deux catégories : la cause du décès ou le manque de sépulture décente.

a) La cause du décès

Comme l'affirme François Chausson, si les empereurs, les rois et les princes sont soumis au trépas au même titre que les autres mortels, leur décès ne passe jamais inaperçu en raison de leur statut.[599] Dans le cas des empereurs des *Cas des nobles hommes et femmes*, il passe encore moins inaperçu. Lapidations, exécutions, assassinats, empoisonnements, suicides ou maladies fulgurantes, peu d'empereurs « infortunés » au sein de l'œuvre terminent leur vie dans des circonstances sereines et apaisées. Dans l'ensemble des cas étudiés, ceux-ci subissent une mort violente, sanglante, dégradante ou honteuse reliée directement à leur condition d'empereur. De manière générale, la violence et la honte qui recouvrent ces décès sont la conséquence de leurs péchés et de leurs méfaits, le résultat de la vengeance de Fortune. C'est également ce que montre indirectement la majorité des illustrations concernant les empereurs dans les *Cas des nobles hommes et femmes* : elles ne représentent généralement que leur mort tragique.

Pour les assassinats que l'on constate en grand nombre au fil des récits, plusieurs motifs sont invoqués ou sous-entendus. Le plus courant est le désir de prise de pouvoir par un

[595] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 93v.
[596] Pour accéder à l'intégralité du discours, il est nécessaire de consulter la page 93v des *Cas des nobles hommes et femmes* ; *Ibid.*.
[597] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 341.
[598] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 93v.
[599] CHAUSSON François, « Quand meurent les princes », dans BOISSAVIT-CAMUS Brigitte, CHAUSSON François et INGLEBERT Hervé (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2006 (Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge ; 5), p. 9 - 11.

successeur ou un usurpateur comme c'est le cas de l'empereur Claude assassiné[600] par Agrippine en faveur de son fils[601] ou l'empereur Galba qui trouve la mort[602] suite à la décision d'Othon[603]. La mort de l'empereur peut aussi résulter d'une conspiration réussie, initiée par la communauté politique comme c'est le cas de Caligula qui serait fait tuer par ses propres gardes du corps[604] ou l'empereur Domitien qui « *fut cruelment tuez en son palais par ses chambellans*»[605]. D'autres sont assassinés par leur entourage proche afin de mettre fin à leurs méfaits et à leur incapacité à gouverner, parce qu'ils n'étaient plus en accord avec eux ou parce qu'ils se sentaient en danger comme l'empereur Commode qui est assassiné[606] par sa concubine Marcia[607] qui « *hapa lempereur par la gorge et si fort lestreigny quelle lestrangla et mourut* ».[608] Pour quelques empereurs, la mort n'est pas donnée par les autres, mais bien par soi-même. L'empereur Néron, désireux de mettre fin à ses jours parce qu'il venait d'être *« (…) condempne comme ennemi de la chose publique (…)* »[609], avait premièrement pensé au poison,[610] mais selon le récit, le récipient[611] qui le contenait aurait disparu. Toujours convaincu qu'il devait mourir au vu de sa situation, il chercha de l'aide auprès de ses gardes, mais *« aulcun ne lui voult trancher la teste* ».[612] Par conséquent, il se réfugia dans une grotte et se sentant

[600] Dans le *Romuleon*, à l'inverse des *Cas des nobles hommes et femmes*, l'auteur affirme que Claude était soupçonneux ou du moins, qu'il n'appréciait plus son mariage avec Agrippine « *Et donna manifestes signes en la fin de sa vie qu'il avoit eu desplaisance du mariage de Agrippe et des adoptions de Neron car grant temps après fit ung testament et le signa des seaulx de tous les senateurs* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 323.
[601] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 83r.
[602] L'illustration de la mort de Galba se trouve en annexe : voir annexe n°6.
[603] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 89v.
[604] *Ibid.*, f. 77v.
[605] *Ibid.*
[606] L'illustration de la mort de Commode se trouve en annexe : voir annexes n°6 ; L'auteur du *Romuleon* précise qu'il s'agirait « *(…) de ses amis et libertins, de ses voisins et de sa femme (…)* » et qu'il fut « *(…) longuement souspeçonneux son dernier jour (…)* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 351.
[607] Marcia ou Marcia Aurelia Ceionia Demetrias est la concubine de l'empereur Commode ainsi que la fille d'un ancien esclave affranchie. Elle est l'une des personnes ayant participé à la conspiration qui a mené à l'assassinat de Commode. ; STROTHMANN Meret, « Marcia », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/marcia-e722290?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=marcia, (consulté le 19 avril 2022).
[608] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 106r. ; La manière dont l'empereur Commode est tué diffère selon les récits. Cependant, les auteurs du crime restent inchangés. Dans le *Romuleon*, l'auteur affirme que « *(…) Letus, prefect de Romme, et Marcia, sa concubine, lui donnerent venin, et oultre ce, par ce qu'il ne besongnoit asséz tost a leur gré, ilz l'estranglerent* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 388.
[609] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 88v.
[610] Selon d'autres sources comme le *Romuleon*, il est dit qu'il « *(…) courut comme pour soy tresbuchier dedens le Tybre (…)* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 332.
[611] L'auteur dit qu'il aurait recueilli « *(…) le venin dune langouste et le mist en une boistee dor (…)* » ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 88v.
[612] *Ibid.*, f. 88r - 88v. ; Dans d'autres sources, il est dit qu'il bénéficie tout de même de l'aide d'un certain Épaphrodite afin de se trancher la gorge ; VOISIN Jean-Louis, « L'empereur qui se tue », dans BOISSAVIT-CAMUS Brigitte, CHAUSSON François et INGLEBERT Hervé (éd.), *op.cit.*, p. 127 - 138.

menacé par le danger, il se « *coucha soy sur sa dague afin de soy tuer* ».[613] Dioclétien, quant à lui, si *« (...) paoureux et si creintif (...)* »[614] comme l'empereur Néron, « *(...) ordonna ung venin pour soy mesme afin quil eschapast les mains de constantius* »[615]. Le suicide de l'empereur Magnence est aussi un cas particulier puisqu'il n'est pas décrit au sein de l'œuvre, mais il est le seul à être représenté[616].

Comme explicité dans le chapitre consacré aux descriptions physiques, certaines morts revêtent une dimension macabre en raison du déroulement de l'évènement et surtout, des éléments qui entourent leur mort. Pour l'empereur Vitellius, par exemple, il est précisé qu'il aurait été lapidé [617]par la foule romaine et que « *sa charoigne* » était « *defiguree et horrible* »[618]. Pour l'empereur Julien l'Apostat, il nous est expliqué qu'il aurait été tué avec une lance[619] et qu'il « *demoura plongie renoultre dedans son sang* »[620]. Certains meurent également de maladies « naturelles ». L'empereur Galère illustre particulièrement bien ce type de mort puisque comme exposé dans ce même chapitre des descriptions physiques, il aurait été atteint d'une maladie aux symptômes assez dérangeants[621]. Enfin, parfois, le trépas est un évènement considéré comme « déshonorant ». C'est le cas de l'empereur Valérien, qui retenu prisonnier du roi Sapor I[er], termine sa vie en servant de marchepied pour ce dernier[622]. Dans l'extrait suivant, le récit montre la honte qui recouvre cette mort : « *Et en cestui vil et honteux office demoura tout le remenant de sa vie et mourut tresmeschammant en perse* ».[623] Le suicide de Néron, tel qu'expliqué précédemment, est également perçu dans le *De casibus virorum illustrium* et dans les sources antiques sur lesquelles il se base, comme un acte de déshonneur.[624] De fait, ce dernier semble fébrile durant ce moment ainsi que particulièrement indécis à propos du moyen à utiliser afin d'attenter à ses jours.[625] À l'inverse et il est curieux de constater que le

[613] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 88v.
[614] *Ibid.*, f. 117r.
[615] *Ibid.*; Le récit de la mort de Dioclétien est tout à fait différent dans le *Romuleon* puisque l'auteur précise uniquement et simplement qu'il mourut « *(...) tresgrant vieillesse* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 452.
[616] Voir annexe n°16.
[617] L'illustration de la mort de Vitellius se trouve en annexe : voir annexe n°7.
[618] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 93v - 94r.
[619] L'illustration de la mort de Julien l'Apostat se trouve en annexe : voir annexe n°17.
[620] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 125 r - 125v.
[621]*Ibid.*, f. 120 v - 121r. ; Il aurait été intéressant de réaliser la comparaison avec le récit de la mort de Galère présent dans le *Romuleon*. Cependant, celui-ci s'arrêtant au cas de Dioclétien et Maximien Hercule, il ne nous est pas permis de le faire.
[622] Voir annexes n°10.
[623] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 109v.
[624] L'auteur décrit le décès de l'empereur comme une « *(...) honteuse et miserable mort (...)* ». ; *Ibid.*, f. 89r.
[625] VOISIN Jean-Louis, *op.cit.*,127 - 138.

récit ne prend pas le soin de le mentionner[626], le suicide de l'empereur Othon revêt davantage une dimension de grandeur dans la tradition puisque celui-ci se donne la mort après avoir perdu une bataille contre Vitellius. Preuve de son importance, cet acte est d'ailleurs reproduit par beaucoup de ses soldats.[627]

De manière générale, les *Cas des nobles hommes et femmes* semblent désapprouver pleinement le suicide. Cette opinion est certainement issue et influencée par la manière dont la société médiévale le perçoit. De fait, à cette époque, le suicide est davantage considéré comme un acte de honte. Certaines lois, édictées pour empêcher l'action de « s'occire soi-même » ou encore de « se meurtrir », démontrent d'ailleurs ce déshonneur accolé au suicide puisqu'elles punissent le suicidé en rendant son acte public et par conséquent, en jetant l'opprobre sur sa famille. Par conséquent, lorsqu'il est commis, le suicide est discret et caché.[628] Évidemment, cette perception négative est fortement influencée par le point de vue religieux. Pour l'Église, le suicidé, lorsqu'il commet son acte, se condamne automatiquement à la damnation éternelle.[629] Il est également surnommé le « désespéré » qui provient de la *Desperatio*, c'est-à-dire l'incertitude quant à la miséricorde dont Dieu peut faire preuve. Cette incertitude est considérée comme un vice et tend à montrer que l'âme de l'individu est corrompue par le Diable lui-même. La thématique du suicide est aussi présentée dans l'œuvre de l'auteur Prudence, la *Psychomachie*, qui met en scène le combat des vices et des vertus.[630] Cet acte est perçu de manière différente dans la Rome antique puisqu'au départ, il est considéré comme un acte digne d'admiration : il participe en quelque sorte à construire la gloire de celui qui désire se donner la mort volontairement. À partir de l'empereur Hadrien, des lois interdisant le suicide sont instaurées et par conséquent, vers le IV^{e} siècle, la situation s'inverse puisque le suicide est plutôt synonyme d'échec et d'indignité. Selon Jean-Louis Voisin, sur 65 empereurs et usurpateurs

[626] Il est simplement mentionné : « *(...) Et pour tant octho par sa propremant tua soy de son espee le tiers moys apres ce quil avoit commencie a occuper lempire.* » ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 90r.
[627] VOISIN Jean-Louis, *op.cit.*, p. 127 - 138.
[628] SCHMITT Jean-Claude, « Le suicide au Moyen Âge », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 31, n°1, 1976, p. 3 - 28. ; MURRAY Alexander, *Suicide in the Middle Ages. 1 : The Violent against Themselves*, Oxford, Oxford university press, 1998, p. 22, 29 - 34.
[629] Dans le récit, l'auteur admet que Valérien aurait dû mettre fin à ses jours pour préserver la dignité de sa fonction et de son empire, mais qu'il n'est d'accord avec cet acte que lorsqu'il s'agit d'un non-croyant : « (…) *ceste sentence ie approuve seulement envers toy et envers ceulx qui ne sont pas instruitz ne informez en la science religion cristianne. Car aux cristians ilz ne doivent eulx tuer ne procurer leur mort pour cause ne occasion quelconque (...)* ». ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 111r - 111v.
[630] SCHMITT Jean-Claude, *op.cit.*, p. 3 - 28.

établis, 27 ont soit exprimé l'envie de se suicider, soit tenté de se suicider, mais n'ont pas abouti, soit se sont finalement suicidés.[631]

b) Le manque de sépulture décente

Si les morts des empereurs décrits dans les *Cas des nobles hommes et femmes* semblent violentes et apparaissent comme l'une des marques de leur infortune, le manque de soin apporté à leur dépouille ainsi que l'absence d'une sépulture décente en est également une. En effet, à plusieurs reprises, le récit affirme que pour plusieurs empereurs, il n'a été pratiqué aucun rituel funéraire de quelque sorte que ce soit. C'est même tout l'inverse puisque certains corps sont volontairement maltraités, abandonnés ou déshonorés.

Beaucoup d'empereurs considérés comme de mauvais dirigeants ou ayant mauvaise réputation auprès de la population ne bénéficient pas de sépulture. Pour Laurent de Premierfait, cela semble être un réel indicateur de malheur ainsi qu'une aggravation de celui-ci puisqu'il dit pour l'empereur Vitellius : « *Et si fut la cruaulte de fortune si grant contre vitellius que apres sa douloureuse et deshonneste mort not aulcun tombeau ne sepulture quelconque* »[632]. Alors que sa mort est déjà perçue comme honteuse, le fait qu'il ne puisse profiter d'aucun service funéraire ajoute à son malheur. Dans certains cas tout de même, l'empereur profite d'une modeste sépulture, mais celle-ci n'est pas accompagnée du faste attendu quant à sa condition. C'est le cas de Néron pour lequel il dit qu'il fût « *(...) enseveliz en lancian monumant de ses predecesseurs par le pourchaz et ayde de ces deux femmeletes a pou de solemnite et a petite depense.* »[633] ou encore de l'empereur Domitien dont « *(...) la charoigne de lui fut boustee en I sarcueil vil et pauvre et portee tres vilmant ensevelie par robeurs et pillars (...)* »[634]. Ces deux exemples contrastent particulièrement avec le cérémonial normalement organisé en l'honneur d'un empereur. En effet, de manière générale, un *funus publicum* est organisé sur base du modèle augustéen qui prévoit plusieurs types d'évènements différents. La première partie concerne le *funus* (c'est-à-dire les funérailles) consacrée à la manifestation du deuil par la décision d'une durée du deuil à observer, l'exposition de la dépouille du défunt pour que la

[631] VOISIN Jean-Louis, *op.cit.*, p. 127 - 138.
[632] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94r.
[633] *Ibid.*, f. 88v - 89r.; L'auteur du *Romuleon* précise davantage de détails puisqu'il aurait tout de même bénéficié d'un minimum de prestige même si cela n'est pas comparable à ce qu'il aurait dû avoir et ensuite, qu'il aurait été déposé dans un monument particulier, celui de sa famille paternelle « *Son chief ainsi enseveli en la despense de .ii^e. mil avec les vestemens blancz ouvréz d'or desquelz il avoit usé es kalendes de janvier, deux de ses nourrices avec Accia, sa concubine, le misrent ou monument des Domiciens* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 335.
[634] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f 106r.

population lui rende hommage et l'organisation de moments collectifs pour témoigner de l'émotion causée par ce décès. On procède aussi aux différents rituels à effectuer en fonction du traitement que va subir le corps du défunt (crémation ou inhumation).[635] Ensuite, il y a ce que l'on appelle la *consecratio*, c'est-à-dire le moment où l'on exalte les vertus et qualités de l'empereur défunt et qui prend une forme définitive par une potentielle divinisation (comme Claude, Vespasien, Titus ou encore Nerva). À l'inverse, il est possible aussi de procéder à l'*abolitio memoriae* qui condamne fermement les mauvais empereurs (comme pour Néron, Othon, Vitellius ou Domitien). Les funérailles impériales ou *funus imperatorum* se modifient au fil de la durée de l'empire, mais restent tout de même semblables sur le fond.[636] Pour un intellectuel qui côtoie des personnalités princières, il doit sembler particulièrement brutal et anormal qu'un empereur romain, figure de pouvoir et d'autorité, ne bénéficie pas d'hommages à sa mort. En effet, il est important pour la société médiévale, profondément croyante, d'assurer des soins de qualité au défunt, afin que sa dépouille comme son âme soient correctement traitées. Ainsi, que le défunt soit d'origine noble ou pauvre, le corps est généralement lavé avec le plus grand soin, embaumé dans un linceul et placé dans un cercueil[637].[638] Tout un cérémonial, qui varie en fonction du statut social du défunt, est ensuite mis en place : la visite des proches, une veillée, la « messe des morts », une procession et l'inhumation.[639] Pour les rois ou les princes, il est encore plus important de conférer des soins de qualité et d'organiser une cérémonie funéraire en accord avec leur statut. S'ils se déroulent dans la tradition chrétienne, ces rituels se distinguent particulièrement des rituels « standards » notamment par leur prestige. Les funérailles de princes et de rois permettent également d'honorer leur grandeur et leur puissance et sont des démonstrations politiques.[640]

L'infortune des empereurs ne s'arrête pas au manque de sépulture ou à des funérailles très modestes puisque plusieurs dépouilles d'empereurs ont aussi été fortement maltraitées et violentées. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les descriptions physiques, le corps de

---

635 CHAUSSON François, *op.cit.*, p. 9 - 11. ; BENOIST Stéphane, *Le pouvoir à Rome : espace, temps, figures (I^er s. av. - IV^e s. de n. è.) : douze variations (scripta varia)*, Paris, CNRS, 2020, p. 195 - 211.
636 BENOIST Stéphane, *op.cit.*, p. 195 - 211.
637 En raison de la situation financière du défunt, il ne bénéficie pas toujours d'un cercueil. Pour les plus pauvres qui n'ont pas la possibilité de s'offrir une sépulture, des fosses communes sont créées. Certains choisissent également ce lieu afin de mettre en avant leur piété. ; ALEXANDRE-BIDON Danièle, *La mort au Moyen Âge : XIII^e - XVI^e siècle*, Paris, Hachette littératures, 2008, p. 157.
638 *Ibid.*, p. 109 - 114.
639 *Ibid.*, p. 115 - 133.
640 CLAUDE-FERRAGU Murielle, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005, p. 225.

l'empereur Vitellius en est un bon exemple. En effet, celui-ci a subi de nombreux sévices[641] puisque pour le jeter dans le Tibre, un soldat aurait planté un « *croc de fer* »[642] dans ses narines. Quant à son prédécesseur l'empereur Galba, sa tête, une fois tranchée, aurait été présentée plantée sur « *(...) une parche (...)* »[643] à l'empereur Othon[644] qui avait commandité l'assassinat. Cette mutilation du corps de Galba ainsi que celle réalisée sur sa tête est une façon de procéder au triomphe d'Othon.[645] Il est également intéressant de relever que deux démons sont positionnés autour de sa tête sur l'enluminure. Cela pourrait évoquer sa mauvaiseté et le fait qu'il ait succombé à de nombreux péchés, mais également ce que nous développerons davantage ultérieurement, c'est-à-dire l'infortune comme matérialisation de la colère de Dieu, Galba étant tué de manière déshonorante et se faisant ensuite poursuivre par des démons. L'un des derniers cas les plus frappants est certainement celui de l'empereur Julien l'Apostat, dont la peau a été écorchée et ensuite teinte en jaune par le roi Sapor II.[646]

3. Les causes de la colère de Fortune

Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, Fortune est décrite comme l'instigatrice de l'ensemble des malheurs arrivés aux personnages dont le récit biographique est narré. Nous l'avons vu, c'est aussi le cas des empereurs romains antiques. À la lecture de ces cas, Laurent de Premierfait nous décrit non seulement l'origine première de Fortune, mais aussi les causes de sa colère.

3.1. Origine de la colère de Fortune envers l'humanité

Selon Boccace et Laurent de Premierfait, l'origine de la colère de Fortune résulte, comme l'ensemble des maux que subit l'humanité, du péché originel[647] commis par les deux personnages bibliques, Adam et Ève. Dès les premières lignes du prologue[648] de Laurent de

---

[641] L'illustration représentant le sort réservé à la dépouille de Vitellius se trouve en annexe : voir annexes n°7.
[642] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94r.
[643] *Ibid.*, f. 89v. ; L'auteur du *Romuleon* apporte davantage de détails macabre à l'évènement puisqu'il dit : « *(...) lui trencha le chie fung vil chevalier, et par ce qu'il ne le pouoit prendre par les cheveulx, il le imiça en son giron ; après le mettant le doit en sa bouche, le porta a Othon qui le donna a aulcuns, lesquelz le ficherent au bout d'une lance et le porterent en son obprobre autour des herberges de l'armee (...)* » ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 335.
[644] L'illustration représentant le sort réservé à la dépouille de Galba se trouve en annexe : voir annexe n°6.
[645] CHARLIER Philippe, *Male mort : mots violentes dans l'Antiquité*, Paris, Fayard, 2009, p. 370 - 371.
[646] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 125v.
[647] Le terme « péché originel » désigne le péché commis par Adam et Ève d'une part parce qu'il est à l'origine de la naissance de l'humanité, mais également parce qu'il est le premier des péchés qui déclenche l'ensemble des autres péchés commis par le reste de l'humanité. ; CASAGRANDE Carla et VECCHIO Silvana, « Péché », dans LE GOFF Jacques, *op.cit.*, p. 877 - 891.
[648] Il s'agit du prologue que le traducteur a rajouté au début de l'œuvre : GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 1r - 5v, 6r - 6v.

Premierfait, il affirme que la désobéissance des deux personnages « *(…) engendra ung tresgrief par quoy toute humaine nature devint subiecte a fortune et a sa moquerie* »[649]. Pour lui, au commencement, Adam et Ève sont créés par Dieu avec « *(…) entiere bienheurte et telement parfaits tant en corps comme en ame (…)* »[650] et c'est en enfreignant « *(…) la sainte et seule loy que dieux leur ot donne ou paradis de delices (…)* »[651] que le traducteur affirme qu'ils auraient condamné l'ensemble de leur future descendance humaine aux caprices de Fortune.

Le personnage de Boccace confirme cette théorie dans le premier chapitre consacré à Adam et Ève. Dans ce dernier, la structure même de l'histoire de ces deux personnages est l'exemple, par excellence, du parcours infortuné. S'il est évident que Boccace ne détient pas la paternité de ce récit ancien et biblique[652], il est intéressant d'observer la manière dont il s'emboite parfaitement avec la théorie concernant Fortune qu'il développe dans le reste de l'œuvre. En effet, tout comme la majorité des autres récits et particulièrement, ceux des empereurs romains, l'histoire d'Adam et Ève est jalonnée par les mêmes étapes exposées, dans les *Cas des nobles hommes et femmes* comme menant à l'infortune. Le récit débute par l'arrivée des deux personnages qui se présentent au personnage de Boccace en piteux état et en se lamentant comme les autres protagonistes de l'œuvre : « *Et voy cy deux vieillars se arresterent devant moy si tres eagiez et si ancians quil sambloit que ilz ne peussent trahiner leurs membres tres blans* »[653]. Boccace, comme il le fait pour les autres récits, affirme qu'ils ont été particulièrement touchés par Fortune.[654] Il s'engage ensuite sur la description de leur parcours : créés par Dieu à son image, ils bénéficient à leur guise de la multitude de merveilles que le « *haut et noble lieu paradis de delices* »[655] dans lequel ils se trouvent leur offre. Ils semblent s'épanouir dans une situation qui leur est fortement favorable, mais tout bascule quand ceux-ci transgressent la seule règle qui leur avait été imposée par leur créateur : ne pas consommer l'un des fruits de l' « *arbre de vie* ». À partir de ce moment et comme le précise Boccace, « *leur bienheurte qui estoit tres grant aussi fut elle soubdenement tournee en si grant pouvrete que*

[649] *Ibid.*, f. 1v.
[650] *Ibid.*
[651] *Ibid.*, f. 1r - 1v.
[652] Le récit d'Adam et Ève trouve son origine dans l'Ancien Testament, dans le Livre de la Genèse au sein du deuxième et troisième chapitre (Genèse 2 - 3) ; MINOIS Georges, *Les origines du mal : une histoire du péché originel*, Paris, Fayard, 2002, p. 20 - 21.
[653] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 7v.
[654] Comme il s'agit des premiers êtres humains façonnés par Dieu, il ajoute tout de même qu'aucun des malheureux individus dont il va narrer l'histoire n'est plus infortuné qu'eux.
[655] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 8r.

plus grieve ne puest estre »[656]. Ainsi, ceux qui avaient été au sommet de la roue ne l'étaient plus : le fruit défendu avait été consommé et la colère de Dieu était grande. Par leur désobéissance et donc, leur mauvaise action, Adam et Ève perdent non seulement leurs privilèges et deviennent mortels, mais ils condamnent par la même occasion l'ensemble de leur descendance humaine aux malheurs de la vie terrestre ainsi qu'aux vices et aux péchés. Boccace déclare d'ailleurs : « *(…) ie te di que par ce pechie lumain lignaige devint subget a fortune et a sa moquerie (…)* »[657].

De fait, comme certains empereurs, Adam et Ève débutent leur parcours avec une situation qui leur est favorable. C'est à cause de leur mauvais comportement et des actions qui en résultent qu'ils déclenchent la colère de Fortune et la subissent. Tout comme il existe une réelle césure chez les empereurs par rapport à ce qu'ils étaient avant l'exercice du pouvoir et ce qu'ils sont devenus ensuite, Adam et Ève sont aussi présentés comme différents avant l'accomplissement du péché originel et après. Le récit de ces deux personnages bibliques peut aussi être une manière de rétablir « l'humanité » des empereurs, de montrer qu'ils appartiennent à cette descendance humaine qui est vouée à commettre des péchés à l'image de leurs deux illustres ancêtres.

3.2. Les péchés capitaux responsables de l'infortune des empereurs

Les causes de la colère de Fortune relèvent, comme pour son origine première, du domaine chrétien. En effet, il est rapidement exposé que comme leurs parents éloignés, les empereurs subissent le mécontentement de Fortune en raison des péchés[658] qu'ils commettent. Luxure, gourmandise, avarice, orgueil ou colère[659], chacun des empereurs se rend coupable d'au moins l'un d'entre eux au cours de son parcours.[660] Pourtant, la majorité fait partie des quatre vices

[656] *Ibid.*, f. 8v.
[657] *Ibid.*
[658] Dans la tradition catholique, il existe sept péchés capitaux qui sont, dans l'ordre qui suit, l'orgueil, l'avarice, la luxure, la colère, la gourmandise, l'envie et la paresse. C'est Grégoire le Grand, vers la fin du VI[e] siècle, dans son œuvre *Commentaire moral du livre de Job*, qui en fixe l'ordre dans les grandes lignes puisqu'il sera légèrement modifié par la suite. Ces péchés capitaux font partie intégrante des enseignements procurés aux fidèles. Leur confession est d'ailleurs rendue obligatoire en 1215, par le Concile de Latran IV. ; QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 18. ; CASAGRANDE Carla et VECCHIO Silvana, *op.cit.*, p. 877 - 891.
[659] Au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, les empereurs décrits ne cumulent que quatre des sept péchés capitaux.
[660] Certains cumulent un très grand nombre de péchés. C'est le cas de Tibère, Caligula et Messaline qui sont tous les trois représentés dans ce qui semblent être un gouffre menant tout droit en enfer avec une gueule conséquente de démon située juste au-devant de l'image et des départs de feu tout autour d'eux. Nous pouvons avancer l'hypothèse qu'il s'agit pour le traducteur comme pour l'enlumineur d'insister sur leur damnation en conséquence des nombreux péchés qu'ils ont commis. ; Voir annexe n°4.

considérés comme les « *(…) plus vilz et les plus dommaigeux* »[661] qu'il faut à tout prix éviter selon le récit.[662] Si cela peut paraitre anachronique quant à l'époque dans laquelle évoluent les empereurs, cela ne l'est pas du tout pour Boccace et plus encore pour Laurent de Premierfait dans notre cas, qui ne peuvent s'empêcher de percevoir leurs histoires avec des yeux de médiévaux chrétiens.

a) La luxure : relations adultérines, « ribauldes » et perversions

Le péché de luxure est l'un de ceux le plus souvent reproché aux empereurs puisqu'entre « *(…) tous les aultres pecchiez luxure est ung vice abhominable en chascuns homme et femme (…)* »[663]. De fait, leur sexualité et la manière dont ceux-ci la pratiquent sont régulièrement utilisées par le récit afin de dépeindre leur mauvaiseté et expliquer leur incapacité à régner correctement. En corrélation avec l'influence chrétienne précédemment abordée et qui sera détaillée ultérieurement, durant la période médiévale, les rapports charnels sont largement établis comme prohibés, la virginité étant le seul comportement jugé acceptable et moral. Si la sexualité doit être exécutée, elle ne peut se faire que dans le cadre du mariage à des fins de procréation. Les autres comportements sexuels sont systématiquement associés à une déviance lorsque ceux-ci sortent de leur utilisation première.[664] La sexualité est également aggravée lorsque l'empereur en question semble éprouver une véritable « passion » pour ce domaine. Il en est tout à fait autrement dans la société romaine puisque le rapport sexuel n'est absolument pas connoté dès son origine. Sa « valeur morale » se justifie uniquement en fonction du partenaire avec lequel il est pratiqué ainsi que du statut sexuel - directement relié au statut social - du protagoniste en question.[665]

Au fil des récits, les mauvais comportements des empereurs en termes de sexualité sont exposés. L'un des premiers éléments qui transparait dans chacun des cas et qui est souvent la base des autres mauvais comportements est la gravité de leur appétit sexuel. Lorsqu'il est jugé comme trop important par rapport aux normes chrétiennes et médiévales de l'époque, ce dernier

---

[661] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94r.
[662] Le chapitre qui suit celui consacré au récit d'Adam et Ève intitulé « *Second chapiltre qui raisonne contre linobedience de noz premiers parens et de tout lumain lignaige* » insiste sur les péchés et vices à ne pas commettre. ; *Ibid.*, Ms. fr. 190/1, f. 9v - 10r.
[663] *Ibid.*
[664] VERDON Jean, « La sexualité conjugale au Moyen Âge », dans JOURNET Nicolas (éd.), *Le sexe. D'hier à aujourd'hui*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 2013 (Collection « Essais »), p. 52 - 60. ; METTZLER Irina, « Sex, Religion, and the Law », dans EVANS Ruth, *A Cultural History of Sexuality in The Middle Ages*, t. 2, Oxford, Berg, 2011, p. 101 - 118.
[665] PUCCINI-DELBEY Géraldine, *La vie sexuelle à Rome*, Paris, Tallandier, 2007, p. 11.

est directement associé à de la perversion. De cet appétit sexuel hors norme découle ensuite une succession d'agissements tous considérés comme dissolus. Par exemple, il est dit de certains empereurs qu'ils entretiennent des relations adultères comme c'est le cas de Néron[666] ou qu'ils fréquentent assidument les maisons closes et par conséquent, les prostituées comme Tibère qui se rendit de nombreuses fois « *(...) dedans les puens bordeaulx entre les ribaulx et entre les ribaudles (...)* »[667] ou Néron qui « *(...) par nuyt commençoit discourir et entrer en tavernes en bourdeaulx et en tous lieux deshonnestes. En abandonnand sa personne a peril et enfaisend villenie a aultres* »[668]. Leur goût prononcé pour la chair les amène non seulement à fréquenter des endroits de débauche, mais aussi à côtoyer des personnes dissolues. Si cela fortement décrié par Boccace, c'est parce que cela correspond aux normes de la société romaine qui accepte qu'un homme entretienne des relations charnelles multiples et variées et qui plus est, avec des prostituées ou des esclaves. L'adultère leur est également permis sous la condition de le réaliser avec des femmes non mariées d'un rang social inférieur au leur.[669] *A contrario*, la société médiévale, largement influencée par la pensée chrétienne et dans laquelle s'inscrit pleinement Laurent de Premierfait, est en profonde ambivalence avec ces agissements. Si beaucoup considèrent la prostitution comme une activité économique urbaine indispensable et traditionnelle[670], celle-ci est très mal perçue et largement condamnée par l'Église dans la continuité de la condamnation de la luxure. Cette dernière essaye d'ailleurs tant bien que mal de convertir les femmes qui pratiquent ce métier afin d'y mettre un terme. Signe de leur exclusion de la société et de leur mauvaise réputation, les péripatéticiennes ont l'obligation de se vêtir de manière différente du reste de la population dans de nombreuses villes européennes.[671] Si l'Église condamne en théorie, elle tolère - tout de même difficilement - puisqu'elle reconnait que la prostitution permettrait de maintenir les pulsions sexuelles « naturelles » des jeunes hommes non mariés et ainsi, de sauvegarder l'honneur du reste de la population féminine. Enfin, l'adultère est aussi connoté négativement. Il est d'ailleurs utilisé comme motif de divorce lors des procédures judiciaires et lorsqu'il est avéré ou que les coupables sont pris sur le fait, des sanctions particulièrement déshonorantes sont prises à leur encontre.[672]

[666] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 84v.
[667] *Ibid.*, f. 81r.
[668] *Ibid.*, f. 84v.
[669] PUCCINI-DELBEY Géraldine, *op.cit.*, p. 11.
[670] MUMMEY Kevin, « Prostitution : The Moral Economy of Medieval Prostitution », dans *ibid.*, p. 165 - 180.
[671] EVANS Ruth, « Introduction », dans *ibid.*, p. 1 - 36.
[672] METTZLER Irina, « Sex, Religion, and the Law », dans *ibid.*, p. 101 - 118.

Le déploiement de moyens afin de satisfaire cette envie de luxure semble également condamné. Tibère et Néron sont de nouveau pris en exemple puisque le premier aurait possédé une île sur laquelle il aurait fait « *(…) amaz de ribaudelles (…) et de tous ribaulx (…)* »[673] et le second « *(…) commendoit que par tout le rivaige du tibre feussent posees tavernes et notables boutiques garnies de vins de viandes et de putains publiques (…)* »[674]. Certains empereurs sont caractérisés par ce péché, sans doute une preuve de leur grande implication dans ce dernier. C'est encore une fois le cas de Tibère qui est très régulièrement appelé « *vieillart luxurieux* »[675]. Les travers sexuels des empereurs ne sont cependant pas tous détaillés. Contrairement à Néron et Tibère dont l'activité sexuelle est fortement développée, pour les empereurs Commode et Dioclétien, par exemple, il est seulement dit respectivement qu'il « *(…) fut abandonnez a toutes hontes de charnel delit et dordure (…)* »[676] et qu'il « *(…) se estoit abdonne a vie luxurieuse et mauvaise.* »[677]. Le péché de luxure est assez souvent associé à celui de gourmandise ou plutôt de « *gloutonnie* » comme exposé dans l'extrait concernant l'activité sexuelle de Néron qui associe vins et viandes avec « *putains publiques* » en un même lieu. Enfin, par le biais de Messaline qui se défend des propos tenus par Caligula, Boccace réalise un petit aparté concernant la chasteté des femmes, un thème qu'il aborde particulièrement dans le *De mulieribus claris*. Ainsi, la *pudicitia*[678] chez une femme se manifeste pour lui au travers de certains comportements tels que le fait « *(…) qu'elle reste à l'écart des banquets, qu'elle méprise les parures superflues, (…) qu'elle voue tout son amour à son seul mari (…) et qu'elle n'accepte les étreintes de son mari (…) seulement pour assurer une descendance.* »[679].

b) Le péché de « *gloutonnie* »

Les empereurs romains semblent donc profiter allègrement des plaisirs de la chair selon les *Cas des nobles hommes et femmes*. Il en est de même pour ce qui est des plaisirs de la table. Plus que celui de luxure encore, le péché de « gloutonnie », reconnu comme l'un des sept péchés capitaux dans le Christianisme médiéval[680], est fort mal perçu au sein de l'œuvre[681]. Son

[673] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 79r.
[674] *Ibid.*, f. 84v.
[675] *Ibid.*, f. 81r.
[676] *Ibid.*, f. 106r.
[677] *Ibid.*, f. 116r.
[678] BOCCACE, *op.cit.*, p. XVIII.
[679] *Ibid.*, p. 119.
[680] QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, *op.cit.*, p. 11.
[681] En plus de la désobéissance et de l'orgueil dont ont fait preuve Adam et Ève, ceux-ci auraient également commis le péché de gourmandise puisqu'ils ont consommé le fruit défendu. Ainsi, la « *gloutonnie* » serait au même titre que l'orgueil, à l'origine du péché originel. ; *Ibid*., p. 20.

représentant le plus illustre est certainement l'empereur Vitellius. Au sein du chapitre qui lui est consacré, celui-ci cumule de très nombreuses critiques à l'encontre de son penchant considérable pour la nourriture et le vin. En effet, Laurent de Premierfait n'y va pas de main morte[682] : il dit de lui qu'il emplissait « *(...) de viandes et de vin le gouffre de son ventre (...)* »[683] et le qualifie même au travers d'un dialogue de « *(...) prince de gloutonnie (...)* »[684]. Vitellius est majoritairement décrit par le biais de ce péché : son comportement, ainsi que ses actions en tant qu'empereur sont altérés par l'importance de ce dernier. Tout d'abord, son corps, qui se doit d'être robuste et fort à l'image de son pouvoir, comme établi précédemment, se dégrade petit à petit et affirme sa décadence. Ensuite, la majorité de son temps, qui devrait être consacré à s'occuper de l'empire et des affaires qui lui sont relatives, est davantage investi dans ses repas :

> « *Vitellius donques telemant se adonna a paresse et a gloutonie que pour ce que les mangeries les soupers les disners et les convitz tresconstageux ne lui souffisoient pas et si y mettoit toute son estude et tressouvant et avec pluseurs gloutons* ».[685]

Si le péché de gourmandise l'empêche de se consacrer pleinement à sa fonction d'empereur, il est également à l'origine de fautes jugées scandaleuses et impardonnables comme lorsqu'il prit la décision d'interrompre un sacrifice afin de se rassasier de divers mets.[686] Ainsi, comme cela est précisé, Vitellius « *(...) se adonna a gloutonnie ainsi comme se ce feust une tresbonne manière de vivre.* »[687]. Bien sûr, d'autres empereurs sont également concernés par ce péché comme l'empereur Julien l'Apostat qui était « *(...) enflez de vins de viandes et d'orgueil (...)* »[688]. Néanmoins, Vitellius se démarque clairement en la matière et est catégorisé comme le « glouton » par excellence. Cet élément est d'ailleurs confirmé par la présence, à la suite du chapitre qui lui est réservé, d'un autre chapitre dont il est dit « *(...) qu'il parle contre les hommes gloutons et dampne le vice de gloutonnie* »[689]. Tout comme pour l'empereur Julien

---

[682] Le péché de gourmandise semble aussi être particulièrement mal perçu dans le *Romuleon* puisque comme dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, l'auteur ne lésine pas sur les surnoms dégradants comme pour l'empereur Tibère dont il dit qu'il « *(...) fût appelé Biberius pour sa trop grant gloutonnye de vin (...)* » : *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 309.
[683] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 92v.
[684] *Ibid.*, f. 93v.
[685] *Ibid.*, f. 92r.
[686] *Ibid.*
[687] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 91v.
[688] *Ibid.*, f. 124r.
[689] *Ibid.*, f. 94r.

l'Apostat[690], les *Cas des nobles hommes et femmes* ont fait du péché le plus caractéristique de Vitellius un chapitre qui lui est consacré, lui permettant d'approfondir sa pensée concernant le sujet et de développer encore davantage sur la mauvaiseté de l'empereur qui le pratique assidument. Dans ce chapitre, le péché de gourmandise est étudié sous tous les angles. Il est établi que le vice de « *gloutonnie* » annihile foncièrement « *(...) tous les biens de lomme par lesquelz il est plus excellent que les aultres bestes brutes* »[691], ce qui corrobore l'hypothèse de dégénérescence supposée de Vitellius et des autres empereurs gloutons par ce péché. Afin d'accentuer le caractère néfaste de ce dernier, le récit réalise ensuite le parallèle avec les hommes de l'Âge d'or[692], qui selon lui, s'avéraient davantage vertueux et tempérés dans leur manière de s'alimenter. Laurent de Premierfait semble regretter le fait que les hommes antiques comme contemporains ne se contentent plus de ce que la nature leur offre puisqu'ils forment des spécialistes en la matière, c'est-à-dire des cuisiniers, qui transforment considérablement les aliments sains que la nature offre avec des épices et d'autres saveurs.[693] Selon lui, les gloutons sont d'autant plus tentés de continuer à commettre le péché de gourmandise. Le récit dénonce aussi le manque de tempérance et l'excès que ce péché provoque chez ceux qui le commettent. L'une des preuves de ce phénomène, qu'il raconte d'ailleurs dans le chapitre précédent, est certainement le fait que lorsque Vitellius est acculé par son successeur Domitien, son premier réflexe est de se ruer sur la nourriture avant de prendre la fuite en prenant soin de partir avec l'un de ses cuisiniers :

> « *Vitellius qui savoit que ses viandes estoient apprestees en la cuisine il mangea et but a son bandon ; Et apres disner vitellius prist avec soy son queux et son pastissier et le acchemina vers le mont adventin pour prendre sa fuyte vers champaigne de romme.* »[694]

Au travers de cet extrait, il semble que Vitellius, et ceux qui commettent ce péché sont irrémédiablement attirés par la nourriture et sont, en quelque sorte, pris de frénésie, comme s'ils ne pouvaient faire autrement que d'en consommer même lors de moments très peu opportuns.

---

[690] Il fait référence au chapitre 12 du Livre 8, intitulé « *(...) contre les blafemeurs du nom de dieu* » : *Ibid.*, f. 125v - 126v.
[691] *Ibid.*, f. 94v.
[692] L'Âge d'or est une des périodes appartenant à la théorie des Âges, un ensemble de récits destinés à retracer les divers âges et « races » de l'humanité. Il est le premier des quatre âges décrit dans la théorie et est défini comme l'âge parfait, où l'harmonie, la paix et le bonheur régnaient. ; « Âge d'or, Théorie des Âges », dans COLLOGNAT Annie (éd.), *op.cit.*, p. 25 - 35.
[693] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 95r.
[694] *Ibid.*, f. 93r - 93v.

Ils sont comme poussés par une sorte d'instinct primaire, par une pulsion animale[695] qui ne leur permettraient pas d'y renoncer une fois pratiqué. Ce même phénomène est aussi présent chez les empereurs qui commettent le péché de luxure. Les deux péchés sont d'ailleurs très souvent liés dans les descriptions d'empereurs comme quand Néron est qualifié d' « *homme luxurieux et glouton* »[696] ou quand il dit que Tibère a fait sur son Île de Capri[697] « *boutique de luxure de gloutomne et daultres ordures* »[698]. Le traducteur affirme également pleinement son mépris pour ceux qui le commettent en ajoutant que le péché de gourmandise balaye toute réserve et qu'il pousse le pécheur à « *(...) ouvrir les secretz de sa pensee (...)* », ses « *(...) oreilles se commencent à ouvrir (...)* », son « *(...) cuer se ouvre a tous conseilz et lame qui est lors eslargie a tout dire et tout faire ne refuse riens (...)* »[699]. Les reproches adressés aux empereurs gloutons quant à la dégradation de leurs valeurs intellectuelles et morales sont similaires à ceux déterminés par de nombreux théologiens médiévaux. En effet, ce sont les conséquences du péché qui sont davantage redoutées et critiquées que le péché en lui-même. Celles-ci sont la perte de pureté, le déclin des sens, l'obscénité et la loquacité excessive.[700] Il provoque également, en lien avec ce qui vient d'être énoncé, un « échauffement des sens »[701] qui conclut irrémédiablement sur le péché de chair. Suite à la consommation récurrente et excessive de nourriture et de vins, il est établi que le péché de gourmandise peut entrainer des comportements dépravés et dégradants comme des relations adultères ou le meurtre.[702] La viande, en particulier, qui est souvent mentionnée dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, est d'ailleurs l'un des aliments les plus vivement critiqués : si certains affirment qu'elle est un produit de luxe et qu'elle permet une bonne santé, beaucoup d'autres la critiquent puisqu'elle « échaufferait le sang » et provoquerait des comportements outrageants comme la violence, l'irascibilité et la sexualité excessive et débridée.[703] De manière générale, la gourmandise est pleinement associée

[695] Chez les théoriciens du pouvoir que nous développerons quelques lignes plus bas, le vocabulaire rattaché à la dimension animale est particulièrement utilisé pour décrire le péché de gourmandise, preuve de la dimension déshumanisante de ce vice. ; QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, *op.cit.*, p. 35.
[696] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 84v.
[697] L'Île de Capri est une île qui se situe dans le Sud de la Baie de Naples. Elle est notamment célèbre pour avoir abrité l'empereur Tibère sur laquelle il fait construire de nombreux bâtiments et où il a séjourné pendant une certaine période. ; SONNABEND Holger, « Capreae », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/capreae-e226770?s.num=2&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=capri, (consulté le 24 avril 2022).
[698] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 79r.
[699] *Ibid.*, f. 95v.
[700] QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, *op.cit.*, p. 19.
[701] *Ibid.*
[702] *Ibid.*
[703] ID., *Histoire de l'alimentation : de la préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, 2021 (Collection : Références), p. 376.

à la tyrannie, devenant même l'un des traits majeurs du tyran.[704] En effet, ce péché semble annoncer, pour beaucoup de théoriciens du pouvoir, les pires caractéristiques du gouvernant tyrannique avec parmi celles-ci la folie, l'égocentrisme et le goût pour les excès qui sont à l'opposé des qualités requises chez un bon roi. Au sein des Miroirs des princes, les auteurs insistent particulièrement sur la nécessité pour le souverain de s'éloigner le plus possible de ce péché. Il en est également de même pour le théologien Thomas d'Aquin qui dans son œuvre *Somme théologique* prône davantage la retenue et la modération.[705]

Le lecteur est aussi mis en garde : le péché de « *gloutonnie* » ne cause pas uniquement des dégâts aux vertus et à l'esprit du pécheur, mais aussi à son physique. En conséquence, il est logique que les « *gloutons* » soient punis : « *(…) ie di que dame nature auroit trop bien pourveu au chastiemant des gloutons et a la punition de leur gloutonnie pour ce que repentence tantost survient apres le mauvais crime de gloutonnie* ».[706] Ainsi, le traducteur affirme que ceux qui le commettent « *(…) rouctent et deshonnestemant vomissent quant lesthomac na en soy assez forces pour digerer les viandes et les vins que gloutonnie avoit dedans entasse.* »[707] ou que lorsque la nourriture s'avère mauvaise ou qu'elle est trop longtemps restée dans l'estomac, « *(…) le glouton souffre tres grant angoisse et tant que son sang et les aultres humeurs sont corrompues par les viandes pourries ou sthomac.* »[708]. Pour Laurent de Premierfait, il est évident que la gourmandise laisse des séquelles importantes au pécheur et entame sa bonne santé physique. Il débute d'ailleurs la fin du chapitre en listant l'ensemble des maux[709] dont peut être atteint celui qui commet le péché. Ce qui se passe dans le corps est sans doute aussi pour lui le reflet des dommages causés à l'esprit. À la fin du chapitre, il affirme que selon de « *tres saiges medecins* », « *plus dhommes sont mors par manger que par espee* »[710]. Cet argument de mauvaise santé physique est aussi utilisé par les théologiens qui mettent en avant que le péché de gourmandise provoque bien des maux.[711]

---

[704] VINCENT-CASSY Mireille, « Les péchés de la cour de Charles VI », dans GAUDE-FERRAGU Murielle, LAURIOUX Bruno et PAVIOT Jacques (dir.), *La Cour du Prince : Cour de France, cours d'Europe, XII^e - XV^e siècle*, Paris, Champion, 2011, p. 339 - 357.
[705] QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, *op.cit.*, p. 32 - 39.
[706] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 95v.
[707] *Ibid.*
[708] *Ibid.*
[709] Pour prendre connaissance de toute la liste, il est nécessaire de consulter la page 96r du second manuscrit ; *Ibid.*, f. 96r.
[710] *Ibid.*
[711] QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, *op.cit.*, p. 41.

c) L'orgueil et la prodigalité

Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, l'orgueil est un des autres péchés reprochés aux empereurs. Selon le récit, certains se prêtent trop au jeu du pouvoir et cela semble leur monter à la tête. Pour le traducteur, l'intention première de l'orgueilleux est souvent la même : affirmer son importance, son pouvoir et son prestige qui s'avèrent être sans limites et qui se réalisent aux dépens des autres. Ainsi, certains empereurs s'affirment comme étant d'origine divine et exigent qu'on les traite en conséquence. C'est le cas de l'empereur Caligula pour lequel le personnage Boccace dit au travers du discours moqueur de Messaline :

> « *(…) tu feux si oultrageux que durant ta vie tu feignis que tu feusses dieu. Et si souffris que len te feist temples et nuages ? Et que len te sacrifiast bestes et que leu te offrist prieres et oroisons en innocand ton nom et en toy adorand ; (…) ie te voy si soubdeinement abatu des aultels ou tu estoies eseuez en nuages et du ciel et de la compaigne des dieux la ou tu disoies avoir ta demourance, car ie te voy abatu entre ung grans taz despees de tes propres varlets qui te tuerent a iuste cause. Je croy que les dieux castor et pollux*[712] *ou milieu desquelz tu estoies assis ou ciel tout gette hors de ton ancianne possession du ciel ou tu estoies hebergez.»*[713]

Dans ce cas précis, Messaline utilise de manière sarcastique le côté divin que Caligula affirme posséder pour lui montrer qu'au vu de son parcours calamiteux et de l'infortune qu'il a subie jusqu'à sa mort, il ne l'était peut-être pas autant que ce qu'il pensait. Il apparait dans cet extrait que Caligula semblait demander à ce que l'on pratiquât des sacrifices et des prières en son nom et qu'il se considérait comme l'égal d'un dieu. L'empereur Domitien, qui est surnommé « *(…) l'orgueilleux domician (…)* »[714], semblait faire également de même : « *(…) il fut tant orgueilleux que il qui vouloit que on le adourast comme dieu (…)* »[715]. D'autres empereurs se comparent davantage à de grandes figures historiques comme Julien l'Apostat dont il est dit qu'il « (…) *osa appartemant affermer que il avoit en son corps le propre esperit*

[712] Castor et Pollux sont des figures mythologiques grecques et romaines. Jumeaux, ils sont les fils de Léda, la reine de Sparte et l'épouse du roi Tyndare. Selon la légende, la nuit de leur conception, Léda aurait été fécondée par son mari Tyndare, mais aussi par Zeus. Lui apparaissant en cygne, Léda accouche de deux œufs qui contiennent respectivement les enfants divins de Zeus, Pollux et Hélène et les enfants mortels de Tyndare, Castor et Clytemnestre. Castor et Pollux sont également appelés sous le nom générique de « dioscures », c'est-à-dire « jumeaux divins ». Ils sont introduits dans la mythologie romaine pour leur participation à la Bataille du lac Régille et par la suite, un temple en leur honneur est construit sur le forum romain. ; GARTRELL Amber, *The Cult or Castor and Pollux in Ancient Rome : Myth, Ritual, and Society*, Cambridge, Cambridge university press, 2021, p. 4 - 6, 8 - 21.
[713] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 81r.
[714] *Ibid.*, f. 105v.
[715] *Ibid.*

que iadiz avoit eu le grant roy alexandre de macedoine[716] *et si avoit les meurs les coustumes et aussi la fortune samblables au roy alexandre.* »[717].

Au travers de ces différents exemples d'orgueil que Boccace critique ouvertement, il semble fortement désapprouver que ce que l'historiographie désigne comme le « culte impérial ». Ce concept, dont la définition précise reste difficile à établir, fédère l'ensemble des manifestations de loyauté du peuple romain envers la figure de l'empereur ou de l'empire. Ces dernières trouvent leur origine dans la perception du pouvoir et de l'influence de l'empire par la société romaine. Persuadés de la puissance de celui-ci, les rituels religieux permettaient aux Romains d'attester de l'origine divine de cette puissance et de leur domination sur le monde. Ces rituels diffèrent considérablement en fonction des régions de l'empire. En Occident, par exemple, il y a le culte des *divi* rendu aux empereurs de la *Domus Augusta* divinisés *post-mortem* par le sénat. Lorsque l'empereur est toujours en vie, on ne rend hommage qu'à son Génie ou à son *numen*[718] mais jamais directement à l'empereur. L'ensemble des rituels pratiqués pour rendre hommage à la personne impériale et à l'empire nécessitaient également des praticiens attitrés et étaient notamment inscrits dans le calendrier civique où certains jours particuliers leur étaient réservés. Si les empereurs étaient perçus comme des individus intermédiaires entre les êtres mortels et les dieux, il est important de préciser que les Romains effectuaient également la différence avec les vrais dieux immortels qui étaient supérieurs à ceux-ci.[719] Ce culte rendu aux empereurs romains est sans conteste en contradiction totale avec les valeurs de la société médiévale qui prône davantage l'humilité devant Dieu.[720] En conséquence, elle ne conçoit pas ou difficilement qu'un individu, même au pouvoir comme un roi ou un prince, se hisse sur le même pied d'égalité que ce dernier. Au même titre que le simple

[716] Alexandre le Grand est né en l'an 356 avant notre ère et est décédé en l'an 323 avant de notre ère. Élève du philosophe Aristote, il devient roi de Macédoine en 336 avant notre ère, à la mort de son père. Dans la continuité de la volonté de son père, Alexandre le Grand se présente comme le chef suprême de la Ligue hellénique et souhaite se lancer dans une guerre contre le roi Darius III. Après plusieurs victoires, il arrive en Égypte où il est accueilli avec beaucoup de déférence et considéré comme le fils de Zeus-Ammon. Il y construit la ville d'Alexandrie et il finit par vaincre l'armée de Darius. Après de nombreux autres exploits guerriers, mais également des épisodes plus fâcheux, Alexandre tombe malade et meurt en 323, en ne laissant aucun héritier. ; BADIAN Ernst, « Alexander », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/alexander-e114170?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Alexander, (consulté le 24 avril 2022).
[717] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 124r.
[718] Le « Génie » de l'empereur est en quelque sorte son double divin qui assure sa protection. Son *numen*, quant à lui, est définit comme « une puissance d'action propre à celle d'un dieu ». ; FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *op.cit.*, p. 737 - 738.
[719] *Ibid.*, p. 736 - 741.
[720] ZINK Michel, *op.cit.*, p. 35 - 38.

croyant, mais certainement à des degrés différents, le roi ou le prince doit uniquement s'établir en serviteur de Dieu et ne pas prétendre être son égal.

Enfin, l'orgueil peut aussi être mis à mal par certains évènements. C'est le cas de l'empereur Galère, qui après avoir perdu la bataille contre Narses le roi des Perses[721] ainsi que la majorité de son armée, se présente devant Dioclétien et par l'humiliation qu'il subit, remet en question son orgueil :

> « *(...) et tant que gallerius qui ot perdu ses gens vint a refuge devers dioclecian qui tresarrogammant receut le dit gallerius et tant que gallerius vestu de pourpre couri de pie treslonguemant devant le cheriot de dioclecian. Ceste honte et villeme que souffri gallerius lui aguisa lengin (...) et abati la rueille quil avoit a cause de son orgueil royal et considera en sa pensee les orgueilz et follies par quoy il avoit perdu trois grans batailles* »[722]

À plusieurs reprises dans le récit, la prodigalité des empereurs est aussi critiquée tout comme l'ensemble de leurs excès. Certains d'entre eux auraient tendance à dépenser à outrance pour se procurer toutes sortes d'objets de valeur. L'empereur Néron en est un bon exemple puisqu'il est dit qu'il « *(...) fut si prodiges et follarges quil avoit coustume de pescher en une raiz et toute dor dont les cordes pour la tirer estoient de fine pourpre. »*[723] et qu'il avait pour habitude *« (...) de non vestir par deux foiz une mesme robe »*[724]. Pour insister sur ses dépenses excessives, Boccace ajoute qu'il demandait « (…) *de ferrer de semeses dargent les piez de ses mules Et muletz qui menoient ses cheriotz et qui portoient ses lectieres (...)* »[725]. De même, il fit également construire la *Domus aurea*[726] édifiée au moyen d'une somme colossale. Le récit s'attache d'ailleurs à en faire une description assez complète et détaillée[727], certainement pour

---

[721] Narses est le frère du roi de Sapor I^er^. Alors qu'il occupe la fonction de prince-gouverneur de l'Arménie perse en 293, il usurpe le pouvoir en s'opposant directement à Wahram III, son petit-neveu. Au pouvoir, il décide d'envahir l'Arménie romaine et par ce biais, réveille l'ancien conflit avec l'Empire romain. Il bat l'empereur Galère à Carrhae en 297 et après que Galère a capturé son harem en 298, les deux camps concluent une paix largement en faveur des Romains puisque cinq provinces arméniennes leur sont cédées ainsi que la domination sur l'Ibérie. ; SCHOTTKY Martin, « Narses », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/narses-e817060?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Narses, (consulté le 24 avril 2022).

[722] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 117r.

[723] *Ibid*., f. 85r.

[724] *Ibid.*

[725] *Ibid.*

[726] La *Domus Aurea* ou « Maison dorée » est le palais impérial imaginé et construit par Néron après que le précédent palais, la *Domus Transitora*, fût ravagé par l'incendie de 64. L'espace considérable qu'elle occupait est progressivement réattribué à un usage public par la dynastie des Flaviens et l'empereur Hadrien. ; FÖRTSCH Reinhard, « Domus Aurea », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/domus-aurea-e323110?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=domus+aurea, (consulté le 25 avril 2022).

[727] Pour en prendre entièrement connaissance, il est nécessaire de consulter la page 83v du second manuscrit ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 83v.

constater les largesses de Néron. La prodigalité pousse également à commettre des méfaits comme cela est décrit dans le *Romuleon*[728] à propos de l'empereur Caligula. Ayant dépensé « *(...) tout le tresor de l'empereur Thibere (...)* » de manière inconsidérée[729], Laurent de Premierfait dit que Caligula « *(...) trouva nouvelles manieres de accusacions et d'extorcions (...)* »[730] qui se matérialisent par des taxes assez imposantes ainsi que de la tricherie aux jeux. D'autres empereurs n'hésitent pas, pour satisfaire leur soif d'argent, à voler et piller, comme l'empereur Tibère :« *Thibere fut fort tenant argent et couvoiteux ; il tourna son corage a rapine, il confisca et despouillia les biens de pluseurs princes des provinces (...)* »[731]. Si la prodigalité des empereurs est largement critiquée, c'est parce que ce péché qui découle de l'orgueil est davantage considéré comme un péché inhérent à l'aristocratie et à la cour plutôt qu'au prince ou au roi. En effet, l'orgueil est défini, par des théoriciens du pouvoir et moralistes tels que Philippe de Mezières, Jean Gerson ou encore Eustache Deschamps, comme le fondement de l'ensemble des vices de la cour. Parmi ceux-ci, la prodigalité et les dépenses excessives qui sont généralement réalisées pour magnifier son apparence sociale et permettre au reste de comprendre sa supériorité. Ce péché ne peut donc pas être présent chez le roi même si, la génération suivante dont fait par exemple partie Enguerrand de Monstrelet déclare que celui-ci est quelquefois provoqué chez les rois et princes au même titre que l'envie et la haine par des courtisans.[732]

d) La colère : des empereurs violents, meurtriers et assassins

Au fil des récits de vie d'empereurs, il apparait que ces derniers présentent une tendance récurrente à la colère et à la violence. De fait, ceux-ci commettent ou sont à l'origine de nombreux meurtres et assassinats. En effet, lorsqu'une contrariété survient, les empereurs choisissent systématiquement la voie de la violence et cela, sans difficulté apparente. C'est précisément ce que l'œuvre dénonce dans les récits d'empereurs puisque cela va foncièrement à l'encontre des préceptes inhérents à la société médiévale chrétienne. En effet, comme affirmé dans le sixième commandement « Tu ne tueras point », l'homicide est fortement condamné et

[728] Cet aspect est davantage décrit au sein du *Romuleon* que dans les *Cas des nobles hommes et femmes*.
[729] L'auteur précise les motifs des dépenses excessives : « *(...) Il trouva (...) diversitez de viandes et tresmerveilleux souppers car il transgloutit es convis precieuses piarreries destrampees en vin aigre, il mist sur les tables pains et viandes d'or. Il sema du sommet du temple de Julia par aulcuns jours grand somme de monnoye et la respandit sur le peuple estant en bas. Il fit faire nefz de cedres atout poupes couvertes de piarres precieuses et voisles de diverses couleurs. » ; Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 313.
[730] *Ibid.*, p. 313.
[731] *Ibid.*, p. 309.
[732] VINCENT-CASSY Mireille, *op.cit.*, p. 339 - 357.

même interdit.[733] Cependant, lorsqu'il est commis, plusieurs types de jugements moraux et judiciaires peuvent être émis en fonction de la préméditation de l'acte. Si l'auteur de l'homicide ne pouvait pas l'éviter et a tué *cum dolore animi*, c'est-à-dire avec « douleur de l'âme », il n'est pas considéré comme un véritable pécheur et doit simplement déplorer son acte. À l'inverse, si l'auteur du meurtre a commis l'acte avec l'intention de tuer et que l'homicide était évitable, alors ce dernier a réalisé un péché mortel. Concernant les empereurs, la deuxième possibilité est souvent celle qui correspond le mieux.[734] Si l'homicide est très mal perçu par les médiévaux, la colère l'est également et davantage encore chez un prince. De fait, il est important pour un gouvernant de ne pas succomber à la « mauvaise colère », celle à l'origine de la disparition de la raison et du discernement, qui s'abat sur ses sujets et pour laquelle ces derniers font tout pour l'éviter. Le roi doit uniquement présenter la « bonne colère », celle qui lui permet de veiller à la bonne gestion du royaume, au bien de ses sujets et qui implique uniquement la punition d'une injustice commise.[735]

Les paramètres des assassinats et des meurtres commis par les empereurs sont très variés. Tout d'abord, il réside déjà des différences dans la nature de leur origine. Certains sont réalisés pour des motifs personnels, relatifs à la personne même de l'empereur ou à son entourage. Ils peuvent, par exemple, être commis pour des raisons de sécurité : l'empereur se sent en danger physiquement comme au niveau de son pouvoir par un potentiel remplaçant et souhaite éliminer la menace. C'est le cas quand Néron assassine son demi-frère Britannicus, ou sa propre mère Agrippine[736], comme dans l'extrait suivant :

> « *(…) neron surpruis de paour de perdre la seignorie du monde par le pourchaz de sa mere agrippine par le moyan de la quele il avoit eue celle seignorie il espia les voyes par quoy empoisonnast et feist mourir sa mere (…)* »[737]

L'assassinat est aussi un moyen de faire disparaitre des personnes qui dérangent et ainsi, de faciliter certains de leurs projets nuptiaux : Claude fait assassiner Messaline pour se marier

[733] PELLUCHON Corine, *Tu ne tueras point : réflexions sur l'actualité de l'interdit du meurtre*, Paris, Cerf, 2013, p. 9.
[734] GONTHIER Nicole, *Le châtiment du crime au Moyen Âge*, Reims, Presses universitaires de Rennes, 1998 (Collection : Histoire), p. 44 - 45.
[735] GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, *op.cit.*, p. 66. ; SÈRE Bénédicte, « Déshonneur, outrages et infamie aux sources de la violence d'après le *Super Rhetoricorum* de Gilles de Rome », dans FORONDA François, BARRALIS Christine, SÈRE Bénédicte, *Violences souveraines au Moyen Âge : travaux d'une école historique*, Paris, PUF, 2010, p. 103 - 112.
[736] L'iconographie représentant la dépouille mutilée d'Agrippine est présente dans l'annexe n°5.
[737] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 86r.

avec Agrippine[738] et Néron fait assassiner Octavia pour s'en débarrasser définitivement après l'avoir répudiée.[739] L'assassinat est aussi pratiqué par simple envie ou par vanité : l'empereur Néron fait par exemple tuer Antonia, la fille de Claude « *(...) pour ce quelle le refusa a prendre en mariage (...)* »[740]. Le meurtre intervient aussi dans le domaine politique. Ainsi, l'empereur Commode « *(...) occisit pluseurs senateurs rommains et par especial ceulx qui advisa estre excellens en noblesse et en soubtilite (...)* »[741]. L'empereur Caligula, quant à lui, possède même une liste de nom de personnalités politiques qu'il avait « *destinez a mourir* »[742] comme précédemment évoqué. Il en est de même concernant la politique religieuse menée à l'encontre des chrétiens. En effet, de nombreux empereurs commettent des persécutions envers les croyants de cette nouvelle religion et notamment, des meurtres et « occisions ». Valérien, par exemple, ordonna que les chrétiens *« (...) feussent occis qui refuseroient adourer et sacrifier aux ydoles et respandi les sangs des saincts hommes cristians au long et au large de lempire rommaine*. »[743]. Julien l'Apostat est également décrit comme un féru d'exécutions de fidèles de Dieu puisqu'il « *(...) feist getter et offrir devant celles bestes les saints euesques les moines et tous les aultres cristians (...) pour iceulx estre occis et despieces en la presence de lui (...)* »[744]

Les empereurs ne semblent donc pas craindre d'éliminer ceux qui les menacent, qui les dérangent ou qui leur sont opposés. Certains empereurs cumulent d'ailleurs un nombre considérable de meurtres et d'assassinats tout au long de leur parcours. Les empereurs Caligula et Néron illustrent particulièrement bien ce cas puisque Laurent de Premierfait dévoile, dans leurs récits respectifs, une grande majorité des crimes qu'ils ont commis. Ceux-ci étant racontés les uns à la suite des autres, l'importance du nombre est amplifiée. Comme il a été exposé, le profil des personnes qu'ils assassinent est très varié : membres de la famille, entourage proche, personnalités publiques et politiques ou encore croyants. Enfin, le *modus operandi* qui permet le meurtre diffère souvent. Cela va de l'empoisonnement au glaive du soldat en passant par le suicide « forcé » comme pour Néron et son précepteur Sénèque[745], et l'exécution publique.

[738] *Ibid.*, f. 81r.
[739] *Ibid.*, f. 86v - 87r.
[740] *Ibid.*, f. 86v.
[741] *Ibid.*, f. 106r.
[742] *Ibid.*, f. 78v.
[743] *Ibid.*, f. 109r.
[744] *Ibid.*, f. 124v.
[745] En voici l'extrait : « *(...) Neron aussi fist enciser les veines des bras de son maistre descole seneque* (…) » ; *Ibid.*, f. 87r.

Quelquefois et nous le détaillerons ensuite, les empereurs font également preuve d'ingéniosité et se montrent très cruels et sanguinaires dans leur manière d'exécuter leurs victimes.

3.3. Inceste, homosexualité, travestissement et perversité : les mauvaises mœurs des empereurs romains

Précédemment, nous avons établi que le péché de luxure était l'un des péchés les plus reprochés aux empereurs, car ceux-ci s'y adonnent de manière excessive. Cependant, leurs comportements jugés déviants et dépravés en lien avec leur dévorante passion pour la sexualité posent également problème. Il est apparu pertinent de réaliser une focalisation particulière sur ces éléments, Laurent de Premierfait insistant à plusieurs reprises sur la dimension malsaine de ces derniers.

Ce sont les comportements sexuels des empereurs considérés comme « hors-normes » qui sont davantage critiqués. Tout d'abord, il y a l'inceste qui est surtout pratiqué par quatre empereurs, c'est-à-dire Claude, Caligula, Néron et Caracalla : le premier avec sa nièce Agrippine « *(…) dont il fût atteint de l'amour (…)* »[746] et avec laquelle il se marie ; le deuxième qui le réalisa avec ses « *(…) trois nobles suers agrippine drusille et livuille (…)* »[747] ; le troisième avec sa mère Agrippine qu'il aurait connue charnellement[748] ; et le dernier, aussi avec sa mère Julia « *(…) qu'il prit a femme (…)* »[749]. Cette déviance sexuelle est particulièrement critiquée et jugée scandaleuse durant la période médiévale. De fait, la définition de cet acte est d'ailleurs bien plus étendue qu'au « simple » fait d'entretenir une relation sexuelle avec un partenaire du même sang : elle s'applique à tout individu appartenant à la famille au sens large du terme comme les familles des conjoints respectifs, ou les oncles et les tantes. Officiellement, l'inceste est défini, lors du Concile de Latran en 1215, comme une activité sexuelle pratiquée avec des parents appartenant aux quatre premiers degrés de parenté.[750]

Ensuite, certains empereurs entretiennent des relations charnelles avec des individus du même sexe comme les empereurs Tibère et Néron. Pour le premier, il est précisé qu'il amena sur son île « *(…) tous les adminicules qui aydent a exercer luxure. »*[751] et qu'il côtoie également régulièrement des « *ribaulx* ». Pour le second, il est dit qu'il se marie, après trois mariages

[746] *Ibid.*, f. 82v.
[747] *Ibid.*, f. 78v.
[748] *Ibid.*, f. 85r - 85v.
[749] *Ibid.*, f. 107r.
[750] METTZLER Irina, « Sex, Religion, and the Law », dans EVANS Ruth, *op.cit.*, p. 101 - 118.
[751] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 79r.

traditionnels, avec Sporus son favori et ensuite, qu'il se serait remarié avec un certain Ompharus[752] « *(...) filz dun villain serf (...)* »[753]. Le traducteur s'attache d'ailleurs à préciser, alors que celui-ci reste normalement très pudique sur le sujet, que lors de leur première nuit ensemble, Néron « *(...) fist telz criz et telz complains comme font les pucelles quant leurs maris conrrumpent leur virginite (...)* »[754]. Dans le *Romuleon*, l'auteur critique également le goût particulier des empereurs pour les amants très jeunes : ainsi, l'empereur Caligula aurait entretenu des relations avec « *(...) .iii^e^. jouvenceaulx de l'aage de .xiiii. ans, lesquelz il avoit esleu du peuple et de la noblesse* »[755]. Dans la Rome antique comme dans la société médiévale, l'homosexualité[756] n'est pas acceptée. Au départ, les Romains considèrent l'homosexualité comme une perversité héritée des Grecs : ils ne peuvent envisager la normalité de cette pratique en raison de la tradition qui voudrait que l'homme fort, viril et victorieux se définisse par son rôle actif dans la pénétration et qu'à l'inverse, la femme faible et victime endosse le rôle passif. Par la suite, la confusion règne puisque certains hommes romains forts et virils, pour affirmer leur autorité et leur pouvoir, entretiennent, en tant que dominants, des relations homosexuelles avec leurs esclaves. La pratique de l'homosexualité masculine dans le premier sens du terme, c'est-à-dire la relation physique entre deux hommes, est également utilisée à des fins de violences dans le domaine politique.[757] Au Moyen Âge, l'acte de sodomie est particulièrement connoté puisque le lien avec le récit biblique de Sodome et Gomorrhe[758] qui se trouve dans l'Ancien Testament est automatiquement établi. De fait, apeurés des conséquences que pourrait entrainer l'homosexualité, les médiévaux et en particulier l'Église considèrent rapidement cette pratique sexuelle comme un péché. De plus, elle est également jugée contre nature puisqu'elle se montre infructueuse concernant la conception d'une progéniture. Ces pratiquants s'exposent

[752] Aucune information n'a été trouvée à propos de ce personnage.
[753] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 85r.
[754] *Ibid.*
[755] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. 386.
[756] Dans le but de coïncider avec les exemples donnés, nous ne nous attarderons, d'un point de vue théorique, que sur l'homosexualité masculine. Néanmoins, l'homosexualité féminine est également avérée à ces périodes et fait aussi l'objet de nombreuses études.
[757] ODGEN Daniel, « Homosexuality », dans GOLDEN Mark et THOOHEY Peter, *A Cultural History of Sexuality in The Classical World*, t. 1, Oxford, Berg, 2011, p. 47 - 49.
[758] Le récit de Sodome et Gomorrhe, présent au sein du Livre de la Genèse, raconte l'histoire de deux villes, Sodome et Gomorrhe, dont les populations auraient commis bon nombre de péchés. Pour vérifier les faits, Dieu aurait envoyé deux anges, reçus dans la ville de Sodome par Loth, proche parent d'Abraham. Les habitants auraient cerné la maison de Loth et lui auraient sommé de livrer les deux anges « pour les connaitre mieux ». Pour remédier à la situation, Loth offre ses deux filles, mais cela ne fonctionne pas et il se fait bannir de la ville avec sa famille. Dieu, apprenant que les péchés commis sont nombreux, déclenche sa colère en détruisant les deux villes ainsi que ses habitants. ; MILLS Robert, « Homosexuality : Specters of Sodom », dans EVANS Ruth, *op.cit.*, p. 57 - 79.

souvent au danger, la pédérastie étant punie légalement et quelquefois, à mort, puisque certains sont même exécutés pour ce motif à la fin de la période médiévale, particulièrement à Bruges.[759]

L'un des derniers comportements sexuels fortement décrié est le travestissement. En lien avec la relation qu'entretient Néron avec Sporus, Boccace précise :

> *« Car neron emploia tous les effors a ramener en nature feminine ung iouvenceau nomme sporus tant que neron qui emprins estoit de la desconvenable amour de sporus lui fist trancher les membres genitoires par conseil et par art de medicins et de sururgiens. Quant donques neron se vit deceu par ce quil ne pouvoit ramener sporus en nature feminine neron neantmoins espousa sporus en robes en ioyaulx a la guise et manière des empererix et fist neron la feste des nopces en atour si solennel comme il pot. »*[760]

De fait, Néron a non seulement cherché à modifier le sexe de son amant au moyen de la chirurgie, mais puisque cela n'est pas possible, il le fait vêtir pour qu'il ressemble à une femme. Pour Laurent de Premierfait, ce comportement ajoute une dimension malsaine supplémentaire au personnage. Les cas de travestissement[761] connus dans la Rome antique sont peu nombreux et davantage encore, quand ils concernent l'empereur.[762] De plus, la dépravation dont il fait preuve est accentuée par le fait qu'il ne se contente de vêtir Sporus comme une femme, mais qu'il veut changer biologiquement son sexe. Le travestissement, de manière générale, n'est que très peu accepté par la société romaine en raison du fait qu'il était jugé nécessaire pour les hommes comme pour les femmes de respecter l'ordre social et sexuel établi par la manière de se vêtir. Ainsi, le genre doit être affiché par l'apparence sexuée qui lui correspond.[763] Il est tout de même important de préciser que le travestissement investit la société romaine et est brièvement accepté à l'occasion d'un seul évènement particulier qui sont les Petites Quinquatries.[764] Dans la société médiévale, le travestissement n'est autorisé aux hommes que dans les cadres artistique et folklorique, c'est-à-dire dans les représentations théâtrales ou les carnavals. Si celle-ci est pratiquée hors des limites fixées par la société et surtout afin de

---

[759] *Ibid.*
[760] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 84v - 85r.
[761] De même que pour l'homosexualité, nous n'aborderons ici que le travestissement de l'homme que cela soit pour la période antique ou médiévale afin de correspondre à l'exemple fourni. Cependant, il est important de préciser que le travestissement féminin est également connu et étudié.
[762] L'un des seuls autres cas relevés est celui de Marc Antoine que l'on accusait de porter lui-même, à la différence de Néron, des vêtements « efféminés ». ; DUPONT Florence et ÉLOI Thierry, *L'érotisme masculin dans la Rome antique*, Paris Belin, 2001, p. 135 - 137.
[763] *Ibid.*, p. 115.
[764] Afin de célébrer la déesse Minerve qui est la déesse des artisans, des joueurs de flûte habillés de manière efféminée – puisqu'ils portent de longues robes – déambulent dans Rome dans le but de déranger les affaires se déroulant au forum. ; *Ibid.*, p. 125 - 126.

satisfaire des fantasmes sexuels comme dans le cas de Néron, le travestissement est jugé comme une pratique déviante et dépravée.[765]

Enfin, les mauvaises mœurs ne concernent pas uniquement les empereurs, mais à l'occasion, leur épouse également. Ainsi, comme présenté précédemment, il est dit de Messaline, la femme de Claude, qu'elle serait tellement atteinte du péché de luxure et qu'elle se prostituerait régulièrement. De plus, pour y parvenir, cette dernière empoisonnerait son mari pour l'endormir à chaque fois qu'elle avait le besoin de sortir.[766]

3.4.« Des monstres assoiffés de sang » : la cruauté et la torture

Au-delà de la violence et des meurtres commis, les empereurs sont également dépeints dans les *Cas des nobles hommes et femmes* comme des êtres foncièrement cruels. Selon Hélène Ménard, la cruauté est une forme spécifique de la violence qui est caractérisée par sa dimension immodérée et extrême. Elle s'applique sur deux plans particuliers : celui du physique, c'est-à-dire les séquelles corporelles infligées au corps de la victime et celui du psychologique lorsque l'individu cruel prend plaisir à faire souffrir sa victime.[767] En suivant cette définition, il en ressort que certains empereurs peuvent bien être considérés comme cruels. En effet, ceux-ci semblent éprouver de l'excitation et de la satisfaction à faire souffrir ou à réaliser des actes considérés comme « atroces ». Le traducteur écrit d'ailleurs à propos de Tibère, par le biais de Messaline qui s'adresse à lui : *« Je vueil que tu resgardes la soif que tous iours tu as eue a espendre sang humain selon la naturele mauvaistie de ton couraige (…)* »[768]. Cet extrait illustre parfaitement la dimension sanguinaire qui est accolée à une grande majorité des empereurs « malfortunés ». De fait, comme nous l'avons évoqué plus tôt, beaucoup n'hésitent pas à avoir recours aux exécutions et aux assassinats. Cependant, certains font preuve d'originalité et d'ingéniosité concernant les moyens de terrifier, torturer et tuer leurs ennemis et rivaux. L'empereur Caligula, par exemple, qui souhaite se débarrasser de ses deux frères, s'acharne pleinement sur leur sort avant de les faire mourir de manière cruelle puisqu'après avoir été banni, son frère Néron « *mourut miserablement* » et son autre frère, Drusus, se suicida terrifié par Caligula :

---

[765] RUSHTON Cory James, « Sexual variations », dans EVANS Ruth, *op.cit.*, p. 81 - 101.
[766] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 77r - 77v.
[767] MÉNARD Hélène, « Un exercice déviant de la justice : figures de la cruauté dans les sources de l'Antiquité tardive », dans GILLI Patrick, *La pathologie du pouvoir : vices, crimes et délits des gouvernants*, Leiden, Brill, 2016, p. 108 - 128.
[768] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 79v.

« *(…) ton frere drusus tua soy mesme dedans une chambre du palais imperial pour la paour qui lot de ce tu lui feis monstrer par le bourreau ung laqs et une chaine et par ton commandemant le menassoit de pendre (…) tu le feis tirer hors de son lit et le mettre a tourment et puis le constreignis a manger mais il ne voult (…) aima mieulx mourir, mais encore monstras tu le comble de ta cruaulte* ».[769]

Il en est de même pour l'empereur Néron qui décide de faire mourir sa femme Poppée « *(…) en chaux vive (…)* »[770] et dont il est dit que de l'ensemble de ses proches « *(…) il nen garda ung tout seul quil ne les occisist tous et (…) ne les tua pas seulemant mais il les fist vifz escorcher et les constreigny mourir par divers tourmens lesquelz il mesme pourpensa* »[771]. Au travers de ces deux extraits, il transparait clairement qu'ils ne se contentent pas de simplement tuer leurs victimes, mais qu'ils prennent du plaisir à chercher la manière la plus infâme par laquelle ils peuvent faire périr. La peur, la souffrance et la douleur semblent être ce qu'ils recherchent à tout prix. Si les homicides bénéficient quelquefois d'un jugement modéré en fonction des paramètres qui lui sont relatifs comme nous l'avons vu précédemment, la cruauté n'est pas admise au Moyen Âge puisqu'elle correspond encore moins que l'homicide à la théorie chrétienne. Comme nous l'avons vu précédemment, vers les XII^{e} et XIII^{e} siècles, la tyrannie est largement évoquée au sein des œuvres littéraires et des traités politiques ou philosophiques. À cette époque, le terme tyran revêt des significations attachées à son désir de cruauté puisqu'il peut désigner un homme cruel, un homme sauvage ou un bourreau.[772] Par conséquent, la cruauté des empereurs doit surement être considérée par le lectorat médiéval comme le signe de leur tyrannie. En effet, comme le précise Gilles de Rome et en lien avec la théorie sur la colère développée précédemment, le tyran n'exprime que sa « mauvaise colère ». Celle-ci s'accompagne généralement de son incapacité à compatir avec ses sujets qui sont terrifiés par sa personne[773] et dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, celui-ci semble même s'en réjouir et s'en satisfaire. De plus, il est important de préciser que l'utilisation de la violence durant la période médiévale est souvent perpétrée en suivant un code de l'honneur, plus particulièrement encore au sein de la noblesse et chez les gouvernants.[774] Les actes qui sortent

[769] *Ibid.*, f. 80r.
[770] *Ibid.*, f. 86v.
[771] *Ibid.*
[772] BERTRAND Olivier, « L'évolution sémantico-lexicale du mot *tyran* en ancien et moyen français (X^{e} - XV^{e} siècle) », dans BJAÏ Denis et MENEGALDO Silvère (éd.), *op.cit.*, p. 15 - 29.
[773] SÈRE Bénédicte, *op.cit.*, p. 103 - 112.
[774] CARRIER Hubert, « Les dénominations de Jean sans Peur : entre violence acceptée et réprouvée », dans FORONDA François, BARRALIS Christine, SÈRE Bénédicte, *op.cit.*, p. 113 - 122.

de ce cadre sont donc rapidement considérés comme des abus ou des actes répréhensibles. La cruauté n'est pas non plus tolérée durant l'Antiquité comme en attestent les dires de l'auteur Valère Maxime[775] dans son œuvre *Faits et dits mémorables* où il affirme que la cruauté ou *crudelitas* occupe une place centrale entre la luxure et la colère.[776]

Leur cruauté s'illustre aussi dans la manière dont ils traitent leurs victimes une fois décédées. Alors qu'il s'est déjà pleinement acharné sur ses frères, le récit précise à propos de Caligula, toujours au travers de Messaline : « *(...) tu feis les membres de tes deux freres nero et drusus ia mors de faim espendre et getter en tans et en duis lieux que onques homme ne les pot recueillir ne reassambler pour les mettre en tombeaulx (...)* ».[777] Le cas de l'empereur Julien l'Apostat est aussi intéressant puisqu'à sa mort, on aurait retrouvé non seulement « *(...) une femme effondree et pendue a ses cris(?) en ung temple de la cite de caire (...)* »,[778] mais également des *« (...) coffres pleins de testes de hommes mors et dedans les plus furent trouvees pluseurs charoignes et samblables horribletez qui avoient este faictez par lempereur iulian. »*[779].

3.5. Oisiveté et paresse : entraves au bon exercice de la fonction impériale

« *Tous hommes doivent fuir le vice de peresse (...)* »[780] : souvent associées au péché de gourmandise, l'oisiveté et la paresse sont aussi une des pratiques récurrentes chez les empereurs. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas de la paresse spirituelle, mais bien physique. De nombreux empereurs sont décrits comme paresseux lorsqu'ils commencent à fortement pratiquer le péché de gourmandise. C'est le cas de l'empereur Tibère par exemple dont il est dit qu'il était « *(...) pereceux et oysif et ententif a engorger les vins et les viandes (...)* »[781] ou encore de l'empereur Vitellius qui « *(...) chey en peresse et fetardie et se adonna a gloutonnie (...)* ».[782] L'oisiveté et la paresse surviennent également lorsque les empereurs

[775] Valère Maxime ou Valerius Maximus est un historien romain du I^er^ siècle de notre ère. Son œuvre majeure est *Faits et dits mémorables* et est dédiée à l'empereur Tibère. Au sein de cette dernière, une série d'exemples historiques sont narrés afin de développer et d'illustrer une rhétorique politique et morale. ; RÜPKE Jörg, « Valerius », dans *Brill's New Pauly*, *op.cit.*, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/valerius-e1227180?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=valerius+maximus, (consulté le 24 avril 2022).
[776] MÉNARD Hélène, *op.cit.* , p. 108 - 128.
[777] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 80r.
[778] *Ibid.*, f 125v.
[779] *Ibid.*
[780] *Ibid.*, f. 94r.
[781] *Ibid.*, f. 79v.
[782] *Ibid.*, f. 91v - 92r.

mettent un terme à la pratique de leur fonction comme Dioclétien et Maximien qui respectivement « *(…) se adonne a oisivete et repos en delaissand (…) toute charge de gouvernemant dempire (…)* »[783] et « *(…) renonceroit a lempire et se adonneroit a oysivete et repos (…)* »[784].

3.6. L'infortune comme conséquence de la colère de Dieu

Nous l'avons compris, au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, si un grand nombre d'empereurs subissent la colère de Fortune, c'est à cause des nombreux péchés, excès et atrocités qu'ils commettent et qui viennent d'être détaillés. Cependant, au fil de l'œuvre, Laurent de Premierfait ajoute des éléments qui rendent ce schéma de cause à effet plus complexe. De fait, de manière générale, la coupable désignée des malheurs qui arrivent aux empereurs est bien Fortune : c'est elle qui « *(…) tourne la roe en transmuand les choses de ce monde (…)* »[785] et qui « *(…) a de coustume de abbatre niz et desrocher presque tous ceulx que elle a esleve ou hault degre de sa roe.* »[786]. Néanmoins, les *Cas des nobles hommes et femmes* affirment à plusieurs reprises que la colère de Fortune est elle-même le fruit de l'obéissance qu'elle a envers Dieu. En effet, dans le prologue du traducteur où il explique les origines bibliques de ces malheurs, il dit :

> « *(…) celui qui obtient ce que il desiroit samble estre nichiez ou hault degre de la roue de la fortune qui comme chamberiere de dieu pour la punicion de leurs pechiez une foiz haulse et aultre foiz abaisse hommes et femmes sans discrecion ne adviz et non pas selon la quantite des merites des hommes, mais par une confuse manière dont les causes sont evidens a dieu (…)* »[787]

Cet extrait affirme que Fortune obéit en réalité à Dieu et que les malheurs qu'elle fait subir aux hommes et dans ce cas précis, aux empereurs, sont également une résultante de la volonté divine, si ce n'est la première. Dès lors, il semble que Dieu utilise Fortune comme une « vengeresse » et a donc, par ce biais, la possibilité de matérialiser la colère qu'il nourrit envers les mauvais mortels et les pécheurs. Cette théorie est en quelque sorte confirmée par la mosaïque de Turin qui fait apparaitre Fortune « comme le visage terrestre de la justice et de la providence divine ».[788] Par ce biais, Fortune permet d'incarner pour certains, comme l'affirme

[783] *Ibid.*, f. 118r.
[784] *Ibid.*, f. 118v.
[785] *Ibid.*, Ms. fr. 190/1, f. 1r.
[786] *Ibid.*, f. 6v.
[787] *Ibid.*, f. 1v.
[788] BUTTAY-JUTIER Florence, *Fortuna : usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008 (Collection Roland Mousnier ; 37), p. 71.

Florence Buttay-Jutier, « la providence divine à l'origine des renversements de l'histoire humaine, comme de toute la Création ».[789] De plus, l'idée d'un Dieu créateur et bon mais qui est capable d'attribuer des punitions sévères aux pécheurs est bien présente durant la période médiévale et même après puisque cela reste le cas encore jusqu'au XVIII[e] siècle.[790] Le personnage de Boccace, quant à lui, affirme ce phénomène au travers de l'ensemble de l'œuvre de même que dans les chapitres concernant les empereurs romains qui fournissent des cas « pratiques ». En fonction des récits et des évènements considérés comme « malheureux », il alterne aussi entre Fortune et Dieu lorsqu'il doit en confirmer l'origine. Lorsque les péchés commis par les empereurs ainsi que leur comportement entrainent la colère de Fortune et de celle de Dieu, le personnage de Boccace n'hésite pas à l'affirmer. Ainsi, il dit à propos de l'empereur Septime Sévère que « *(...) dieu prist iustemant vengence des pecchiers de severus* »[791] et à propos de l'empereur Maxence qu'il « *(...) par vengence divine ou aultrement par fortune fut pluseurs foiz desconfit et veincu en bataille (...)* »[792]. Quelquefois, cela est sous-entendu comme dans cet extrait où le personnage de Boccace ne mentionne ni Fortune, ni Dieu, mais par la construction de son récit, laisse deviner que c'est après que Commode ai commis ses méfaits que les incidents surviennent :

> *« Apres les mauvaistiez de lempereur commodus advint a romme grief dommaige et meschief. Car le capitole de romme fut fouldroie et celle fouldre fist ung embrasement qui par ung hastif turbillon embrasa la commune librairie de romme et aultres maisons et temples prouchains dilleuc ; Apres le choiz de ceste fouldre a romme advint ung aultre embrasement par quoy le moustier de la deesse vesta et le palais et une grant partie de la cite furent ars et destruitz a legual de la terre. »*[793]

Les motifs ayant causé la colère des deux divinités varient en fonction des parcours personnels des empereurs et des méfaits qu'ils ont commis. Ils influencent également la manière dont elles se manifestent et les malheurs qu'ils subissent. En effet, de manière générale, peu importent le ou les péché(s) commis, les empereurs sont directement condamnés à l'infortune. Cependant, l'intensité de la colère se modifie lorsqu'ils commettent des persécutions envers les chrétiens et, par conséquent, envers les fidèles de Dieu. Ce phénomène est démontré à plusieurs reprises par le traducteur. Pour l'empereur Dèce par exemple, les *Cas des nobles hommes et*

[789] *Ibid.*
[790] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : la culpabilisation en Occident (XIII[e] - XVIII[e] siècles)*, Paris, Fayard, 1983, p. 447.
[791] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 106v.
[792] *Ibid.*, f. 121r.
[793] *Ibid.*, f. 106r.

femmes affirment que « *(...) dieu monstra la vengence quil vouloit prendre contre les persecuteurs de son nom et de son eglise (...)* »[794]. Dès lors, les évènements malheureux que vivent les empereurs persécuteurs s'aggravent et prennent une ampleur démesurée : « *Entre les trebuchetz de fortune aulcun nest plus grant ne plus dommaigeux ne que est cellui qui advient de indignation et du courroux de dieu* »[795]. La punition peut s'appliquer tant à la personne de l'empereur qu'à l'ensemble de l'empire. Quand cela concerne l'empire, par degrés d'intensité, il y a tout d'abord les rébellions. Sous l'empereur Gallien, qui subit le reste de la colère de Fortune adressée à son père Valérien, les peuples se rebellent contre le pouvoir impérial et une guerre civile éclate à Rome[796] :

> *« Les gens de toutes pars se desloierent et vindrent contre romme et contre les paus denviron. (...) Et afin que romme ne feust quite de ceste persecution les tirans furent conspiration dedans romme pour avoir la seignorie. A donc sourdirent batailles civiles tresgrant sang du peuple rommain fut espendu es batailles qui furent entre les rommains et aultres estranges nations entre les nobles qui pour occuper lempire moururent meschammant* »[797]

Ensuite, il y a les maladies[798]. Sous l'empereur Dèce, en raison des persécutions qu'il avait ordonnées, il « *(...) advint une pestilence de maladies[799] que nul ne pourroit croire, car presque nulle province de romme nulle cite nulle maison ne demoura qui ne feust hapee de epidemie et espuisee domme (...)* »[800]. Cet évènement parle certainement énormément pour le lectorat de Laurent de Premierfait en raison de l'épisode de peste de 1348 et de la continuité de la maladie dans les décennies à venir. Comme nous l'expliciterons davantage par la suite, cette épidémie fut considérée comme la punition de Dieu[801], comme en témoigne l'importante accentuation de la pitié par après.[802] Enfin, il y a les incidents de nature climatique comme le précise l'extrait

[794] *Ibid.*, f. 108v.
[795] *Ibid.*, f. 120r.
[796] Alors qu'il est au pouvoir, Gallien doit faire face à l'expansion et aux assauts répétés du roi de Perse qui ont été facilités par la capture de Valérien. De plus, il doit également faire face à plusieurs usurpateurs tels que Macrien le Jeune, Quiétus ou Postume. ; SOTINEL Claire et VIRLOUVET Catherine (dir.), *op.cit.*, p. 87 - 91.
[797] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 112v.
[798] Il est intéressant de noter que dans plusieurs récits d'auteurs antiques, les épidémies sont également considérées comme le résultat de la colère des dieux de même que l'ensemble des autres évènements catastrophiques. ; VAN HAEPEREN Françoise, « Épidémies, dieux et rites à Rome », dans *ASDIWAL : revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions*, vol. 15, 2020, p. 151 - 168.
[799] L'auteur parle peut-être de l'épidémie s'étant propagée dans plusieurs provinces de l'empire au départ de l'Égypte. Cela se produit en 251. ; SOTINEL Claire et VIRLOUVET Catherine (dir.), *op.cit.*, p. 73.
[800] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 108v.
[801] BOVE Boris, *Le temps de la guerre de Cent Ans 1328 - 1453*, Paris, Belin, 2009 (Collection : Histoire de France), p. 289 - 294.
[802] BERLIOZ Jacques, « Fléaux » dans LE GOFF Jacques, *op.cit.*, p. 408 - 420.

précédent concernant l'empereur Commode où il est dit que la foudre[803] s'abat sur Rome et qu'elle provoque un incendie qui ravage la bibliothèque de la ville ou comme le démontre l'enluminure de Carus où ce dernier est frappé par la foudre.[804] Quand cela s'applique personnellement aux empereurs, ceux-ci peuvent être aussi touchés par des maladies. C'est le cas de l'empereur Galère, également persécuteur de chrétiens, qui est victime d'une maladie fort peu plaisante, aux symptômes repoussants[805] comme expliqués dans le chapitre sur les descriptions physiques. Certains sont retenus captifs comme l'empereur Valérien avec le roi perse Sapor I[er] tel qu'évoqué précédemment ou d'autres, comme Julien l'Apostat, se voient assassinés par une sorte d'envoyé de Dieu comme le précise l'extrait suivant :

> « *Et pour ce loccision de iulian fut attribuee a miracle et non pas a œuvre domine. Mais iulian blafemeur et mauldisant de dieu fut tue dun chevalier cristian appelle mercurius (…)* »[806]

Pour Laurent de Premierfait, il semble évident que les empereurs sont les responsables directs de ces évènements dramatiques. Le parallèle avec les récits eschatologiques est également intéressant à réaliser. Selon la Bible et les théologiens, si les malheurs décrits comme annonciateurs de la fin du monde et de l'Apocalypse se déroulent, c'est parce que les hommes ont, par leurs mauvaises actions, défait l'ordre conçu par Dieu.[807] De la même manière, si les empereurs de manière générale, mais plus particulièrement encore, les empereurs persécuteurs, vivent l'ensemble de ces infortunes, c'est à cause de leurs innombrables péchés et surtout des atrocités qu'ils ont fait vivre aux enfants de Dieu. La colère de Dieu et de Fortune augmente encore davantage quand les pécheurs ne veulent pas reconnaitre l'origine divine des évènements malheureux qu'ils vivent comme les empereurs Dèce, Valérien et Gallien dont le récit dit que leur inquiétude à propos des maladies présentes à Rome *« (…) fut mensongerie et si fut deceue par mauvais iugemens. Car ilz cinderent que celle mortele epidemie feust de commune adventure et non une punicion de dieu.* »[808]. Certains empereurs aggravent leur cas en continuant de réaliser des blasphèmes comme l'empereur Julien l'Apostat dans cet extrait :

> « *(…) il tout seul se destourna ung pou loing de ses gens (…) afin queil peust plus franchement soy eschaufer en villaines paroles et en blasfemes contre dieu son ennemi ; Et a donc iulian (…) comme*

[803] La foudre et plus largement l'orage, sont, dans les récits bibliques et la culture chrétienne, la manifestation de Dieu. C'est par l'orage et plus particulièrement la foudre que Dieu démontre sa colère et par conséquent, son pouvoir et sa puissance. ; FEUILLET Michel, « Orage », dans FEUILLET Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, Paris, Presses universitaires de France, 2017 (Collection : Que sais-je ?), p. 83.
[804] Voir annexe n°11.
[805] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 120v - 121r.
[806] *Ibid.*, f. 125v.
[807] DELUMEAU Jean, *op.cit.*, p. 448.
[808] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 109r.

il avoit de coustume adreca et converti a manière de iavelotz ses paroles en blafemes et en mauldissons contre dieu le pere et contre son seul filz et contre sa mere ainsi comme se de par eulx lui venissent les meschiefz et dommaiges que il et son ost souffroient par les blafemes et mauldissons de lapostat iulian (...) »[809]

Comme nous l'avons déjà mentionné, Laurent de Premierfait attribue d'ailleurs un chapitre entier à la critique des « blasfemeurs » de Dieu. Il y établit que le blasphème est un péché d'une gravité sans nom et qu'il ne revient pas à de simples humains de critiquer et de vouloir du mal à Dieu qui est le créateur de toutes choses.[810] Lorsque le lectorat de Laurent de Premierfait découvre ce chapitre, la notion de blasphème doit certainement lui être particulièrement familière puisqu'elle est ancrée dans la société médiévale profondément chrétienne. Cependant, il est important de revenir sur la signification médiévale de ce terme. Décrit comme l'ensemble des paroles ou des actes commis à l'encontre de Dieu dans l'Ancient Testament, le terme blasphème peut également désigner l'ensemble des déviances à partir du XII^e^ siècle.[811] De tout temps, le blasphème est sanctionné, car il s'agit pour beaucoup d'un acte qui dérange l'ordre social et qui met un terme à l'entente correcte entre les hommes et Dieu.[812] Dans le cas de la monarchie française, en raison de la sacralisation de sa fonction, le roi a le devoir et l'obligation de s'instaurer en tant que défenseur de Dieu et doit par conséquent, férocement lutter contre toutes les injures ou offenses menées à son encontre.[813] En lien avec ce qui a été mentionné et ce qui sera abordé par la suite, les évènements tragiques qui se déroulent durant le XIV^e^ siècle et en particulier la peste sont, pour beaucoup de contemporains, le résultat des péchés collectifs, mais aussi des nombreux blasphèmes réalisés. Dès lors, la répression de ces derniers s'intensifie nettement à cette époque.[814]

La colère de Fortune et de Dieu peut également se transmettre de manière héréditaire si celui qui la provoque ne la subit pas « assez ». C'est le cas de Gallien qui « récupère » cette infortune de son père Valérien et qui la vit à son tour.[815] Il arrive aussi que certains empereurs persécuteurs, qui se retrouvent dans des situations de détresse provoquées par Fortune à la demande de Dieu, tentent tant bien que mal par le biais de prières et de supplications de se faire

[809] *Ibid.*, f. 125r.
[810] *Ibid.*, f. 125v - 126r.
[811] HOAREAU-DODINAU Jacqueline, *op.cit.*, p. 61.
[812] *Ibid.*, p. 34.
[813] *Ibid.*, p. 50 - 51.
[814] HOAREAU-DODINAU Jacqueline, *op.cit.*, p. 54 - 61.
[815] *Ibid.*, f. 112v.

pardonner auprès de Dieu pour que ce dernier leur vienne en aide. À plusieurs reprises, il est dit qu'ils n'obtiennent pas son pardon et de fait, qu'il n'intervient pas en leur faveur comme c'est le cas pour l'empereur Valérien à qui le traducteur dit ironiquement « *(…) Et tu attendoies que cellui dieu taydast le quel tu eusses banny de tout le monde se tu eusses en puissence de ce faire (..)* »[816]. Enfin, il est important de constater que lorsque Laurent de Premierfait narre ces évènements malheureux que vivent les empereurs, il semble bel et bien affirmer qu'il s'agit de châtiments réalisés à l'image de l'intensité de la colère de Dieu et qu'ils illustrent également sa puissance. De même, ils semblent également « réservés » aux persécuteurs des chrétiens, le crime ultime pour Dieu selon les *Cas des nobles hommes et femmes*.

4. Caractéristiques du récit et de la narration

4.1.Histoire antique « renouvelée »

L'ensemble des différents chapitres reprenant les récits de vie d'empereur que nous venons d'analyser démontre que si Boccace manifeste un intérêt particulier pour l'histoire antique romaine, Laurent de Premierfait la revisite pleinement dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. De fait, l'influence chrétienne par exemple y est incontestable. Concernant la mythologie et la religion païenne, et cela fera également l'objet de notre attention, le traducteur s'attache à pleinement retranscrire leur importance dans la société romaine et semble en être pleinement informé. Enfin, nous établirons également les sources sur lesquelles le récit se base.

a) L'empreinte chrétienne

Au fil des chapitres, il est perceptible que les récits biographiques d'empereurs sont pleinement empreints de théorie et de mythologie chrétienne. Ce phénomène se remarque à différents niveaux. Tout d'abord, dans la construction même du récit puisque Fortune, l'élément commun aux récits d'empereurs comme à l'ensemble des récits des *Cas des nobles hommes et femmes*, est ancrée dans la tradition chrétienne par Boccace, mais surtout Laurent de Premierfait. En effet, le récit explique clairement qu'elle trouve son origine dans les premiers temps de l'humanité avec Adam et Ève et qu'elle aurait commencé à sévir dès l'accomplissement du péché originel. Les raisons de l'infortune que subissent les protagonistes de l'œuvre et en particulier les empereurs sont également liées au monde chrétien : ce sont les péchés qu'ils commettent à outrance ainsi que leur comportement déviant qui les font trébucher de la roue de Fortune. Le récit va même plus loin puisqu'il est affirmé à de nombreuses reprises

[816] *Ibid.*, f. 112r.

qu'elle commettrait ses méfaits à la demande de Dieu, rempli de colère face aux multiples péchés commis.

Ensuite, tout au long du récit, les grands évènements de l'histoire du Christianisme sont distillés. Sa naissance ainsi que le début de l'Empire romain se chevauchant, cela permet aisément d'introduire son histoire sans être hors sujet. Hormis l'histoire du péché originel qui fait l'objet d'un chapitre particulier au début de l'œuvre, de nombreux apartés sont réalisés pour narrer des moments clés de l'histoire du Christianisme. Ainsi, par le biais de Néron, les meurtres de saint Pierre et de saint Paul, les premières persécutions de chrétiens de même que les multiples autres menées par ses successeurs sont mentionnés. Il en est de même pour la figure de Jean-Baptiste dans le chapitre dédié à la gourmandise[817] ou du récit de la Passion, c'est-à-dire les différentes étapes ayant menées Jésus à la crucifixion[818], mentionné dans le deuxième chapitre consacré aux Juifs[819] dans lequel se trouve aussi le récit l'empereur Titus. En corrélation avec ce qui vient d'être exposé, lorsque l'on observe brièvement le reste de l'œuvre, on s'aperçoit que l'histoire de nombreux personnages bibliques est narrée. L'influence chrétienne présente dans les récits d'empereurs s'inscrit donc dans la continuité de ce qui est entrepris depuis le début de l'œuvre.

Enfin, outre les récits bibliques, les *Cas des nobles hommes et femmes* exposent de manière assez détaillée des éléments concernant le comportement à adopter par un « bon » chrétien, tels que les péchés et les vertus. Nous l'avons dit, selon Laurent de Premierfait, c'est à cause des péchés que les empereurs subissent leur infortune. Cependant, le traducteur ne s'arrête pas à cela puisqu'il développe certains des péchés et en réalise même des chapitres entiers où l'ensemble de la théorie qui y est relative est exposée. C'est le cas pour le péché de gourmandise et celui du blasphème dans la partie des empereurs et pour les péchés d'orgueil, de prodigalité et de désobéissance à Dieu dans le reste de l'œuvre. Concernant les vertus, le récit procède de deux façons différentes : la première est que lorsqu'il dénonce les péchés que commettent les empereurs, il offre au lecteur un exemple de mauvais comportement à ne pas reproduire. Par conséquent, il incite non seulement à agir à l'inverse de ce dernier, mais également à cultiver les vertus opposées aux péchés en question. La seconde est qu'à l'intérieur des chapitres

[817] *Ibid.*, f. 95r.
[818] De fait, il commence en établissant la responsabilité du peuple juif puisqu'ils « *(...) respendirent le sang de ihus homme iuste* »[818] en demandant « *(...) a pylate que ihus homme innocent feust fichiez en la croix et entre deux larrons (...)* »[818] ainsi que la « *(...) délivrance de barrabas, homme dissensioneux et larron (...)* »[818] ; *Ibid.*, f. 94r.
[819] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 100v - 102r.

uniquement consacrés à certains vices, il énonce clairement les vertus indispensables afin de ne pas succomber sous le poids de l'infortune et surtout, même si cela n'est pas explicite, exalte en quelque sorte le bon comportement chrétien par excellence sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie de ce mémoire. Ce genre de méthode rappelle certainement celle utilisée par Boccace dans le *De mulieribus claris* où l'ensemble des figures féminines mythologiques, païennes ou chrétiennes sont utilisées afin de faire circuler des valeurs et qualités chrétiennes indispensables aux bons modèles de figures féminines.[820] L'intérêt de Boccace comme de Laurent de Premierfait pour la foi chrétienne est une dimension à prendre en compte. Pour l'auteur florentin, celui-ci semble amorcer un mouvement de renouveau spirituel à partir des années 1350 et affiche un nouvel attachement à la morale chrétienne.[821] Pour Laurent de Premierfait, celui-ci démontre plus particulièrement dans les *Cas des nobles hommes et femmes* même si cela se perçoit également dans le reste de ses œuvres, un profond dégoût pour les mauvaises mœurs du clergé.[822] Il faut également ajouter à cela qu'il s'acharne également à dénoncer « la pauvreté évangélique »[823] ainsi que la Donation de Constantin[824] et ses effets désastreux et dommageables.[825] De fait, à plusieurs reprises dans l'œuvre, il met en exergue les nombreux méfaits commis par les « prestres de cestui temps » comme dans l'extrait suivant :

> « *(…) Les prestres de cestui temps poursuivirent armes et paveillons. Ilz font arsins et violences publiques Ilz ont plaisir et ioie despendre sang humain. Ilz sefforcent de occuper la seignorie du monde contre la sentence du vray ihus filz de dieu disant en levangile que son royaume nest pas de cestui monde. Les prestres en ce temps emplient les sales des roys les palais et les tables en delaissend leurs eglises dont ilz se nomment espouz ilz delaissent les choses sainctes et suyvent les profanes. Ilz sont pastours sanz paistre ne congnoistre leurs brebis.* »[826]

---

[820] BOCCACE, *op.cit.*, p. VIII - XXV.

[821] *Ibid.*, p. XV - XVI.

[822] Laurent de Premierfait s'inscrit par ce biais dans la pleine continuité de celui dont il traduit l'auteur puisque Boccace au sein du *Decameron* établit également son opposition et mécontentement quant aux vices du clergé. ; BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, *op.cit.*, p. 53 - 68

[823] *Ibid.*

[824] La Donation de Constantin est un document qui établirait le fait que l'empereur Constantin ait confier l'ensemble de l'Empire d'Occident. Ce document a ensuite été utilisé par la papauté pour asseoir sa primauté sur le pouvoir temporel et motiver certaines potentielles expansions territoriales. C'est au cours du XV^e^ siècle, il est attesté par Lorenzo Valla que le document est en réalité un faux. Cependant, dès le XIII^e^ siècle, le document prête déjà à de nombreuses controverses. ; DELIVRÉ Fabrice, « La (fausse) donation de Constantin », dans *Raison présente*, 2018, vol. 4, n°208, p. 83 - 94.

[825] BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 53 - 68.

[826] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 2v.

Après avoir présenté ses déceptions, il fait aussi mention du Grand Schisme d'Occident dont nous avons déjà explicité les tenants et aboutissants dans la première partie de ce mémoire. En tenant compte de ses éléments, nous pourrions émettre deux hypothèses concernant l'empreinte conséquente du religieux chrétien au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*. La première est le fait qu'au vu de l'ensemble des malheurs qui se produisent dans l'univers chrétien et de ses convictions profondes, Laurent de Premierfait ne peut faire autrement que d'exploiter certains pans de l'histoire de l'Église pour mieux amener et illustrer ses explications quant aux évènements qui se produisent. La seconde est qu'il tente peut-être de compenser l'ensemble des malheurs attrayant à l'Église qui lui sont contemporains en insistant particulièrement auprès des gouvernants sur les vices à ne pas commettre et sur les nécessaires vertus à cultiver.

b) Mélange savant de mythologies et de religions

Dans certains des récits d'empereurs, la foi chrétienne ainsi que la mythologie et la religion païenne pratiquée par les Romains cohabitent pleinement. Conformément à l'objectif de l'œuvre qui est de raconter l'Histoire, cet aspect particulier de la vie de la société romaine ne peut être ignoré. De fait, des personnages ainsi que certains concepts et histoires mythologiques sont mentionnés à plusieurs reprises. Concernant les personnages, le chapitre qui présente le débat entre Tibère, Caligula et Messaline est notamment très riche en la matière. L'auteur y fait mention, par le biais de Messaline qui accuse Caligula et Tibère et qui se défend, de nombreux personnages d'origine divine : les divinités Castor et Pollux[827], les dieux Mercure[828], Mars[829], Jupiter[830] et la déesse Minerve[831] pour insister sur l'orgueil de Caligula[832] ainsi que les déesses Junon et Vénus pour tenter de l'embarrasser davantage par rapport aux diverses atrocités qu'il aurait commises. Messaline, quant à elle, après avoir expliqué les raisons d'origine astrologiques qui excuseraient sa luxure, compare son fardeau à celui d'Hercule qui « *(...) par*

[827] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 81r.
[828] Mercure est une divinité largement inspirée de son équivalent grec, le dieu Hermès. Il est considéré comme le dieu du commerce et il est souvent représenté auprès de la déesse Fortuna. ; « Mercure », dans *ibid.*, p. 595 - 596.
[829] Le dieu Mars est une divinité particulièrement ancienne qui est l'équivalent romain du dieu grec Arès auquel il serait d'ailleurs antérieur. Il est considéré comme le dieu de la guerre ainsi que des jeunes guerriers et revêt une importance majeure puisque selon le mythe de la création de Rome, il serait le père de Romulus et Rémus. ; « Mars », dans *ibid.*, p. 576 - 579.
[830] Jupiter est le dieu le plus important du panthéon romain où il règne avec les divinités Mars et Quirinius. La tradition romaine lui attribue l'équivalent grec Zeus et fait de lui le dieu de la tempête, de la foudre, du tonnerre et de la lumière. ; « Jupiter », dans *ibid.*, p. 542 - 544.
[831] La déesse Minerve est considérée comme l'équivalent de la déesse grecque Athéna. La tradition fait d'elle la déesse de la guerre de même que la protectrice des arts, des métiers et des techniques. ; « Minerve », dans *ibid.*, p. 608 - 609.
[832] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 81r.

luxure fut vaincu et desconfit »[833]. De manière plus générale, la mythologie est en quelque sorte présente partout au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* par le biais de la figure mythologique antique de Fortune[834] qui occupe une place centrale dans l'œuvre même si celle-ci est davantage utilisée au travers du prisme chrétien. En plus des personnages, il y a donc la narration d'évènements mythologiques populaires. C'est le cas lorsqu'il établit l'histoire de la naissance de Rome au travers de la généalogie d'origine divine et mythologique de l'empereur Vitellius. Un autre exemple est celui du passage de l'âme du défunt dans l'au-delà qui est raconté dans ce même chapitre présentant le débat entre Tibère, Caligula et Messaline.[835] C'est aussi le cas lorsqu'il établit la généalogie d'origine divine et mythologique de l'empereur Vitellius qui a été détaillée dans le premier chapitre de cette deuxième partie. Le traducteur fait aussi mention de la religion païenne à plusieurs reprises. Pour expliquer l'irrespect et surtout l'impiété de certains envers toute forme de croyance et même la leur, il mentionne les méfaits qu'ils ont accompli tels que la destruction de temples, de représentations divines et d'interruption de sacrifices. Il est intéressant de noter que lorsque la religion païenne est utilisée pour montrer l'impiété totale des empereurs, celle-ci n'est pas critiquée. À l'inverse, dans le cas de Julien l'Apostat, l'auteur dépeint son retour à la religion païenne et polythéiste de manière peu flatteuse :

> « *Mais iulian cuidant quil peust faire toutes choses quil voulsist par les aydes du mauvaiz art de magique. (...) Et ia soit que iulian se adonnast et rendist au service du roy denfer toutevoies Il fist ceste chose par aultrevoie que ne firent les aultres empereurs qui furent devant lui. Car iulian lapostat sefforca de obtenir lempire et de ramener le coultinemant des faulx dieux et des ydoles par flateries par dons. (...)* »[836]

Enfin, tout comme pour l'influence chrétienne, le grand intérêt porté à la mythologie peut également se vérifier au travers de l'ensemble des *Cas des nobles hommes et femmes*. En effet,

---

[833] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 78r.

[834] Pour davantage de précisions, il est nécessaire de consulter l'ouvrage CHAMPEAUX Jacqueline*, Fortuna : recherches sur le culte de la Fortune à Rome et dans le monde romain des origines à la mort de César*, Rome, École française de Rome, 1987 - 1989 (Collection de l'École française de Rome ; 64).

[835] « *(...) dites moy en quel pays sont herbergees voz ames apres ce que vous avez delaissees voz puentes Charoignes ; Dites moy se caron le nautonnier denfer vous a souffert monter sur sa nef pour transnager celle palud denfer que len appelle stix : dites moy se radamentus le grant iuge denfer. minos le maistre des enquestes ont este envers vous si patiens que ilz aient peu escouter vos cruaultez et voz vices ; Dites moy se eacus le cruel punisseur des ames denfer a peu pourpenser peines ne tourmens assez dignes selon voz desloyaultez et crimes : flegeton ce fleuve denfer qui art en souffre et en feu et la palud stix obscure et pleine de horribles bestes ne souffisent pas a punir vos pecchiez. Vous deux estes abhominables aux quatres fures denfer ; et a pluto le roy denfer. Tous ceulx qui sont en enfer souffrent peines en resgardand vos visaiges.* » ; GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 81v - 82r.

[836] *Ibid*., f. 124r.

il raconte les récits de personnages mythologiques, majoritairement d'origine grecque tels que Cadmos, Jocaste, Thésée, Priam ou Hécube. L'importance accordée à la mythologie peut s'expliquer par plusieurs raisons. La première tient au fait que Boccace, l'auteur de la source originale, est déjà particulièrement intéressé par la mythologie comme le confirme son œuvre *Genealogie deorum gentilium libri*. Dans cette dernière, il est question d'une compilation de commentaires à propos de personnages mythologiques de même qu'à propos des diverses interprétations dont ils sont le sujet.[837] Même s'il s'agit d'une traduction largement améliorée, les *Cas des nobles hommes et femmes* que propose Laurent de Premierfait reste tout de même en partie la traduction de l'œuvre de Boccace. Il semble donc logique qu'une place importante soit accordée à la mythologie. De plus, dans la continuité du regain d'intérêt pour l'Antiquité et de la découverte de l'histoire et des auteurs antiques que nous aborderons juste après, les figures mythologiques sont utilisées à des fins diverses et variées. Si les histoires et personnages mythologiques peuvent être mobilisés comme « discours de fondation », ils sont aussi utilisés à des fins pédagogiques et didactiques[838] ce qui s'avère être conforme à la mécanique que l'on retrouve dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, l'œuvre se voulant aider les princes qui lui sont contemporains à devenir de meilleurs gouvernants comme nous le verrons par la suite.

c) L'utilisation des récits d'historiens antiques

L'identification des sources mobilisées dans les chapitres concernant les empereurs des *Cas des nobles hommes et femmes* s'avère complexe puisqu'il est nécessaire d'identifier à la fois les auteurs utilisés par Laurent de Premierfait lors de sa traduction qu'il souhaite volontairement améliorer, de même que ceux exploités par Boccace dans la source originale. La tâche ne nous est d'autant pas simplifiée puisque dans l'ensemble des chapitres d'empereurs, il n'est que très peu fait mention des potentiels auteurs utilisés. En effet, lorsque le récit souhaite faire intervenir ces auteurs, ceux-ci sont systématiquement présentés comme des « *historians* » sans donner d'autres informations et servent généralement à justifier un propos ou permettent à l'auteur de prendre du recul par rapport à ce qui va être dit. Ainsi, le genre de formulation présenté dans les extraits qui suivent se retrouve assez fréquemment un peu partout dans l'œuvre : « *(…) les aultres historians dient (…)* »[839], « *(…) ainsi comme racomptent aulcuns*

[837] JODOGNE Pierre, *op.cit.*, p. 87 - 99.
[838] PAYEN Pascal, « Conclusion : Transpositions mythologiques », dans BONNET Corinne, NOACCO Cristina et AYGON Jean-Pierre, *La mythologie de l'Antiquité à la modernité : Appropriation-Adaptation-Détournement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 383 - 388.
[839] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 80r.

historians (...) »[840], « *(...) qui selon aulcuns historians (...)* »[841], « *(...) ou pour ce que les historians ne tindrent compte de ses faits (...)* »[842]. Laurent de Premierfait atteste aussi de lui-même qu'il se base sur diverses sources pour sa traduction puisqu'il est dit dans le prologue rédigé de sa main « *En faisant donques ceste besoigne longue et espendue et recueillie de divers historians par le moyen de la grace divine (...)* »,[843] mais également qu'il se situe dans la continuité de Boccace qui a fait de même : « *Et les histoires qui par lauteur sont si briefment touchees que il nen met fors seulement les noms ie les assomerai selon la verite des vieils historians qui au long les escrivirent.* »[844].

Dans son édition critique, Patricia May Gathercole avance l'hypothèse que les sources utilisées par l'auteur florentin sont majoritairement des auteurs anciens et antiques tels que Valère Maxime, Tacite, Suétone, Eusèbe ou Tite-Live.[845] Cette hypothèse est confirmée par Jean-Yves Boriaud qui, dans l'introduction de l'édition critique du *De mulieribus claris*, affirme que Boccace semble avoir aussi mobilisé de nombreux auteurs antiques comme Virgile, Lucain, Stace, Tite Live, Tacite, Pline l'Ancien ou Valère Maxime. Selon lui, des auteurs chrétiens tels qu'Isidore et Eusèbe sont aussi connus et utilisés par Boccace.[846] Concernant les sources de Laurent de Premierfait, même si celles-ci ne sont que très peu mentionnées au fil des chapitres, certaines informations sont tout de même distillées comme lorsque le récit cite des noms comme dans l'extrait suivant : « *(...) comme tesmoignent non une seulemant virgile ovide iuvenal et boece (...)* »[847]. Cela l'inscrit à nouveau dans la continuité de Boccace puisqu'il semble utiliser les mêmes auteurs. Pour étayer davantage les hypothèses avancées, il est également intéressant de consulter le *Romuleon* avec lequel les *Cas des nobles hommes et femmes* présentent de nombreuses similitudes dans les récits d'empereurs et dans laquelle l'auteur[848] cite explicitement les sources qu'il utilise. Ainsi, des noms semblables à ceux déjà énoncés ressortent particulièrement : Tite-Live, Suétone, Valère Maxime et Lucain. Certains éléments

[840] *Ibid.*, f. 83r.
[841] *Ibid*., f. 90v.
[842] *Ibid.*, f. 117v.
[843] *Ibid*., f. 6v.
[844] *Ibid.*
[845] LAURENT DE PREMIERFAIT, *Des cas des nobles hommes et femmes*, édition critique de GATHERCOLE May Patricia, Chapel Hill, University of North Carolina press, 1968 (Studies in the Romance languagues and literatures ; 74), p. 13.
[846] BOCCACE, *op.cit.*, p. XIII - XV.
[847] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94v.
[848] Il est important de préciser que Benvenuto da Imola, l'auteur présumé du *Romuleon*, est considéré comme l'un des disciples de Boccace. ; *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. XI.

diffèrent comme l'utilisation des écrits de César ainsi que de l'*Histoire Auguste*.[849] Enfin, il est aussi possible de reconnaitre certains auteurs au fil des récits d'empereurs notamment au travers de leur description physique, de la narration de leurs méfaits les plus éclatants ou de la manière dont ceux-ci sont morts.

L'ensemble des sources antiques utilisées annoncent et démontrent que le mouvement humaniste s'est réellement amorcé. Chez Boccace, il s'agit de s'inscrire dans la continuité de ce qu'a initié son modèle Pétrarque, c'est-à-dire la redécouverte des lettres et auteurs classiques.[850] Pour Laurent de Premierfait, lorsqu'il entreprend la première comme la seconde traduction, celui-ci est déjà pleinement ancré dans ce mouvement puisque ses premières œuvres littéraires exploitent des sujets antiques. Comme le souligne Carla Bozzolo, la réalisation des *Cas des nobles hommes et femmes* est une opportunité pour Laurent de Premierfait de démontrer l'ensemble de ses nombreuses connaissances concernant l'histoire ancienne et antique.[851]

4.2.L'auteur comme conscience des empereurs « malfortunés »

Dans les récits d'empereurs, le personnage de Boccace s'établit en quelque sorte comme leur conscience. Comme précédemment évoqué, c'est à lui que ceux-ci apparaissent sous forme spectrale afin de se plaindre de leur infortune. Cependant, celui-ci semble pleinement prendre à cœur et même dépasser largement sa tâche de « confident ». Nous nous attarderons sur deux exemples particulièrement illustrant. Le premier est l'ensemble du chapitre contenant le débat entre Messaline, Caligula et Tibère : ce dernier est instructif à ce sujet puisqu'à plusieurs reprises, le personnage de Boccace s'attache à faire prendre conscience aux empereurs dont il narre l'histoire, des méfaits qu'ils ont commis. Dans le début de ce chapitre, Laurent de Premierfait semble avoir ajouté une explication de sa propre initiative quant à l'objectif de ce débat de même que les trois autres présents dans l'œuvre :

> « *(…) Jehan boccace auteur de cest present volume enchangeant son stile voult faire ou premier ou VII^e^ et IX^e^ livres de cest present volume trois debatz afin quil feist racompter par les nobles malheureux leurs propres pecchiez et vices horribles et infames sur lesquelz ils pretendent et alleguent excusations et siest plus pertinant que eulx mesmes racomptent de bouche leurs propres*

[849] *Le Romuleon en françois*, *op.cit.*, p. XII.
[850] CALLU Florence et AVRIL François, *Boccace en France : de l'humanisme à l'érotisme*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975 (Bibliothèque nationale Paris. Catalogues d'expositions), p. 44.
[851] BOZZOLO Carla, « La lecture des classiques par un humaniste français : Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 69 - 82.

pecchiez si cruelz et si ors afin quilz samblent plus vrais et quilz en aient plus honte et greigneur confusion (...) »[852]

Dans cet extrait, on perçoit clairement que selon Laurent de Premierfait et cela est confirmé par la suite, le désir du personnage de Boccace est de faire en sorte que les empereurs expient eux-mêmes leurs péchés. Au-delà de l'expiation, il semble également vouloir qu'ils soient pleinement conscients de leurs méfaits et même plus, qu'ils en soient profondément honteux, confus et qu'ils s'en sentent responsables. Ce type d'intention doit certainement faire écho pour le lectorat de Laurent de Premierfait, à la pénitence requise chez un individu qui commet des péchés. De fait, à l'époque médiévale, la pratique de la confession individuelle est nouvellement instaurée par l'Église. Il s'agit pour le pécheur, par le biais de sa confession, d'établir les péchés qu'il a réalisés et d'expier ses fautes. En 1215, lors du Concile de Latran, la confession est même rendue obligatoire à l'ensemble des fidèles. Il est dès lors demandé aux prêtres à qui se confient ces mêmes fidèles de recevoir la confession du pécheur et de le guider ensuite vers le chemin de la vertu au moyen de toute une série d'outils littéraires largement développés durant les XIV^{e} et XV^{e} siècles. Dans la confession, il est également important que le pécheur soit pleinement conscient de ses fautes et qu'il souhaite sincèrement se faire pardonner.[853] Par conséquent, nous pouvons imaginer que le personnage de Boccace s'improviserait en quelque sorte comme le confesseur auprès des empereurs dont il narre le récit.

Pour en revenir à l'extrait qui a été cité, certainement en accord avec son intérêt historique, le personnage de Boccace affirme que si ceux-ci se positionnent en tant que témoin[854] et par conséquent, qu'il recueille directement l'information à la source, cela permette d'ajouter de la véracité et de la fiabilité aux évènements qui doivent paraitre surréalistes aux yeux des contemporains. Le fonctionnement même du chapitre révèle également cette volonté de prise de conscience. En effet, le récit fait intervenir Messaline, la première femme de Claude, en tant que « présentatrice » du débat. C'est elle qui mène le débat, qui incrimine les deux empereurs en déployant pléthore d'arguments à leur encontre et qui se montre la plus véhémente. Il est

[852] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 76v - 77r.
[853] CASAGRANDE Carla et VECCHIO Silvana, *op.cit.*, p. 877 - 891.
[854] Comme le précise Rosalind Brown-Grant, lorsque Boccace entame la rédaction du *De casibus virorum illustrium*, il souhaite être « témoin et censeur » des actions et évènements des protagonistes, et dans notre cas, des empereurs qu'il décrit. Ce souhait est particulièrement retranscrit par Laurent de Premierfait dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. ; BROWN-GRANT Rosalind, « *Des hommes et des femmes illustres* : modalités narratives et transformations génériques chez Pétrarque, Boccace et Christine de Pizan », dans RIBÉMONT Bernard et DULAC Liliane (dir.), *Une femme de lettres au Moyen Âge : études autour de Christine de Pizan*, Caen, Paradigme, 1995, p. 469 - 480.

intéressant de noter qu'il s'agit non seulement de l'unique et seule fois où une femme d'empereur intervient directement, mais également que si cette dernière se fait aussi vivement critiquer quant à la vie dissolue qu'elle mène, l'ensemble des méfaits qu'on lui reproche sont sans arrêt expliqués, minimisés ou présentés comme excusables. Par exemple, lorsque sa luxure exacerbée lui est reprochée, celle-ci se déculpabilise en avançant le fait que c'est indépendant de sa volonté puisque ce sont les paramètres de sa naissance de même que les constellations sous lesquelles elle est née qui lui provoquent ce péché. Ainsi, elle affirme : « *Je suis donques nee soubz tele constellation que le ciel me constreint aux œuvres de luxure ; et combien quele vice de luxure soit abhominable en moy toutevoies cest ung vice naturel* ». Après s'en être disculpée, elle s'en prend ensuite directement aux deux empereurs en leur retournant la critique et en les accusant de lui reprocher un vice qu'il pratique tous les deux assidument et pour lequel, ils ne peuvent avoir aucunes excuses :

> « *Mais o vous tibere et caligule (…) qui tant furent netz et chastes oposassent contre moy ce que vous opposez par iuste raisonnie deuse taire (…) ie relance et rebouste contre vous deux le blasme et le difame que vous opposez contre moy* »[855]

Au fil du chapitre, ce schéma se répète à plusieurs reprises. Comme pour le début de ce dernier, c'est Messaline qui clôture le débat et quand celle-ci a terminé de s'exprimer, le personnage de Boccace fait irruption dans le récit et déclare :

> « *Apres ce que messaline ot racompte ces choses viguereusement et fort ie lescoutai a oreilles ouvertes et non pas seulemant ie lescoutai sanz ennoi mais en delectation tresgrant. A donc ces deux cruelz hommes caligule et tibere confuz et desconfiz se taisirent et par leur taiseure ilz monstrerent que messaline avoit pour soy victoire.* »[856]

En raison des différents éléments expliqués ci-dessus, l'hypothèse la plus probable est que le récit utilise le personnage de Messaline pour exprimer indirectement son propre avis quant à la vie dissolue que mènent les deux empereurs Tibère et Caligula. Son utilisation revêt donc un objectif double : premièrement, cela permet à l'auteur de ne pas être directement impliqué dans le débat puisqu'il ne fait qu'assister et écouter « *(…) a oreilles ouvertes (…)* » ; et ensuite, c'est sans doute aussi une manière de rendre le récit de leurs méfaits plus percutant encore puisque c'est non seulement une contemporaine des deux empereurs, mais aussi et surtout un membre de la famille impériale qui les raconte. Enfin, l'un des éléments les plus perturbants au sein de

[855] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 78r - 78v.
[856] *Ibid.*, f. 82r.

ce chapitre est certainement la réjouissance et l'excitation qui émanent des dires du personnage de Boccace présentés dans le dernier extrait. Il semble pleinement satisfait et heureux que Messaline les ait « vaincus » et ajoute même qu'il écoutait cet échange « *(…) en delectation tresgrant (…)* »[857].

Même si le récit s'évertue plusieurs fois à faire entendre raison aux empereurs au fil des chapitres et insiste pour qu'ils prennent pleinement conscience de leurs actes, il n'y a pas d'exemple plus parlant que celui présent dans le chapitre accolé à celui qui raconte brièvement les méfaits de Valérien. Comme déjà expliqué, celui-ci se fait capturer par le roi perse et se voit humilié quotidiennement par ce dernier. Le chapitre en question est construit comme un vrai discours moral destiné à Sapor I[er,] mais surtout à Valérien. Dans ce dernier, il est exposé tout d'abord à Sapor qu'en tant que vainqueur, il a mal agit en capturant Valérien et en l'humiliant. Il est non seulement dit qu'il a été trop orgueilleux et que lorsque l'on gagne un combat, il est nécessaire de rester humble dans sa victoire, mais des exemples d'ancien roi perses qui ont été perdus par leur fierté lui sont aussi présentés afin d'accentuer le propos. Il s'intéresse ensuite au cas de Valérien auquel il consacre quatre pages de morale et de conseils qu'il aurait dû appliquer selon lui. En effet, son objectif est le suivant : « *Je te vueil arraisonner malheureux vieillart valerian en toy priant que tu dreces ton dos que tu as courbe soubz les piez du roy sapor* »[858]. Boccace lui énonce le fait qu'il aurait dû mettre un terme bien plus tôt à son humiliation, surtout en tant qu'empereur, en se donnant la mort. Il lui pose la question de savoir s'il est encore convaincu qu'il « *(…) aies este cesar et augustus et homme rommain (…)* »[859] un jour au vu de son état et lui pose des questions rhétoriques quant à son comportement. Il lui demande aussi pourquoi a-t-il souhaité prolonger sa vie dans ces conditions et lui affirme qu'en restant inactif et en subissant son sort, il « *(…) as fait honte et difame a la gent rommaine qui est de si grant autorite (…)* »[860]. Si nous avons vu que le suicide était mal considéré à l'époque médiévale, dans ce cas, le personnage de Boccace semble convaincu qu'il s'agissait de la seule porte de sortie discrète et honorable, en particulier pour un païen :

> « *Certes valerian ie confesse ceste chose, mais lomme rend assez convenablemant lespit de sa vie quant il est constreint de ce faire par digne et iuste necessite comme est pour garder naturele franchise et les honneurs publiques de son pays (…)* »[861]

[857] *Ibid.*
[858] *Ibid.*, f. 110v.
[859] *Ibid.*
[860] *Ibid.*, f. 111r.
[861] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 111r.

Outre ces éléments exposés, le reste du chapitre rassemble l'ensemble des arguments moraux que le personnage de Boccace présente à Valérien pour tenter de le convaincre de son manquement flagrant d'honneur. L'aspect moralisateur est aussi accentué par le fait que le personnage de Boccace s'exprime directement à Valérien en utilisant la première personne du singulier et en le tutoyant. Ce phénomène se produit aussi à d'autres endroits et pour d'autres empereurs.

III. LA RÉCEPTION DES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES* AUPRÈS DES CONTEMPORAINS MÉDIÉVAUX

1. Les *Cas des nobles hommes et femmes* comme manuel politique

Après l'analyse approfondie des nombreux profils d'empereurs décrits et la cause de leur infortune, il est possible d'affirmer que l'œuvre semble s'apparenter à un manuel politique contenant une myriade d'exemples de mauvais dirigeants à ne pas suivre ainsi que des conseils de vertus à appliquer afin d'éviter de se voir soumettre aux aléas de Fortune. C'est précisément sur cette dimension que ce premier chapitre va porter, chapitre dans lequel nous aborderons l'objectif précis de l'œuvre décrit par l'auteur et le traducteur, le processus de simplification mis en place par Laurent de Premierfait dans cette perspective pédagogique et enfin, les enseignements délivrés tout au long des chapitres d'empereurs.

1.1. La nécessité de faire « proufit a la chose publique »

Pour Boccace comme pour Laurent de Premierfait, le but premier de leur œuvre est de permettre aux princes de leurs époques respectives de prendre conscience de l'instabilité de la Fortune. En effet, les *Cas des nobles hommes et femmes* se veulent être une sorte de mise en garde contre les dangers auxquels s'exposent les grands qui auraient bénéficié d'une « élévation » au sommet de la roue après laquelle s'ensuit souvent leur chute : « *Que par celle mesme loy et manière par quoy vous montastes ou hault point de la roue par icelle mesme loy et manière vous tomberez au bas avec les aultres quant fortune vouldra.* »[862] Si Fortune est rapprochée et considérée comme une « vengeresse » de Dieu comme nous l'avons vu précédemment, elle est aussi décrite comme une force foncièrement imprévisible et capricieuse comme le démontre cet extrait :

> « *Et vous hommes qui tenez les haultes seignories mondaines ouvrez vos yeulx et destoupez vos oreilles. Et afin que le sommeil mortel ne vous surpreigne veillez et resgardez de quelz et de quans iavelotz fortune peuest ferir voz poicterines nues (...)* »[863]

L'infortune des personnages des *Cas des nobles hommes et femmes* et en particulier, celle des empereurs, n'est pas non plus uniquement perçue comme la conséquence de l'instabilité de Fortune. Pour les deux auteurs, elle est surtout la cause des méfaits et des vices qu'ils ont commis comme expliqué précédemment. Lorsqu'il est fait mention de faire « *proufit a la chose publique* », c'est précisément sur ce point en particulier que cela porte puisqu'il s'agit dès lors

[862] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 189r.
[863] *Ibid.*

de rappeler à la raison les princes qui leur sont contemporains et qui ont tendance à avoir de mauvais comportements en leur présentant les conséquences des vices qu'ils pratiquent assidument. Par ce biais, il serait alors possible de leur permettre de se rattraper et de réaliser un « bon » règne comme le montre cet extrait :

> « *Quant ie enqueroie quel proufit ie peusse faire a la chose publique par le labour de mon estude ie tournay mon engin a considerer les maintiens et les meurs des nobles hommes et femmes qui principalement se presenterent devant les yeulx de mon entendement et quant ie les apparceur ordoiez en vains deliz et en plaisir deshonneste.* (…) *Certes ce dis ie en mon cuer aulcune chose nest plus profitable ne plus charitable a la communaute des hommes et au salut pardurable que de rappeler au droit chemin ceulx qui sont desvoiez se ie puis*»[864]

L'expression « chose publique » est intéressante puisqu'elle peut à la fois déterminer la société dans sa globalité, mais également les populations sous l'autorité des princes en question. Durant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, les œuvres littéraires sont davantage produites afin d'entamer une réflexion concernant l'actualité. Ces dernières se composent donc souvent sur les évènements qui leur sont contemporains et elles ouvrent à la discussion sur la théorie du pouvoir. Les *Cas des nobles hommes et femmes*, même s'ils sont moins théoriques, semblent poursuivre cet objectif sans pour autant subtilement ou directement incriminer un gouvernant contemporain à cette époque comme c'est le cas de Pétrarque ou de Christine de Pizan.[865] Ce genre littéraire que l'on nomme le « Miroir du prince » bénéficie d'une importante popularité à cette époque dont une partie de cette dernière provient entre autres du *Speculum majus* de Vincent de Beauvais réalisé au XIII^e^ siècle et à de nombreuses reprises traduite et éditée. Ces œuvres permettent ainsi à l'auteur de prodiguer de nombreux conseils aux princes et de leur faire prendre conscience de l'importance de l'exemplarité dont ils doivent faire preuve ainsi que de la bonne conduite à suivre.[866] Ce genre de littérature est particulièrement présent sous la dynastie des Valois puisque Charles V comme Charles VI plus précisément encore en bénéficient.[867] C'est ce qu'il se produit avec Laurent de Premierfait qui est persuadé que son devoir, en tant qu'homme de sciences et lettrés, est de fournir les clés de la bonne gouvernance

[864] *Ibid.*, f. 6v.
[865] GAUVARD Claude, « Christine de Pizan et ses contemporains : l'engagement politique des écrivains dans le royaume de France aux XIV^e^ et XV^e^ siècles », dans RIBÉMONT Bernard et DULAC Liliane (dir.), *op.cit.*, p. 105 - 128.
[866] DEVAUX Jean, « Introduction. Littérature et politique sous les premiers Valois », dans *Le Moyen Âge*, numéro thématique, « Le prince en son « miroir ». Littérature et politique sous les premiers Valois », vol. CXVI, n°3 - 4,2010, p. 533 - 543.
[867] KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e^ - XV^e^ siècle*, *op.cit.*, p. 187 - 204.

aux princes en leur remémorant les devoirs et vertus auxquels ils doivent se soumettre.[868] Il est donc aussi fondamental de leur faire retrouver le bon comportement du prince chrétien. C'est du moins la mission qui semble avoir été donnée au personnage de Boccace par Dieu : « *Se tu es dores en avant oysif sanz oultre plus escrire tu ostes aux aultres les bons exemples des histoires pour les quelles dieu par adventure veult que tu laboures pour les donner aux hommes moins saichans (...)* »[869]. Enfin, sous-jacent à cette volonté de faire « *proufit a la chose publique* », il y a aussi le souhait personnel de marquer la postérité en diffusant leurs savoirs et en se rendant utile à la société comme le dit Pétrarque au sein du dialogue avec le personnage de Boccace : « *(...) aussi nous puissions proufitez aux hommes advenir (...)* »[870]. Au travers de l'ensemble de ces extraits, il est perceptible que les *Cas des nobles hommes et femmes* correspond à la tendance narrative de l'époque et à celle d'accompagner les gouvernants à exercer leur fonction de manière bonne et juste.[871]

1.2. Le souci d'intelligibilité de l'œuvre : Laurent de Premierfait comme « simplificateur » du récit

Dans la continuité de la dimension didactique que revêt le fondement même de l'œuvre et qui vient d'être explicitée, Laurent de Premierfait, dans sa seconde traduction des *Cas des nobles hommes et femmes,* s'attache plus particulièrement à rendre le récit de Boccace davantage intelligible pour son public. Ce dernier ne traduit pas seulement l'œuvre, mais la commente également.[872] En effet, au fil des divers chapitres, le traducteur n'hésite pas à faire remarquer que l'écrit de ce dernier est rempli de complications et fioritures qui, selon lui, compliquent la lecture pour des novices :

> « *Comme donques ia pieca ie laurens a lenhortement et requeste daulcuns eusse translate de latin en francois le moins mal que ie peu ung tresnotable et exquis livre de iehan boccace des cas des nobles hommes et femmes en la translation duquel ie ensuivi precisement et au iuste les sentences prinses du propre langaige de lauteur qui est moult subtil et artificiel.* »[873]

[868] BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, *op.cit.*, p. 53 - 68.
[869] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 104r.
[870] *Ibid.*, f. 104v.
[871] BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 53 - 68.
[872] *Ibid.*
[873] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 6r.

Toujours selon ce dernier, ces complications sont dues au « manque » de formation de Boccace qui n'aurait pas appris la grammaire, la logique et la rhétorique. De fait, il manquerait de clarté et de simplicité dans ses écrits :

> « *Et il soit vray que neiz aulcuns de ceulx qui se dient clercs et hommes lettrez souffrent en eulx tresgrant dommaige dignorance qui leur advient par default de trois sciences qui enseignent droitement vraiement et bellement parler cestassavoir grammaire logique et rethorique par quoy il advient que les livres latins dittez et escritptz par les philosophes poetes et historians bien enseignez en toutes sciences humaines sont moult loing et desseuvrez de lentendement que dame nature donne communement aux hommes.* »[874]

C'est donc à cause de ce caractère inaccessible que revêt l'écrit que Laurent de Premierfait entreprend, durant la traduction de l'œuvre, la simplification des nombreux récits. Comme le montre l'extrait suivant, il semble d'une importance considérable pour lui que le public des *Cas des nobles hommes et femmes* puisse comprendre les histoires narrées sans devoir faire de multiples efforts[875] :

> « *Pour donques secourir a ce tres grant default il convient se me samble que les livres latins en leur translation soient muez et convertiz en tel langaige que les liseurs et escouteurs diceulx puissent comprendre leffect de la sentence sanz trop grant ou trop long traveil dentendement.* »[876]

Outre la dimension linguistique, c'est aussi quant au contenu même que le traducteur souhaite apporter des modifications. En effet, selon ce dernier, si l'œuvre en elle-même est imposante par sa longueur, les multiples récits « biographiques » des protagonistes infortunés de l'œuvre – dont les empereurs romains – quant à eux brillent par leur brièveté et leur manque d'éclairage sur certains points. Laurent de Premierfait ajoute aussi qu'il lui semble que Boccace manque peut-être d'exhaustivité dans ses explications en avançant l'hypothèse qu'il n'en avait pas connaissance ou simplement qu'il ne le souhaitait pas, jugeant que certaines d'entre elles étaient assez populaires et connues pour ne pas qu'il doive l'écrire. Le traducteur ne semble pas forcément en accord avec ce procédé puisqu'il mentionne le potentiel orgueil de l'auteur florentin et semble insister implicitement sur le fait que tout le monde n'est pas au fait de l'ensemble des histoires qu'il raconte :

---

[874] *Ibid.*

[875] Lorsqu'il écrit ce extrait, Laurent de Premierfait fait sans doute également référence à la difficulté d'intelligibilité de la première traduction du *De casibus virorum illustrium* qu'il avait réalisée en 1400 et pour laquelle, il avait effectué une traduction presque littérale, mots pour mots du latin en français. ; HEDEMAN D. Anne, *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*, *op.cit.*, p. 11 - 14.

[876] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 6r.

« *Et (…) ce livre moult estoit et brief en paroles est entre tous aultres livres le plus ample et le plus long a le droit expliquer par sentences ramenables aux histoires. (…) Et si ne vueil pas dire que iehan boccace acteur de livre qui en son temps fut tresgrant et renomme historian ait delessie les dictes histoires par ignorance de les non avoir sceues ou par orgueil de les non demgner escrire mais, car il les avoit si promptes a la main et si fichees en mémoire il les reputa commeunes et congneues aux aultres comme a soy*. »[877]

Pour remédier à cette situation et permettre à son futur lectorat de mieux appréhender le récit, il émet le souhait de les approfondir et d'y ajouter des informations complémentaires[878] tout en précisant qu'il veillerait à ne pas complètement déformer les propos originaux de l'auteur.[879] Cette volonté systématique de pédagogie et d'intelligibilité se ressent dès la fin des deux prologues qui mènent au premier chapitre puisque le traducteur y déclare et répète l'ambition de l'œuvre qu'il présente[880]. Enfin, et nous l'avons déjà mentionné auparavant, l'ensemble des enluminures présentes dans les *Cas des nobles hommes et femmes* relèvent aussi du souhait du traducteur de simplifier la compréhension du récit, mais également de l'enrichir au moyen d'illustrations qui sont directement en lien avec l'écrit. Comme l'affirme Anne D. Hedeman, ce développement des moyens de communication au travers des enluminures qu'elle dénomme comme « l'amplification » permet à Laurent de Premierfait de transformer l'œuvre originale destinée à un public florentin plutôt érudit en une œuvre totalement accessible pour un public du XV^{e} siècle, largement constitué et formé par les proches du roi. Les enluminures permettraient également au lecteur de s'arrêter quelques instants pour admirer la miniature, mais aussi pour méditer sur les enseignements d'ordre moral qu'il acquiert lors de cette lecture.[881]

---

[877] *Ibid.*, f. 6v.
[878] Cette tendance est également confirmée par la spécialiste Anne D Hedeman. ; HEDEMAN D. Anne, *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*, *op.cit.*, p. 11 - 14.
[879] En voici l'extrait : « *(…) En faisant donques ceste besoigne longue et espendue et recueillie de divers historians par le moyen de la grace divine. Je vueil principalement moy ficher en deux choses cestassavoir mettre en cler langaige les sentences du livre. Et les histoires qui par lauteur sont si briefment touchees que il nen met fors seulement les noms ie les assomerai selon la verite des vieils historians qui au long les escrivirent. (…) Afin donques que le livre ait toutes ses parties soit complet en soy ie les mettrai briefment sanz delesser que trespou le texte de lauteur » ;* GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 6v.
[880] « *Et afin que len ne doubte de quel temps ou de queles personnes nous tractions en ce livre nous respondons que des le commencement du monde iusques a nostre temps nous voulons brievement demener et descrire en apert les fortunes et les cas daulcuns roys ducs et de aultres nobles hommes et femmes lesquelz fortune communement a abaissiez de leurs haultains estatz* » ; *Ibid.*, f. 7r.
[881] HEDEMAN D. Anne, « Visual translation : Illustrating Laurent de Premierfait's French versions of Boccaccio's *De Casibus* », dans BOZZOLO Carla, *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 83 - 113. ; HEDEMAN D. Anne, *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*, *op.cit.*, p. 55 - 129. ; ID., « L'imagerie politique dans les manuscrits supervisés par Laurent

1.3.Les enseignements pour devenir un bon gouvernant

Au fil des divers chapitres concernant les empereurs, les nombreux péchés et méfaits qu'ils commettaient ont été révélés. Cependant, par le biais de ceux-ci, il nous a été permis de discerner plusieurs des qualités et vertus considérées comme requises au bon exercice du pouvoir. Parmi celles-ci se trouvent la sagesse et la connaissance qui ne peuvent être acquises que par la formation du prince ainsi que le respect des bonnes vertus chrétiennes.

a) L'acquisition de la noblesse par la sagesse et les vertus intellectuelles : l'importance de la formation et de l'entourage du prince

Conformément à ce qui vient d'être précisé, la sagesse et les vertus intellectuelles sont considérées, au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, comme des qualités nécessaires et indispensables chez un bon dirigeant. C'est notamment le cas chez les empereurs auprès desquels le récit insiste sur cet aspect. Plus précisément, il est important de noter qui est énoncé textuellement que les empereurs et de manière générale, les protagonistes de l'œuvre, doivent être formés et cultivés comme dans cet extrait où la comparaison avec le monde végétal est réalisée :

> « *(…)Car ainsi comme ung iardin complante de diverses especes de arbres et herbes flouries et odorans est plus noble et plus precieux aussi sont enfans de nobles hommes qui sont nourris entre les fleurs des sciences et odeurs des vertus (…)*»[882]

Comme nous l'avons observé dans le premier chapitre de la seconde partie, lorsque c'est le cas comme chez les empereurs Néron et Julien l'Apostat, cette caractéristique est largement mise en avant d'une part parce que c'est l'une des seules que le récit leur reconnait, mais également parce qu'elle est considérée avec une grande importance. En effet, il est possible de mesurer l'intérêt porté à la formation des princes durant la période médiévale par l'exposé réalisé à ce sujet dans les deux prologues présents au début de l'œuvre. Tout d'abord, ce qu'il est décrit comme la « vertu de sapience » bénéficie en premier de nombreux éloges et est perçue comme l'une des clés pour échapper à l'infortune : « *Se donques homme veult soy affranchir et exempter de malheur il lui convient avoir la vertu de sapience qui en soy seule contient tous biens sanz commixtion de mal*. »[883]. Ainsi, il est dit qu'il est impossible qu'un règne soit bon si le savoir n'y a pas sa place :

---

de Premierfait », dans GAUVARD Claude et MILLET Hélène (dir.), *Humanisme et politique en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 191 - 207.

[882] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 2v - 4r.

[883] *Ibid.,* f. 2r - 2v.

« *Et certes clere chose est que office royale ne peuest homme sanz science ne sanz art droitemant exercer. Ainsi comme ung patron de navire ne peuest bonnemant conduire en mer tempesteuse et vudoiant une grant nef sanz gouvernail sanz voyle ne sanz remmes (…)* »[884]

Laurent de Premierfait rajoute également qu'il ne suffit pas de s'entourer de personnages sages, mais qu'il est nécessaire que le prince soit formé correctement :

« *(…) Et avoir entour soy hommes letrez et nobles commis en offices publiques ne monstre pas assez pleinemant la sapience ne la noblesse du roy ne daultre prince se il mesme nest letrez et expert en œuvre de sapience et en discipline darmes Cest comme ung corbeau vestu de plumes de paon. Et prince sanz letres se afforte a lasne qui coronne porte. Et si nest aulcun homme bon nige fors que es choses quil congnoist jamaiz archier ne tire droit sa flesche sil na aulcun signe devant soy.* »[885]

Dans cet extrait, il est fait mention de plusieurs éléments révélateurs. Le premier est que le prince doit non seulement être cultivé et maitriser les arts libéraux, mais aussi connaitre la « *discipline darmes* », c'est-à-dire avoir reçu une formation militaire ou guerrière. Ensuite, l'expression « *et prince sans letres se afforte a lasne qui coronne porte* » est une référence à la théorie et l'œuvre de Jean de Salisbury comme précédemment précisé dans la première partie de ce mémoire. Au sein des « miroirs de princes », la « sagesse » ou la connaissance sont des qualités particulièrement exigées chez un bon prince. C'est particulièrement le cas chez Jean de Salisbury dès le XII^{e} siècle qui résume l'ensemble de la pensée concernant le savoir du prince dans l'adage qui vient d'être cité et qui est utilisé par la suite à de multiples occasions dans d'autres œuvres. Si jusqu'à cette époque, le prince pouvait se contenter d'une culture peu fournie et se devait uniquement d'« être éclairé » par l'Église, ce dernier se doit dès lors de cultiver une science politique.[886] En raison de l'essor de la connaissance et de la culture au XII^{e} siècle grâce aux nombreuses traductions de traités anciens de philosophie, de politique, de mathématiques ou de médecine, il ne peut plus être acceptable que le prince ne soit cultivé. L'instruction du prince devient une vertu associée au pouvoir royal tandis que son absence est irrémédiablement liée au risque de tyrannie, l'homme sans instruction étant relégué au rang d'animal. Cette nécessité de formation chez le prince se doit d'être même fortement développée chez certains penseurs comme Gilles de Rome, qui dans son œuvre *Du gouvernement des*

[884] *Ibid.*, f. 3v.
[885] *Ibid.*, f. 3v - 4r.
[886] BOUREAU Alain, « Un prince médiéval et la science politique », dans HALÉVI Ran (dir.), *op.cit.*, Paris, Fayard, 2002, p. 25 - 50.

princes de la fin du XIII[e] siècle réalisée pour Philippe le Bel, insiste sur le fait que le prince ne peut se contenter des matières fondamentales telles que les arts libéraux ou les langues anciennes, mais se doit de perfectionner ses connaissances dans ce qu'il considère comme des sciences plus complexes comme la théologie, la morale, la métaphysique ou même la politique.[887] Conformément à ce qu'il sera davantage explicité dans le sous-point suivant, la sagesse est en corrélation avec la vertu cardinale de prudence. Le savoir permet d'agir en connaissance de cause, après avoir distingué le bien et le mal. C'est précisément cette caractéristique qui définit ce que l'on nomme « l'homme prudent » ou le « prud'homme ». Comme l'indique Bernard Guenée, la sagesse est également nécessaire à la réalisation des vertus et à l'éloignement des péchés.[888] Il est également intéressant de noter que dans la conclusion de l'œuvre, lorsque toute une série de conseils sont synthétisés et offerts au lecteur en quelques lignes, la sagesse de même que la capacité de savoir demander conseil à des sages est une des consignes répétées puisqu'il est dit : « *(…) Prenez conseilz des saiges (…)* »[889]. Pour le lectorat de Laurent de Premierfait, la mention de la formation intellectuelle et culturelle ou de l'absence de celle-ci chez les empereurs doit très certainement être directement liée à la figure de Charles V qui est surnommé, comme nous l'avons déjà précisé, Charles le « Sage ». En effet, ce dernier semble couvrir l'ensemble des demandes intellectuelles requises pour un prince à son époque, c'est-à-dire, l'exhaustivité de ses connaissances, leur densité, la bonne capacité de les mobiliser de même que leur continuité ainsi que leur matérialisation dans la possession d'une bibliothèque fournie.[890] De fait, Charles V contribue de manière considérable à la richesse de la Librairie du roi qui devient par la suite, la Bibliothèque royale, en réalisant de nombreuses commandes de traduction d'œuvres auprès d'intellectuels. Il nous faut aussi retenir que l'ensemble de ses possessions livresques ne lui appartiennent pas : elles sont véritablement destinées à être transmises à sa succession et donc, à la Couronne.[891]

b) Être un « bon chrétien » : éloigner les vices et s'établir en bon représentant des vertus chrétiennes

Comme précisé précédemment, dans les *Cas de nobles hommes et femmes*, il est énoncé à plusieurs reprises qu'il est nécessaire qu'un prince soit éduqué et formé. Cependant, l'œuvre

[887] KRYNEN Jacques, « Le droit : une exception aux savoirs du prince », dans HALÉVI Ran (dir.), *op.cit.*, p. 51 - 67.
[888] GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, *op.cit.*, p. 64 - 65.
[889] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 189v.
[890] AUTRAND Françoise, *Charles V*, p. 714 - 716.
[891] *Ibid.*, p. 719.

insiste aussi sur le comportement de « bon chrétien » qu'il doit adopter. Nous l'avons vu, cette seconde traduction est fortement influencée par la confession chrétienne. De fait, au travers des nombreux chapitres concernant les empereurs, ce sont en grande majorité des péchés et des vices qui leur sont reprochés : la luxure, la gourmandise, la colère, l'orgueil, l'oisiveté, la prodigalité, le blasphème ou leurs mœurs dépravées. Par le détail de ceux-ci, le profil type du mauvais prince chrétien est établi. En condamnant fermement leurs agissements, l'œuvre dépeint les mauvais comportements à ne surtout pas adopter et détaille implicitement les bonnes vertus chrétiennes à cultiver. Ainsi, plusieurs axes reviennent fréquemment et correspondent à ce qu'il est énoncé textuellement dans le chapitre consacré à la gourmandise, c'est-à-dire les vertus cardinales. En effet, c'est au début de ce dernier lorsqu'il est brièvement fait mention de l'origine des péchés et des vertus que celles-ci sont énoncées :

> « *Par la oultrageuse desobeissence du premier père des hommes les vertus relenquirent la terre et retournerent au ciel et les pecchies et vices saillirent denfer et occuperent la seignorie du monde ; Les vertus qui laisserent la compaignie des hommes sont comprinses soubz le nombre de quatre cestassavoir prudence temperance fortitude et iustice. Et ia soit que les vices qui vindrent ou lieu delles soient presques inumerables toutevoies entre tous quatre y en a plus vilz et plus dommaigeux cestassavoir luxure peresse avarice et gloutonnie.* »[892]

Dans cet extrait, il est établi que les vertus cardinales sont donc bien les vertus de « *(…) prudence, temperance, fortitude et iustice (…)* ». Il est important de noter que ces vertus cardinales sont directement opposées aux péchés considérés comme les « *plus vilz et plus dommaigeux* » et qui sont la luxure, la paresse, l'avarice et la gourmandise. Ces vertus cardinales viennent compléter les vertus théologales déjà présentes et sont de plus en plus perçues par la société médiévale comme des vertus « éthico-politiques ».[893] Dans son discours intitulé *Vivat rex*, Jean Gerson, théologien et homme politique des XIV^e^ et XV^e^ siècles, affirme que ces vertus sont non seulement nécessaires au bon fonctionnement de la « vie civile », mais surtout, qu'elles s'imposent comme ce qui permet au prince de demeurer prince.[894] À l'inverse, le gouvernant qui ne cultive aucune de celle-ci et qui s'adonne pleinement aux péchés se présente comme un tyran. Il est donc impératif pour un prince, s'il souhaite pouvoir gouverner son peuple et s'imposer en modèle de vertus et de discipline de maitriser pleinement son

[892] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 94v.
[893] BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit*., p. 53 - 68.
[894] *Ibid.*

comportement ainsi que sa morale.[895] De manière plus générale, comme l'explique Jacques Krynen à propose de Gilles de Rome et *Du gouvernement des princes*, le prince qui souhaite faire perdurer son pouvoir ne doit « rien entreprendre qui ne soit conforme à la raison et à la loi divine et naturelle ».[896] Dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, l'ensemble des bons comportements à suivre sous-entendus lors du développement des péchés correspondent tous à l'une de ses quatre vertus. Comme il est possible de le déduire après l'exposé étendu quant aux vices des empereurs, beaucoup relèvent de la tempérance. En effet, que cela soit la luxure, la gourmandise ou même la prodigalité, les empereurs sont caractérisés par un déficit flagrant de pondération dans leurs actions. En corrélation avec la tempérance, nombre d'entre eux relèvent également de ce que le récit nomme comme la « fortitude », c'est-à-dire la force morale ou le courage, qui permet de résister aux tentations et à ses plus bas instincts. Nous l'avons vu, l'ensemble des empereurs décrits dans les *Cas des nobles hommes et femmes* sont comme « contrôlés » par leurs envies, plus particulièrement encore pour les péchés de luxure et de gourmandise. Dans les deux prologues présents au début de l'œuvre, le manque des vertus de tempérance et de fortitude chez l'ensemble des protagonistes est notamment déploré comme l'illustre l'extrait suivant :

> « *Je considerai iceulx estre desroiez et sanz freins ainsi comme se ilz eussent endormie fortune par herbes ou par enchantement ou ainsi comme se ilz eussent fermees leurs seignories a crocs de fer en roche de aymant.* »[897]

La vertu de justice, quant à elle, est également presque inexistante chez les empereurs puisque ceux-ci abusent de manière excessive de la violence, de la cruauté et de la torture pour punir des crimes reconnus comme soupçonnés ou « inventés ». L'un des exemples les plus parlants est certainement celui de Vitellius dont il est dit :

> « *Et entre les maulditz vices de lui le vice de cruaulte entre pou a pou dedans sa crasse poiterine ; Car ainsi comme vitellius paravant pardonnoit treslegieremant mesmemant qui coulpables estoient aussi il sanz conseil et sanz raison demut cruel et forseneux contre les hommes innocens ; (...) vitellius homme plein de cruaulte se delectoit a tourmenter les aultres (...)* »[898]

Dans le cas présent, ce qu'il est reproché à l'empereur est le fait qu'il ne prend plus la peine de réfléchir et de pondérer les jugements et les peines qu'il prononce, mais qu'au contraire,

---

[895] KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e - XV^e siècle*, *op.cit.*, p. 167 - 179.
[896] *Ibid.,* p. 179 - 187.
[897] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 6v.
[898] *Ibid.*, Ms. fr. 190/2, f. 92r - 92v.

puisqu'il est devenu foncièrement cruel, il n'hésite à s'en prendre de manière violente aux condamnés et pire encore, aux innocents. Ce comportement va tout à fait l'inverse de ce qui est attendu chez un prince bon et juste. Par la description de ses agissements, l'œuvre encourage les princes à agir à l'inverse et par conséquent, à rendre la justice, protéger les innocents et punir les mauvais de manière pondérée. C'est d'ailleurs cela qui est précautionné dès le début de l'œuvre et de manière explicite :

> « *Car droit office de roy et de aultres princes est chascun iour seoir en siege indicatoire ouyr paciemmant et saigemant examiner les merites des causes sur les controverses de leurs hommes subiects et rendre droit aux parties selon balance de iustice de fendre les innocens et punir les mauvaiz procurer principalement le publique proufit et apres le bien prive que len appelle demaine pour ce quil vient des mains et du labour du peuple en la main du prince qui de sa puissant main doit garder et defendre le peuple impotant*. »[899]

Ainsi, l'une des « missions » principales du prince est de rendre la justice de manière équitable et surtout, de pouvoir protéger son peuple ainsi que ceux qui en ont le plus besoin. C'est d'ailleurs sur ce point que la conclusion de l'œuvre insiste puisqu'il est dit : « *(…) Et par humainte et iustice rendez vous benignes a ceulx qui sont moindres de vous (…)* »[900]. Pour ce qui est de la prudence, celle-ci est directement mise en lien avec l'importance de la sagesse chez le prince, comme nous l'avons vu dans le sous-point précédent. Il est nécessaire pour un bon gouvernant de développer sa raison au moyen de sa formation, la prudence étant en réalité la mise en pratique de l'intellect.[901] Elle est aussi très souvent associée à Fortune puisque c'est elle qui la sollicite chez le souverain prudent et raisonné : Fortune représente l'imprévisible et l'incertitude tandis que la Prudence se doit de réagir vertueusement à ces agissements.[902] L'ensemble de ces vertus cardinales de même que les vertus théologales sont aussi particulièrement mentionnées au sein du *Temple de Boccace* de Georges Chastellain. En effet, ce dernier consacre plusieurs chapitres et pages à leur description.[903]

Outre les quatre vertus cardinales, l'une des vertus fortement encouragées dans l'œuvre est celle d'humilité. Cela est d'ailleurs explicité dans les chapitres consacrés aux empereurs et plus particulièrement dans celui concernant le roi Sapor et l'empereur Valérien. Il y est démontré qu'un vainqueur ne peut avoir qu'une plus belle victoire encore qu'en étant humble vis-à-vis

[899] *Ibid.*, Ms. fr. 190/1, f. 3v.
[900] *Ibid.*, Ms. fr. 190/2, f. 189v.
[901] GOYET Francis, *op.cit.*, p. 163 - 178.
[902] *Ibid.*
[903] GEORGES CHASTELLAIN, *Le Temple de Boccace*, *op.cit.*, p. 171 - 189.

de celle-ci et surtout, en respectant l'honneur de son ennemi vaincu. La vertu d'humilité est aussi particulièrement mise en avant dans le reste de l'œuvre comme c'est le cas dans la conclusion où il est conseillé de rester humble lorsque l'on bénéficie de l'aide de Fortune :

> « *(…) Et de tant quil vous samble plus que vous montez aux estelles de tant vous devez ficher plus fort de vraie desir en bas lieu et en humilite afin que vous ayez honneste occasion de vous esgoir quant vous monterez. Et que vous naiez cause de vous courroucier quant vous cherrez au baz* »[904]

Il est également expliqué que l'orgueil nuit considérablement à la relation avec Dieu et que par ce dernier, de nombreux princes sont amenés à se rebeller contre lui :

> « *Et pour ce que ilz cuidoient leurs seignories estre fermes et durables ilz par leurs forces soubmerchoient non pas seulement les aultres moindres hommes, mais ie les resgardoie en orgueillir et rebelle comme folz et oultrageux contre dieu le faiseur de toutes choses dont ie me esmervueillay.* »[905]

Conformément à l'esprit de l'œuvre, il est avancé que la désobéissance à Dieu est l'une des causes de l'infortune des protagonistes des *Cas des nobles hommes et femmes* et en particulier, des empereurs romains. Comme nous l'avons explicité dans le troisième chapitre concernant les péchés de ces derniers, l'infortune est clairement établie comme la manifestation de la colère de Dieu. Ainsi, il est capital pour un bon prince chrétien de lui être fidèle et d'obéir à ses volontés. C'est également ce qui est prôné dans la conclusion au travers de cette injonction : « *(…) Rendez souveraine honneur a dieu. aimez dieu dentiere affiction (…)* »[906].

2. Comparaisons et similitudes médiévales : les mauvais princes médiévaux et l'infortune

Au cours de ce dernier chapitre, il sera question de réfléchir quant à l'actualité réelle des *Cas des nobles hommes et femmes* à l'époque de sa traduction. En effet, il s'agira de tenter de réaliser des comparaisons et parallèles entre les différents empereurs romains étudiés ainsi que leurs mauvais comportements et les princes médiévaux et figures de pouvoir de l'époque de Laurent de Premierfait. Il est important de préciser qu'il s'agit d'hypothèses, car seul un des exemples présentés par après n'est réellement mentionné au sein de l'œuvre.

2.1. La peste de 1348 comme manifestation de la colère de Dieu ?

Comme précédemment expliqué dans la deuxième partie de ce mémoire, l'infortune de nombreux empereurs décrits au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* est interprétée

[904] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 189v.
[905] *Ibid.*, Ms. fr. 190/1, f. 6v - 7r.
[906] *Ibid.*, Ms. fr. 190/2, f. 189v.

comme la matérialisation de la colère de Dieu. En effet, Fortune, depuis le péché originel et la désobéissance des premiers hommes, est considérée dans l'œuvre comme la « main ouvrière » de Dieu. C'est elle qui punit et sanctionne les pécheurs ayant commis des méfaits à l'encontre de la volonté divine. Conformément à ce qui a été établi, le châtiment s'amplifie davantage pour les empereurs romains ayant mené des persécutions de quelque nature que cela soit envers les chrétiens. Évènement surnaturel de nature climatique, guerres, révoltes et même pandémies, la « malfortune » des empereurs s'accomplit sous bien des formes.

Au vu de ces éléments, il est difficile de ne pas établir le lien avec les catastrophes qui se produisent et qui forment le contexte de production de l'œuvre. Lorsque Boccace entreprend la rédaction du *De casibus virorum illustrium* en 1355 et auquel il apporte des modifications en 1373, l'atmosphère en Europe est des plus tendues. En effet, une grande partie de la population occidentale a dû faire face pendant près de cinq ans, c'est-à-dire 1347 à 1352, à une épidémie de peste bubonique[907] considérée comme un véritable fléau à l'époque.[908] De fait, elle provoque un réel cataclysme à bien des égards dans l'ensemble de la société occidentale que cela soit au niveau politique, économique, démographique, social ou religieux. Lorsque cette épidémie bat son plein et même après, pour beaucoup de contemporains et donc de croyants, elle n'est autre que la concrétisation de la colère de Dieu. À cette époque et en corrélation avec la profonde tradition chrétienne ancrée dans la société, beaucoup de médiévaux conçoivent l'univers comme la création de Dieu. Par conséquent, les évènements qui s'y produisent ne peuvent être que des messages ou avertissements initiés par le Créateur. La population prend peur et développe deux types de comportements : une agressivité et une violence sans nom envers les autres, plus particulièrement envers les juifs qui sont accusés de répandre le mal et d'avoir donné lieu à cette épidémie ; et une violence personnelle qui se traduit par le suicide, mais aussi et surtout par la pratique de la flagellation pour expier les fautes et tenter de préserver de la maladie.[909] De manière générale, on assiste un regain considérable de la piété.[910] Ainsi, si

[907] Durant cette épisode d'épidémie, c'est majoritairement la peste bubonique qui sévit, c'est-à-dire celle pour laquelle les victimes présentaient des abcès. Cependant, il est avéré que les cas de peste pulmonaire pour laquelle les victimes crachaient du sang étaient également nombreux, mais plus rare que ceux de peste bubonique. Au-delà des symptômes, la différence entre les deux types de peste réside aussi dans son moyen de transmission puisque la peste bubonique se transmet davantage par la biais de la puce de rongeurs et en particulier les rats tandis que la peste pulmonaire, quant à elle, se transmet par voie respiratoire. ; BOVE Boris, *op.cit.*, p. 282 - 285.
[908] Pour en savoir davantage, voir COSTEDOAT Caroline et SIGNOLI Michel, *La peste noire*, 2e édition mise à jour, Paris, Que sais-je ?, 2021 (0768-0066 ; 4148. Histoire).
[909] LEQUIN Yves, *Les malheurs des temps : histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987, p. 177 - 192.
[910] BERLIOZ Jacques, *op.cit.*, p. 407 - 421

les Occidentaux subissent cet évènement tragique, nombreux sont ceux qui en attribuent l'origine aux multiples péchés commis.[911] Parmi eux se trouvent également ceux des princes et ceux-ci ne sont pas des moindres. Effectivement, les troubles politiques du XIV[e] siècle, qui trouvent leurs origines quelques siècles auparavant, débouchent sur un conflit majeur en 1337, c'est-à-dire la guerre de Cent Ans.[912] Ce conflit, qui oppose la France à l'Angleterre est perçu comme l'une des causes de l'épidémie de peste qui sévit par la suite.

Par conséquent, l'auteur comme le traducteur du *De casibus virorum illustrium* qui sont contemporains de ses évènements à des années d'écart, vivent et évoluent dans une société profondément marquée par ces derniers. Il est important de noter que l'auteur florentin avant la rédaction du *De casibus virorum illustrium*, a déjà abordé l'épisode de ce que l'on appelle la « peste noire » au sein de son œuvre le *Decameron*, rédigé entre 1349 et 1353, c'est-à-dire durant l'épidémie. Dans cette dernière, il met d'ailleurs en scène dix jeunes personnes qui fuient Florence pour justement échapper à la peste.[913] Lorsque Boccace rédige le *De casibus virorum illustrium*, il semble juste de dire que cet épisode doit sans doute lui être à l'esprit. Quant à Laurent de Premierfait, ce dernier doit très certainement être aussi imprégné de ces évènements d'autant plus que la peste réapparait en 1360[914] et par la suite, de manière plus régulière et qu'il vit certains épisodes de la guerre de Cent Ans au plus près du pouvoir français. Comme Boccace, Laurent de Premierfait doit sûrement penser à ces divers éléments lors de la première traduction de l'œuvre en 1400 et ensuite lors de la seconde en 1409 - 1410.

2.2.Les exemples de « mauvais princes »

En corrélation avec ce que nous venons de voir, il existe de nombreux liens entre les empereurs romains antiques et les princes occidentaux médiévaux. Cela se remarque dans les péchés qu'ils commettent et la manière dont l'infortune les frappe. C'est précisément à certains d'entre eux que nous allons nous intéresser dans ce chapitre. Ceux-ci sont Jean II le Bon qui bénéficie d'un bref récit dans l'œuvre et qui semble être la victime de l'aveuglement de Fortune ; Charles VI dont le règne chaotique est marqué par la folie et la peur ; et le duo

[911] BOVE Boris, *op.cit.*, p. 289 - 294.
[912] Dans ce cadre de ce mémoire, il ne nous est pas permis de nous étendre sur le déroulement de ce conflit important qui marque profondément la société médiévale. Néanmoins, il est particulièrement utile de consulter l'ouvrage de Boris Bove pour approfondir le sujet de même que celui de Nicolas Lemas ; BOVE Boris, *Le temps de la guerre de Cent Ans : 1328 - 1453*, Paris, Belin, 2009 (Collection : Histoire de France). ; LEMAS Nicolas, *La guerre de Cent Ans*, Malakoff, Armand Colin, 2017.
[913] JODOGNE Pierre, *op.cit.*, p. 87 - 99
[914] BOVE Boris, *op.cit.*, p. 304 - 305.

Louis d'Orléans et Jean sans Peur qui, attiré par le pouvoir, n'hésite pas à commettre de nombreux péchés pour lesquels ils sont largement punis par la suite.

a) Le cas de Jean II le Bon : victime d'une Fortune aveugle ?

Des quatre protagonistes dont nous étudions le cas dans ce chapitre, Jean II le Bon est le seul à bénéficier d'une brève apparition au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*. Dans ce dernier, il est décrit comme subissant de plein fouet une infortune qui ne semble pas justifiée. Alors que dans les divers récits d'empereurs, leur « malfortune » est expliquée par les nombreux méfaits qu'ils commettent, dans le cas de Jean II le Bon, le récit ne présente aucune explication et décrit simplement les malheurs auxquels il doit faire face. Tout d'abord, il est dit que « *(...) son noble et grant et riche royaume de France en son temps avoit este admoindri par occupemens de citez de chasteaulx et de villes.* »[915]. À ces évènements compliqués s'ajoute ensuite la défaite de la Bataille de Poitiers en 1356 où ce dernier explique s'être fait capturé par le roi d'Angleterre Édouard III :

> « *Et le roy Iehan oultre disoit que finablemant en la malheureuse bataille de poytiers apres se que sa force fut degastee et sa puissence froissee et rompue et que pluseurs de ses chevaliers et aultres noble et souldoiers furent desconfiz ou occiz. Il devint prisonnier de son ennemi edouart a donc roy des anglois et apres fut loiez et menez en angleterre* »[916]

En effet, lors de la Bataille de Poitiers, Jean II le Bon affronte Édouard III afin de ralentir les troupes qu'il envoie en France dans le cadre de la guerre de Cent Ans. L'issue de l'affrontement se solde par la défaite des Français et le roi Jean II le Bon est bien capturé par le roi anglais.[917] Par la suite, le récit affirme qu' « *(...) après le payemant de tresgrant somme dor baillie pour sa rempson il sanz estre delivre mourut soubz la puissence de son ennemi par une manière de mort indigne et miserable et incongneue a pluseurs.* »[918]. Ainsi, selon les *Cas des nobles hommes et femmes*, Jean II le Bon serait resté le prisonnier du roi d'Angleterre alors que la rançon aurait été livrée. Par la suite, il serait mort en captivité d'une manière que personne ne connait. Il est étrange que cette version du récit soit livrée dans l'œuvre puisqu'elle ne correspond pas à la réalité et est donc erronée. De fait, après la Bataille de Poitiers, Jean II le Bon est bien capturé par le roi Édouard III. Cependant, Jean II le Bon ne reste pas indéfiniment prisonnier du roi d'Angleterre. Pendant sa captivité, il reste le roi de France et à

[915] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 189r.
[916] *Ibid.*
[917] BOVE Boris, *op.cit.*, p. 70 - 71.
[918] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 189r.

ce titre, négocie sa libération en acceptant de fournir une rançon de quatre millions d'écus en 1358 ainsi que de céder certains territoires au roi d'Angleterre.[919] L'accord n'est finalement pas conclu et un second arrangement est en préparation. Cela mène au traité de Brétigny ou traité de Calais de 1360, largement défavorable pour les Français qui aboutit davantage sur une trêve et qui permet la libération du roi.[920] Par la suite, en 1364, après s'être vu confier le projet d'une croisade par le pape, il se rend à Londres afin d'y réaliser une entrevue avec le roi d'Angleterre et y meurt le 8 avril 1364.[921]

Dans l'ensemble de son récit, Jean II le Bon cumule de nombreux motifs d'infortune que l'on retrouve dans les récits d'empereurs : perte de pouvoir, invasions, pillages, défaites de batailles décisives et même une mort qualifiée d' « *(…) indigne et de miserable (…)* »[922]. Celui-ci illustre donc parfaitement le profil de l'infortuné, mais dans le récit, aucun de ses potentiels méfaits qui auraient pu conduire à ces évènements malheureux n'est énoncé. Une hypothèse est tout de même avancée par certains contemporains : Jean II le Bon serait victime d'une Fortune aveugle. Ce thème, déjà développé chez Boèce dans la *Consolation*, est notamment mobilisé par les auteurs médiévaux pour expliquer ce que Catherine Attwood définit comme la duplicité de Fortune. Ainsi, sa cécité se conçoit de différentes manières : elle peut être intermittente, assumée ou volontaire.[923] C'est ce qu'avance notamment Pétrarque et Christine de Pizan pour qui les nombreuses infortunes subies par le roi sont en réalité la conséquence d'une Fortune qui s'acharnerait sur un prince possédant des mérites.[924] Sa capture en est un exemple puisque si elle est voulue et décidée par Fortune, elle est considérée comme honorable puisque selon les contemporains qui lui sont favorables, il se serait rendu aux Anglais en suivant les « honneurs de la guerre ».[925] Jean II le Bon a donc été vaincu et rendu prisonnier, mais il aurait gagné et démontré sa gloire par sa « vaillance au combat ».[926] Cette image de prince valeureux confirmée par ces deux auteurs et bien d'autres de même qu'au sein des *Cas des nobles hommes et femmes* est légèrement différente de celle qui est fournie par la tradition. En effet, celle-ci fait de lui un gouvernant aux bonnes mœurs politiques et qui lui reconnait des compétences et savoirs

[919] BOVE Boris, *op.cit.*, p. 102.
[920] *Ibid.*, p. 110.
[921] AUTRAND Françoise, *Charles V*, *op.cit.*, p. 437 - 448.
[922] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/2, f. 189r.
[923] ATTWOOD Catherine, *op.cit.*, p. 145 - 152.
[924] GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, *op.cit.*, p. 80 - 81.
[925] AUTRAND Françoise, *Charles V*, le Sage, *op.cit.*, p. 211.
[926] *Ibid.*

intellectuels, culturels et artistiques. Elle lui oppose cependant la hâte avec laquelle il prend des décisions lorsqu'il est sous l'emprise de la colère.[927] Les auteurs qui lui sont défavorables déploient précisément ce type d'argument et partagent une vision de Jean II le Bon largement dévalorisée. Pour eux, la défaite de Poitiers ainsi que sa captivité est perçue comme déshonorante puisque les conséquences de sa condition retombent directement sur le royaume. Elle est également le résultat pour certains de la colère de Dieu face aux péchés commis par le roi, ses conseillers, mais aussi par l'entièreté de la communauté.[928] L'infortune de Jean II le Bon serait donc une question de point de vue, les *Cas des nobles hommes et femmes* s'inscriraient donc dans la continuité de ceux qui lui sont favorables.

b) La folie de Charles VI

Au sein des différents cas d'empereurs infortunés étudiés, l'une des caractéristiques communes relevées les plus marquantes chez certains d'entre eux est certainement leur folie. En effet, et cela est particulièrement le cas pour les empereurs Caligula et Néron, ces derniers se comportent de manière dérangeante et immorale. Sexualité débridée, inceste, attrait pour la cruauté et facilité déconcertante à tuer, c'est bien l'ensemble de ces comportements qui semblent définir leur personnalité et la perception que l'on a d'eux dans les *Cas des nobles hommes et femmes*. Cependant, comme nous l'avons explicité dans la première partie de ce mémoire, si ces actes sont « expliqués » par la folie, il est nécessaire de la distinguer de la vraie pathologie psychologique. De fait, ces deux empereurs en particulier sont davantage considérés par les contemporains médiévaux comme des personnes atteintes par la folie parce que ceux-ci pratiquent une quantité importante de péchés et surtout, parce qu'ils commettent les plus vils d'entre eux. La vraie folie, celle qui s'avère s'attaquer à la raison d'un individu, qui détruit toute faculté mentale et qui est expliquée par un déséquilibre des humeurs, théorie que nous avons déjà abordée, est quant à elle bien différente. Lorsque Laurent de Premierfait réalise cette seconde traduction du *De casibus virorum illustrium* en 1409 - 1410, il est probable, voire même certain, que le cas de Charles VI[929], roi de France auquel il est contemporain doit lui être présent à l'esprit. Si ce dernier n'est pas mentionné dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, c'est très certainement pour éviter de froisser Charles VI à la manière de ce que font également

[927] COLLARD Franck et BALARD Michel, *op.cit.*, p. 166.
[928] AUTRAND Françoise, *Charles V*, le Sage, *op.cit.*, p. 216 - 220.
[929] Pour traiter de ce sujet, il aurait été pertinent de consulter l'ouvrage de Bernard Guenée, *La folie de Charles VI.* Cependant, celui-ci étant très peu accessible, il n'a pas été possible de le faire. ; GUENÉE Bernard, *La folie de Charles VI : Roi Bien-Aimé*, Paris, CNRS éditions, 2016.

les autres commentateurs et moralisateurs comme Jean Gerson ou Eustache Deschamps[930].[931] Quoi qu'il en soit, atteint d'une première crise de démence en 1392[932], l'état de santé du roi ne cesse de se dégrader jusqu'à sa mort en 1422 avec néanmoins des alternances de quelques moments de lucidité où ce dernier reprend ses occupations pour le royaume.[933] Si la nature de la folie diffère de celle des empereurs Caligula et Néron, il est tout de même possible d'observer des similarités entre ces différents cas. Tout d'abord, la notion de péché fait aussi son apparition dans le cas de Charles VI. De fait, pour ses contemporains, dont Laurent de Premierfait très certainement, cette folie est souvent considérée comme la punition attribuée pour l'ensemble des péchés du royaume, la santé mentale de Charles VI serait donc sacrifiée au nom de la collectivité puisqu'il est la plus haute autorité du royaume après Dieu et qu'il en est responsable. Ensuite, sa folie serait également le résultat des nombreux péchés qu'il aurait commis et continuerait de commettre. En effet, selon l'œuvre de Philippe de Mézières *Songe du Vieil Pelerin*, rédigé en 1389, Charles VI succombe à de nombreux péchés : il boit et mange en excès, il entretient un mauvais rythme de vie en vivant la nuit et en étant continuellement en mouvement, il pratique de manière récurrente le péché de luxure, il ne se contient pas, il se laisse aller aux jeux, aux danses ainsi qu'à la familiarité avec les membres de sa cour et ses sujets et leur offre des cadeaux onéreux en désaccord avec la situation de crise économique que traverse le royaume à cette époque.[934] Si sa folie est une conséquence de ses péchés, ceux de son entourage et de sa cour sont également pointés du doigt. En effet, alors que la cour se devrait d'être un lieu de rassemblement d'hommes sages qui pourraient prodiguer de bons conseils au roi, la cour[935] de Charles VI se rend coupable de nombreux péchés afin d'accéder à la faveur royale tels que la flatterie, l'hypocrisie, l'avarice et l'envie.[936] En somme, pour un grand nombre de théoriciens et moralistes de l'époque comme Jacques Legrand, les péchés des princes et ceux

[930] VINCENT-CASSY Mireille, *op.cit.*, p. 339 - 357.
[931] Il nous faut tout de même préciser que si Laurent de Premierfait ne cite pas explicitement les personnes qu'il pourrait potentiellement viser, il ne ménage pas ses propos et comme le précise Carla Bozzolo préfère « les reproches aux recommandations ». ; BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, *op.cit.*, p. 53 - 68.
[932] AUTRAND Françoise, *Charles VI : la folie du roi*, Paris, Fayard, 1986, p. 289 - 295.
[933] LEMAIRE Jean-Claude, *Le roi empoisonné : la vérité sur la folie de Charles VI*, Paris, Société de production littéraire, 1977, p. 153.
[934] VINCENT-CASSY Mireille, *op.cit.*, p. 339 - 357.
[935] Au sein des œuvres de morale et de théorie politique contemporaines, le motif de la cour « pécheresse » est particulièrement présent et est décrit comme l'énonce Eustache Deschamps comme « *(...) le règne de l'égoïsme et du chacun pour soi. À la cour, il n'y a aucune charité* » ou comme « *(...) l'égout des passions et des faiblesses* » par Nicolas de Clamanges. ; *Ibid.*
[936] *Ibid.*

de ses sujets sont en constante relation : si les princes se conduisent mal, l'ensemble de ses sujets de même que ses serviteurs et les membres de sa cour se conduisent mal également.[937]

La seconde similarité, quant à elle, rejoint très nettement le propos tenu dans les *Cas des nobles hommes et femmes* à propos de Fortune. Comme nous l'avons exposé, la folie de Charles VI serait la matérialisation de la colère de Dieu le punissant pour l'ensemble des méfaits commis par ses sujets. Le parallèle avec le Christ est même quelquefois établi, celui-ci souffrant pour les péchés des hommes et Charles VI souffrant pour les péchés de son royaume.[938] Ainsi, afin d'obtenir le pardon de Dieu et de faire cesser sa punition, Charles VI s'évertue à faire pertinence en se confessant, en réalisant des offrandes et des pèlerinages ou en modifiant le nom de la porte « d'Enfer » à Paris en porte de Saint-Michel. Au niveau du royaume, des dispositions sont aussi prises pour faire disparaitre le plus grand nombre de péchés. De fait, des ordonnances sont promulguées contre le blasphème, le jeu ou encore la prostitution.[939] Pareillement à ce qui est exposé dans les *Cas des nobles hommes et femmes*, le lien entre les péchés, l'action de Fortune et la punition divine est bien établi. Il est également intéressant de relever que la Fortune est également souvent associée à la folie dans les œuvres littéraires médiévales. Pour un auteur du XII^e^ siècle par exemple comme Jean de Meun, Fortune est décrite sous l'angle de la folie et ceux qui lui font confiance sont considérés comme fous également. Dans l'œuvre de Christine de Pizan *Livre de la Mutacion de Fortune*, la folie – ou du moins de dépassement de la raison – et Fortune sont également adjointes, puisqu'elle est incarnée par la narratrice du récit qui revêt le rôle de scribe pour Fortune.[940] Enfin, tout comme pour les empereurs Caligula et Néron, cette folie entraine de nombreuses conséquences. De fait, à partir du moment où Charles VI commence ses crises et perd toute notion de la réalité, ce sont les membres de son entourage proche qui prennent le relais et s'approprient la direction du royaume en réalisant également de nombreux péchés. C'est le cas du duc d'Orléans et des ducs de Bourgogne qui s'arrachent chacune à leur tour la régence, mais aussi brièvement de son oncle, le duc de Berry à qui l'œuvre est dédicacée comme l'énonce cet extrait :

> « *A puissant noble et excellant prince ihean filz de roy de france duc de berry et dauvergne conte de poitou destampes de bouloigne et dauvergne (...) a mon tresredoubte seigneur et bienfaiteur et aggreablemant recevoir le labour de mon estude (...) pour lexcellence de celle ancianne royale*

[937] GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, *op.cit.*, p. 82 - 83.
[938] AUTRAND Françoise, *Charles VI : la folie du roi*, *op.cit.*, p. 325, 327 - 328.
[939] *Ibid.*, p. 325 - 326.
[940] ATTWOOD Catherine, *op.cit.*, p. 119 - 125, 130 - 136.

ligne dont voys prenes naiscence et aussi de la noblesse de vos meurs et vertus qui a bon droit desservent pardurable bienheurte envers dieu et envers les hommes louange et renommee ia long temps a que en obeissand a voz commendemens (…) »[941]

c) Louis d'Orléans et Jean sans Peur : le péché d'envie et assassinats

Si le cas de Charles VI occupe certainement les pensées de Laurent de Premierfait lors de la réalisation de cette seconde traduction, cela doit également être le cas de ceux de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur. Précédemment, il a été établi que la cour de Charles VI de même que son entourage commettaient de nombreux péchés au même titre que le roi. Ceux de Louis d'Orléans, frère du roi et de Jean sans Peur, cousin de ce dernier, quant à eux, provoquent – si l'on suit la logique des *Cas des nobles hommes et femmes* – grandement la colère de Fortune et entrainent des conséquences importantes qui marquent l'actualité du début du XV^e^ siècle. Tel que nous l'avons déjà mentionné, ces deux personnages interviennent lorsque l'état de santé de Charles VI commence à se dégrader fortement au point de savoir exercer sa fonction uniquement de manière intermittente. Dès lors, plusieurs acteurs font leur apparition en se présentant comme de potentiels régents lors des phases d'absence du roi et en attendant la succession du dauphin.[942] Lorsque l'on passe en revue les principaux « candidats », il est intéressant de noter que ceux-ci présentent des profils bien différents les uns des autres et ne correspondent que très peu à la figure du bon prince par excellence. Tout d'abord, les frères de Charles V et par conséquent, les oncles de Charles VI, Jean de Berry et Philippe le Hardi. Si le premier est largement défini comme un homme trop orgueilleux, cupide et vaniteux et rapidement mis hors course, le second collectionne les qualités attendues chez un prince à la hauteur telles que la piété, la sagesse, l'éloquence de même que le bon jugement.[943] Ensuite, il y a Louis d'Orléans, le frère de Charles VI dont il est dit qu'il est cultivé, sage, qu'il possède une bonne éloquence, mais également, qu'il se laisse facilement tenter par les vices inhérents à la jeunesse, c'est-à-dire la luxure, les excès alimentaires et de boisson de même que les jeux de dés et de cartes. Ce dernier semble afficher aussi de la cupidité ainsi qu'une certaine impulsivité et une ambition dévorante.[944] Philippe le Hardi étant décédé, c'est naturellement que son fils Jean sans Peur lui succède au duché de Bourgogne. Ce dernier ne s'arrête pas là puisqu'il prétend également à la régence comme son père avant lui, mais il n'est pas non plus un candidat

[941] GIOVANNI BOCCACCIO, *op.cit.*, Ms. fr. 190/1, f. 1r.
[942] GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, *op.cit.*, p. 138 - 141.
[943] *Ibid.*, p. 141 - 142.
[944] *Ibid.*, p. 143 - 144.

très apprécié, et cela, pour plusieurs raisons : celui-ci n'est pas très connu est assez effacé, il apparait morose et sombre et semble également très ambitieux. Cependant, à l'inverse de son cousin Louis d'Orléans, il cultive de bonnes vertus et revêt de bonnes mœurs.[945] Dès le début, ces deux protagonistes se retrouvent opposés, cela pour plusieurs raisons et à propos de divers sujets sur lesquels nous ne reviendrons pas. Après une longue période de latence où Louis d'Orléans et Jean sans Peur se contrarient l'un l'autre par le moyen de mise en place d'ordonnances ou de leur annulation, de rumeurs et de propagande diffamatoire[946], le duc de Bourgogne décide d'attenter à la vie de Louis d'Orléans, le 23 novembre 1407.[947]

Il est possible d'analyser cet assassinat sous le prisme de la fortune, concept fortement présent dans cette société du XV^e^ siècle comme le rappelle Bernard Guenée. Du point de vue de Louis d'Orléans, il pourrait s'agir, à la manière de ce qu'il a été détaillé pour les nombreux empereurs étudiés, de la manifestation de la colère de Dieu par le biais de Fortune. En effet, Louis d'Orléans à qui Fortune avait offert prestige et position de haut rang l'aurait fait immédiatement descendre de sa roue en le faisant assassiner en raison de ses excès et abus. Ce genre d'infortune est conforme aux motifs de plainte avancés par les empereurs apparaissant sous forme fantomatique auprès du personnage de Boccace. Nous pourrions d'ailleurs imaginer que si Louis d'Orléans avait bénéficié d'un chapitre au sein des *Cas des nobles hommes et femmes*, il serait fort à parier qu'il aurait avancé ce malheur. Du point de vue de l'assassin ou du moins du commanditaire, le duc de Bourgogne se positionne davantage comme un futur infortuné, c'est-à-dire comme les empereurs assassins qui commettent des assassinats afin d'arriver à leurs fins. De fait, si l'on se prête à la même mécanique, cet acte qu'il commet avec préméditation le condamnerait automatiquement aux yeux de Dieu et déclencherait par conséquent le rouage de la roue de Fortune, le vouant au malheur. De plus, ce dernier aggrave son cas puisqu'après l'assassinat de son cousin, Jean sans Peur justifie son acte en se positionnant en tant que « sauveur du royaume de France », avançant le fait que Louis d'Orléans était la figure même du tyran. Cette justification fait l'objet d'un grand débat au sein de la société médiévale française et suscite de nombreuses réflexions chez les théoriciens du pouvoir quant au tyrannicide. En effet, après avoir commandité l'assassinat de son cousin, Jean sans Peur est suspecté d'être l'auteur des faits et finit par avouer son crime le

[945] *Ibid.,* p. 144 - 145.
[946] *Ibid.*, p. 158 - 176.
[947] SCHNERB Bertrand, *Jean sans Peur : le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005, p. 208 - 211.

25 novembre 1407 pour ensuite prendre la fuite.[948] Son aveu provoque forcément une grande indignation dans la société politique. Percevant celle-ci et devant comparaitre pour son crime, le duc de Bourgogne décide de construire un argumentaire afin de se justifier et pour ce faire, il s'appuie sur l'aide de spécialistes dont notamment Jean Petit. De fait, il est demandé à ce dernier de rédiger la défense de Jean sans Peur en développant l'argument de la nécessité du tyrannicide.[949] Lors de sa comparution le 8 mars 1408, le duc de Bourgogne excuse son acte, conformément à ce qu'il a été décidé avec Jean Petit, en décrivant Louis d'Orléans comme un tyran et en affirmant que selon les sources et les philosophes antiques il était « bon, licite et méritoire » de faire disparaitre un tyran. Son acte, même s'il était terrible puisqu'il s'en était tout de même pris à un membre de sa parenté, mais aussi et surtout, au frère du roi, était nécessaire pour le bien du royaume.[950] Dès le lendemain, le duc de Bourgogne obtient l'abolition de son crime.[951] Par la suite, un grand nombre d'opposants à cette théorie se manifestèrent. C'est notamment le cas de Jean Gerson qui présente un *Mémoire et dossier contre VII assertions* pour déconstruire l'ensemble de la théorie de Jean Petit. À la suite de ces nombreuses oppositions, le Concile de Constance réuni pour bien d'autres affaires tranche sur la question et ne se positionne pas en faveur des opposants.[952] Si l'incident semble clôt aux yeux de l'Église et du roi, les théoriciens continuent tout de même de réfléchir à la question.

Pour en revenir à l'hypothèse de l'infortuné, après avoir finalement obtenu le pardon, il est aisé de penser que le duc de Bourgogne subit de plein fouet la colère de Fortune qu'il aurait déclenchée douze ans auparavant en se faisant assassiner le 10 septembre 1419 par un armagnac, partisan de Louis d'Orléans.[953] De même que pour les empereurs, Louis d'Orléans comme Jean sans Peur semblent subir tous deux les conséquences de leurs péchés.

[948] *Ibid.*, p. 213 - 216.
[949] *Ibid.*, p. 247 - 250.
[950] *Ibid.*, p. 250 - 253.
[951] *Ibid.*, p. 253 - 256.
[952] TURCHETTI Mario, *op.cit.*, p. 319 - 325.
[953] SCHNERB Bertrand, *op.cit.*, p. 680 - 684.

IV. CONCLUSION

Après avoir longuement disserté quant aux malheureux destins d'empereurs romains et de leur infortune, il nous faut dès à présent conclure. Au fil de l'étude des *Cas des nobles hommes et femmes* et plus particulièrement des chapitres concernant les empereurs romains, il apparait distinctement que cette œuvre s'inscrit pleinement dans son époque et cela, pour plusieurs raisons. La première est sans conteste le fait qu'elle s'impose comme un manuel politique à destination des princes et gouvernants contemporains à la manière des « miroirs des princes » fortement populaires auprès de la classe dirigeante et des théoriciens du pouvoir. En effet, au travers des différents chapitres étudiés, il s'agit d'exploiter pour l'auteur, une série de cas d'empereurs considérés par la tradition et les sources antiques comme de mauvais princes. Par la description de l'ensemble de leurs méfaits, celui-ci établit par conséquent des contre-modèles que les rois et princes de son époque doivent à tout prix éviter. C'est également par le biais de ces exemples de mauvais princes que l'œuvre dessine entre les lignes la bonne conduite à adopter ainsi que les vertus à cultiver. Quelquefois, pour contre-balancer avec la mauvaiseté insoutenable de certains empereurs, amplifier cette dernière, mais surtout pour parsemer quelques bons exemples, il est aussi fait mention des empereurs que la période médiévale considère comme des figures emblématiques du pouvoir impérial romain ce qui est le cas pour Jules César, Auguste, ou même encore Constantin de temps à autre. L'établissement du lien avec l'Empire romain est aussi particulièrement parlant et frappant pour des princes médiévaux, le prestige de ce dernier n'ayant pas faibli depuis son crépuscule. Si Laurent de Premierfait souhaite exposer aux princes contemporains le bon et unique chemin à suivre, il est nécessaire que son œuvre soit intelligible. C'est pourquoi ce dernier mobilise un ensemble de méthodes « pédagogiques » destinées à rendre les *Cas des nobles hommes et femmes* davantage accessibles. Ainsi, il entreprend d'ajouter un ensemble d'enluminures uniquement présentes dans cette seconde traduction de même qu'une masse conséquente d'informations au récit original que livre Boccace et qu'il juge peu lisible et compréhensible. L'objectif est donc simple : fournir aux personnages de pouvoir contemporains un manuel pour devenir un bon prince, mais surtout, pour devenir un bon prince chrétien.

Cela nous amène justement à la deuxième caractéristique des *Cas des nobles hommes et femmes* et plus spécifiquement, des chapitres réservés aux empereurs : l'ancrage et l'influence profonde de la tradition chrétienne. Tout au long de ces derniers, le récit mobilise de nombreux concepts inhérents à la chrétienté. D'abord, la mécanique première de l'œuvre relève de la

moralisation des mauvais actes commis par les empereurs. C'est parce que ceux-ci commettent bon nombre de péchés et de manière récurrente qu'ils subissent l'infortune. De fait, ils sont décrits comme cumulant la grande majorité des péchés capitaux. Durant la présentation des péchés, l'auteur n'hésite pas à expliciter ceux-ci et à en développer toute la théorie y compris leur origine première avec le péché originel, quitte à en réaliser des chapitres entiers uniquement consacrés à cela. Parmi les péchés les plus importants et les plus répréhensibles, la luxure et la « gloutonnie » sont présentés comme les comportements les moins en adéquation avec la pratique d'un bon pouvoir. Conformément à cette influence chrétienne considérable, il est aussi rapidement établi que la « malfortune » dont les empereurs sont victimes est elle-même la conséquence de la colère de Dieu, Fortune n'étant que la main armée de ce dernier et exécutant sa vengeance envers ceux qui lui auraient été désobéissants. Dans le but de prévenir ces princes contemporains comme nous l'avons explicité plus tôt, mais également afin de démontrer la puissance de Fortune ainsi que la colère de Dieu, chacun des empereurs infortunés se plaint pour des motifs variés. De l'usurpation au manque de sépulture décente en passant par la perte de territoires, l'humiliation, les complots et les assassinats de même que la mort dégradante, chacun des malheurs arrivés aux divers empereurs contribuent non seulement à décrire l'importance et l'intensité des péchés commis par ceux-ci, mais surtout, à insister sur la nécessité de fuir tout comportement déviant.

Si ces comportements déviants proscrits par les *Cas des nobles hommes et femmes* sont illustrés au moyen des empereurs romains entre autres, cela s'explique par l'intérêt particulier naissant porté à l'Antiquité. En effet, l'Empire romain n'a jamais cessé de susciter l'intérêt depuis sa fin. Ce dernier a toujours été le symbole du pouvoir fort et durable, mais cela l'est davantage encore à partir des XIII^{e} et XIV^{e} siècles comme explicité dans la première partie de ce mémoire. Cette perception permet à Boccace comme à Laurent de Premierfait d'être plus percutants dans leurs propos auprès des princes contemporains. Cet intérêt pour l'Antiquité s'amplifie plus encore avec les prémices de l'humanisme qui s'attache à la redécouverte des auteurs anciens traditionnels de même que les grandes figures ayant marqué l'histoire antique. De fait, les grands pans de l'histoire de Rome par exemple sont largement exploités et explicités au travers des différents cas exposés. Du récit de sa naissance aux origines mythologiques à sa fin, l'ensemble des grands moments qui composent son histoire sont abordés. Il en est également de même pour la mythologie gréco-romaine que les *Cas des nobles hommes et femmes* abordent régulièrement. Si l'intérêt suscité par l'histoire romaine antique est largement

perceptible, la conception médiévale de celle-ci l'est tout autant. Ainsi, que cela soit dans la description écrite ou la représentation iconographique, les profils personnels d'empereurs, la fonction impériale et l'Empire romain sont particulièrement influencés par l'état de connaissance de la société médiévale à propos de ces différents sujets. Le lien particulier avec le contexte de la Rome médiévale est également particulièrement à l'esprit de Boccace comme de Laurent de Premierfait.

Enfin, nous terminerons ce mémoire en concluant sur les deux difficultés apparentes à l'étude des *Cas des nobles hommes et femmes*. La première est certainement le fait qu'il est difficile de pleinement identifier et différencier les éléments inhérents au texte original et ceux rajoutés par le traducteur. S'il est vrai que nous avons pleinement connaissance des tendances de modifications de Laurent de Premierfait comme le fait de mieux préciser les noms, certains lieux ainsi que certains contextes, les différences ne sont pas clairement établies et il nous faut donc garder cela en tête lors de l'étude du récit. La seconde est certainement l'étendue du sujet ainsi que sa densité. En effet, pour convenir aux limites imposées par ce mémoire, des choix quant aux empereurs à étudier ainsi qu'aux dimensions à traiter ont été effectués. Par conséquent, cette étude ne peut se prétendre exhaustive et certains sujets n'ont pas été traités. De fait, nous pourrions imaginer plusieurs potentielles pistes de recherche pour approfondir l'étude des Cas des nobles hommes et femmes. Premièrement, il pourrait être bénéfique de comparer l'ensemble des « conseils » fourni par le biais des exemples d'empereurs avec ceux détaillés dans les récits d'autres protagonistes de l'œuvre. Ensuite, il serait également intéressant de comparer les enseignements prodigués au travers des figures d'empereurs dans les *Cas des nobles hommes et femmes* avec ceux présentés dans certains miroirs de prince de cette époque.

V. SOURCES

1. Sources écrites

1.1. Sources inédites

1. GIOVANNI BOCCACCIO, *De casibus virorum illustrium*, traduit en français par LAURENT DE PREMIERFAIT, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/1.
2. GIOVANNI BOCCACCIO, *De casibus virorum illustrium*, traduit en français par LAURENT DE PREMIERFAIT, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2.
3. GIOVANNI BOCCACCIO, *Le livre de Jehan Boccace des cas des nobles hommes et femmes, translaté en latin en françois par moy Laurens de Premierfait, clerc du diocese de Troyes, et fut complie ceste translation le XV^e^ jour d'avril mil IIIIc et neuf, sc'est (sic) assavoir le undi après Pasques*, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5193.

1.2. Éditions critiques[954]

1. BOCCACE, *Les femmes illustres. De mulieribus claris*, éd. VITTORIO Zaccaria, traduction de BORIAUX Jean-Yves, Paris, Les Belles Lettres, 2013 (Les classiques de l'humanisme).
2. GEORGES CHASTELAIN, *Le Miroir de mort*, édition critique par VAN HEMELRYCK Tania, Louvain-la-Neuve, UCL. Institut d'études médiévales, 1995, (UCL. Publication de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès ; 17).
3. GEORGES CHASTELLAIN, *Le Temple de Boccace*, éd. commentée par BLIGGENSTORFER Susanna, Berne, Francke, 1988 (Romanica Helvetica. 104).
4. LAURENT DE PREMIERFAIT, *Des cas des nobles hommes et femmes*, édition critique de GATHERCOLE May Patricia, Chapel Hill, University of North Carolina press, 1968 (Studies in the Romance languagues and literatures ; 74).
5. LAURENT DE PREMIERFAIT, *Livre de vieillesse*, édition critique de MARZANO Stefania, Turnhout, Brepols, 2009 (Texte, codex et contexte ; 6).
6. *Le Romuleon en françois*, éd. DUVAL Frédéric, traduit par MAMEROT Sébastien, Genève, Droz, 2000 (Textes littéraires français : 525).

2. Sources iconographiques[955]

1. MAITRE DE LUÇON, *Pompée est assassiné sous l'ordre de Ptolémée XIII*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 53v.
2. MAITRE DE LUÇON, *Jules César, en Égypte, tombé à l'eau, rejoint à la nage un navire tout en tenant une lettre dans sa main*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 61v.

[954] Seules trois de ces éditions critiques sont utilisées comme sources. Le reste est mobilisé en tant que littérature scientifique pour l'analyse de l'œuvre ou les biographies d'auteur.
[955] Il est important de préciser que les enluminures ci-dessous ne représentent pas toutes des empereurs. En effet, parmi elles se trouvent celle de Pompée, de Jules César, de Marc Antoine et de Cléopâtre.

3. MAITRE DE LUÇON, *Antoine et Cléopâtre dans le même tombeau*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 66r.
4. MAITRE DE LUÇON, *Messaline, Tibère et Caligula*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 76r.
5. MAITRE DE LUÇON, *Néron exécute sa mère Agrippine*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 82r.
6. MAITRE DE LUÇON, *Chevalier Othon porte au bout d'une pique la tête de Galba*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 89r.
7. MAITRE DE LUÇON, *Mort de Aulus Vitellius, empereur romain*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 90v.
8. MAITRE DE LUÇON, *Prise de Jérusalem par l'armée romaine et, au-dessous, Titus assis sur son trône regarde le peuple d'Israël emmené en captivité ou payant un tribut*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 96v.
9. MAITRE DE LUÇON, *Commode, empereur romain, est étranglé dans son palais par sa favorite Marcia,* enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 105v.
10. MAITRE DE LUÇON, *Sapor, roi des Perses, marche sur le dos de Valérien*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 109v.
11. MAITRE DE LUÇON, *Carus frappé par la foudre*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 112v.
12. MAITRE DE LUÇON, *Aurélien fait prisonnière Zénobie*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 114r.
13. MAITRE DE LUÇON, *Dioclétien abandonne volontairement le pouvoir*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 115v.
14. MAITRE DE LUÇON, *Mort de Maximien Hercule qui a renoncé à sa prétention impériale*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 117v.
15. MAITRE DE LUÇON, *L'empereur romain Galère meurt d'une douloureuse maladie*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 119r.
16. MAITRE DE LUÇON, *Magnence se donne la mort avec son épée et son fils Magnus Decentius se pend*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 121r.
17. MAITRE DE LUÇON, *Julien Apostat mortellement blessé*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 123r.
18. MAITRE DE LUÇON, *l'Empereur Valens fait massacrer les chrétiens d'Égypte*, enluminure, 8,5 - 9,2 cm, Genève, Bibliothèque de Genève, 1409 - 1410, Ms. fr. 190/2, f. 126v.

VI. BIBLIOGRAPHIE

1. L'auteur : Giovanni Boccaccio

1. BRANCA Vittore, *Boccaccio medievale*, Florence, Sansoni, 1964.
2. BRANCA Vittore*, Giovanni Boccaccio. Profilo biografico*, Florence, Sansoni, 1977.
3. BOZZOLO Carla, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace (XV^e siècle)*, Padoue, Antenore, 1973 (Medioevo e unanesimo ; 15).
4. CALLU Florence et AVRIL François, *Boccace en France : de l'humanisme à l'érotisme*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975 (Bibliothèque nationale Paris. Catalogues d'expositions).
5. FERRARA Sabrina, RICCI Teresa Maria et BOILLET Élise (éd.), *Boccace, entre Moyen Âge et Renaissance. Les tensions d'un écrivain*, Paris, Honoré Champion, 2015.
6. JODOGNE Pierre, « Boccace médiéval et humaniste (1313 - 2013) », dans *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, tome 24, 2013, p. 87 - 99.
7. KLEINHENZ Christopher « Petrarca Francesco », dans KLEINHENZ Christopher, *Medieval Italy : An Encyclopedia*, vol. 2, Londres, Routledge, 2004, p. 881 - 888.
8. MARZANO Stefania, « Itinéraire français de Boccace : perspectives et enjeux d'un succès littéraire », dans *Le Moyen français. Revue d'études linguistiques et littéraires fondée par Guiseppe di Stefano*, vol. 66, 2010, p. 61 - 68.
9. QUINONES J. Ricardo, « Dante Alighieri », dans KLEINHENZ Christopher, *Medieval Italy : An Encyclopedia*, vol. 1, Londres, Routledge, 2004, p. 278 - 286.
10. SMALL M. Carola, « Robert of Anjou », dans KLEINHENZ Christopher, *Medieval Italy : An Encyclopedia*, vol. 2, Londres, Routledge, 2004, p. 970 - 971.

2. Le traducteur : Laurent de Premierfait

11. BOZZOLO Carla, « Introduction à la vie et à l'œuvre d'un humaniste », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 17 - 31.
12. BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir chez Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 53 - 68.
13. BOZZOLO Carla, « La conception du pouvoir par un humaniste français : Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla et ORNATO Ezio (éd.), *Préludes à la Renaissance ; aspects de la vie intellectuelle en France au XV^e siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1992, p. 191 - 2006.
14. BOZZOLO Carla, « La lecture des classiques par un humaniste français : Laurent de Premierfait », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 69 - 82.
15. BOZZOLO Carla, « L'intérêt pour l'histoire romaine à l'époque de Charles VI : l'exemple de Laurent de Premierfait », dans AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude et MOEGLIN Jean-Marie (éd.), *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris,

Publications de la Sorbonne, 1999 (Collection : Histoire ancienne et médiévale ; 59), p. 109 - 124.
16. BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
17. ORNATO Ezio, « Préface », dans BOZZOLO Carla (dir.), *Un traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 5 - 17.

3. La source : les Cas des nobles hommes et femmes

18. BROWN-GRANT Rosalind, « *Des hommes et des femmes illustres* : modalités narratives et transformations génériques chez Pétrarque, Boccace et Christine de Pizan », dans DULAC Liliane et RIBÉMONT Bernard, *Une Femme de lettres au Moyen Âge. Études autour de Christine de Pizan*, Orléans, Paradigme, 1995 (Collection : Medievalia ; 16).
19. BOZZOLO Carla, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace (XV^e siècle)*, Padoue, Antenore, 1973 (Medioevo e unanesimo ; 15).
20. DELSAUX Olivier, « La ou les traduction(s) française(s) du "*De casibus virorum illustrium*" de Giovanni Boccaccio au XV^e siècle ? Mise au point sur l'histoire d' "un" texte », dans *Revue d'Histoire des Textes*, vol. 12, 2017, p. 321 - 352.
21. DELSAUX Olivier, « Un témoignage inédit sur la fortune du "*De casibus virorum illustrium*" de Giovanni Boccaccio en France à la fin du Moyen Âge. L'extrait "*d'aucuns nobles hommes malheureux*" de Pierre Doriole (circa 1480) », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 27, n°1, 2015, p. 347 - 363.
22. DUBUIS HOCHULI Paule, « Notice de Paule Hochuli Dubuis, Ms. fr. 190/1, Bibliothèque de Genève, pour e-codices 2010 », dans *e-codices*, 2010, http://www.e-codices.unifr.ch/en/description/bge/fr0190-1/, (consulté le 20 mai 2021) .
23. DUBUIS HOCHULI Paule, « Notice de Paule Hochuli Dubuis, Ms. fr. 190/2, Bibliothèque de Genève », pour e-codices 2010, dans *e-codices*, 2010, http://www.e-codices.unifr.ch/en/description/bge/fr0190-2/, (consulté le 20 mai 2021).
24. HEDEMAN D. Anne, *Translating the Past : Laurent de Premierfait and Boccaccio's De casibus*, Los Angeles, Getty Publications, 2008.
25. MARZANO Stefania, « La traduction du *De casibus virorum illustrium* de Boccace par Laurent de Premierfait (1400) : entre le latin et le français », dans *La traduction vers le moyen français. Actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27 - 29 avril 2006*, éd. GALDERISI Claudio et PIGNATELLI Cinzia, Turnhout, Brepols (The Medieval Translator. Traduire au Moyen Age, 11), 2007, p. 283 - 295.

4. Le contexte (politique, religieux et culturel) de l'époque de l'auteur et du traducteur

4.1 Le concept de « fortune » - déesse fortune

1. Les origines antiques

26. CHAMPEAUX Jacqueline, *Fortuna : recherches sur le culte de la Fortune à Rome et dans le monde romain des origines à la mort de César*, Rome, École française de Rome, 1987 - 1989 (Collection de l'École française de Rome ; 64).
27. HECQUET-NOTI Nicole, « *Fortuna* dans le monde latin : chance ou hasard ? », dans FOEHR-JANSSENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle, *La fortune : thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003 (Recherches et rencontres ; 19), p. 13 - 29.
28. MIANO Daniele, *Fortuna : deity and concept in archaic and republican Italy*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

2. Fortune dans la culture et la société médiévale

29. ATTWOOD Catherine, *Fortune and women in medieval literature*, Nottingham, University of Nottingham, 1999 (Nottingham French studies ; 38/2).
30. ATTWOOD Catherine, *« Fortune la contrefaite » : l'envers de l'écriture médiévale*, Paris, Champion, 2007 (Études christiennes ; 9).
31. BUTTAY-JUTIER Florence et CROUZET Denis, *Fortuna : usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008 (Collection Roland Mousnier ; 37).
32. DOUDET Estelle, « Catherine Attwood, *Fortune la Contrefaite. L'envers de l'écriture médiévale* », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 18 septembre 2018, en ligne, https://journals.openedition.org/crm/3733?lang=en#quotation (consulté le 20 mai 2021).
33. FOEHR-JANSSENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle, *La fortune : thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003 (Recherches et rencontres ; 19).
34. MÜHLETHALER Jean-Claude, « Quand Fortune, ce sont les hommes. Aspects de la démythification de la déesse, d'Adam de la Halle à Alain Chartier », dans FOEHR-JANSSENS Yasmina et MÉTRY Emmanuelle, *La fortune : thèmes, représentations, discours*, Genève, Droz, 2003 (Recherches et rencontres ; 19), p. 177 - 206.
35. PATCH ROLLIN Howard, *The Tradition of The Goddess Fortuna in Medieval Philosophy and Literature*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1927.

4.2. Le contexte médiéval général

36. BOVE Boris, *Le temps de la guerre de Cent Ans : 1328 - 1453*, Paris, Belin, 2009 (Histoire de France ; 4).
37. CASSARD Jean-Christophe, *L'âge d'or capétien 1180 - 1328*, Paris, Belin, 2011.
38. CHANDELIER Joël, *L'Occident médiéval : d'Alaric à Léonard, 400 - 1450*, Paris, Belin, 2021 (Collection : Mondes Anciens).

39. COSTEDOAT Caroline et SIGNOLI Michel, *La peste noire*, 2e édition mise à jour, Paris, Que sais-je ?, 2021 (0768-0066 ; 4148. Histoire).
40. GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles : les États*, 4e édition mise à jour, Paris, PUF, 1991.
41. LEMAS Nicolas, *La guerre de Cent Ans*, Malakoff, Armand Colin, 2017 (Cursus (Armand Colin), 099 - 4498).
42. PAUL Jacques, *Le Christianisme occidental au Moyen Âge : IVe - XVe siècle*, Paris, Armand Colin, 2008.

4.3. Le contexte autour de la création et de la traduction de l'œuvre

1. Contexte politique - Contemporains médiévaux

43. AUTRAND Françoise, *Charles V*, le Sage, Paris, Fayard, 1994.
44. AUTRAND Françoise, *Charles VI : la folie du roi*, Paris, Fayard, 1986.
45. CARRIER Hubert, « Les dénominations de Jean sans Peur : entre violence acceptée et réprouvée », dans FORONDA François, BARRALIS Christine, SÈRE Bénédicte, *Violences souveraines au Moyen Âge : travaux d'une école historique*, Paris, PUF, 2010, p. 113 - 122.
46. GAUVARD Claude, « Le roi de France et l'opinion publique à l'époque Charles VI », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15 – 17 octobre 1984)*, Publications de l'École française de Rome, 1985, p. 353 - 366.
47. GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992 (Bibliothèque des histoires).
48. LEMAIRE Jean-Claude, *Le roi empoisonné : la vérité sur la folie de Charles VI*, Paris, Société de production littéraire, 1977.
49. SCHNERB Bertrand, *Jean sans Peur : le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005.
50. VINCENT-CASSY Mireille, « Les péchés de la cour de Charles VI », dans GAUDE-FERRAGU Murielle, LAURIOUX Bruno et PAVIOT Jacques (dir.), *La Cour du Prince : Cour de France, cours d'Europe, XIIe - XVe siècle*, Paris, Champion, 2011, p. 339 - 357.

2. Contexte intellectuel

51. BOZZOLO Carla, GAUVARD Claude et MILLET Hélène (éd.), *Humanisme et politique en France à la fin du Moyen Âge. En hommage à Nicole Pons. Actes des Journées de Villejuif (17 - 18 mars 2016, Campus du CNRS)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.
52. BOZZOLO Carla, *Préludes à la renaissance : aspects de la vie intellectuelle en France au XVe siècle*, Paris, CNRS, 1992 (CNRS. Centre régional de publication de Paris).
53. CROUZET Denis (éd.), *L'humanisme à l'épreuve de l'Europe (XVe - XVIe siècle) : histoire d'une transmutation culturelle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019 (Époques).
54. DEVAUX Jean, « Introduction. Littérature et politique sous les premiers Valois », dans *Le Moyen Âge*, numéro thématique, « Le prince en son « miroir ». Littérature et politique sous les premiers Valois » , vol. CXVI, n°3 - 42010, p. 533 - 543
55. FOURRIER Anthime, *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XIIe au XIVe siècle*, Paris, Klincksieck, 1964 (Actes et colloques ; 3).

56. GARIN Eugenio, *L'humanisme Italien : philosophie et vie civile à la Renaissance*, Paris, Albin Michel, 2005 (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité ; 48).
57. GAUVARD Claude, « Christine de Pizan et ses contemporains : l'engagement politique des écrivains dans le royaume de France aux XIVe et XVe siècles », dans RIBÉMONT Bernard et DULAC Liliane (dir.), *Une femme de lettres au Moyen Âge : études autour de Christine de Pizan*, Caen, Paradigme, 1995, p. 105 - 128.
58. GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Âge (c 1360 - c. 1490)*, Rome, École française de Rome, 1997 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome , 296).
59. LEMOINE Michel, « Arts libéraux », dans GAUVARD Claude, LIBERA Alain de et ZINK Michel (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p. 93 - 96.
60. MINET-MAHY Virginie, *Esthétique et pouvoir de l'œuvre allégorique à l'époque de Charles VI : imaginaires et discours*, Paris, Champion, 2005 (Bibliothèque du XVe siècle ; 68).
61. MONFRIN Jacques, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », dans HASENOHR Geneviève, HUBERT Marie-Clotilde, VIEILLARD Françoise, *Études de philologie romane*, Genève, Droz, 2001, p. 757 - 785.
62. REDON Odile, RICCI BATTAGLIA Lucia, BELTRAMI G. Pietro (e.a), *Les langues de l'Italie médiévale*, Turnhout, Brepols, 2002 (L'atelier du médiéviste ; 8).
63. ROUX Brigitte, « Charles V et Charles VI en miroir(s) », dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, tome CXVI. Le prince en son "miroir". Littérature et politique sous les premiers Valois, n° 3 - 4, 2010, p. 679 - 695.

3. Contexte culturel – religieux

64. ALEXANDRE-BIDON Danièle, *La mort au Moyen Âge : XIIIe - XVIe siècle*, Paris, Hachette littératures, 2008.
65. BERLIOZ Jacques, « Fléaux » dans LE GOFF Jacques, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 408 - 420.
66. CASAGRANDE Carla et VECCHIO Silvana, « Péché », dans LE GOFF Jacques, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 877 - 891.
67. COLLARD Franck, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003.
68. DELIVRÉ Fabrice, « La (fausse) donation de Constantin », dans *Raison présente*, 2018, vol. 4, n°208, p. 83 - 94.
69. DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : la culpabilisation en Occident (XIIIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Fayard, 1983.
70. EVANS Ruth, « Introduction », dans EVANS Ruth, *A Cultural History of Sexuality in The Middle Ages*, t. 2, Oxford, Berg, 2011, p. 1 - 36.
71. FEUILLET Michel, « Orage », dans FEUILLET Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, Paris, Presses universitaires de France, 2017 (Collection : Que sais-je ?), p. 83.
72. GONTHIER Nicole, *Le châtiment du crime au Moyen Âge*, Reims, Presses universitaires de Rennes, 1998 (Collection : Histoire).

73. GUENÉE Bernard, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la Chronique de Charles VI du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002 (Pour l'histoire).
74. LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge, XI^e - XIII^e siècles*, Paris, Le Léopard d'or, 1991.
75. LEQUIN Yves, *Les malheurs des temps : histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987.
76. LOGOZ Roger-Charles « Clément VII », dans LEVILLAIN Philippe, *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, p. 372 - 377.
77. MEHL Jean-Michel, *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, Paris, Champion, 2010, p. 93 - 95, 101 - 103, 147 - 154.
78. METTZLER Irina, « Sex, Religion, and the Law », dans EVANS Ruth, *A Cultural History of Sexuality in The Middle Ages*, t. 2, Oxford, Berg, 2011, p. 101 - 118.
79. MILLS Robert, « Homosexuality: Specters of Sodom », dans EVANS Ruth, *A Cultural History of Sexuality in The Middle Ages*, t. 2, Oxford, Berg, 2011, p. 57 - 79.
80. MINOIS Georges, *Les origines du mal : une histoire du péché originel*, Paris, Fayard, 2002.
81. MONGIANO ELISA, « FÉLIX V », dans LEVILLAIN Philippe, *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, p. 673 - 674.
82. MUMMEY Kevin, « Prostitution: The Moral Economy of Medieval Prostitution », dans EVANS Ruth, *A Cultural History of Sexuality in The Middle Ages*, t. 2, Oxford, Berg, 2011, p. 165 - 180.
83. MURRAY Alexander, *Suicide in the Middle Ages. 1: The Violent against Themselves*, Oxford, Oxford university press, 1998.
84. PELLUCHON Corine, *Tu ne tueras point : réflexions sur l'actualité de l'interdit du meurtre*, Paris, Cerf, 2013.
85. QUELLIER Florent, *Gourmandise : histoire d'un péché capital*, Paris, Armand Colin, 2010.
86. QUELLIER Florent, *Histoire de l'alimentation : de la préhistoire à nos jours*, Paris, Belin, 2021 (Collection : Références).
87. RUSHTON Cory James, « Sexual variations », dans *A Cultural History of Sexuality in The Middle Ages*, t. 2, Oxford, Berg, 2011, p. 81 - 101.
88. VERDON Jean, « La sexualité conjugale au Moyen Âge », dans JOURNET Nicolas (éd.), *Le sexe. D'hier à aujourd'hui*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 2013 (Collection « Essais »), p. 52 - 60.
89. ZINK Michel, *L'humiliation, le Moyen Âge et nous*, Paris, Albin Michel, 2017.

5. L'histoire de Rome

5.1. La Rome antique

1. En général

90. « Âge d'or, Théorie des Âges », dans *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 25 - 35.
91. BENOIST Stéphane, *Le pouvoir à Rome : espace, temps, figures (Ier s. av. – Ive s. de n. è.) : douze variations (scripta varia)*, Paris, CNRS, 2020.

92. BOURDIN Stéphane, *Rome, naissance d'un Empire : de Romulus à Pompée, 753 - 70 av. J.-C.*, Paris, Belin, 2021.
93. CHARLIER Philippe, *Male mort : mots violentes dans l'Antiquité*, Paris, Fayard, 2009.
94. CHAUSSON François, « Quand meurent les princes », dans BOISSAVIT-CAMUS Brigitte, CHAUSSON François et INGLEBERT Hervé (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2006 (Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge ; 5), p. 9 - 11.
95. COGITORE Isabelle, *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, Rome, École française de Rome, 2002 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes de Rome ; 313).
96. DUPONT Florence et ÉLOI Thierry, *L'érotisme masculin dans la Rome antique*, Paris Belin, 2001.
97. « Faunus », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 382 - 383.
98. FAURE Patrice, TRAN Nicolas, VIRLOUVET Catherine, *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018 (Mondes Anciens).
99. GANGLOFF Anne, « Introduction. Folie, maladies et santé des Césars », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l'Antiquité romaine*, Grenoble, Million, 2020, p. 7 - 14.
100. GANGLOFF Anne, « Le souci de la santé du prince, d'Auguste aux Sévères », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l'Antiquité romaine*, Grenoble, Million, 2020, p. 65 - 91.
101. GANGLOFF Anne, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques : l'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leiden, Brill, 2018.
102. GARTRELL Amber, *The Cult or Castor and Pollux in Ancient Rome: Myth, Ritual, and Society*, Cambridge, Cambridge university press, 2021.
103. GÉLY Suzanne, *Le pouvoir et l'autorité : avatars italiens de la notion d'auctoritas d'Auguste à Domitien (27 a.c – 96 p.c),* Louvain, Peeters, 1995.
104. HEKSTER Olivier, « Les contraintes posées par la tradition à la création de l'image impériale », dans LE DOZE Philippe (dir.) *Le costume du prince. Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021 (Collection : Collection de l'École française de Rome), p. 87 - 112.
105. JACQUES François, *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. 260 ap. J.-C.). Tome 1 : Les structures de l'Empire romain*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
106. JALLET-HUANT Monique, *Étaient-ils fous ou diaboliques ? Caligula, Néron, Domitien, Commode, Caracalla, Élagabale, Maximin 1er le Thrace*, Charenton-le-Pont, Presses de Valmy, 2010.
107. « Janus », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 528 - 431.

108. « Jupiter », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 542 - 544.
109. LE BOHEC Yann, *Naissance, vie et mort de l'Empire romain : de la fin du I^er^ siècle avant notre ère jusqu'au V^e^ siècle de notre ère*, Paris, Picard, 2012.
110. LE GLAY Marcel, *La religion romaine*, 3^e^ édition mise à jour, Paris, Armand Colin, 1997.
111. LE ROUX Patrick, *L'Empire romain*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005 (Que sais - je ? ; 1536).
112. « Mars », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 576 - 579.
113. MASTROCINQUE Attilio et HUß Werner, « Lares », in *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/lares-brill001330?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=lares (consulté le 30 mars 2022).
114. MÉNARD Hélène, « Un exercice déviant de la justice : figures de la cruauté dans les sources de l'Antiquité tardive », dans GILLI Patrick, *La pathologie du pouvoir : vices, crimes et délits des gouvernants*, Leiden, Brill, 2016, p. 108 - 128.
115. « Mercure », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 595 - 596.
116. « Minerve », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 608 - 609.
117. ODGEN Daniel, « Homosexuality », dans GOLDEN Mark et THOOHEY Peter, *A Cultural History of Sexuality in The Classical World*, t. 1, Oxford, Berg, 2011, p. 47 - 49.
118. OMISSI Adrastos, *Emperors and Usurpers in The Later Roman Empire: Civil War, Panegyric, and the Construction of Legitimacy*, New York, Oxford University Press, 2018 (Oxford studies in Byzantium).
119. POTTER Stone David, *Prophets and Emperors: Human and Divine Authority from Augustus to Theodosius*, Cambridge, Harvard University Press, 1994 (Revealing Antiquity ; 7).
120. PUCCINI-DELBEY Géraldine, *La vie sexuelle à Rome*, Paris, Tallandier, 2007.
121. « Saturne », dans COLLOGNAT Annie (dir.), *Dictionnaire de la mythologie gréco-romaine : illustrée par les récits de l'Antiquité*, nouvelle édition corrigée, Paris, Omnibus, 2016, p. 824 - 825.
122. SCHMIDT Joël, *Le déclin de l'Empire romain*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.
123. SELLA Jérôme, *Tenir le loup par les oreilles : prendre le pouvoir et le conserver dans la Rome impériale des premiers siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020.
124. SONNABEND Holger, « Capreae », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/capreae-e226770?s.num=2&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=capri, (consulté le 24 avril 2022).

125. SORDI Marta, *Les chrétiens et l'Empire romain*, Neuilly-sur-Marne, Certamen, 2015 (In illo tempore ; 1).
126. SOTINEL Claire et VIRLOUVET Catherine (dir.), *Rome, la fin d'une Empire : de Caracalla à Théodoric, 212 - fin du V^e siècle*, Paris, Belin, 2019 (Collection : Mondes Anciens).
127. TURCAN Robert, *Vivre à la cour des Césars d'Auguste à Dioclétien (I^er -III^e siècles ap. J.-C.)*, Paris, Les Belles Lettres, 1987 (Collection d'études anciennes ; 57).
128. TURCHETTI Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
129. VAN HAEPEREN Françoise, « Épidémies, dieux et rites à Rome », dans *ASDIWAL : revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions*, vol. 15, 2020, p. 151 - 168.
130. VOISIN Jean-Louis, « L'empereur qui se tue », dans BOISSAVIT-CAMUS Brigitte, CHAUSSON François et INGLEBERT Hervé (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2006 (Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge ; 5), p. 127 - 138.
131. ZOSSO François, *Les empereurs romains : 27 av. J.-C.- 476 ap. J.-C.*, Paris, Errance, 2002.

2. Identifications personnages antiques illustres et empereurs romains

132. AMELING Walter, « Cleopatra », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/cleopatra-e616480?s.num=4&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=cléopâtre, (consulté le 30 mars 2022).
133. AMELING Walter, « Ptolemaeus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/ptolemaeus-e1012900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Ptolemaeus+XIII, (consulté le 9 mai 2022).
134. BADIAN Ernst, « Alexander », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/alexander-e114170?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Alexander, (consulté le 24 avril 2022).
135. BIRLEY A.R., « Albinus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/albinus-e113110?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Clodius+albinus#e113120, (consulté le 19 avril 2022).
136. BRINGMANN Klaus, « Aristobolus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/entries/brill-s-new-pauly/aristobulus-e135650?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Aristobulus, (consulté le 10 mai 2022).
137. CASTORIO Jean-Noël, *Caligula : au cœur de l'imaginaire tyrannique*, Paris, Ellipses, 2017.
138. CHAUSSON François, *Claude (Lyon, 10 avant J.-C. – Rome, 54 après J.-C.) : un empereur au destin singulier*, Paris, LienArt, 2018.
139. CIZEK Eugen, *Néron*, Paris, Fayard, 1982.

140. ECK Werner, « Britannicus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/britannicus-e220260?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Britannicus (consulté le 30 mars 2022).
141. ECK Werner, « Calpurnius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/calpurnius-e225050?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Calpurnius+P#e225300, (consulté le 21 avril 2022).
142. ECK Werner, « Commodus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/commodus-e303570#, (consulté le 31 mars 2022).
143. ECK Werner, « Iulia », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/iulia-e600010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Iulia, (consulté le 30 mars 2022).
144. ECK Werner, « Otho », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/otho-e902530?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Otho, (consulté le 31 mars 2022).
145. ECK Werner, « Vespasianus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/vespasianus-e12202340?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=vespasianus, (consulté le 19 avril 2022).
146. ELVERS Karl-Ludwig, « Cassius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/cassius-e228030#e228140, (consulté le 12 mai 2022).
147. ÉTIENNE Robert, *Jules César*, Paris, Fayard, 1997.
148. FISCHER Robert, « Octavia », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/octavia-e827850?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=octavia (consulté le 30 mars 2022).
149. FÖRTSCH Reinhard, « Domus Aurea », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/domus-aurea-e323110?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=domus+aurea, (consulté le 25 avril 2022).
150. FRANKE Thomas, « Septimius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/septimius-e1109030#e1109180, (consulté le 19 avril 2021).
151. FÜNDLING Jörg, « Juba », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/juba-e529200?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=juba, (consulté le 12 mai 2022).
152. FÜNDLING Jörg, « Pompeius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/pompeius-

e1003010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Sextus+Pompeius+Magnus+Pius, (consulté le 12 mai 2022).
153. FÜNDLING Jörg, « Tarquinius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/tarquinius-e1200920?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=+Tarquinius, (consulté le 12 mai 2022).
154. HURLET Frédéric, *Auguste : les ambiguïtés du pouvoir*, Paris, Armand Colin, 2015.
155. KIENAST Dietmar, « Agrippina », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/agrippina-e108900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=agrippina+maior (consulté le 30 mars 2022).
156. LE DOZE Philippe, *Auguste*, Paris, Ellipses, 2020.
157. RÉMY Bernard, *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 (Que sais - je ? ; 3418).
158. RÜPKE Jörg, « Valerius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/valerius-e1227180?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=valerius+maximus, (consulté le 24 avril 2022).
159. SCHOTTKY Martin, « Narses », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/narses-e817060?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Narses, (consulté le 24 avril 2022).
160. SCHOTTKY Martin, « Sapor I^er^ », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/sapor-e1101000?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=sapor, (consulté le 30 mars 2022).
161. SCHOTTKY Martin, « Sapor II », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/sapor-e1101000?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=sapor_(consulté le 30 mars 2022).
162. SONNABEND Holger, « Capreae », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com./entries/brill-s-new-pauly/capreae-e226770?s.num=2&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=capri, (consulté le 24 avril 2022).
163. STEGMANN Helena, « Antonia », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/antonia-e125900?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Antonia (consulté le 30 mars 2022).
164. STEGMANN Helena, « Livia », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/livia-e707950?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=livia (consulté le 30 mars 2022).

165. STROTHMANN Meret, « Marcia », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/marcia-e722290?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=marcia, (consulté le 19 avril 2022).
166. UGGERI Giovanni, « Vitellia », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/vitellia-e12205950?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=vitellia (consulté le 30 mars 2022).
167. VESSEY David T., « Lucanus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/lucanus-e710250?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=+Annaeus+Lucanus, (consulté le 24 avril 2022).
168. VON BREDOW Iris, « Pharnaces », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks.brillonline.com/entries/brill-s-new-pauly/pharnaces-e918670#e918680, (consulté le 11 mai 2022).
169. WILL Wolfgang, « Aemilius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/aemilius-e105120?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Æmilius+Lepidus, (consulté le 12 mai 2022).
170. WILL Wolfgang, « Antonius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/antonius-brill010010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Antonius+, (consulté le 12 mai 2022).
171. WILL Wolfgang, « Caecilius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/caecilius-e222580?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Quintus+Caecilius+Metellus+Pius+Scipio+Nasica, (consulté le 12 mai 2022).
172. WILL Wolfgang, « Caesar », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/caesar-e223930?s.num=1&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=caesar+iulius, (consulté le 7 mai 2022).
173. WILL Wolfgang, « Crassus », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/licinius-e704320?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=Marcus+Licinius+Crassus+, consulté le 9 mai 2022).
174. WILL Wolfgang, « Iunius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/iunius-e602780#, (consulté le 12 mai 2022).
175. WILL Wolfgang, « Pompeius », dans *Brill's New Pauly*, en ligne, https://referenceworks-brillonline-com/entries/brill-s-new-pauly/pompeius-e1003010?s.num=0&s.f.s2_parent=s.f.book.brill-s-new-pauly&s.q=pompeius (consulté le 9 mai 2022).

5.2. La Rome médiévale

176. « Boniface VIII », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 432 - 437.
177. « Clément VI», dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 455 - 459.
178. CONNELL J. William, « Cola Di Rienzo », dans KLEINHENZ Christopher, *Medieval Italy : An Encyclopedia*, vol. 1, Londres, Routledge, 2004, p. 238 - 239.
179. CROUZET-PAVAN Élisabeth, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2004 (Collection : Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité).
180. DI CARPEGNA FALCONIERI Tommaso, *Il se voyait déjà empereur. Cola di Rienzo : un Romain au Moyen Âge*, Grenoble, UGA Éditions, 2019.
181. « Grégoire XI », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 467 - 471.
182. « Innocent VI», dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 459 - 463.
183. « Martin V », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 497 - 501.
184. « Urbain VI », dans KELLY Davidson Norman John et FRIEDLANDER Colette, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 471 - 475.

6. Le pouvoir

6.1. Le pouvoir au Moyen Âge

185. BLOCKMANS Wim, « Beau, fort et fertile : l'idéal du corps princier », dans BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), *Le corps du prince*, n° XXII, Florence, SISMEL – Ed. del Galluzzo, 2014 (Collection : Micrologus. Nature, Sciences and Medieval Societies, 22), p. 767 - 781.
186. BOISSAVIT-CAMUS Brigitte, CHAUSSON François et INGLEBERT Hervé (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2006 (Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge ; 5).
187. BOUREAU Alain, « Un prince médiéval et la science politique », dans HALÉVI Ran (dir.), *Le savoir du prince : du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 25 - 50.
188. BOUTET Dominique et VERGER Jacques, *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIII^e - XV^e siècle) : études d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*, Paris, École normale supérieure, 2000.
189. CLAUDE-FERRAGU Murielle, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005.
190. COLLARD Franck et BALARD Michel, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, V^e - XV^e siècle*, Paris, Hachette, 1999 (Collection : Hachette supérieur).
191. DE MÉRINDOL Christian, « Les princes et l'usage de l'histoire à la fin de l'époque médiévale : le témoignage des 'images' médiévales » dans GRELL Chantal, PARAVICINI

Werner et VOSS Jürgen (éd.), *Les princes et l'histoire du XIV^e au XVIII^e siècle*. Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles - Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles, 13 - 16 mars 1996, Bonn Bouvier, 1998, p. 43 - 66.

192. DEMOUY Patrick, *Le sacre du roi*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2016.
193. FOA Jérémie, MALAMUT Elisabeth et ZAREMBA Charles, *La Mort du prince. De l'Antiquité à nos jours*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016.
194. GAUDE-FERRAGU Murielle, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005 (Histoire et civilisations ; 924).
195. GAUDE-FERRAGU Murielle, *La reine au Moyen Âge : le pouvoir au féminin : XIV^e - XV^e siècle*, Paris, Tallandier, 2014.
196. GOYET Francis, « La prudence : entre sublime et raison », dans COGITORE Isabelle et GOYET Francis, *Devenir roi : Essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, UGA Éditions, 2001, p. 163 - 178.
197. HOAREAU-DODINAU Jacqueline, *Dieu et le roi : la répression du blasphème et de l'injure au roi à la fin du Moyen Âge*, Limoges, PULIM, 2002 (Cahiers de l'Institut d'Anthropologie Juridique, n°18).
198. HUSQUIN Caroline, « Corps du prince, réputation et postérité entre politique et pathologique : l'exemple de Caligula », dans GANGLOFF Anne et MAIRE Brigitte (éd.), *La santé du prince. Corps, vertus et politique dans l'Antiquité romaine*, Grenoble, Million, 2020, p. 135 - 149.
199. KRYNEN Jacques, « Idéologie et Royauté », dans AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude, MOEGLIN Jean-Marie, *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1999 (Collection : Histoire ancienne et médiévale ; 59), p. 609 - 620.
200. KRYNEN Jacques, « Le droit : une exception aux savoirs du prince », dans HALÉVI Ran (dir.), *Le savoir du prince : du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 51 - 67.
201. KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France XIII^e - XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993.
202. LACHAUD Frédéric, « Corps du prince, corps de la *Res Publica*. Écriture métaphorique et construction politique dans le *Policraticus* de Jean de Salisbury », dans BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), *op.cit.*, p. 171 - 199.
203. LECUPPRE Gilles, « Déficience du corps et exercice du pouvoir au XIV^e siècle », dans BOUSMAR Éric, COOLS Hans, DUMONT Jonathan (éd.) (e.a), *Le corps du prince*, n° XXII, Florence, SISMEL – Ed. del Galluzzo, 2014 (Collection : Micrologus. Nature, Sciences and Medieval Societies, 22), p. 705 - 719.
204. ROUILLÉ Florent, « La tyrannie à l'épreuve de la littérature : Arthur, Alexandre et le *Policraticus* de Jean de Salisbury », dans BOULÈGUE Laurence, CASANOVA-ROBIN Hélène et LÉVY Carlos (éd.), *Le Tyran et sa postérité dans la littérature latine de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013 (Collection : Renaissance latine n°1), p. 223 - 254.
205. SALAMON Anne, « Les Neuf Preux : entre édification et glorification », dans *Questes*, numéro thématique, « Figures royales à l'ombre du mythe », n°13, 2008, p. 38 - 52.

206. SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle et SCHWENTZEL Christian-Georges, *La puissance royale. Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
207. SÈRE Bénédicte, « Déshonneur, outrages et infamie aux sources de la violence d'après le *Super Rhetoricorum* de Gilles de Rome », dans FORONDA François, BARRALIS Christine, SÈRE Bénédicte, *Violences souveraines au Moyen Âge : travaux d'une école historique*, Paris, PUF, 2010, p. 103 - 112.
208. TURCHETTI Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2013 (Collection : Bibliothèque de la Renaissance, n°11).

6.2. La perception médiévale de l'Antiquité

209. BAUMGARTNER Emmanuèle et HARF-LANCNER Laurence, *Entre fiction et histoire : Troie et Rome au Moyen Âge*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1997.
210. BERTRAND Olivier, « L'évolution sémantico-lexicale du mot *tyran* en ancien et moyen français (X^e - XV^e siècle) », dans BJAÏ Denis et MENEGALDO Silvère (éd.), *Figures du tyran antique au Moyen Âge et à la Renaissance : Caligula, Néron et les autres*, Paris, Klincksieck, 2009 (Circare ; 3), p. 15 - 29.
211. BJAÏ Denis et MENEGALDO Silvère (éd.), *Figures du tyran antique au Moyen Âge et à la Renaissance : Caligula, Néron et les autres*, Paris, Klincksieck, 2009 (Circare ; 3).
212. BOULÈGUE Laurence, LÉVY Carlos et CASANOVA-ROBIN Hélène, *Le tyran et sa postérité dans la littérature latine de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
213. BROWN-GRANT Rosalind, « *Des hommes et des femmes illustres* : modalités narratives et transformations génériques chez Pétrarque, Boccace et Christine de Pizan », dans RIBÉMONT Bernard et DULAC Liliane (dir.), *Une femme de lettres au Moyen Âge : études autour de Christine de Pizan*, Caen, Paradigme, 1995, p. 469 - 480.
214. CAVAGNA Mattia, « La figure de Jules César chez Pétrarque dans les traditions italienne et française des Triomphes », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, numéro thématique, « La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance (II) », n°14, 2007, p. 73 - 83.
215. DESCORPS-DECLÈRE André, « Auguste, l'Empire et les Francs : quelques remarques sur la figure médiévale de l'empereur Auguste (X^e - XII^e siècles) », dans DAGUET-GAGEY Anne, *L'empereur Auguste et la mémoire des siècles : actes des journées d'études de Dijon (28 novembre 2014) et Arras (23 mars 2015)*, Arras, Artois presses université, 2018, p. 241 - 262.
216. DUMONT Jonathan, « Empereurs, rois et conquérants antiques au Moyen Âge. Retour sur quelques publications récentes », dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, vol. CXIX, n° 2, 2013, pp. 449 - 455.
217. GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « Histoires universelles et variations sur deux figures du pouvoir. Alexandre et César dans l'Histoire ancienne jusqu'à César, Renart le Contrefait et le Livre de la Mutacion de Fortune de Christine de Pizan », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, numéro thématique, « La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance (II) », n°14, 2007, p. 7 - 28.

218. GUTBUB Christophe, « De la translation à la traduction à la lumière de la *translatio imperii* », dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol.2, n°87, 2018, p. 233 - 253.
219. HURLET Frédéric, *Les Empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 (Histoire (Presses universitaires de Rennes)).
220. JEHEL Georges et JEHEL Simone, *De l'Antiquité au Moyen Âge. Continuités et ruptures III^e - XII^e siècle*, Paris, Ellipses, 2009.
221. MARTIAL Martin, « Les Vies parallèles de César à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, numéro thématique, « La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance (II) », n°14, 2007, p. 57 - 70.
222. MOREHEAD Allison, *Cléopâtre dans le miroir de l'art occidental*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 2004.
223. MÜHLETHALER Jean-Claude, « Entre la France et l'Italie. Jules César chez Thomas III de Saluces et Eustache Deschamps », dans *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, numéro thématique, « La figure de Jules César au Moyen Âge et à la Renaissance (II) », n°14, 2007, p. 191 - 205.
224. PARISSE Michel, « Empire », dans LE GOFF Jacques, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 346 - 359.
225. PAYEN Pascal, « Conclusion : Transpositions mythologiques », dans BONNET Corinne, NOACCO Cristina et AYGON Jean-Pierre, *La mythologie de l'Antiquité à la modernité : Appropriation-Adaptation-Détournement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 383 - 388.
226. SANFILIPPO Mario, « Rome », dans LE GOFF Jacques, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 1005 - 1021.
227. SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle et SCHWENTZEL Christian-Georges, *La puissance royale. Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

7. À propos des sources complémentaires utilisées

7.1. Le *Romuleon* - Benvenuto da Imola

228. DUVAL Frédéric, *La traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot : études sur la diffusion de l'histoire romaine en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 2001 (Publications romanes et françaises : 228).
229. L.P, « Jean Miélot », dans BOSSUAT Robert, *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, édition entièrement revue et mise à jour sous la direction d'HASENOHR Geneviève, Paris, Fayard, 1994, p. 512.

7.2. Le *Temple de Boccace* - Georges Chastelain

230. LECUPPRE Gilles, « Une vérité bonne à dire, mais difficile à entendre. Deux œuvres de George Chastelain (vers 1457 - 1461) », dans GENÊT Jean-Philippe, *La vérité. Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIII^e - XVII^e siècle) : actes de la conférence organisée à Rome en 2012 par SAS en*

collaboration avec l'École française de Rome, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015 (Le pouvoir symbolique en Occident, 1300 - 1640 : Collection de l'École française de Rome) », p. 447 - 460.

7.3. Les sources iconographiques des manuscrits de Genève

231. ANGLADE Laurent et ÉLOI Thierry, « Les vêtements de Caligula : un monstre s'habille », dans LE DOZE Philippe (dir.) *Le costume du prince. Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021 (Collection : Collection de l'École française de Rome), p. 269 - 284.
232. AREFORD S. David et Rowe Nina (éd.), *Excavating the Medieval Image. Manuscripts, Artists, Audiences, Essays in Honor of Sandra Hindman*, Aldershot, Ashgate, 2004.
233. BALANDRE Isabelle, *Paris 1400 : les arts sous Charles VI*, Paris, Fayard, 2004.
234. BARTHOLEYNS Gil, « Gouverner par le vêtement : naissance d'une obsession politique », dans GENÊT Jean-Philippe et MINEO E. Igor (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris-Rome, Éditions de la Sorbonne, 2014, p. 215 - 232.
235. BASCHET Jérôme et DITTMAR Pierre-Olivier (éd.), *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, 2015.
236. BLANC Odile, « Le manteau, vêtement de l'autorité », dans ARIBAUD Christine et MOUYSSET Sylvie, *Vêture et pouvoir, XIII^e - XX^e siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2003, p. 53 - 66.
237. BUBENICEK Michelle, « Marquer la prééminence sociale dans la noblesse française médiévale. Du rôle du bijou et du vêtement à travers deux exemples genrés, au XIV^e siècle », dans GENÊT Jean-Philippe et MINEO E. Igor (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris-Rome, Éditions de la Sorbonne, 2014, p. 115 - 127.
238. CHÂTELET Albert, *L'âge d'or du manuscrit à peinture en France au temps de Charles VI et Les heures du maréchal Boucicaut*, Dijon, Faton, 2000.
239. CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (éd.), *Histoire de la virilité. L'invention de la virilité. 1. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2011.
240. DUCHET-SUCHAUX Gaston (e.a*), L'iconographie : études sur les rapports entre textes et images dans l'Occident médiéval*, Paris, Léopard d'or, 2001 (Cahiers du Léopard d'or ; 10).
241. FRANÇOIS Michel, « Le pouvoir royal et l'introduction en France de la Couronne fermée », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°106, vol.2, 1962, p. 404 - 413.
242. FRUGONI Chiara, *Le Moyen Âge par ses images*, Paris, Les Belles Lettres, 2015 (Histoire).
243. GARNIER François, *Le langage de l'image au Moyen Âge. I. Signification et symbolique* Paris, Le Léopard d'or, 1982.
244. GARNIER François, *Le langage de l'image au Moyen Âge. II. Grammaire des gestes*, Paris, Le Léopard d'or, 1989.
245. HEDEMAN D. Anne, « Visual translation : Illustrating Laurent de Premierfait's French versions of Boccaccio's *De Casibus* », dans BOZZOLO Carla, *Un traducteur et humaniste*

de l'époque de Charles VI, Laurent de Premierfait, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 83 - 113.
246. HEDEMAN D. Anne, « L'imagerie politique dans les manuscrits supervisés par Laurent de Premierfait », dans GAUVARD Claude et MILLET Hélène (dir.), *Humanisme et politique en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 191 - 207.
247. HÉRICHÉ-PRADEAU Sandrine, *Quand l'image relit le texte : regards croisés sur les manuscrits médiévaux*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2013.
248. LECUPPRE Gilles, « Images médiévales du tyran et du tyrannicide : le Caligula des enluminures », dans ANDURAND Olivier, DENIEL-TERNANT Myriam, GALLAND Caroline (e.a.), *Histoires croisées. Politique, religion, et culture du Moyen Âge aux Lumières*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Nanterre, 2019 (Bibliothèque historique), p. 179 - 194.
249. MEISS Millard, *French Painting in the Time of Jean de Berry : The Limbourgs and Their Contemporaries*, Londres, Thames and Hudson, 1974.
250. MOREHEAD Allison, *Cléopâtre dans le miroir de l'art occidental*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 2004.
251. PANAYOTOVA Stella et PAOLOA Ricciardi (éd.), *Manuscripts in the making. Art & Science*, vol. I, London, Harvey Miller, 2017 - 2018.
252. PANAYOTOVA Stella et PAOLOA Ricciardi (éd.), *Manuscripts in the making. Art & Science*, vol. II, London, Harvey Miller, 2017 - 2018.
253. PANAYOTOVA Stella, *The Art & Science of Illuminated Manuscripts : A Handbook*, Turnhout, Harvey Miller/Brepols, 2020.
254. PASTOUREAU Michel, *Bleu : histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2000.
255. PASTOUREAU Michel, *Rouge : une histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2016.
256. RAPELLI Paola, « Couronne », dans RAPELLI Paola, *Symboles du pouvoir*, traduit de l'italien par GARNIER Cécilia, Paris, Hazan, 2005 (Collection : Guide des arts), p. 22 - 27.
257. RAPELLI Paola, « Épée », dans RAPELLI Paola, *Symboles du pouvoir*, traduit de l'italien par GARNIER Cécilia, Paris, Hazan, 2005 (Collection : Guide des arts), p. 64 - 67.
258. RAPELLI Paola, « Hermine », dans RAPELLI Paola, *Symboles du pouvoir*, traduit de l'italien par GARNIER Cécilia, Paris, Hazan, 2005 (Collection : Guide des arts), p. 44 - 47.
259. RAPELLI Paola, « Pourpre », dans RAPELLI Paola, *Symboles du pouvoir*, traduit de l'italien par GARNIER Cécilia, Paris, Hazan, 2005 (Collection : Guide des arts), p. 48 - 51.
260. RAPELLI Paola, « Trône », dans RAPELLI Paola, *Symboles du pouvoir*, traduit de l'italien par GARNIER Cécilia, Paris, Hazan, 2005 (Collection : Guide des arts), p. 34 - 39.

VII. Table des annexes

1. **Annexe n°1** : Enluminure représentant l'exécution de Pompée par les hommes de Ptolémée XIII.

2. **Annexe n°2** : Enluminure représentant Jules César en armure à l'eau et en train de nager lors de l'affrontement avec Ptolémée sur l'Île de Pharos.

3. **Annexe n°3** : Enluminure représentant Marc Antoine et Cléopâtre décédés et allongés dans un même cercueil.

4. **Annexe n°4** : Enluminure représentant les empereurs Tibère et Caligula et la femme de Claude, Messaline.

5. **Annexe n°5** : Enluminure représentant l'empereur Néron et sa mère Agrippine la Jeune.

6. **Annexe n°6** : Enluminure représentant la tête de l'empereur Galba sur une pique tenue par le futur empereur Othon.

7. **Annexe n°7** : Enluminure représentant la mort de l'empereur Vitellius.

8. **Annexe n°8** : Enluminure représentant l'empereur Titus et la prise de Jérusalem.

9. **Annexe n°9** : Enluminure représentant l'assassinat de l'empereur Commode.

10. **Annexe n°10** : Enluminure représentant l'empereur Valérien utilisé comme marchepied par le roi Sapor.

11. **Annexe n°11** : Enluminure représentant la mort de l'empereur Carus.

12. **Annexe n°12** : Enluminure représentant l'empereur Aurélien faisant prisonnière la reine Zénobie.

13. **Annexe n°13** : Enluminure représentant l'empereur Dioclétien abandonnant le pouvoir.

14. **Annexe n°14** : Enluminure représentant la mort de Maximien Hercule.

15. **Annexe n°15** : Enluminure représentant la mort de l'empereur Galère.

16. **Annexe n°16** : Enluminure représentant la mort de l'empereur Magnence et de son frère.

17. **Annexe n°17** : Enluminure représentant la mort de l'empereur Julien l'Apostat.

18. **Annexe n°18** : Enluminure représentant le massacre de chrétiens ordonné par l'empereur Valens.

VIII. Table des matières

INTRODUCTION 1

1. PUISSANTS ET FRAGILES : LES EMPEREURS ROMAINS DANS LES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES* 1
2. PRÉSENTATION DES SOURCES 6
3. CONSIDÉRATIONS HISTORIOGRAPHIQUES 13

I. ÊTRE EMPEREUR DE L'EMPIRE ROMAIN SELON LES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES* 19

1. LA FONCTION IMPÉRIALE ET L'EMPIRE ROMAIN 19
1.1.La genèse de l'empire 19
1.2.L'empereur dans sa matérialité et sa représentation 34
2. CONCEPTION MÉDIÉVALE DU POUVOIR IMPÉRIAL ROMAIN 47

II. LES EMPEREURS DANS LES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES* 55

1. DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES EMPEREURS 55
1.1.L'aspect physique des empereurs 55
1.2 Parcours de vie et tempéraments 68
2. LES DIVERS CAS ET EXEMPLES « D'INFORTUNE » 95
2.1.Les plaintes relatives au pouvoir 96
2.2.Plaintes relatives à la fin de vie et à la mort 106
3. LES CAUSES DE LA COLÈRE DE FORTUNE 112
3.1.Origine de la colère de Fortune envers l'humanité 112
3.2.Les péchés capitaux responsables de l'infortune des empereurs 114
3.3.Inceste, homosexualité, travestissement et perversité : les mauvaises mœurs des empereurs romains 128
3.4.« Des monstres assoiffés de sang » : la cruauté et la torture 131
3.5.Oisiveté et paresse : entraves au bon exercice de la fonction impériale 133
3.6.L'infortune comme conséquence de la colère de Dieu 134
4. CARACTÉRISTIQUES DU RÉCIT ET DE LA NARRATION 139
4.1.Histoire antique « renouvelée » 139
4.2.L'auteur comme conscience des empereurs « malfortunés » 146

III. LA RÉCEPTION DES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES* AUPRÈS DES CONTEMPORAINS MÉDIÉVAUX 151

1. LES *CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES* COMME MANUEL POLITIQUE 151
1.1.La nécessité de faire « proufit a la chose publique » 151
1.2.Le souci d'intelligibilité de l'œuvre : Laurent de Premierfait comme « simplificateur » du récit 153
1.3.Les enseignements pour devenir un bon gouvernant 156

2. COMPARAISONS ET SIMILITUDES MÉDIÉVALES : LES MAUVAIS PRINCES MÉDIÉVAUX ET L'INFORTUNE 162
2.1.La peste de 1348 comme manifestation de la colère de Dieu ? 162
2.2.Les exemples de « mauvais princes » 164

IV. CONCLUSION 173

V. SOURCES 176

1. SOURCES ÉCRITES 176
2. SOURCES ICONOGRAPHIQUES 176

VI. BIBLIOGRAPHIE 178

1. L'AUTEUR : GIOVANNI BOCCACCIO 178
2. LE TRADUCTEUR : LAURENT DE PREMIERFAIT 178
3. LA SOURCE : LES CAS DES NOBLES HOMMES ET FEMMES 179
4. LE CONTEXTE (POLITIQUE, RELIGIEUX ET CULTUREL) DE L'ÉPOQUE DE L'AUTEUR ET DU TRADUCTEUR 180
4.1 Le concept de « fortune » - déesse fortune 180
4.2.Le contexte médiéval général 180
4.3.Le contexte autour de la création et de la traduction de l'œuvre 181
5. L'HISTOIRE DE ROME 183
5.1. La Rome antique 183
5.2. La Rome médiévale 190
6. LE POUVOIR 190
6.1. Le pouvoir au Moyen Âge 190
6.2. La perception médiévale de l'Antiquité 192
7. À PROPOS DES SOURCES COMPLÉMENTAIRES UTILISÉES 193
7.1. Le *Romuleon* - Benvenuto da Imola 193
7.2. Le *Temple de Boccace* - Georges Chastelain 193
7.3. Les sources iconographiques des manuscrits de Genève 194

VII. TABLE DES ANNEXES 196

VIII. TABLE DES MATIÈRES 197

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/fial**